

Tesi di dottorato

A.A. 2017/2018

Ciclo XXIX

Dottorato in Lingue, Letterature straniere, linguistica e
Onomastica

**Le discours polémique politique, euphémisation et
démultiplication de la formule dans le débat sur les medias
et réseaux sociaux : le cas du « mariage pour tous »**

**(Il discorso polemico politico, eufemizzazione e
demoltiplicazione di una formula nel dibattito sui media e
sulle reti sociali: il caso del “mariage pour tous”)**

Candidata

Dott. Virone Daniela

Relatore

Dott. Druetta Ruggero

A Elena

INTRODUCTION

I. Le « Mariage pour tous »

Quand on parle de « mariage pour tous » on fait référence à une expression qui s'est diffusée massivement en France entre 2012 et 2013, pendant le débat sur l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe et qui a donné son nom au projet de loi, adopté en mai 2013. Celui-ci portait les signatures de la Garde de sceaux, Christiane Taubira, et du ministre pour la famille, Dominique Bertinotti, du premier gouvernement Ayrault.¹

Notre réflexion linguistique se concentre sur cette tournure qui a suscité un important débat politique et social et une forte opposition dans la société civile. L'analyse linguistique de cette tournure et du débat qu'elle a déclenché, se situent dans le domaine de l'analyse du discours et de la rhétorique considérée dans son sens classique (§ 1.2), dans le but de repérer les structures argumentatives qui ont caractérisé la discussion politique et l'événement questionné. À ce propos, pour donner une définition linguistique de l'expression « mariage pour tous » (MPT²), nous faisons appel à la notion de « formule » en nous inscrivant dans le sillage de l'œuvre d'Alice Krieg-Planque³. Dans son approche, la *formule* désigne « *un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois, à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire* »⁴. Cette notion est pour nous un outil linguistique qui permet de lire le débat du point de vue des argumentations menées par le biais de cette locution polémique et polémiste. Dans ce travail, nous analysons donc la « formule » *mariage pour tous* afin de repérer ses origines et de retracer son parcours de diffusion à travers les médias ; mais nous envisageons aussi cette formule comme partie d'une stratégie d'euphémisation⁵ dont l'objectif est celui de 'toucher' des thématiques très sensibles, à travers des procédés pragmatiques (et rhétoriques

¹F. Ayrault a été nommé Premier Ministre le 15 Mai 2012, après l'élection de F. Hollande à la Présidence de la République.

²D'or en avant nous utiliserons l'acronyme MPT pour indiquer le « mariage pour tous », nous adoptons cette solution pour 'économiser' sur une 'formule' que nous allons utiliser beaucoup dans ce travail. L'acronyme que nous utilisons ici est valable seulement dans les pages de cette thèse, étant donné que cet acronyme existe et il se réfère au mouvement politique de la « Manif pour tous », né en opposition au « mariage pour tous ».

³Krieg-Planque A., 2009, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, PU de Franche-Comté

⁴ *Ibid.* p.7

⁵Nous analysons la formule suivant une approche 'extérieure', en étudiant les occurrences et les usages argumentatifs du MPT en tant que 'formule', mais aussi une approche 'intérieure' puisque nous considérons que la formule est le résultat d'une stratégie d'euphémisation. Le choix des termes qui composent la formule dépend d'une volonté d'euphémisation, par rapport à d'autres termes parmi lesquels choisir ; l'euphémisation donc est observable sur l'axe paradigmatique.

dans le sens de figurales § 1.2.3) d'affaiblissement et de repolarisation positive des contenus du débat⁶.

Pour ce faire, nous avons constitué un corpus hybride⁷ qui se compose de trois typologies textuelles différentes : le débat parlementaire, la presse écrite et les messages échangés sur Twitter.

II. Corpus utilisés

L'étude de la formule « mariage pour tous » nous a confrontée à l'exploitation d'un macro-corpus hétérogène qui se subdivise en trois sous-corpus différents : les discours institutionnels, les articles de presse et les messages Twitter, trois genres qui font de notre grand corpus de recherche un ensemble plurisémiotique (au niveau des médias utilisés : la voix, l'écrit, l'écran). Nous considérons aussi notre corpus comme un corpus hybride, ce qui pose le problème de la relation entre un corpus « innovant » et des textes plus traditionnels, tels que des articles de presse ou des interventions parlementaires. La collecte et le stockage des trois corpus a été faite de façon différente, afin de pouvoir exploiter chaque corpus dans sa totalité comme corpus unique et comme partie d'un ensemble plus grand. En particulier :

1. Le corpus du débat parlementaire (CP) prend en compte les textes téléchargés des sites de l'Assemblée Nationale⁸ et du Sénat⁹ traités avec l'outil informatique Ant.conc¹⁰ (licence 2014). Les textes comprennent le débat qui s'est déroulé à l'Assemblée du 27 janvier au 12 février 2013 (première lecture) et du 15 au 23 Avril 2013 (deuxième lecture) et celui du Sénat (4 au 12 avril 2013).
2. Le corpus de presse (CJ) prend en compte les articles de journal téléchargés à travers le site Factiva¹¹ et traités avec l'outil de lexicométrie Ant.conc (licence 2014). Le corpus comprend tous les articles de la période 2010 à 2013 sélectionnés par le filtre de recherche « mariage pour tous ». On y ajoute les articles téléchargés depuis le moteur de recherche interne du journal *Le Monde*. Il compte deux sous-corpus : le premier est composé seulement des titres des articles de journal où apparaît la locution « mariage

⁶Bonhomme M., 2014, « La réception de l'euphémisme : entre réussite et échec interactif » en *Etudes pragmatico-discursives sur l'euphémisme*, Peter Lang, Bern, p. 73-88

⁷Pour la notion de corpus hybride voir §2.2.3

⁸ www.assemblee-nationale.fr/14/débats

⁹ www.senat.fr/seances/comptes-rendus.html

¹⁰ Anthony, L., 2014., *AntConc (Version 3.4.3) [Computer Software]*. Tokyo, Japan: Waseda University. Available from <http://www.laurenceanthony.net/>

¹¹Le site de Down Jones est repérable en ligne : www.factiva.com

pour tous » ; le deuxième comporte les seuls titres et articles des journaux *Le Monde* et *Le Figaro*¹².

3. Le corpus des messages échangés sur Twitter (CT) : comprend tous les textes téléchargés depuis le moteur de recherche interne au site de micro-blogging Twitter et filtrés avec le mot-dièse #mariagepourtous, à partir du 20 décembre 2010 jusqu'au 20 juillet 2013. Les messages ont été stockés et analysés à travers l'outil informatique Mongo DB avec l'aide de l'équipe du département d'informatique de l'Université de Turin.

III. Méthodologie

Du point de vue méthodologique, une analyse aussi bien quantitative que qualitative des données nous a permis d'avoir une vision complémentaire des données analysées. L'analyse qualitative s'est appuyée sur les outils conceptuels de la rhétorique, de l'argumentation et de la pragmatique. En ce qui concerne l'analyse quantitative, celle-ci s'applique au traitement des formules et des syntagmes apparentés. Une interaction continue entre analyse quantitative et qualitative a permis de travailler aussi bien sur la fréquence de la formule et son temps de permanence dans le débat, que sur les contextes discursifs qui l'ont générée.

IV. Originalité des thématiques

C'est dans la méthode et dans les corpus choisis que repose le caractère innovant de cette recherche : nous avons pris en considération le débat politique et médiatique traditionnels, mais aussi les positions exprimées par l'opinion publique par le biais des nouveaux outils de communication comme le site Twitter et nous avons pu analyser la diffusion des idées (et des structures sémantiques et linguistiques) à travers les trois corpus.

En particulier, la réflexion et les analyses faites sur les messages Twitter nous ont apporté des connaissances importantes en ce qui concerne le rôle que ce réseau social a eu dans les débats sociaux entre 2010 et 2013. En effet, pendant la période prise en considération, ce nouveau moyen de communication a été utilisé de façon massive et efficace par tous les acteurs sociaux – les politiciens, les journalistes, l'homme de la rue – tant et si bien qu'il a été, à notre avis, l'un des moyens les plus utilisés pour diffuser les idées et les actions publiques à travers

¹²Nous avons utilisé ce sous-corpus en particulier pour écrire notre article : « La formule 'mariage pour tous' dans la presse » en : Paissa P., Rigat F., Vittoz M.B., 2015, *Dans l'amour des mots. Chorale(s) pour Mariagrazia*, Edizioni dell'Orso, Alessandria. Des informations plus détaillées sur les choix opérés en § 2.2.1.

des énoncés très courts et saillants. Grace à ce corpus, nous avons pu réfléchir non seulement sur la diffusion d'une formule dans le web et par le web, mais aussi raisonner sur l'hypothèse que les opinions twittées ou exprimées de façon traditionnelle sont capables de réorienter toujours le débat politique et médiatique, en créant un parcours circulaire, et non plus linéaire, de diffusion de l'information.

V. Intérêt scientifique des résultats attendus

La réflexion sur des faits linguistiques concernant l'utilisation de la rhétorique et de l'euphémisation à l'intérieur du débat politique permettra de créer une cartographie du contenu linguistique des données et de travailler sur une axiologie des procédés linguistiques utilisés qui soit en mesure d'apporter de nouvelles réflexions sur la nature de l'argumentation politique et médiatique et sur les procédés utilisés, en éclaircissant en particulier quel est le rôle joué par l'euphémisation par rapport à des thématiques très sensibles. La réflexion sur la formule MPT, en particulier, nous permettra aussi de vérifier la valeur heuristique de cette notion et de donner une description ultérieure des mécanismes linguistiques et argumentatifs dont elle se charge dans le discours.

En outre, l'analyse de la diffusion et de la démultiplication d'une formule (dans ce cas, le « mariage pour tous ») dans les réseaux sociaux aura pour but de formuler et de vérifier des hypothèses qui concernent ce nouveau moyen de communication et d'argumentation politique et sociale, en s'insérant dans le débat sociologique très vif sur l'utilisation, les finalités et, plus en général, les vertus et les contradictions de cette nouvelle société virtuelle.

D'un point de vue plus général, cette approche pourra montrer le rôle de la langue dans le façonnage d'objets conceptuels, un processus spécifiquement discursif dont dépend bien souvent leur succès ou leur échec politique et/ou sociétal.

D'un point de vue heuristique, enfin, l'approche intégrée des corpus traditionnels de presse et des corpus numériques des médias sociaux pourra contribuer à la création de nouveaux modèles d'accès et d'analyse dynamique de la circulation de l'information et de la création de formules dans différents contextes discursifs.

VII. Plan du travail

Dans les chapitres qui suivent nous allons décrire le travail de recherche que nous avons présenté dans ces courts paragraphes : le lecteur découvrira donc la formule MPT et le débat qu'elle a suscité ainsi que les études que nous avons menées pendant ces trois ans de recherche.

Dans le Ch. I nous décrivons les études qui supportent notre recherche et qui nous ont fourni la base théorique pour travailler sur le débat du MPT. En particulier nous faisons référence aux études de l'analyse du discours, branche de la linguistique que nous présentons dans les premiers paragraphes, qui concernent la rhétorique entendue comme études sur l'argumentation mais aussi sur les figures du discours : nous utilisons en particulier la figure de l'euphémisme, qui est centrale pour nos réflexions, avec la notion de formule. La figure de l'euphémisme comme la notion de formule sont présentées dans les derniers paragraphes de ce chapitre.

Le Ch. II décrit le corpus que nous avons utilisé pour mener notre recherche, ainsi que la méthodologie de travail. Après une introduction qui énonce les points de repère théoriques concernant la notion de corpus, nous expliquons les choix opérés dans la sélection du corpus que nous avons utilisé. Ce corpus est le fruit de choix théoriques et pratiques que nous allons détailler dans le paragraphe §2.2. Deuxièmement nous nous occupons des travaux pratiques de repérage et de stockage des données choisies. Les derniers paragraphes détaillent les choix méthodologiques et les bases théoriques et pratiques qui ont accompagné l'analyse des données : l'analyse quantitative et les instruments pour la mener ainsi que l'analyse qualitative des données, articulée en analyse synchronique et diachronique du corpus.

Le Ch. III permet au lecteur d'entrer dans le sujet choisi à travers la narration des événements qui ont caractérisé le débat sur le MPT. Ces paragraphes fournissent donc un contexte historique au travail que nous allons présenter, à partir de ce qui a précédé l'approbation de la loi, pour terminer avec une présentation des personnages les plus marquants qui ont animé le débat.

Le Ch. IV énonce la thèse sur laquelle nous appuyons l'entière structure de notre recherche : le MPT est une formule. Les paragraphes de ce chapitre détaillent donc les caractères de la formule afin de soutenir notre thèse: nous présentons ici les éléments qui font du MPT une formule dans une perspective synchronique. Le chapitre commence à mettre en évidence les caractéristiques particulières de la formule MPT.

Le Ch. V complète les réflexions du chapitre précédent : nous considérons l'euphémisme comme une caractéristique intrinsèque de la formule MPT, qui explique sa valeur argumentative et performative. Les deux premiers paragraphes du chapitre s'occupent donc d'expliquer cette caractéristique, tandis que le troisième paragraphe porte le raisonnement sur le lien qui existe entre la notion de formule et le procédé de l'euphémisme à l'aide d'exemples fournis par d'autres formules.

Dans le premier paragraphe du Ch. VI la perspective analytique change et devient diachronique : nous y présentons une sorte d'enquête qui, à l'aide des indices retrouvés dans les trois corpus, porte le lecteur à découvrir l'origine du lieu discursif MPT et deuxièmement enquête sur sa transformation en formule. Cette perspective permet aussi de mettre en relief les homologues du MPT : « mariage gay », « mariage homosexuel » et les autres homologues sont analysés quantitativement et qualitativement et mis en relation avec la formule MPT pour expliquer les dynamiques linguistiques qui l'ont portée à devenir formule. Enfin nous retrouvons la perspective synchronique pour détailler, dans le dernier paragraphe, la mise en discours de la formule MPT et compléter ainsi le tableau historique que nous avons peint dans ce chapitre.

Une fois que nous avons réfléchi sur le statut de formule du MPT et que nous en avons connu l'histoire, le chapitre VII s'occupe de décrire comment celle-ci a été utilisée pour argumenter pour et contre le mariage homosexuel : nous partageons l'analyse en argumentation intrinsèque (menée par la seule formule), présentée dans le premier paragraphe, et les argumentations menées par le biais de la formule. Nous donnons une grande importance aux argumentations réalisées à travers les phrases attributives : ce simple outil linguistique a permis de comprendre comment la formule MPT a été utilisée pour animer le débat, mais surtout elle nous a permis la mise en relation des trois corpus et le développement d'une méthodologie de recherche à la fois quantitative et qualitative sur ce corpus, que nous avons appelé hybride. Enfin le dernier paragraphe parle des jeux de mots faits à partir de la formule et de leurs implications argumentatives.

Le Ch. VIII présente un regard d'ensemble sur le débat. Après une présentation des analyses quantitatives faites, les paragraphes suivants sont consacrés à l'analyse qualitative du débat, partagé en champs sémantiques ou sujets de discussion. Pour chaque sujet nous allons détailler les ressources rhétoriques mises en place par les locuteurs : ainsi le paragraphe sur le projet de loi parle en particulier de l'importance de l'exemple dans le débat ; le paragraphe qui parle de la famille présente la dichotomie « droit à l'enfant/droit de l'enfant » comme procédé argumentatif ; les deux paragraphes sur le débat parlementaire et les manifestations mettent en

évidence l'attitude de la presse favorable et contraire au MPT et les artifices rhétoriques utilisés.

Enfin, nous avons consacré le dernier chapitre (ch. IX) à l'exploitation du seul corpus Twitter. Nous rapportons ici une grande partie de la recherche faite, qui a été dédiée au repérage et à la construction du corpus, à l'analyse des données et à l'annotation d'une partie de ce corpus, faite à l'aide des membres du département d'informatique de l'université de Turin. La nécessité de dédier un chapitre à ce corpus est due à notre volonté de raconter quelles ressources (théoriques et pratiques) ont été mises à point et utilisées pour exploiter le corpus, partie intégrante et contenu original de notre recherche.

CHAP I

REFERENCES THEORIQUES

*L'effet argumentatif des figures est de
créer de la proximité, de mettre en
évidence la force vive des valeurs qui
unissent l'orateur et l'auditoire, de
renforcer le sentiment de communauté
qui peut exister entre eux.*

Chaim Perelman¹³

Nous plaçons ce travail dans le sillage de l'Analyse du Discours (AD), que nous définissons dans ce chapitre à l'aide des œuvres de Dominique Maingueneau : ce champ de la linguistique nous intéresse davantage car celui-ci nous a donné les instruments d'analyse linguistique pour la mise en place et le décryptage d'un corpus hétérogène. À l'intérieur de l'AD nous avons choisi de focaliser notre attention sur la rhétorique et l'argumentation, comme outils théoriques principaux auxquels faire appel pendant cette dissertation. L'œuvre de Chaim Perelman sur l'argumentation, ainsi que les réflexions sur la rhétorique de Ruth Amossy, entre autres, nous a permis de mettre en place le cadre théorique de référence de ce travail.

En deuxième lieu, les études de Marc Bonhomme nous ont éclairci la notion de figures de styles, parmi lesquelles nous avons focalisé notre attention sur la figure de l'euphémisme, qui joue un rôle essentiel dans le travail que nous présentons ici. La figure de l'euphémisme et la notion de formule, mise au point par Alice Krieg-Planque, sont deux repères théoriques clés de cette thèse ; en effet il n'en constituent pas seulement une base théorique nécessaire mais aussi ce qui explique et rend homogène le corpus choisi.

1.1 Sur l'analyse du discours, la rhétorique et l'argumentation

La recherche s'inscrit donc dans le sillage de l'analyse du discours et reprend ce que Ruth Amossy définit la « dimension argumentative du discours¹⁴ », qui s'appuie sur une linguistique

¹³Perelman C., Olbrechts-Tyteca L., 2009, *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

¹⁴Amossy R., 2000, *L'argumentation dans le discours*, Nathan-Université, Paris, p.25.

du discours dans le sens large du terme – c’est-à-dire « *tous les courants qui se donnent comme objet l’usage de la langue par des sujets parlants en situation.* »

1.1.1 L’analyse du discours

A cet égard il faut d’abord donner une définition d’« analyse du discours » en tant que discipline issue de la linguistique et préciser quelles sont les problématiques qu’elle amène.

La discipline de l’analyse du discours (désormais AD), naît pendant les années 1960 à partir d’une convergence d’études, qui ne relèvent pas seulement de la linguistique : parmi les premiers chercheurs de la discipline, on compte aussi des sociologues aussi bien que des philosophes du langage, comme Pêcheux, ou des philosophes tout court, comme Foucault. Ce qui les a réunis sous une discipline unique, c’est l’intérêt commun pour ce qu’on appelle « discours. »

En particulier son nom anglais, *Discourse analysis* (d’où sa traduction en français), est dû à un article de l’américain Harris¹⁵ de 1952, qui présentait cette nouvelle discipline s’attachant à une notion de discours vue comme fait de « parole » opposé à la « langue ». Cependant, il restreignait le champ de l’AD à une sorte de linguistique textuelle, d’où on pouvait faire dépendre des faits de cohérence et de cohésion d’un texte (même si avec cette définition il poussait la linguistique à un niveau transphrastique qui caractérise la notion de texte et qui amène à des réflexions qui ne sont plus purement grammaticales). Plus en général, on pourrait dire que l’AD concerne tout acte de « parole », à concevoir dans son sens saussurien, ou pour le dire avec les mots de Teun Van Dijk, l’AD est l’étude de « *l’usage réel du langage par des locuteurs réels dans des situations réelles* »¹⁶. Van Dijk y voit aussi une extension de la rhétorique classique, qui cependant restreindrait les domaines de la rhétorique à la seule argumentation (cf. §1.2).

Si la *Discourse analysis* américaine reste globalement attachée à la vision de Harris, penchant plutôt vers une analyse textuelle, l’école française, qui a son origine dans les réflexions de Foucault et Pêcheux en particulier, se concentre autour d’une notion plus dynamique du discours. C’est Pêcheux qui pose la question de la place théorique du « discours » au sein du modèle saussurien. Selon Pêcheux, la linguistique laisse découvrir le terrain du sens. En

¹⁵Zellig S. Harris, 1952, *Discourse Analysis*, sur *Language*, Vol. 28, No. 1, pp. 1-30, Linguistic Society of America, <http://www.jstor.org/stable/409987>

¹⁶Van Dijk T., 1985, “Introduction: Discourse analysis as a new cross-discipline”, in Academic Press (Ed.) *Handbook of Discourse Analysis* (C3), (C.3.), Vol. 1., pp. 1-10.

d'autres termes, elle a « oublié » de développer une théorie adéquate de la production du sens dans le discours. Pêcheux a donc voulu établir une théorie scientifique du 'discours', insistant sur la nécessité de développer un instrument pour créer des résultats expérimentaux (pas seulement intuitifs).

Néanmoins, la quantité et la diversité des études qui s'inscrivent dans le domaine de l'AD a fait en sorte qu'il n'existe aucune définition univoque d'AD. Comme le souligne Maingueneau, « certains appellent AD les recherches qui s'inscrivent dans le cadre de leur propre problématique et rejettent dans les ténèbres extérieures toutes les autres »¹⁷, d'autres, selon Levinson¹⁸ construisent des définitions qui ne prennent pas en compte la diversité des études d'AD en la posant à côté de l'analyse conversationnelle ou ne la centrant que sur les actes du langage.

Pour donner une définition d'AD, il faut alors préciser quel est l'objet de cette discipline, c'est-à-dire le discours, mais il est d'abord nécessaire de détacher l'AD de la linguistique du discours (qui s'occupe elle aussi de discours) : nous ne considérons pas l'AD et la linguistique du discours comme synonymes mais, comme le précise Maingueneau¹⁹, la première n'est qu'une composante de la deuxième. Ce qui intéresse l'AD, ce n'est pas seulement l'organisation textuelle ou la situation d'énonciation, mais plutôt comment les deux se nouent à travers un dispositif d'énonciation spécifique. « *Ce dispositif - dit Maingueneau- relève à la fois du verbal et de l'institutionnel : penser les lieux indépendamment des paroles qu'ils autorisent, ou penser les paroles indépendamment des lieux dont elles sont partie prenante, ça serait rester en deçà des exigences qui fondent l'AD* »²⁰. C'est pour cette raison que Maingueneau accorde une grande importance aux genres de discours, qui fondent du point de vue théorique tout raisonnement ayant à la base un ou plusieurs corpus (cf. § 2.1) de référence, comme notre travail, et qu'il introduit la « notion d'archive » (cf. § 1.1.4).

1.1.2 Le discours ou les discours

Avant de continuer, il nous faut donc essayer de donner une définition de ce que nous considérons comme discours et, en effet, la tâche n'est pas simple, si l'on considère que la notion de discours reste une notion très floue : si certains chercheurs en ont une conception très

¹⁷Maingueneau D., 1991, *Analyse du discours introduction aux lectures d'archives*, Paris, Hachette,

¹⁸Levinson S.C., 1983, *Pragmatics*, Cambridge, Oxford Academic.

¹⁹Maingueneau D., « L'analyse du discours et ses frontières », dans *Marges linguistiques*, n 9, mai 2005, MLMS Editeur

²⁰*Ibid.* p.66

restreinte, d'autres en font un synonyme de « texte » ou d'« énoncé ». Benveniste, par exemple, en fait le second terme de l'opposition entre langue et discours, qui est le lieu où s'exercent la créativité et la contextualisation qui confèrent de nouvelles valeurs aux unités de la langue.

Si la grammaire de texte considère le discours comme une unité totalisante, on doit aux linguistes de l'énonciation, qui prennent en compte les conditions de production des énoncés, la définition du discours comme « toute production (verbale ou non verbale) d'énoncés accompagnés de leurs circonstances de production et d'interprétation. » D'un point de vue pragmatique, le texte est un ensemble culturel qui renvoie à des données d'origines variées, pas seulement linguistiques. C'est pourquoi le texte, tout comme le discours, remplit trois fonctions:

- une fonction propositionnelle ou locutoire (ce que disent les mots) ;
- une fonction illocutoire (ce que l'on fait par les mots: accuser, ordonner, demander une information, Etc.) ;
- une fonction perlocutoire (le but visé), agir ou chercher à agir sur l'interlocuteur.

Le sens d'un discours n'est pas donné par la langue : il est plutôt découvert par le destinataire grâce aux multiples points de repère que le destinataire y a placés pour exprimer ce qu'il veut dire. Selon Vignaux « *tout discours peut être défini comme un ensemble de stratégies d'un sujet dont le produit sera une construction caractérisée par des acteurs, des objets, des propriétés, des événements sur lesquels il opère* »²¹. Or, toute production verbale ou non verbale, orale et écrite, peut devenir objet de l'AD, c'est pour cela que la variété des corpus est indissociable de la variété des présupposés théoriques.

Il nous semble intéressant aussi d'adopter l'approche polyphonique qui vient des théories de la philosophie du langage de Bakhtine²² : le philosophe russe, qui rejette la conception individuelle de l'énonciation, appuie plutôt sa théorie du langage sur le « dialogisme » et propose une démarche d'analyse qui prend en compte la langue dans ses fonctions de communication et de structuration du réel. De plus, il souligne que « *ce n'est pas l'activité mentale qui organise l'expression, mais au contraire c'est l'expression qui organise l'activité*

²¹Vignaux G.,1988, *Le discours, acteur du monde : énonciation, argumentation et cognition*, Ed. Ophirys, Paris, p.18.

²²Bakhtine M. 1984, *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris.

mentale, qui la modèle et détermine son orientation »²³, l'expression n'est donc pas un acte individuel mais une activité sociale co-déterminée par tout un ensemble de relations dialogiques. Tout discours monologal est en réalité dialogique, dans la mesure où il incorpore plusieurs voix, imputables à plusieurs énonciateurs distincts. La notion de dialogisme intègre donc la polyphonie.

Cette conception polyphonique est reprise par Ducrot²⁴ qui introduit le concept de polyphonie discursive en AD, aussi bien que par Authier-Revuz²⁵ qui parle quant à elle d'« hétérogénéité discursive ».

1.1.3 La polyphonie

Oswald Ducrot, qui s'inscrit dans le domaine de la pragmatique de l'énonciation, reprend le discours bakhtinien en l'appliquant à l'AD et fondant le concept de polyphonie discursive : il distingue le *sujet parlant*, producteur empirique de l'énoncé, et le *locuteur*, instance qui prend la responsabilité de l'acte de langage. Le locuteur recouvre deux instances, le locuteur en tant que tel (*locuteur L*) et le locuteur en tant qu'être du monde (*locuteur lambda*) : le locuteur L désigne l'instance à l'œuvre pour l'énoncé ; le locuteur lambda désigne l'être du monde. La structure polyphonique des énoncés permet d'interpréter le sens de la phrase et c'est dans cette acception que la théorie polyphonique est une théorie sémantique. Mais elle est aussi une théorie discursive parce que le sens de la phrase est constitué par des traces d'un discours cristallisé sous-entendu, qui est partie intégrante de son sens.

De son côté, Jacqueline Authier-Revuz, tout en reprenant la théorie de Bakhtine, met en évidence un sujet divisé, qui se fait dans le langage. La parole d'autrui est à la fois inévitablement présente dans sa propre parole (c'est « l'hétérogénéité constitutive du langage »), mais demande à être en quelque sorte circonscrite pour qu'il reste un espace pour l'identité, l'affirmation d'identité du sujet parlant. D'où les phénomènes d'« hétérogénéité montrée » : le sujet parlant, en montrant les zones d'hétérogénéité de son discours, revendique en quelque sorte la paternité du reste de son propos. Les formes de l'hétérogénéité montrée peuvent être des formes marquées ou non marquées : le discours rapporté par exemple ; la modalisation autonymique dans laquelle le mot est utilisé à la fois en usage et en mention, comme dans l'îlot textuel, où l'hétérogénéité est signalée par les guillemets ou les italiques ou une intonation

²³Bakhtine M., 1977, *Le marxisme et la théorie du langage*, Minuit, Paris, pp. 122-123

²⁴Ducrot, O., 1984, *Le dire et le dit*, Minuit, Paris.

²⁵Authier-Revuz J., 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV* n 26, Paris –pp 91- 151.

distanciante ; la modalisation par discours autre (signalée par des expressions comme « selon X »). Celles que nous venons d'énumérer sont des formes marquées, alors que des figures comme l'ironie, l'allusion, etc. sont au contraire des formes non marquées.

Plus récemment, la notion de polyphonie est reprise par Alain Rabatel²⁶, qui l'associe aux notions de « prise en charge énonciative » (PEC) et de point de vue (PDV). Selon Rabatel, la distinction entre le locuteur et l'énonciateur de Ducrot se fait grâce à la prise en charge des points de vue ; dans le discours il y a donc un énonciateur principal qui correspond au PDV dominant mais aussi d'autres PDV qui peuvent être pris en charge (partagés) par l'énonciateur ou pas. Or, la notion de PEC renvoie à la sphère du locuteur/énonciateur qui prend en charge complètement son PDV, mais il y a aussi un autre niveau, celui de la « prise en compte » qui révèle la présence d'un second énonciateur dans le discours dont le PDV peut être partagé et donc pris en charge par le locuteur ou pas : si ce point de vue est considéré sans prendre explicitement parti, on peut parler de « PEC zéro », si au contraire le locuteur opère une « non-PEC », il se distancie du PDV de l'autre à travers des procédés linguistiques de modalisation ou figuraux (avec l'ironie par exemple). L'auteur complète :

« Dans le cas d'une visée argumentative, LI/EI (le locuteur) se sert de l'information pour son propre compte avec une PEC indirecte, implicite ou par défaut. Le phénomène n'est pas linguistique, il est discursif : c'est le genre du débat politique qui entraîne la PEC par défaut parce que selon les règles du débat, en général, on ne cite quelqu'un qu'en appui de ses thèses ou pour le critiquer, ou pour appuyer/critiquer un tiers... Bref, la neutralité est plutôt exclue, et c'est le co (n)-texte qui indique s'il faut choisir l'accord ou le désaccord »²⁷

1.1.4. Le concept d'archive

La multiplicité du discours fait en sorte que le chercheur qui veut le définir est très mal à l'aise, car cette multiplicité ne permet pas de décrire des frontières entre un texte et l'autre ou entre un discours et l'autre. On dirait plutôt qu'il y a plusieurs discours ou plusieurs types de discours

²⁶Rabatel A., 2012, « Les relations Locuteur/Énonciateur au prisme de la notion de voix », *Arts et Savoirs* [En ligne], n2, URL : <http://aes.revues.org/510>

²⁷Rabatel A., 2009, « Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée.... », en *Langue française* n° 162, pp. 71-87 URL : www.cairn.info/revue-langue-francaise-2009-2-page-71.htm.

que l'analyste peut prendre en considération dans son activité de recherche. C'est pour cette raison que Maingueneau introduit, pour l'AD, le concept d' « archive »²⁸. Il considère que :

*« une "archive" c'est un ensemble de textes qui ne se définit pas seulement comme la réponse à un faisceau de contraintes pratiques, il permet aussi de légitimer un certain exercice de la parole pour un groupe donné. Dès lors, étudier des énoncés comme participant d'une archive, c'est bien autre chose que prendre seulement en compte leur utilité, mettre en rapport une structure et une fonction : c'est une certaine organisation de l'univers, liée aux comportements de diverses collectivités qui s'y trouvent impliquées. L'étude de l'archive joue ainsi un rôle comparable à celle du mythe pour les sociétés primitives. Pour l'AD comme pour le mythologue il s'agit de considérer des positions énonciatives qui nouent un fonctionnement textuel à la construction de l'identité et à la préservation d'un groupe».*²⁹

Cette définition nous permet de dépasser ainsi les contraintes textuelles des genres (oral/écrit – médiatique/non médiatique, etc.), du positionnement et du lieu discursif³⁰ pour traiter une archive de façon unique et selon un point de vue qui est celui du territoire ou domaine de l'AD que nous avons choisi comme point de vue électif. Ainsi le discours envisagé comme polyphonique ou hétérogène peut réunir plusieurs genres textuels, moyens de communication et typologies d'énoncés, mais il sera observé du point de vue que l'analyste a choisi pour sa recherche, ce qui lui donne la légitimité en tant qu'objet d'étude unique. Pour cette raison nous considérons la notion d'archive comme un incontournable, qui justifie et en même temps pose les bases théoriques pour la création et l'exploitation de notre corpus. Nous avons mis au point un corpus qui contient des genres différents ; le discours polyphonique, que nous avons présenté ci-dessous (§1.1.3), justifie seulement en partie nos choix méthodologiques, car nous ne pouvons pas savoir dès le début à quel point les trois composantes du corpus dialoguaient entre elles. Nous avons donc fait appel à la notion d'archive : une définition de corpus qui dépasse les genres et les contraintes textuelles et qui permet au chercheur de travailler sur le corpus hétérogène que nous allons analyser dans ce travail, à la recherche des liens que nous avons imaginés subsister entre ses parties. Grâce à cette notion théorique nous avons pu réunir

²⁸Maingueneau D., 1991, *L'analyse du discours : introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette,

²⁹Maingueneau D., 1993, « Analyse du discours et archive », en *Semen* [En ligne], n8, URL : <http://semen.revues.org/4069>

³⁰« Un lieu discursif est un objet relevant d'une matérialité discursive, que les locuteurs façonnent et reprennent en y investissant des enjeux de positionnements et de valeurs » : définition donnée par A. Krieg-Planque dans : Krieg-Planque A., 2010, « Un lieu discursif : « Nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas ». Étude d'une mise en discours de la morale », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n92, URL : <http://mots.revues.org/19571>

trois genres textuels différents dans ce corpus, qui dépend du regard unitaire avec lequel nous avons analysé ses parties.

1.2 Rhétorique

1.2.1. Rhétorique et argumentation

On passera ici sur les développements historiques que la notion de rhétorique a subis au fil des siècles jusqu'à être identifiée, à un certain moment, avec l'étude des figures de style, pour retracer les diverses visions modernes de la rhétorique, dont le *Traité de l'argumentation*³¹, que nous posons en fondement de notre recherche.

Cette division entre rhétorique comme art de persuader et rhétorique comme étude des figures de style a été réinterprétée dans la modernité par l'opposition de deux « Nouvelles rhétoriques ». Celle de l'école de Bruxelles, fondée par Perelman, qui suit la tradition aristotélicienne en dénommant rhétorique l'étude de l'ensemble des moyens verbaux aptes à persuader, et celle du Groupe μ de Liège, qui propose une approche structurale des figures qu'elle dénomme « Rhétorique générale »³² et qui relève plutôt de la théorie littéraire, car elle concerne « ce qu'on a appelé la fonction poétique du langage »³³. Bref, le Groupe μ , dans le sillage de Jakobson, se concentre sur la recherche des procédés de langage qui caractérisent la littérature.

Le modèle proposé par Perelman considère par contre comme rhétorique « l'ensemble des modèles verbaux aptes à persuader », même si on doit reconsidérer cette définition à l'intérieur des études modernes sur la polémique politique et dans les médias et parler d'adhésion plutôt que de persuasion. Ainsi, la *Nouvelle rhétorique* de Perelman et Olbrechts-Tyteca se définit comme « les techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment »³⁴. Ce qui est innovant, c'est que, à l'inverse des théories qui refusent de reconnaître l'importance de l'auditoire, la conception de l'argumentation de Perelman est tout entière consacrée à l'auditoire qu'elle cherche à influencer. La *Nouvelle rhétorique* insiste sur ce point : « C'est à cause des rapports qu'elle possède avec l'action, parce que l'argumentation ne se déroule pas dans le vide, mais dans une situation socialement et psychologiquement déterminée, qu'elle engage pratiquement ceux qui

³¹Perelman C., Olbrechts-Tyteca L., 2009, *Op cit.*.

³²Groupe μ , 1970, *Rhétorique générale*, Larousse, Paris.

³³Jakobson R., 1963, *Essais de linguistique générale*, Minuit, Paris, ch.11

³⁴Perelman C., 2009, *Op. cit.*, p 5

y participent ». Perelman affirme que « cette interaction entre orateur et discours serait même la caractéristique de l'argumentation, par opposition à la démonstration »³⁵.

Toutefois, l'approche philosophique de Perelman semble considérer rhétorique et argumentation comme synonymes, alors que plusieurs études, en particulier les études anglo-saxonnes³⁶, en dénoncent la différence :

« L'argumentation se focaliserait sur le général et l'abstrait, la rhétorique sur le particulier et le concret. L'une donnerait la prééminence au logos, l'autre prendrait pleinement en compte la trilogie aristotélicienne logos (discours et raison), ethos (image de soi que l'orateur construit dans son discours), pathos (les sentiments suscités dans l'auditoire). Enfin, on pose souvent que l'une est essentiellement normative (elle élabore des critères de validité), alors que l'autre est descriptive (elle donne à voir la façon dont l'argumentation se déroule effectivement sur le terrain)»³⁷

Deux autres branches s'intéressent à la rhétorique : la logique informelle et la pragma-dialectique³⁸. La logique informelle concerne l'argumentation en langue naturelle telle qu'elle se développe sur la place publique, dans la presse, dans les essais, etc. Elle cherche à offrir des instruments qui puissent être utilisés dans l'analyse critique des discours qui circulent sur la place publique ; la recherche porte sur la nature de l'argument, les types d'arguments et les critères qui permettent de les évaluer. La seconde théorie, la pragma-dialectique, développée par l'école d'Amsterdam, définit l'argumentation comme une activité verbale et sociale de la raison, dont le but est d'accroître (ou de diminuer) l'acceptabilité d'une position controversée. Cette approche se concentre plutôt sur un processus dialectique qui permet la résolution d'un conflit d'opinion.

³⁵Perelman C., 2009, *Op. cit.*, p 78

³⁶Elle est au cœur de certains ouvrages collectifs comme les actes du colloque de OSSA (Ontario Society for the Study of Argumentation) de 1998, intitulés *Argumentation & Rhetoric*, ou comme *Dialectic and Rhetoric. The Warp and Woof of Argumentation*, édité par van Eemeren et Houtlosser en 2002 qui font partie de la branche de la pragma-dialectique (note 38).

³⁷Amossy R. et Koren R., 2009, « Rhétorique et argumentation : approches croisées », en *Argumentation et Analyse du Discours* n2 [En ligne], URL : <http://aad.revues.org/561>

³⁸Pour la pragma-dialectique voir l'ouvrage de référence : Walton D. N., 2004, *Abductive Reasoning*, Tuscaloosa (Ala.): University of Alabama Press. Pour la logique informelle voir : Johnson, R. H., Blair J. A., 1997, « Informal Logic in the Twentieth Century », in Walton D. et Brinton A. (ed), *Historical Foundations Of Informal Logic*, Routledge, London, pp 158-177.

Au-delà des approches décrites et de toute différence théorique entre les écoles, en particulier sur la notion d'argumentation, nous voulons reprendre les mots de Ruth Amossy, qui explique de façon claire et précise une démarche théorique souhaitable pour notre étude :

« [...] L'essentiel est désormais de prendre en ligne de compte le cadre de communication en mettant l'accent sur le locuteur et sur l'auditoire, le contexte ou la situation de discours, en même temps que l'interdiscours et la doxa – il s'agit de tenir compte du dialogisme inhérent à toute utilisation du langage -, le rôle de l'ethos et du pathos dans l'échange persuasif. Il nous semble aussi important de prendre en compte la centralité du fonctionnement discursif dans ses multiples aspects - du dispositif énonciatif et du genre de discours à des moyens verbaux comme les connecteurs, les choix lexicaux, les éléments doxiques ou les figures verbales. ».³⁹

En résumé, loin de vouloir donner une définition philosophique de l'argumentation, Amossy en donne sa propre vision empirique et la lie à l'étude pratique de l'analyste : « Chaque discours concret, ou ensemble de discours, se construit en imbriquant d'une façon singulière les éléments discursifs, les figures, les types d'arguments qu'il sélectionne, et c'est de cette réélaboration souvent complexe que se dégage son sens, sa logique et sa finalité ».⁴⁰

En prolongeant le raisonnement d'Amossy, on peut s'associer à Marianne Doury pour dire :

« C'est donc à l'analyste de déterminer, au coup par coup, en fonction des données envisagées, des problématiques qu'elles soulèvent, du terrain dans lequel elles se déploient, les catégories qui devront être mobilisées afin de faire jouer la « clé argumentative » qui permettra d'activer les rouages du discours et de « faire voir » la construction de l'argumentation qui l'organise ».⁴¹

Généralement, les approches de l'argumentation se confrontent à des pratiques argumentatives caractérisées par une dimension publique plus ou moins médiatisée et notre travail, en particulier, concerne l'analyse d'argumentations médiatisées sur des thématiques impliquant une dimension institutionnelle. C'est pour cette raison que la prise en considération d'objets complexes, depuis les débats parlementaires jusqu'aux messages postés sur des blogs en passant par la presse écrite, impose que l'argumentation qui s'y construit ne se limite pas à

³⁹ Amossy R. et Koren R., 2009, *Op. cit.*

⁴⁰ Amossy R., 2015, « Quelle vocation empirique pour l'argumentation dans le discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n15, URL : <http://aad.revues.org/2059>

⁴¹ Doury M., 2015, « Introduction », en *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n15, URL : <http://aad.revues.org/2075>

prendre en charge la micro-articulation des énoncés mais elle doit analyser toutes les ressources discursives mobilisées dans la construction de l'argumentation. Si donc « *l'argumentation cherche à comprendre la logique interne des discours et des argumentaires, et à dégager les fonctions sociales des procédures verbales examinées, sans préjuger de leur véracité ou de leur valeur* »⁴², pour nous il ne s'agit pas de juger la réalité du « mariage pour tous ». Ce qui importe, c'est de voir la mesure de son implantation en France et sa signification, la nature des raisonnements partagés qu'elle propose, la façon dont elle suscite des divisions à travers une polarisation polémique. Dans cette optique, l'analyse discursive et argumentative sont nécessairement liées à des enjeux sociaux et politiques⁴³.

1.2.2 Figures de style/figures de pensée

Etant donné la définition perelmanienne de rhétorique, que nous avons adoptée dans notre thèse, on se concentre aussi sur la notion de rhétorique comme étude des figures du discours et sur la fonction argumentative que celles-ci recouvrent dans le corpus examiné (en particulier nous nous attachons à la figure de l'euphémisme [cf. § 1.2]). À cet égard, nous voulons utiliser les mots de Prandi, qui, à notre avis, explique clairement quelle est notre approche par rapport aux figures, car nous sommes d'accord avec lui quant à la nécessité de ne pas dépasser complètement l'opposition historique entre tropes et figures :

“Une figure – citant Bonhomme (1998) – est une forme discursive marquée, libre et mesurable, qui renforce le rendement des énoncés”. Cette définition pragmatique, que nous prenons en charge, appartient à une conception globalisante et pragmatique des figures qui, cependant, est aussi compatible avec une conception restreignant la figure à une simple unité linguistique (trope). Or, la distinction entre figures de style et figures de rhétorique (ou tropes et figures de pensée) a joué un rôle historique et théorique central dans le débat sur la fonction argumentative des figures, pour cette raison, tout en revendiquant une approche globale des figures, nous ne pouvons pas dépasser totalement cette opposition, car si les tropes en un seul mot n'agissent que sur un segment de la phrase, les tropes diffus “donnent une interprétation à tout un énoncé sur la base d'un conflit avec le contexte”⁴⁴.

⁴² *Idem*

⁴³ Notre recherche, tout en calculant ces enjeux sociolinguistiques, reste liée à l'analyse des mécanismes et fonctionnement du discours.

⁴⁴ Prandi M., 2000, « Littéral, non littéral, figuré », *Cahiers de praxématique* 35, Sens figuré et figuration du monde: 17-38.

En ce qui concerne les diverses théories sur les figures, nous avons mentionné au § 1.2.1. la conception restreinte à l'usage des figures du discours que le Groupe μ a de la rhétorique ; or, les chercheurs de ce groupe voient, dans les figures, des transformations organisées à partir du langage standard ; la *Rhétorique générale* se situe en effet dans une conception figurale de « l'écart », défini comme *altération ressentie du degré zéro*⁴⁵. Mais l'originalité de cette théorie est plutôt la relation entre norme et écart : la déviance figurale est résolue vis-à-vis de la norme interne de chaque discours. Comme l'écrit le Groupe μ , « *c'est donc le rapport Norme-Écart qui constitue le fait de style, et non l'écart lui-même* »⁴⁶. M. Bonhomme formule des réserves sur le rôle accordé à l'écart par le Groupe μ , il avoue cependant que l'intérêt de cette théorie est finalement de montrer la corrélation indissociable entre la donnée sémiotique⁴⁷ des figures et leur actualisation discursive :

« *Ce qui nous intéresse de la théorie du Groupe μ est une conception globaliste des figures, qui voit en elles des structures rhétoriques investies par les sujets communicants. Cette conception globaliste offre en effet l'avantage de préserver la singularité formelle des figures, tout en les intégrant dans le fonctionnement ordinaire du langage. Car, au fond, les figures ne sont pas du discours à part, mais des formes marquées que prend le discours dans certains contextes.* »⁴⁸

De même, d'autres analystes pragmatiques, Grice, Searle et Kebrat-Orecchioni, analysent eux aussi les figures comme un écart entre un énoncé manifesté déviant et un énoncé littéral⁴⁹. Les tropes sont analysés comme des figures communicationnelles (ou illocutoires) opposant un énoncé conventionnel à un énoncé figural. Mais cette théorie de l'écart présente, à notre avis, des limites sur la base d'une difficulté à expliquer certaines figures⁵⁰, comme l'euphémisme, que nous traitons dans cet ouvrage, lequel ne se base pas sur un écart entre une forme littérale et manifestée mais plutôt sur la substitution d'une forme taboue, comme on le verra (cf. § 1.2). Nous préférons alors le cadre théorique énonciatif de M. Bonhomme : selon le linguiste, « *une*

⁴⁵Groupe μ , 1970, *Op. cit.* p 41.

⁴⁶*Ibid.* p 22.

⁴⁷À propos de cela, Rastier F., 1994, *Tropes et sémantique linguistique*, Persée, Paris.

⁴⁸Bonhomme M., 2010, « La rhétorique des figures : entre formalisme et énonciation », en *Protée*, Volume 38, numéro 1, printemps p. 65-74, <http://id.erudit.org/iderudit/039703>

⁴⁹ « *Une expression signifiante reçoit une interprétation littérale si le destinataire décide que le message intentionné ne contient rien de plus que le signifié de l'expression. Elle reçoit une interprétation non littérale si le destinataire y voit un contenu indépendant, qui doit être relié sur place au signifié de l'expression par une chaîne inférentielle motivée contextuellement* ». (Prandi M., 2000, « Littéral, non littéral, figuré » en *Cahiers de praxématique* n35, pp 21-22).

⁵⁰Les figures, à notre avis, sont une partie intégrante du discours et ne se jouent pas avec la dichotomie forme littéral/écart (ou forme figurée). L'euphémisme par exemple se base sur une dichotomie présence/absence ; l'hyperbole au contraire de l'euphémisme est une stratégie discursive axée sur une surévaluation du référent etc...

figure constitue le plus souvent un compromis de singularité (qui la rend remarquable) et régularité (qui la rend mesurable sur la chaîne des énoncés) »⁵¹. Cette tension entre singularité et régularité, qui se concrétise au plan morphosyntaxique, sémantique, référentiel, se trouve à l'intérieur du langage même et en aucun cas peut être conçue comme un écart. Il s'agit donc de la part du linguiste d'une analyse globale du fait figural et de la prise en compte des « schèmes discursifs exemplaires et repérables sur la base de préconstruits linguistiques »⁵².

1.2.3 Figures de style et argumentation

En ce qui concerne la relation entre figures et argumentation nous prenons comme point de départ la théorisation perelmanienne des figures : la *Nouvelle Rhétorique*, en effet, est considérée par la majorité des rhétoriciens comme le texte fondateur qui réactualise la thèse de l'interdépendance des figures à visée esthétique et à visée persuasive. Perelman a bien montré que :

« les figures, dans leur diversité, présentaient une même ambition sur le plan argumentatif, à savoir renforcer la présence, frapper l'imagination sur un point précis, pour suppléer au discours littéral, trop réaliste. L'effet argumentatif des figures est de créer de la proximité, de mettre en évidence la force vive des valeurs qui unissent l'orateur et l'auditoire, de renforcer le sentiment de communauté qui peut exister entre eux ».⁵³

Bref, il donne aux figures le but argumentatif de stimuler encore une fois l'adhésion de l'auditoire, ce qui est le fondement de sa théorie. Mais cette définition nous semble inachevée, par conséquent on recourt encore aux mots de Marc Bonhomme qui complète, à notre avis, la réflexion de Perelman en soulignant que le caractère ambigu de la figuralité est à la base de son usage argumentatif dans le discours :

« Autre condition pour qu'une réactualisation de la réflexion sur la force persuasive des figures soit possible : leur intégration dans le cadre théorique des recherches en sciences du langage qui accordent une place centrale aux zones opaques et floues du sens. Ce n'est plus la transparence du rapport référentiel du mot à la chose qui stimule la recherche, mais sa complexité et son ambiguïté

⁵¹ Bonhomme M., 2005, *Pragmatique des figures du discours*, Paris, Champion, p 70.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Michel M., 2008. *Principia Rhetorica*, Fayard, Paris, p 126.

*foncière. Celles-ci constitueraient les conditions de possibilité de la figuralité et les figures, une fois leur structure profonde décodée, éclaireraient réciproquement le sémantisme de la langue ».*⁵⁴

« *L'ambiguïté figurale* », affirme encore Bonhomme, « *apparaît comme une cristallisation exemplaire de ce qui semble caractériser la nature profonde du langage, en dépit des tentatives pour le normaliser : la duplicité et l'équivocité* »⁵⁵. Il propose une « *version forte* »⁵⁶ de la thèse de l'argumentativité des figures, conçues comme « *des formes condensées d'arguments* » ou « *concentrés de lieux* » pouvant constituer des arguments à part entière. Comme l'a remarqué Meyer⁵⁷, « *les figures sont prédisposées à acquérir une fonction argumentative dans les situations de divergence et de tension. De surcroît, le positionnement énonciatif du locuteur est à même d'influer argumentativement sur ses énoncés figuraux* ». Or, selon Bonhomme, les figures tirent principalement leur argumentativité de facteurs internes, parmi lesquels leur orientation et leur force illocutoire. L'orientation fait en sorte que l'adhésion des destinataires du discours aille dans le sens souhaité par le locuteur, tandis que la force illocutoire doit être rapportée à leur potentiel persuasif. Ainsi, d'après l'exemple proposé par Bonhomme lui-même, la tension énonciative manifeste de l'hyperbole augmente la portée argumentative du discours de Zola dans son célèbre *J'accuse*.

*Ah ! le néant de cet acte d'accusation ! Qu'un homme ait pu être condamné sur cet acte, c'est un prodige d'iniquité. Je défie les honnêtes gens de le lire, sans que leur cœur bondisse d'indignation et crie leur révolte, en pensant à l'expiation démesurée, là-bas, à l'île du Diable.*⁵⁸

Dans le passage de Zola, les deux figures de l'hyperbole ('néant' de l'accusation, 'prodige d'iniquité', 'expiation démesurée') et de la métaphore ('cœur bondisse d'indignation' et 'crie de révolte') jouent bien leur rôle argumentatif. Zola utilise ces figures pour provoquer l'adhésion de ses lecteurs, en particulier l'hyperbole lui permet de dénoncer avec force l'injustice produite à l'égard de Dreyfus : la figure oriente ainsi le jugement des destinataires provoquant une adhésion axée sur le sentiment (et non sur le

⁵⁴Bonhomme M. (éd.). 2001-2002, « Figures du discours et ambiguïté », en *Semen* 15, pp. 9-10

⁵⁵Bonhomme M., 2001-2002, « De l'ambiguïté figurale », en *Semen* 15, pp. 11-24

⁵⁶Une version faible qui fait des figures des auxiliaires de l'argumentation se rencontre notamment chez Reboul à propos de la gradation, considérée comme « un excellent moyen de présenter les arguments » (Reboul O., 1991, *Introduction à la rhétorique*, P.U.F., coll. « Premier Cycle », Paris, p. 135).

⁵⁷Meyer M., 1993, *Questions de rhétorique*, Le Livre de Poche, Paris.

⁵⁸Bonhomme M., 2009, « De l'argumentativité des figures de rhétorique », en *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n2, URL : <http://aad.revues.org/495>

raisonnement) de contrariété que l'usage de l'hyperbole a le but de susciter ; la métaphore complète la mission du locuteur car elle pose l'indignation encore dans le champ des sentiments (le cœur) et non de la raison. L'injustice que Dreyfus a subie est perceptible immédiatement par le lecteur qui est donc persuadé par la force illocutoire des figures et non par une argumentation 'raisonnée'. Les figures donc n'ont pas seulement un rôle stylistique (dans le sens de rendre plus 'beau' un discours) mais aussi un rôle argumentatif : elles permettent au locuteur de stimuler l'adhésion des destinataires, étant des arguments elles-mêmes. La théorie de Bonhomme est d'autant plus correcte, à notre avis, si nous la lisons à la lumière des théories sur la polyphonie.

1.2.4. Figures, polyphonie et point de vue

Nous avons expliqué que, selon Autier-Revuz, les figures sont des formes non marquées d'hétérogénéité discursive (§1.1.3), c'est à dire qu'elles peuvent porter un PDV autre par rapport à celui du locuteur, qu'il soit ou non pris en charge. Le locuteur qui utilise la figure peut l'utiliser pour argumenter son PDV, comme cela se produit dans l'exemple de Bonhomme, mais il peut aussi utiliser une figure dans le but de démasquer l'argumentation (ou le PDV antagoniste) portée par la figure. Le PDV antagoniste s'insère alors dans son discours et devient marqueur d'hétérogénéité. C'est le cas de cet extrait de Montaigne sur l'esclavagisme où cette hétérogénéité marquée est le trait distinctif de l'ironie :

« Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais : Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres. Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves. Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre. On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir. Il est si naturel de penser que c'est la couleur qui constitue l'essence de l'humanité, que les peuples d'Asie, qui font des eunuques, privent toujours les noirs du rapport qu'ils ont avec nous d'une façon plus marquée. On peut juger de la couleur de la peau par celle des cheveux, qui, chez les Égyptiens, les meilleurs philosophes du monde, étaient d'une si grande conséquence, qu'ils faisaient mourir tous les hommes roux qui leur tombaient entre les mains. Une preuve que les nègres n'ont pas le sens

commun, c'est qu'ils font plus de cas d'un collier de verre que de l'or, qui, chez des nations policées, est d'une si grande conséquence. Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes ; parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens. De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains. Car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ? »⁵⁹

L'auteur utilise la figure de l'ironie pour démentir les esclavagistes : ils cite leurs mêmes arguments et donc leur PDV sur le sujet, mais son adhésion aux propos cités est nulle, au contraire la figure fait ressortir l'opinion du locuteur.

Mais la figure peut porter aussi le PDV partagé par une communauté que le locuteur peut choisir de prendre en charge ou pas. Dans la phrase : *Il s'est endormi dans les bras de dieu*, la métaphore utilisée dans le sens de *mourir* porte le PDV du locuteur mais aussi celui de la communauté des croyants, que le locuteur partage. En utilisant cette locution euphémique plutôt qu'une autre, le locuteur s'insère donc dans cette communauté.

Dans notre recherche, le lien entre la figure de l'euphémisme portée par la formule MPT et la polyphonie est une caractéristique essentielle qui permet de comprendre la valeur intrinsèque de la formule en tant que figure, mais aussi sa valeur argumentative. La notion de polyphonie, en effet, explique les usages argumentatifs de la formule, qui est porteuse d'un PDV précis (partagé ou non par le locuteur) mais cette utilisation argumentative, que nous allons observer, découle de sa valeur figurale : l'euphémisme. La tournure ne se fait pas seulement porteuse d'une argumentation, mais elle joue surtout sur l'absence et la substitution du référent taboué et socialement périlleux, qui est la caractéristique de l'euphémisme. La figure se charge donc de porter en soi le PDV du locuteur mais aussi celui de la communauté qu'il représente.

1.3 L'euphémisme

Pour définir la figure de l'euphémisme nous pouvons compter sur une littérature qui remonte jusqu'à la Rhétorique d'Aristote. Celui-ci le définit comme « l'amélioration d'un référent » (du grec ancien *euphemismos*, c'est à dire « je dis bien »). Aristote, par sa définition, met l'accent sur la caractéristique primaire de l'euphémisme, c'est-à-dire la capacité d'améliorer, à travers la

⁵⁹L'esprit des lois, XV, 5 (1748) exemple fait par l'autrice.

langue, une réalité (ou, pour le dire avec les mots de la linguistique moderne, un référent), qui pourrait être nommée autrement.

Si l'on passe d'Aristote à l'époque contemporaine, nous pouvons utiliser la définition donnée par Kerbrat-Orecchioni, qui d'ailleurs le classe parmi les tropes illocutoires⁶⁰ :

« Proche de la litote : l'euphémisme, qui peut exploiter divers procédés sémantiques (la litote elle-même, mais aussi la périphrase, ou d'autres formes de substitution lexicale comme l'antiphrase ou la métaphore), et dont la définition ne peut être que pragmatique, les différents types d'euphémismes ayant pour fonction commune d'adoucir ou d'embellir la représentation de réalités déplaisantes. Tout comme la litote, l'euphémisme est par excellence un softener : ces deux figures ont pour fonction commune et principale de tenter d'adoucir les FTAs [soit les Face Threatening Acts de Brown et Levinson⁶¹] que l'on est constamment amené à effectuer au cours du déroulement de l'interaction... »⁶²

Cette définition est très prégnante, à notre avis, car elle met en relation l'euphémisme avec la théorie des Faces : l'emploi de ce procédé, en effet, permet au locuteur de 'sauver la face' et donc de proposer un éthos, une vision de soi, qui est conforme à des sentiments communs (au moins au locuteur et à son auditoire). Nous pouvons parler dans ce cas d'euphémisme du politiquement correct⁶³ qui s'accompagne à l'euphémisme du tabou (§ 1.3.3).

L'euphémisme est considéré aussi comme une figure sociolinguistique : c'est-à-dire qu'il évolue avec la langue et la société et il reflète la conception que l'on se fait du réel dans un moment déterminé de l'histoire. Par exemple, l'usage massif de l'euphémisme pendant le XVI^e siècle, notamment dans le langage très particulier des Précieux, est lié à ce contexte d'énonciation et il diffère de l'usage que nous faisons aujourd'hui de cette figure. Les Précieux⁶⁴ en effet avaient mis au point un véritable système linguistique où tous les mots,

⁶⁰Voir § 1.3.2

⁶¹Tout sujet est pourvu d'un face-want, c'est-à-dire du besoin de préserver son « territoire » et sa « face ». Le « territoire » peut être entendu au sens propre comme au sens métaphorique : territoire corporel, matériel, spatial, temporel, cognitif, etc. La « face » (celle que l'on peut « perdre » ou « garder ») est le « valeur sociale positive » qu'une personne revendique à travers ses comportements sociaux. Les *Face threatening acts* sont les actions linguistiques qu'on met en place pour sauver la « face ».

⁶²Kerbrat-Orecchioni C., 1994, « Rhétorique et pragmatique : les figures revisitées », *Langue française* n° 101, pp.66-67

⁶³Cet euphémisme particulier, qui intéresse davantage notre travail, est présenté en 1.3.4

⁶⁴La citation du langage des Précieux, nous permet d'introduire la notion de tabou, ou de mot tabouisé, un mot considéré comme socialement inacceptable, qui est substitué par un mot ou une tournure acceptés par la communauté des parlants.

considérés comme trop quotidiens et vulgaires, qui pouvaient ‘choquer’ l’auditoire féminin des salons, étaient substitués par d’autres, jugés ‘précieux’, et acceptés par la communauté littéraire du XVI siècle, selon un code strict et précis, qui n’appartient plus à la communauté des parlants d’aujourd’hui.

Il faut encore souligner que l’euphémisme a un double statut de trope (ou unité linguistique échangeable) et de procédé d’atténuation, ce qui l’a rendu une figure controversée aux yeux de plusieurs linguistes, qui le classent ou non parmi les figures de style selon leur point de vue particulier.

1.3.1. L’euphémisme : une figure de style

En effet, à cause de son statut et de ses caractéristiques intrinsèques, dont le fait de s’appuyer parfois sur des figures comme la métonymie et la métaphore, l’euphémisme n’a pas toujours été classé parmi les figures de style, mais il a été considéré à la fois comme un trope (une simple unité linguistique) ou un procédé d’atténuation.

Cicéron et Quintilien, par exemple, le considèrent comme une méthode pour obtenir l’atténuation, c’est-à-dire un moyen rhétorique pour affaiblir la portée d’une réalité (un référent) afin d’obtenir une meilleure adhésion de l’auditoire au point de vue de l’énonciateur (ce que relève Perelman aussi dans sa *Nouvelle Rhétorique*). Leur définition révèle déjà le double statut de cette figure : son caractère ponctuel d’unité linguistique échangeable (le trope aristotélicien) et la possibilité qu’il puisse agir dans le discours de façon globale, comme méthode ou procédé d’atténuation (à travers la modalisation, l’effacement énonciatif, le détournement etc...). Cette duplicité de l’euphémisme est à la base de la question de son classement ou non parmi les figures de style.

Dumarsais, dans son *Traité*⁶⁵, classe l’euphémisme parmi les tropes, attestant son statut de figure. Ce qui est repris par Perelman, lequel lui donne le but argumentatif de raccourcir la distance entre le locuteur et l’auditoire, grâce à l’élimination d’un contenu susceptible de le blesser (ou plus simplement de l’éloigner). Kebrat-Orecchioni⁶⁶, comme nous l’avons vu (§ 1.3.1), le classe parmi les tropes illocutoires et insiste sur le procédé comme forme de substitution sémantique, qui fait appel à d’autres figures comme la métaphore. Beauzée et

⁶⁵Dumarsais C., 1757, *Traité des tropes*, [En ligne]Oxford University, Oxford.

⁶⁶Kebrat-Orecchioni C., 1994, *op. cit.*

Fontanier⁶⁷ parlent d'usage euphémique des autres figures, car ils observent en particulier les outils rhétoriques utilisés pour obtenir l'euphémisme. À propos de cette querelle nous voulons citer les mots de P. Bacry lequel affirme que :

*« L'euphémisme, bien qu'il consiste en somme à remplacer un mot par un autre, n'est pas toujours considéré comme une véritable figure. En effet, au contraire d'une métaphore, d'une métonymie, d'une périphrase, il ne met pas en œuvre des moyens techniques qui lui seraient propres. Usant ainsi de moyens variables pour remplir son rôle, l'euphémisme s'appuie en fait sur diverses figures »*⁶⁸.

Les linguistes, qui ne classent pas l'euphémisme parmi les figures, posent donc le problème de la création de l'euphémisme à partir d'autres figures, en le classant à partir des procédés de création du trope (comme substitution d'une unité linguistique simple par des procédés figurés) mais ils ne considèrent pas les autres procédés de création du trope euphémisme (entre autres des substitutions lexicales, les hyperonymes etc...), mais surtout ces raisonnements ne questionnent pas l'euphémisation comme procédé d'atténuation à l'intérieur du discours (qui s'obtient avec des procédés comme la modalisation, l'effacement énonciatif, etc...). C'est pour cette raison que nous sommes plus enclins à suivre la théorie de Marc Bonhomme, qui classe l'euphémisme parmi les figures. Bonhomme en particulier décrit cette figure de pensée comme le contraire de l'hyperbole, dont il tient toute la force illocutoire, et donc comme une figure à pivot énonciatif⁶⁹ : l'euphémisme doit être activé par l'interlocuteur, c'est-à-dire qu'avant tout il doit être compris, et, comme toutes les figures, qu'il s'offre aussi à des interprétations plurivoques en raison de son ambiguïté figurale⁷⁰.

⁶⁷En particulier voir : Fontanier, 1818, *Commentaire raisonné sur les tropes de Dumarsais*

⁶⁸Bacry P., 1992, *Les figures de style*, Coll. «Sujets», Paris, Belin, p. 106.

⁶⁹Pour expliquer le pivot énonciatif nous empruntons les mots de R. Druetta : « En effet, s'agissant d'une figure de pensée à pivot énonciatif [l'hyperbole] elle présente les inconvénients de ce double statut: figure de pensée, elle se réalise à travers une diversité de marques linguistiques, y compris d'autres figures de mots ou des constructions syntaxiques plus complexes (non seulement la superlatif, la métaphore, la comparaison, mais aussi des constructions consécutives, par exemple); figure à pivot énonciatif, elle encourt le risque permanent d'une ambiguïté entre l'encodage et le décodage, ce qui met en danger son "bonheur" communicatif et argumentatif ». Druetta R., 2014-2015, « L'hyperbole performée: remarques à partir d'un corpus d'entretiens politiques », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, n. 61-62, p. 130.

⁷⁰Bonhomme M.,2002, « De l'ambiguïté figurale », *Semen*, 15, pp. 11-23.

1.3.2. L'euphémisme comme procédé linguistique

Du point de vue de la sémantique, nous pouvons encore utiliser la définition d'euphémisme donnée par André Horak⁷¹ pour expliquer le fonctionnement de la figure : « *L'euphémisme est un procédé figuré qui améliore la négativité d'une réalité (subjectivement) taboue* ». Selon ce linguiste, l'euphémisation se lie à certaines réalités qui seraient déplaisantes et son but est celui d'atténuer la connotation négative de n'importe quelle idée incommode aussi bien culturellement que subjectivement. Ce qui est important pour la compréhension de l'euphémisme, c'est que l'expression directe à connotation négative est effacée dans le discours, le référent restant toujours le même, comme quand on utilise le mot 'décédé' pour 'mort'. Cela signifie que le co-locuteur peut inférer (dans ce cas sans problème) le signifié de l'expression (ou mot) euphémisée. Mais dans d'autres cas, l'inférence n'est pas sûre, comme quand on utilise le mot 'parti' comme synonyme euphémique de 'mort' en raison de l'ambiguïté des figures et en général du langage⁷². Dans l'exemple précédent nous avons utilisé un euphémisme lexicalisé (c'est-à-dire qu'il est désormais utilisé couramment par les locuteurs qui ne comprennent pas toujours son statut de figure), qui se base sur une substitution et, en effet, la substitution est le moyen le plus simple d'obtenir un euphémisme.

Si on considère l'euphémisme comme la substitution d'une unité linguistique simple, l'inférence est obtenue par la relation, établie entre le terme effacé et l'euphémisme, qui peut être de synonymie (comme dans l'exemple ci-dessus) ou d'hyponymie. Dans les cas de l'hyponymie rentre la généralisation : on peut, par exemple, cacher le référent derrière un hyperonyme qui, en raison de son caractère généralisant, se prête à plusieurs explications et permet aux locuteurs de bâtir des argumentations tout à fait différentes grâce à l'ambiguïté de l'expression. C'est le cas de notre formule 'mariage pour tous', où l'indéfini 'tous' est hyperonyme du mot 'gay' mais il est tellement général qu'il a perdu toute relation avec son référent.

⁷¹Horak A., 2010, *L'Euphémisme. Entre tradition rhétorique et perspectives nouvelles*, Lincom Europa, coll. "Edition Linguistique" n°80, Munich, p. 3

⁷²*Ibid.*

Pour la construction de l'euphémisme le locuteur peut aussi avoir recours à d'autres figures comme la métonymie ou la métaphore, mais aussi à des périphrases, des néologismes, des acronymes, etc.⁷³

On doit ajouter encore que l'euphémisme peut être obtenu aussi par des procédés de modalisation qui agissent sur l'ensemble plutôt que sur le mot particulier : la paraphrase, par exemple, c'est l'une de ces méthodes, ainsi que la modalisation verbale, l'effacement discursif, l'ironie.

Enfin, il existe des procédés qui accompagnent l'utilisation de cette figure : c'est le cas de ce que A. Krieg-Planque appelle le « jugement d'euphémisation »⁷⁴, un procédé qui dénonce l'usage euphémique d'un mot ou d'une expression (par exemple l'usage d'expressions comme « pour le dire avec un euphémisme » etc.) qui en soulignent, entre autres, le caractère de subjectivité (§1.2.4). L'utilisation de ces expressions a le but d'effacer l'ambiguïté caractéristique de la figure, qui sera donc inférée par le co-locuteur : d'un point de vue illocutoire, cela peut servir à limiter la portée de la figure, pour donner une image positive de l'éthos du locuteur, qui veut ainsi atténuer l'impact de son discours.

1.3.3. Euphémisme : substitution du tabou et lexicalisation

Nous avons parlé, au début de ce paragraphe, de l'euphémisme d'un point de vue pragmatico-argumentatif, en faisant une différence entre euphémisme du tabou et euphémisme du politiquement correct. Nous avons choisi de travailler sur cette dichotomie qui, toutefois, présente de nombreux points en commun, pour mieux expliquer ce double statut argumentatif de la figure.

Pour mieux faire comprendre l'euphémisme du tabou nous utilisons une autre définition pragmatique très intéressante, contenue dans la revue *Synergie Italie*. Dans son intervention, P. Paissa nous apprend que :

L'atténuation et l'euphémisation nous apparaissent comme des éléments constitutifs du discours, qui se construit dans une dialectique continue de présence et absence :

⁷³Une classification intéressante des cas de formation de l'euphémisme se trouve chez Denis Jamet, 2010, « Historique et procédés linguistiques de l'euphémisme », in Jamet D. et Jobert M., *Empreintes de l'euphémisme, Tours et détours*, Paris, L'Harmattan, [en ligne] URL <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01395558>.

⁷⁴Krieg-Planque A., 2004, « Souligner l'euphémisme : opération savante ou acte d'engagement ? Analyse du 'jugement d'euphémisation' dans le discours politique », en *Semen* [En ligne], n17, URL : <http://semen.revues.org/2351>

*présence de ce qui se dit et de ce qui constitue le 'dicible' historiquement prédéterminé ; absence de ce que le discours détourne, dit autrement ou passé complètement sous silence.*⁷⁵

Cette dichotomie présence/absence en effet se base sur un fonctionnement très simple : la substitution d'un signifiant 'tabouisé' par un autre signe 'euphémique', lequel, tout en ayant un référent autonome, dans ce cas, fait allusion au référent tabouisé, dont l'inférence est possible seulement grâce au contexte ou à l'expérience encyclopédique du co-locuteur.

Nous retrouvons encore le même raisonnement dans la définition de tabou donnée par Ullmann :

*« Tabou est un terme polynésien signifiant 'sacré' et 'interdit'. Il s'applique aux personnes et aux choses frappées d'interdiction par les chefs. Étant donné l'intimité du rapport entre nom et chose et la puissance magique qu'on attribue volontiers aux mots, il y aura, dans toute communauté, des notions qu'on évitera de nommer directement. On aura donc recours à toutes sortes de circonlocutions, d'allusions et de retouches pour voiler les choses dangereuses, désagréables ou malséantes. On peut résumer ces procédés sous le terme d'euphémisme [...] ».*⁷⁶

Selon cette définition l'euphémisme naît donc de la nécessité de substituer un tabou. Ceci peut laisser penser que l'euphémisme naît seulement là où il y a un mot tabou à substituer, ce qui est vrai mais pas tout à fait : aujourd'hui le mot euphémique ne bannit pas forcément le mot tabou du discours, les deux termes peuvent se trouver à côté l'un de l'autre et être utilisés comme des synonymes même s'ils ne le sont pas d'un point de vue strictement sémantique. C'est pour cette raison que, d'un point de vue argumentatif, l'utilisation de l'euphémisme ne peut pas se réduire à une simple substitution du tabou.

De plus, peu à peu, la nouvelle appellation se contamine avec la réalité tabouée, si bien qu'elle finit par montrer ce qu'elle prétendait occulter. Elle se lexicalise, devient partie du vocabulaire commun, sans que personne n'en imagine le statut passé d'euphémisme. Cependant, tant que le terme ne se lexicalise pas, la désignation est adoucie et la réalité moins perceptible ; la langue apparaît de cette manière comme un lieu symbolique qui révèle le désir d'une communication

⁷⁵Paissa P., Druetta R., 2009, *Euphémismes et stratégies d'atténuation du dire*, Gerflint, [en ligne], p. 6, URL <https://gerflint.fr/Base/Italie-special/italiespecial.html>

⁷⁶Ullmann S., 1959, *Précis de sémantique française*, A. Francke, Berne, p 259

parfaite, comme peut l'être celle des acteurs publics, lesquels préfèrent notamment tous les procédés de détournement et d'évitement des mots tabouisés (même s'ils ne le sont pas nécessairement pour la communauté).

1.3.4. Euphémisme et argumentation : l'euphémisme du politiquement correct

Quel que soit le résultat « sémantique » de l'euphémisme, le référent reste toujours le même, car le procédé rhétorique agit non pas au niveau du sens profond du mot mais plutôt au niveau pragmatique et connotatif. La figure, en outre, n'a pas seulement une fonction illocutoire, mais aussi perlocutoire, la figure agit sur la 'posture du locuteur', en particulier, comme le dit Kebrat-Orecchioni⁷⁷ elle lui permet de faire « bonne figure », ou de sauver la 'face'. L'euphémisme, en effet, agit sur l'éthos du locuteur, c'est-à-dire sur la vision qu'il veut donner de soi, qui peut être un éthos de modération ou de connivence, mais il peut signifier aussi l'adhésion aux modèles sociaux dominants : cela avec la substitution d'un mot qui est considéré comme tabou par la société avec un mot plus 'faible', par exemple afin d'adhérer à la norme sociale à la recherche de ce qu'on appelle communément le 'politiquement correct'.⁷⁸

Nous remarquons donc que l'euphémisme se fait porteur d'une sorte de dialogisme dans le discours (§1.1.3 et §1.2.4) et d'un PDV⁷⁹ autre, qui peut être celui de la société ou d'un groupe particulier, et qui peut être partagé par le locuteur ou pas, mais qui peut traduire aussi le seul éthos du locuteur, qui agit pour exprimer son propre PDV. En tous cas, cela signifie que la présence de l'euphémisation n'est pas tout à fait objective, néanmoins elle peut être perçue par le co-locuteur comme telle :

« En ce sens, un euphémisme est un euphémisme pour quelqu'un, à un moment donné, dans une situation donnée : le rapport mot / chose, pour conventionnel qu'il soit, n'est pas pour autant un fait de nature s'imposant à tout sujet pensant-parlant, mais un accord plus ou moins partagé qu'il est toujours possible, jusqu'à un certain point, de contester ou, pour le moins, d'évaluer et de juger. [...] Un

⁷⁷Kebrat-Orecchioni C., *op. cit.*, p.70

⁷⁸Lopez Diaz M., 2014, *L'euphémisme, la langue de bois et le politiquement correct : changements linguistiques et stratégies énonciatives*, http://poj.peeters-leuven.be/content.php?url=article&id=3062161&journal_code=IG.

⁷⁹Jaubert A., 2008, « Dire et plus ou moins dire. Analyse pragmatique de l'euphémisme et de la litote. », *Langue française* n° 160, p. 105-116 URL : www.cairn.info/revue-langue-francaise-2008-4-page-105.htm.

*terme qui est un euphémisme pour une personne ou une communauté de personnes ne l'est pas toujours pour une autre.*⁸⁰

Cette attestation de subjectivité, en outre, nous permet de clarifier encore une fois le but argumentatif du locuteur qui utilise ce procédé : il 'préfère' le mot euphémique ou parfois il bâtit tout un discours euphémique afin de produire une meilleure adhésion de l'auditoire. Mais comme on vient de voir qu'il est toujours porteur d'un PDV, celui-ci n'est pas nécessairement partagé par la communauté toute entière, il peut être soumis au jugement de celle-ci qui décidera de son adoption. Il peut être accepté ou, au contraire, contesté et devenir une source de polémique, comme pour le cas du MPT que nous sommes en train d'étudier : le « mariage pour tous » est porteur d'un point de vue que ceux qui partagent le projet de loi adoptent sans souci, tandis que les opposants le dénoncent comme usage euphémique.

L'expression euphémique, promue par un acteur public, peut avoir la chance d'être reprise ensuite par son public, qui l'incorpore peu à peu dans son vocabulaire sans s'en rendre compte. Cela fait en sorte que l'expression passe à la langue courante, bref se lexicalise et perd, aux yeux des locuteurs communs sa valeur euphémique : ce qui sanctionne la réussite d'un procédé d'euphémisation qui, paradoxalement, finit par échapper à la conscience du locuteur.

1.4. La formule

1.4.1 La formule en discours

En ce qui concerne le statut donné à la formulation « mariage pour tous », c'est la notion de « formule » d'Alice Krieg-Planque qui a offert les bases de notre réflexion linguistique : d'après Krieg-Planque, la formule est « *un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois, à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire* »⁸¹. Cette formulation linguistique (un mot ou une locution) peut être nouvelle ou déjà employée, mais à un moment donné elle change son statut et devient une formule du fait de son usage par une communauté

⁸⁰Krieg-Planque continue : « *Ainsi, dans une étude consacrée à la formule « purification ethnique », nous avons mis en évidence le fait que cette formule est l'objet de points de vue contradictoires : pour de nombreux commentateurs, « purification ethnique » apparaît comme une dénomination inadéquate à la chose qu'elle vise, notamment parce qu'elle est, selon eux, un euphémisme ; pour d'autres locuteurs, « purification ethnique » est au contraire un terme qui désigne adéquatement le réel* » (voir Krieg-Planque A., 2003, « *Purification ethnique* ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS éditions pp. 385-404 et Krieg-Planque A., 2009, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, PU de Franche-Comté, coll. « Annales littéraires », pp. 603-614)

⁸¹Krieg-Planque A., *op. cit.*, p. 6

de locuteurs qui l'utilisent dans un espace public⁸². En particulier, ce sont les discours politiques, médiatiques et institutionnels produits autour de la formule, qui « *sont à la fois l'instrument et le lieu des divisions et des rassemblements qui fondent l'espace public* »⁸³, qui lui donnent son nouveau statut de référent social et polémique d'un débat.

Dans son œuvre, la linguiste se base sur une notion qui a été utilisée, mais pas formalisée, par plusieurs linguistes au fil des années : à l'intérieur du laboratoire de lexicométrie de Saint Cloud, par exemple, Quesnay⁸⁴ a questionné le syntagme « classe stérile » en tant qu'objet de polémique. Mais le mot « formule » avait été utilisé pour la première fois dans l'œuvre de Jean Pierre Faye⁸⁵, qui s'est occupé de la formule « Etat Total » dans les totalitarismes du XX^e siècle (nazisme et fascisme) ; de plus, Faye avait réfléchi sur l'acceptabilité d'une formulation linguistique et le pouvoir d'action de celle-ci (son aspect pragmatique) ; il faut noter que, comme le dit Faye, les nazis avaient rendu acceptable leurs discours tout simplement en remplaçant le mot négatif « antisemitisch » par le mot positif « völkisch » (nationaliste), ce qui nous rappelle le procédé de l'euphémisme. Marianne Ebel et Pierre Fiala⁸⁶ ajoutent à la formule une valeur qu'ils disent « de re », c'est-à-dire que la formule est un objet du débat et donc un référent social, en plus il est l'objet des reformulations et des métadiscours, qui en font l'objet central de la polémique.

Dans sa thèse doctorale, Krieg-Planque analyse la formule « purification ethnique » et ses homologues (« nettoyage », « épuration »), tels qu'ils ont été mis en circulation lors de la guerre civile de Yougoslavie en 1992-1993 dans les discours de la presse en France. Elle décrit cette formule en crayonnant son histoire médiatique, qui se déroule entre la Yougoslavie et le reste d'Europe, et en menant une analyse détaillée de ses usages pendant la période de la plus forte médiatisation du conflit. Elle passe aussi en revue d'autres mots d'ordre qui concernent ce conflit (entre autres 'bosniaque' et 'musulman') et étudie leur emploi par les nationalistes serbes et leurs adaptations dans la presse française. Il s'agit d'un travail minutieux, qui, au-delà

⁸²Cette notion de formule n'appartient pas à la linguistique de la langue, mais plutôt à celle « du discours », basée surtout sur la pragmatique et la sociolinguistique, elle concerne l'étude du langage utilisé par la société des hommes. L'espace public dans cette acception n'est pas un concept théorique mais un objet réel d'étude : le lieu où la formule naît et circule.

⁸³*Ibid.*

⁸⁴Quesnay F., 2005, *Œuvres économiques complètes et autres textes*, Edités par Théré C., Loïc C. et Perrot J.C., Paris, Éditions de l'Institut national d'études démographiques.

⁸⁵Faye J. P., 1976, « Langages totalitaires, Critique de / la raison / l'économie / narrative. ». en *Revue française de science politique*, n°3, pp. 600-610.

⁸⁶Ebel M., Fiala P., 1983, *Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, arguments, contextes (1961-1981)*, Lausanne, Institut de science politique (Mémoires et documents 16).

du sujet choisi, montre de quelle manière une formule peut circuler dans un espace public transnational, en se chargeant à la fois d'expliquer et de raconter un événement.

En outre, la formule étudiée par Krieg-Planque est une formule euphémique : l'euphémisme, dans ce cas, a le but de cacher l'anéantissement programmé d'une ethnie en désignant un référent hideux avec un mot dont le sens littéral est tout à fait positif (la purification), le remplaçant euphémique projette ainsi sa connotation positive sur le référent négatif et essaie d'imposer une autre axiologie.

La description de la formule « purification ethnique » donne donc à Krieg-Planque la possibilité de réfléchir sur la notion de formule et sur son statut de référent social et politique. Sa définition de formule pourtant est stricte : une formule, pour être telle, doit être, avant tout, un référent, un point de repère pour un débat en cours, dont tout le monde partage l'usage, sinon le signifié. Il s'agit d'une concrétisation linguistique qui a un temps et un espace définis (national ou transnational). Elle peut être un néologisme ou, plus souvent, une locution syntagmatique nouvelle, parfois un mot qui existait déjà dans les dictionnaires et dans la langue commune, mais qui, à un certain moment, acquiert une signification nouvelle et une plus grande fortune. De plus, pour que l'on parle de formule il est indispensable qu'elle soit l'objet d'un débat et la source de polémique (§1.4.2).

1.4.2. Les propriétés de la formule

Krieg-Planque⁸⁷ identifie les quatre propriétés qui font d'une formulation quelconque une véritable formule : le caractère figé, l'inscription dans une dimension discursive, le statut de référent social et historique, l'aspect polémique. Une locution qui partage ces propriétés peut être considérée comme une formule.

1. **Le caractère figé** : la locution, du point de vue morphologique, peut être considérée comme une unité lexicale complexe (un syntagme lexicalisé ou une lexie). On doit souligner que la formule n'est pas perçue comme telle dès ses origines (d'où l'usage fréquent des guillemets, au début), il lui faut du temps pour se stabiliser en tant que lexie et être perçue par les locuteurs natifs comme une unité de sens. Un emploi, qui relève de ce passage, c'est la prise en charge de la formule par les journalistes, dans la presse écrite, soulignée par la disparition des guillemets qui indiquaient la présence d'une « hétérogénéité » (§1.1.3).

⁸⁷Krieg-Planque, 2009, *op. cit.*

2. **L’Inscription discursive**, ou la circulation de la formule dans les discours : on peut attester, par exemple, l’usage massif de la formule dans la presse, qui l’utilise en en tant que référent discursif du débat en cours, sur lequel attiser des polémiques et exprimer des opinions souvent opposées. Si, initialement, les journalistes l’expliquent par des paraphrases, durant le débat ils commencent à utiliser la formule sans médiations, ils contribuent donc à sa diffusion au sein de la communauté des locuteurs, ainsi que les autres médias et tous les acteurs publics concernés par le débat. Un autre indice de lexicalisation de la formule, c’est la création de mots-valises, de jeux des mots et de néologismes, qui sont proposés à partir de la formulation attestée.
3. **Le référent social et historique** : Les acteurs publics (hommes politiques, journalistes etc.) alimentent le débat d’idées autour de la formule et lui donnent un statut de référent social, à travers l’utilisation et la diffusion de la locution comme signifiant résumant le débat en cours. La présence de la formule dans les titres des journaux, par exemple, en est un aspect. Tout le monde, à un moment donné, connaît la formule et l’utilise pour nommer un débat ou un événement, elle est en quelque sorte un objet linguistique symbolique d’un moment historique partagé par un groupe de locuteurs.
4. **L’aspect polémique** : la formule n’est pas seulement une manière de désigner un référent, elle se pose au centre du débat et devient objet de polémique. L’espace public ‘se fonde’ sur la formule, c’est-à-dire qu’il se partage autour de la formule : elle est l’objet de la polarisation des locuteurs (qui sont pour ou contre la formule), elle est à la base du débat qui se déroule autour d’elle, mais elle est aussi l’objet du débat (ou de la polémique), pendant lequel elle est continuellement définie par les locuteurs, qui, tout en partageant l’usage de la formule, ne partagent pas pour autant sa signification⁸⁸.

1.4.3 Formule et argumentation

Une autre formule, étudiée par l’équipe Adarr de l’Université de Tel Aviv⁸⁹ : la « délégitimation d’Israël » clarifie bien le lien entre formule et argumentation politique, qui nous intéresse dans cet ouvrage. Cette formule est devenue monnaie courante en Israël et dans la communauté juive diasporique, mais elle a été utilisée aussi dans les discours de la politique et

⁸⁸ On peut résumer cet aspect par la dichotomie entre “autonymie” et “usage” du terme : quand le débat concerne la bonne formulation de la locution on peut parler d’usage autonymique’, quand la formule est utilisée sans en problématiser l’utilisation on peut parler d’usage’.

⁸⁹ Le groupe ADARR (Analyse du discours, argumentation, rhétorique), rattaché à l’institut Porter de l’Université de Tel-Aviv et coordonné par Ruth Amossy (Tel-Aviv) et Roselyne Koren (Bar Ilan). <http://humanities1.tau.ac.il/adarr/fr/>

de la presse internationale. Nadia Ellis⁹⁰ observe en particulier le signifié flou de la nominalisation « délégitimation » et la valeur polysémique du mot Israël, qui, tout en étant toponyme, subit le point de vue du locuteur qui utilise la formule et de ses récepteurs. Insérer cette formule dans un discours, selon le contexte, permet de se positionner politiquement et de créer des effets de sens très différents les uns des autres : la même formule prononcée par Obama, Netanyahu ou Abbas, par exemple, n'a pas le même sens, car en effet chacun la plie à l'argumentation qu'il est en train de mener dans son discours, et, plus en général, aux buts politiques et sociaux qu'il veut atteindre avec son utilisation. Cette 'polyvalence' discursive est bien l'une des principales richesses de la formule, qui lui permet de mener des stratégies argumentatives différentes afin de convaincre l'auditoire. Mais ce n'est pas seulement d'une argumentation logique que se charge la formule : on parle aussi (ou plutôt) de pathos : en effet, d'après les mots de N. Ellis, « l'appel au pathos du public (plutôt qu'à son sens de la logique) est une autre caractéristique de la 'délégitimation d'Israël'. Et j'ajoute de toute formule visant à mener une argumentation »⁹¹ de plus, à notre avis, l'usage pathétique de la formule montre une logique des valeurs visant à « renforcer, chez l'auditoire, une disposition à l'acte ». L'usage de la formule en effet ne permet pas seulement d'obtenir une adhésion de l'auditoire, qui, en raison de son caractère flou, infère son signifié (subjectif) le plus convaincant pour lui ; mais on dirait aussi qu'elle stimule son intérêt et son désir d'agir concrètement pour faire en sorte que le système de valeurs qu'il partage et qui est véhiculé par la formule soit accepté par la communauté.

Enfin on a dit que l'argumentativité d'une formule passe par son caractère flou et son ambiguïté : à ce propos, on peut distinguer entre opacité sémantico-référentielle, « puisque le flou s'explique par la difficulté d'identifier la réalité extralinguistique à laquelle le signe réfère »⁹², et l'ambiguïté qui se réalise plutôt au niveau de la parole. L'opacité repose surtout sur l'incapacité du récepteur à décoder l'équivoque qui repose dans la nature même de la formule ; tandis que, du point de vue de la parole, c'est-à-dire de la mise en scène du discours, l'ambiguïté permet au locuteur d'éviter toute conflictualité, ce qui paraît bien constituer une

⁹⁰Ellis N., 2014, « La 'délégitimation d'Israël' : usage du flou et positionnements stratégiques chez Obama, Abu Mazen et Netanyahu », Amossy R., Krieg-Planque A., Paissa P. (éds), Repères DoRiF, n° 5 - *La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles*. http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?id=184.

⁹¹Ellis N., 2014, *op. cit.*

⁹²Attruia F., 2014, « Opacité sémantico-référentielle et ambiguïté de la formule flexicurité dans les discours de la Commission européenne », en Amossy R., Krieg-Planque A. Paissa P. (éd.), - *La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles* Repères DoRiF n. 5, Roma, http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?id=180

stratégie rhétorique dont le but peut être celui de ‘sauver la face’ (§1.1.3) agissant, à notre avis, comme une stratégie d’atténuation (§1.2).

CHAP II

Corpus et méthodologies

*Le corpus est un objet heuristique.
C'est une construction arbitraire,
une composition relative qui n'a de
sens, de valeur et de pertinence
qu'au regard des questions qu'on va
lui poser, des réponses que l'on
cherche, des résultats que l'on va
trouver.*

D. Mayaffre 2002

Dans ce chapitre nous posons les bases de ce travail en analysant les choix théoriques qui sont à la base du corpus que nous avons choisi comme méthode de travail. Le corpus, en effet, est le fondement pratique du travail présenté ici et l'objet d'étude qui nous a accompagnée pendant cette recherche. La réalisation d'un corpus n'étant jamais simple, il faut définir avant tous les avantages et les limites de ce choix méthodologique et, deuxièmement, définir de quelle manière stocker et analyser le corpus choisi et les données recueillies.

Notre ample corpus s'articule en trois sous-corpus, chacun ayant ses particularités, que nous avons exploités de façon différente : un corpus institutionnel (le débat parlementaire), un corpus médiatique traditionnel (le corpus d'articles de presse) et un corpus médiatique innovant (le corpus Twitter) sont les trois âmes de ce travail, qui se mêlent et dialoguent constamment entre elles dans le but de fournir une base de données solide à nos réflexions théoriques.

Le corpus Twitter en particulier a rendu nécessaire un travail pratique de stockage et d'analyse des données, qui a porté beaucoup de fruits, surtout dans un cadre de collaboration avec l'équipe du département d'informatique de l'université de Turin.

2.1 Le corpus comme choix méthodologique

Un corpus textuel peut être défini simplement comme : « *Un rassemblement de textes ou une collection de textes regroupés sur la base d'hypothèses de travail en vue de les interroger.* »⁹³

Un corpus est donc principalement une série de textes, qui sont juxtaposés sur la base d'une hypothèse de travail. C'est « *un objet heuristique. C'est une construction arbitraire, une composition relative qui n'a de sens, de valeur et de pertinence qu'au regard des questions qu'on va lui poser* »⁹⁴ Le corpus est avant tout une méthodologie de travail : choisir de travailler sur un corpus signifie se confronter à un nombre de textes parfois hétérogènes qu'il faut exploiter de manière à obtenir des réponses objectives et homogènes.

Damon Mayaffre pose aussi l'accent sur l'arbitraire de la construction du corpus, car sa composition, loin d'être objective, est surtout le fruit des choix subjectifs du chercheur, qui met ensemble un groupe de textes sur la base de ses convictions. Le choix de ces textes découle de la typologie de recherche qu'il est en train de mener : une recherche axée sur la figure de l'hyperbole par exemple, utilisera un corpus de textes hétérogènes qui présentent cette figure, tandis qu'une recherche sur les discours des Présidents de la République utilisera comme corpus tous les textes produits par ceux-ci. Il faut toutefois savoir quelle est la question qu'on veut poser à son corpus, car c'est cette question qui le rend pertinent : alors un corpus sur l'hyperbole s'interroge sur cette figure de style et cherche donc à savoir, à l'intérieur du corpus, quels sont ses usages ; de la même manière, le corpus sur les discours des Présidents se pose la question du style utilisé par ceux-ci, des sujets abordés⁹⁵ etc... En allant plus loin, nous pouvons affirmer que c'est la question qui crée le corpus : le corpus que nous avons choisi doit donc avant tout répondre à la question théorique que nous nous sommes posée au début : le *Mariage pour tous* est-il une formule euphémique ?

Une fois la question choisie (ou le sujet de la recherche) le corpus interroge encore le chercheur par sa composition et sa clôture. « *Où commence et s'arrête une série ?* » - s'interroge Mayaffre dans l'article cité. Le chercheur doit donc décider aussi de l'ampleur et de la composition de son corpus de référence. Le sujet de la recherche joue un rôle essentiel dans ce

⁹³Rey A. (dir.), 2002, *Dictionnaire de la langue française « Le Petit Robert »*, Bimédia, Paris.

⁹⁴Mayaffre D., 2002, « Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité », *Corpus* [En ligne], n1, URL : <http://corpus.revues.org/11>

⁹⁵Ce corpus a été mis en place par Damon Mayaffre, directeur du département Bases, langages, corpus de l'Université de Nice.

choix, mais ce n'est pas le seul : les choix méthodologiques comptent autant que le sujet, car la méthode choisie pour l'exploitation du corpus est essentielle pour sa définition.

Un petit corpus est exploitable par une méthode heuristique axée sur la seule observation 'analogique' de l'objet corpus, une analyse qualitative des textes choisis suffit au chercheur pour obtenir les réponses cherchées ; mais quand le corpus devient plus important, la seule observation ne permet pas d'obtenir des réponses exhaustives. Pour cette raison, la taille du corpus est essentielle, pour comprendre quelles méthodologies d'exploitation utiliser.

Or, notre question interroge un gros nombre de textes, produits autour de la locution MPT. Il a fallu donc délimiter le champ d'action, c'est-à-dire choisir *un corpus de référence*. Ce choix est une décision subjective du chercheur, qui se base aussi sur les outils repérables pour l'exploitation et les limites que pose le travail lui-même.

2.1.1 Corpus de travail et corpus de référence

D'après François Rastier, que nous citons ici, « Le *corpus de référence* est constitué par ensemble de textes sur lequel on va contraster les corpus d'étude »⁹⁶. En d'autres termes, le corpus de référence est l'ensemble des textes choisis pour constituer le corpus. Notre corpus de référence est composé donc de tous les textes que nous avons téléchargés. Mais Rastier fait aussi appel à la notion de *corpus d'étude* (ou de travail) : ce corpus est délimité par les besoins de l'application. C'est-à-dire qu'à l'intérieur du corpus de référence, constitué très souvent par un grand nombre de textes, le chercheur isole des échantillons sur lesquels faire ses recherches. Ces échantillons doivent être représentatifs de l'ensemble du corpus.

Un grand corpus, en outre, se partage en sous-corpus : le *sous-corpus de travail en cours varie selon les phases de l'étude et peut ne contenir que des passages pertinents du texte ou des textes étudiés*⁹⁷.

Le corpus que nous avons mis en place s'articule donc lui aussi en corpus de référence et corpus de travail : nous avons partagé le corpus de référence en trois sous-corpus de référence, sur la base du moyen de communication utilisé (l'oral, la presse écrite, le réseau social). Ensuite, nous avons créé des sous-corpus de travail qui ont été exploités pour la recherche des données qui nous aideraient à répondre la question principale que nous nous sommes posée.

⁹⁶Rastier F., 2002, *Enejux épistomologiques de la linguistique des corpus*, Journées de Linguistique de Corpus, Lorient, p 13.

⁹⁷*Ibid.*

2.2 Le corpus : choix pratiques

Les repères théoriques que nous avons décrits ci-dessus ont guidé les choix pratiques de collecte et d'exploitation du corpus que nous allons présenter. Au début, nous nous sommes donc posée la question du repérage du corpus : quels textes peuvent mieux répondre à notre problématique ? Dans quels textes aller chercher la locution MPT ?

2.2.1. La sélection du corpus

Une première étape, dans la sélection du corpus, a donc concerné les choix théoriques sur lesquels fonder notre travail de recherche. En particulier, nous avons fait appel aux travaux de D. Maingueneau que nous avons présentés plus haut (§1.1.4) pour une théorie générale sur le corpus, ou plus exactement sur la « notion d'archive », et aux articles de D. Mayaffre sur le corpus réflexif que nous allons présenter ci-dessous (§2.1.3). Mayaffre, en particulier, a offert les bases pour une réflexion sur les macro-corpus et leur traitement par des moyens informatiques. L'article de P. Charaudeau⁹⁸ nous a fourni aussi des clés pour la construction de notre corpus, en particulier sur les choix opérationnels qu'on allait faire.

En particulier, nous nous sommes posées :

1. le problème du recueil des données : quel choix de « matérialité langagière », pour le dire avec les mots de Charaudeau, c'est-à-dire écrit ou oral, quel support qui véhicule ces paroles ?
2. le problème de la valeur de représentativité du matériel recueilli et de son exhaustivité.
3. « le problème qui concerne, à l'intérieur du matériau langagier, les catégories qui vont faire l'objet de l'analyse : grammaticales (connecteurs, pronoms, verbes, etc.), lexicales (par champs ou de façon aléatoire), syntaxiques (selon divers types de construction) ; mais aussi les variables externes à la production des actes langagiers, telles que les types de locuteurs, les dispositifs de communication, de même que les variables concernant le temps (l'historicité) et l'espace (les cultures) »⁹⁹
4. L'outil de traitement des données.

En ce qui concerne le premier problème, on a choisi de ne pas utiliser les représentations visuelles et vocales du débat (par exemple les *talk-show*) mais seulement des textes écrits, afin

⁹⁸Charaudeau P., 2009, « Dit-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », *Corpus*, n8, URL : <https://corpus.revues.org/1674>

⁹⁹*Ibid.*

de donner au corpus une homogénéité du point de vue de la « matérialité » dont on parlait. En outre, en choisissant la forme écrite, nous avons eu la possibilité d'avoir à notre disposition des documents plus simples à stocker et à consulter avec les ressources électroniques qu'on possédait. En ce qui concerne le support aussi, nous avons une homogénéité de base, car les trois sous-corpus avaient déjà un format électronique, repérable sur internet, même s'ils appartiennent à trois genres¹⁰⁰ différents : le discours institutionnel, le discours de la presse, le discours des réseaux sociaux.

Cela nous amène au deuxième problème : la représentativité du corpus. Nous ne nous attendons pas à ce que notre corpus soit considéré comme exhaustif de la totalité du débat, mais nous avons cherché à obtenir sa meilleure représentation. Ainsi nous avons choisi de nous occuper des acteurs sociaux qui ont participé au débat : c'est-à-dire des acteurs institutionnels (les hommes politiques dans leur lieu principal de parole), les acteurs médiatiques (les journalistes qui informent et forment l'opinion publique), l'homme commun qui s'exprime par les réseaux sociaux.

En particulier : - Le débat parlementaire nous a paru pertinent pour sa dimension institutionnelle et publique en même temps : puisque le MPT était avant tout un projet de loi, la discussion parlementaire aurait offert des indices importants sur le phénomène MPT. Les opinions des parlementaires nous permettent de comprendre quels sont les arguments les plus débattus, tandis que leurs positionnements sont en mesure d'influencer l'électorat et le débat public et médiatique.

- Un corpus d'articles de presse, en deuxième lieu, nous aurait offert la possibilité de faire ressortir les retombées idéologiques et le débat d'opinion qui s'est déroulé autour du projet de loi. L'analyse des articles de journal permet d'entrer dans le débat idéologique qui oriente l'opinion publique.
- Ensuite, nous avons décidé d'hybrider ce corpus avec un sous-corpus tiré de la toile : le corpus Twitter permet de comprendre comment ce débat d'opinion se coagule autour de petits morceaux textuels représentant la rencontre mais aussi la lutte entre des communautés de vie et des idéologies différentes dans l'espace public très ample

¹⁰⁰Pour la notion de genre voir Maingueneau D.,1991, *L'analyse du discours, introduction aux lectures d'archives*, Paris, Hachette.

qu'offre la toile. En outre Twitter nous a offert la possibilité de réfléchir sur la possibilité que des petites locutions puissent devenir formule¹⁰¹.

En troisième lieu, nous avons réfléchi sur la problématique abordée dans ce travail. Dans ce cas, le travail de thèse de A. Krieg-Planque, nous a offert une première base théorique et pragmatique pour la construction du corpus. En particulier nous avons fait appel à la notion de formule pour la locution « MPT » qui nous a guidée dans la construction du corpus : la sélection des sujets abordés par la presse et sur Twitter en particulier a été faite à partir de la formule, ce qui a permis :

1. De repérer les seuls articles et surtout tweets ayant le MPT comme sujet : en raison de cela nous pouvons dire que nous n'avons pas de 'hors sujet' dans notre corpus, ce qui est très important en particulier sur l'énorme base de données que nous avons téléchargée depuis Twitter et qui n'a donc pas nécessité de nettoyage.
2. De garantir l'homogénéité dans l'analyse des données des trois corpus : la recherche sur la formule MPT a été conduite sur les trois sous-corpus de façon simultanée, pour obtenir des résultats qui sont valables sur l'ensemble du corpus.

2.2.2. Le corpus choisi

Voilà donc une description minutieuse des trois sous-corpus, qui ont été sélectionnées à partir de l'objectif que nous nous posons au début du travail de recherche :

- **Le corpus du débat parlementaire (CP)** : il comporte les textes téléchargés depuis les sites de l'Assemblée Nationale¹⁰² et du Sénat¹⁰³. Les textes comprennent la transcription du débat qui s'est déroulé à l'Assemblée du 27 janvier au 12 février 2013 (première lecture) et du 15 au 23 Avril 2013 (deuxième lecture) et de celui du Sénat (4 au 12 avril 2013). [§2.2]

¹⁰¹En ce qui concerne Twitter, nous nous référons aux travaux sur les hashtags et leur diffusion virale, en particulier nous partageons la théorie de Cunha et al. (Cunha E., Magno G, Comarela G., Almeida V., Goncalves M. A., Benevenuto F., 2011, « Analyzing the dynamic evolution of hashtags on twitter: a language-based approach », en *Proceedings of the Workshop on Language in Social Media (LSM)*, Association for Computational Linguistics, Portland, Oregon), qui étudient les caractéristiques des langues naturelles : ils font l'hypothèse que les « hashtags peuvent effectivement servir de modèles pour caractériser la propagation des formes linguistiques » (« hashtags may effectively serve as models for characterising the propagation of linguistic forms » (*ibidem*), c'est-à-dire que le hashtag est désormais l'un des modèles d'innovation de la langue, on y trouve des formes nouvelles (ou des néologismes) qui sont susceptibles de passer dans la langue courante en peu de temps, mais qui peuvent également être oubliées aussi vite. Ce qui nous a intéressé, c'est le passage du hashtag/néologisme à la formule.

¹⁰²www.assemblee-nationale.fr/14/débats

¹⁰³www.senat.fr/seances/comptes-rendus.html

- **Le corpus de presse ou d'articles de journaux (CJ)** : il comporte les articles de journal téléchargés à travers le site Factiva¹⁰⁴. Le corpus comprend tous les articles de la période 2010 à 2013 sélectionnés par le filtre de recherche « mariage pour tous ». Nous y avons ajouté les articles téléchargés depuis le moteur de recherche interne du journal *Le Monde*. Il comporte aussi un sous-corpus composé seulement des titres des articles de journal où apparaît la locution « mariage pour tous » et un second sous-corpus composé par les seuls articles des journaux antagonistes¹⁰⁵ *Le Monde* et *Le Figaro*.

- **Le corpus des messages échangés sur Twitter¹⁰⁶ (CT)** : il s'agit de tous les textes téléchargés depuis le moteur de recherche interne au site de micro-blogging Twitter et filtrés avec le mot-dièse #mariagepourtous, à partir du 20 décembre 2010 jusqu'au 20 juillet 2013. Les messages ont été stockés à l'aide de l'outil informatique Mongo DB¹⁰⁷ avec l'aide de l'équipe du département d'informatique de l'université de Turin.

2.2.3. Un corpus hybride

L'étude que nous avons menée nous a donc confrontée à cette situation, celle de l'exploitation d'un macro-corpus hétérogène qui se subdivise en trois sous-corpus différents : les discours institutionnels, les articles de presse et les messages Twitter, trois genres qui font de notre grand corpus de recherche un ensemble plurisémiotique (au niveau des médias utilisés : la voix, l'écrit, l'écran)¹⁰⁸. Toutefois, nous ne pouvons pas oublier que nous avons affaire à une variation du moyen (le médium) de la communication qui ne concerne pas seulement l'articulation des trois corpus, mais chaque corpus dans son unicité: la parole parlementaire, par exemple, est parlée mais aussi écrite deux fois, une première fois par le député qui va prononcer son discours lui-même, une deuxième fois par le sténographe de l'hémicycle, chargé de redonner forme écrite à la voix. Les messages twitter, autant que les articles de presse, ont, quant à eux, une forme écrite ; ce qui change, c'est le support (le papier, l'écran) ; cependant

¹⁰⁴ www.factiva.com

¹⁰⁵ Antagonistes du point de vue de l'idéologie d'appartenance et surtout du positionnement sur le MPT.

¹⁰⁶ Twitter est un réseau social de microblogage géré par l'entreprise Twitter Inc. Il permet à un utilisateur d'envoyer gratuitement de brefs messages, appelés tweets, sur internet. Ces messages sont limités à 140 caractères. Un nom précédé d'arobase « @ » est un lien vers le compte Twitter de l'utilisateur de ce nom ; un mot précédé du signe « # » (croisillon) est un hashtag ou mot-dièse : il s'agit d'un sujet attribué au message, Twitter peut afficher tous les tweets comportant un hashtag précis, et établit un classement des mots ou bien des hashtags du moment les plus utilisés.

¹⁰⁷ Copyright © 2017 MongoDB, Inc. <https://www.mongodb.com/it>

¹⁰⁸ Lund K., Becu-Robinault K., 2010, « La reformulation multimodale et polysémiotique comme aide à la compréhension de la physique », en A.Rabatel (ed.), *Analyse sémiotique et didactique des reformulations*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon.

nous rappelons que nous avons recueilli les articles de presse à partir d'un moteur de recherche internet, et donc à partir d'un écran.

Nous considérons notre corpus comme un corpus hybride qui possède trois composantes, chacune avec ses caractéristiques, mais qui fonctionnent toutes ensemble. Nous jugeons chaque typologie textuelle comme indépendante des autres et soumise aux contraintes spécifiques de son genre (donc analysable en soi-même), mais aussi comme appartenant à un ensemble structuré qui est le macro-corpus : en effet il s'agit, pour nous, de faire dialoguer ces trois typologies, en mettant en place des solutions qui permettent d'analyser les trois corpus et de repérer les relations entre eux, tout en respectant leurs particularités et différences, mais aussi la grande quantité de données qu'ils mettent à notre disposition.

Ce macro-corpus a donc été choisi à partir de l'objectif que se posait le travail de recherche que nous présentons ici. Il s'agit en premier lieu d'un objet heuristique - « une construction arbitraire, une composition relative qui n'a de sens, de valeur et de pertinence qu'au regard des questions qu'on va lui poser, des réponses que l'on cherche, des résultats que l'on va trouver »¹⁰⁹ - et notre but étant aussi celui d'étudier la formule MPT dans l'espace public, nous avons voulu disposer d'un corpus représentatif de la quasi-totalité du débat, des acteurs et des espaces discursifs impliqués dans celui-ci. Nous avons alors collecté les trois corpus pour en faire un seul corpus réflexif (D. Mayaffre, 2009).

Nous entendons par réflexivité du corpus le fait que ses constituants (articles de presse, discours politiques, pièces de théâtre ; de manière plus générale, sous-parties) renvoient les uns aux autres pour former un réseau sémantique performant dans un tout (le corpus) cohérent et auto-suffisant.

Dans ce sens, pour Mayaffre, il est important d'analyser aussi le co-texte, l'environnement linguistique et métalinguistique d'un texte, ou d'un ensemble de textes. À ce sujet, Charaudeau introduit la notion de contexte situationnel : « l'aspect qui concerne, dans les conditions de production, non seulement les présupposés de positionnement interdiscursif (présupposés idéologiques pour certains), mais aussi le conditionnement de la situation de communication elle-même : la nature de l'identité des partenaires de l'acte de langage, la finalité de la situation, les dispositifs et les circonstances matérielles de celle-ci ». Ce contexte n'est donc pas

¹⁰⁹ Mayaffre D., 2002, « Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité », en *Corpus* [En ligne], n1, URL <https://journals.openedition.org/corpus/11>

nécessairement textuel, mais concerne aussi des données méta-textuelles qui font partie du corpus et qu'il faut recueillir et considérer pendant l'analyse.

2.3 La récolte et le stockage des données

Le corpus est donc composé de textes hétérogènes qui ont été recueillis en faisant appel à des technologies et à des approches différentes. Mais nous avons dû considérer encore le type de support que nous allions interroger, publique ou privé, et les différentes politiques en matière de protection des données sensibles.

2.3.1 Récolte des données du CP

La récolte et le stockage du CP ont été facilités du fait que les données recherchées sont rendues publiques dans les sites du Parlement français et donc l'accès aux séances qui ont traité du projet de loi du mariage pour tous a été très simple : à partir d'un ordinateur nous avons téléchargés les textes qui nous intéressaient. Les textes ainsi recueillis ont été sauvegardés en trois fichiers au format TXT¹¹⁰ (AN1, Sénat, AN2). Les textes repérés sont accessibles à tous dans les sites institutionnels et il n'existe aucun copyright pour leur diffusion et utilisation dans les termes de loi.

2.3.2 Factiva et les données du CJ

Pour recueillir les articles de journal nous avons utilisé le moteur de recherche de Dow Jones, un outil privé et payant que l'université a mis à disposition de ses chercheurs. Les contenus (les articles) sont vendus aux entreprises et instituts de recherche mais le copyright appartient à ce moteur. La base de données créée par les articles téléchargés appartient donc à Dow Jones qui est la seule à posséder les droits de diffusions. Pour cette raison nous ne pouvons pas partager les données stockées, qui ont été téléchargées pour la seule utilisation aux fins de la recherche.

Le moteur à un fonctionnement simple : la recherche des articles peut être effectuée à travers des paramètres tels que les dates de parution, le journal particulier que l'on cherche ou un entrée précise (un mot ou groupes de mots) : nous avons donné au moteur des paramètres temporels (les dates de décembre 2010 à janvier 2014) mais surtout nous avons demandé de sélectionner les seuls articles qui contenaient la locution MPT en langue française.

¹¹⁰Le format de texte qui consent le traitement par un logiciel d'analyse linguistique.

Cette recherche nous a permis d’avoir à disposition un groupe homogène d’articles ayant tous le même sujet (le mariage homosexuel). Nous avons imaginé que dans les articles qui traitaient ce sujet, la formule MPT devait apparaître au moins une fois : cela ne signifie pas que la recherche est exhaustive et que tous les articles qui ont traité le thème dans cette période contenaient la formule, mais nous considérons cet échantillon au moins représentatif du débat et en mesure de répondre aux questions que nous nous sommes posées sur la formule MPT.

Pour le choix des dates, nous avons pris en considération comme date de départ celle qui correspond au premier message sur Twitter contenant l’hashtag #mariagepourtous et comme date de fin celle qui correspond à la fin de 2013, l’année qui avec 2012 a été intéressée par le débat. Ce choix nous a permis de voir représenté dans le corpus tout le débat sur l’approbation du projet de loi mais aussi, pour les dates qui vont de décembre 2010 à octobre 2012 l’évolution qu’a subi l’usage de la locution MPT avant de devenir une formule.

Notre CJ se compose donc de 16.619 ¹¹¹articles que nous avons partagés par dates : un premier sous-corpus contient 653 articles qui vont de 2010 à juin 2012, le deuxième contient tous les autres articles. Le tableau ci-dessous montre la scansion temporelle de diffusion des articles du second groupe.

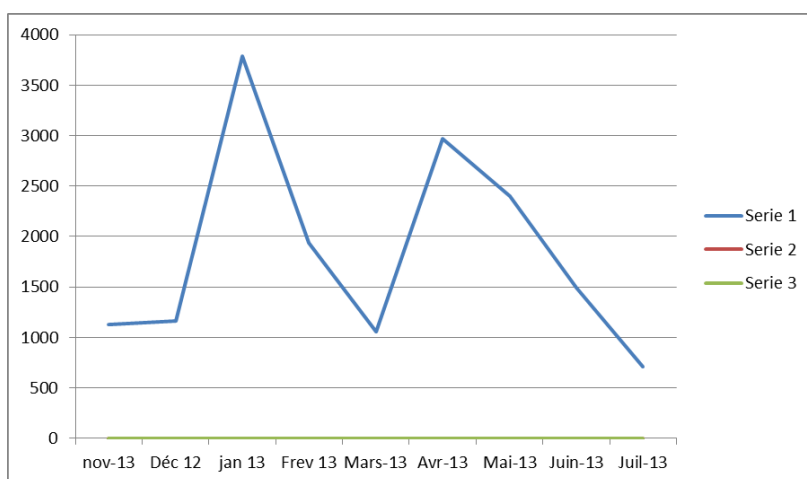


Tableau 1 - La scansion temporelle de diffusion des articles contenant la formule MPT sur Factiva

Factiva nous a permis aussi de faire une recherche seulement dans les titres : nous avons donc isolé tous les titres qui dans la période de temps sélectionnée présentaient la formule MPT. Il s’agit de 3.445 titres, qui ont été utilisés pour des analyses qualitatives.

¹¹¹Nous avons retrouvé dans ce nombre des articles répétés.

Étant donné que le journal *Le Monde* ne paraît pas dans la liste des journaux qui ont vendu les articles à l'entreprise, nous avons repéré les articles du journal à travers le moteur de recherche interne du site internet LeMonde.fr. Nous avons cherché les articles en utilisant les mêmes paramètres temporels que sur Factiva et nous avons recueilli ainsi 2.171 articles ayant la formule MPT dans le corps du texte et 151 titres. Le choix d'aller chercher ces articles a été dictée par la nécessité de créer un sous-corpus représentatif mais aussi homogène¹¹² pour l'analyse qualitative des données, aussi bien que pour l'analyse contrastive¹¹³ avec les articles du journal *Le Figaro*, repérés sur Factiva.

2.3.3 Récolte des données sur Twitter

Les politiques de l'entreprise Twitter sont très strictes en ce qui concerne les données (les tweets) et les métadonnées que les usagers lui confient : Twitter collecte des données personnelles sur ses utilisateurs et les partage avec des tierces parties, considérant ces informations comme un actif, mais l'entreprise ne prétend en aucun cas avoir des droits sur les messages envoyés par les utilisateurs. Le site a un problème avec les droits d'auteur, qui est loin d'être évident¹¹⁴ ; lui-même encourage les utilisateurs à placer leurs messages dans le domaine public, ne revendiquant aucun droit dessus. Pour cette raison le site met à disposition un moteur de recherche interne qui permet de visualiser des tweets, selon la recherche effectuée qui peut se faire par hashtag, par arobase, langues et dates. Les tweets visualisés sur le site ne sont pas la totalité des messages échangés mais un pourcentage qui les rend représentatifs du total des échanges. Les tweets sont casuels et choisis par le site sur la base d'un algorithme interne.

Si on veut télécharger tous les tweets (et les métadonnées qui les concernent) sur la base d'une recherche interne avec le moteur du site, il est nécessaire que cela soit fait en temps réel, de cette manière il est possible de capturer l'ensemble des messages échangés sur la toile. Toutefois, cette alternative présente, à notre avis, deux problèmes : faute de connaître le but précis d'une recherche en temps réel, le chercheur télécharge une masse énorme de données sur les sujets les plus divers, ce qui peut servir pour des recherches grammaticales par exemple,

¹¹²Nous considérons que les articles d'un journal répondent plus ou moins aux mêmes directives éditoriales.

¹¹³Les deux journaux s'opposent comme idéologie, en particulier portent des positions contraires sur la loi du mariage pour tous.

¹¹⁴Par exemple, si on recopie un tweet d'autrui, on ne peut invoquer le droit de courte citation, car le caractère « court » de la citation se rapporte à la longueur de l'œuvre dont elle est extraite. Un tweet ne peut cependant systématiquement être protégé par le droit d'auteur, car celui-ci ne s'applique qu'aux « créations originales » non-encore tombées dans le domaine public. Il est rare qu'un message aussi court puisse être considéré comme une création, mais pas impossible (par exemple pour des slogans publicitaires).

mais non sur des recherches ponctuelles sur des sujets. La grande taille d'un corpus trop hétérogène donc n'était pas une voie possible pour notre recherche.

Notre nécessité était celle de repérer les tweets échangés dans un intervalle de temps précis et avec un sujet précis : à l'aide de l'équipe du département d'informatique et notamment du chercheur Mirco Lai, nous avons donc téléchargé les tweets par le moteur de recherche (de façon analogique, c'est-à-dire tweet après tweet)¹¹⁵ suivant les termes et conditions du site, auquel appartient la propriété des messages.

Les corpus ainsi collectés de 254.366 messages se divise en deux sous-corpus : le premier commence avec le premier tweet contenant le mot dièse #mariagepourtous datant de décembre 2010 et se termine en septembre 2012, il compte 3.528 tweets ; le deuxième regroupe les tweets collectionnés entre septembre 2012 et juillet 2013 (en cette date le nombre des tweets connaît une chute coïncidant avec la fin du débat). Le corpus a été stocké dans un fichier TXT, qui contient le texte des tweets, mais aussi des métadonnées : la date de parution du message, le nom Twitter de l'utilisateur, des URL des rattachement, les hashtags contenus dans les messages. Pour interroger le corpus lemmatisé¹¹⁶, nous avons utilisé le logiciel Mongo DB¹¹⁷ et l'algorithme Pyton¹¹⁸ qui permet de mener des recherches quantitatives sur les Big data.

2.4 Choix méthodologiques d'analyse du corpus

Après avoir défini les présupposés théoriques qui sont à la base de la construction de notre corpus, nous avons affaire aux choix méthodologiques, auxquels nous nous sommes consacrées au début de notre recherche. En particulier, nous avons essayé de construire un cadre méthodologique qui permette d'exploiter un corpus tiré du réseau social Twitter et de mettre ce corpus en relation avec des genres textuels traditionnels. Notre démarche développe donc une méthode de travail pour l'exploitation de grandes bases de données (qui ne comprend pas seulement l'analyse quantitative) afin de saisir comment le praticien de l'analyse du discours peut approcher les nouveaux genres textuels que le Web propose.

¹¹⁵Le téléchargement a pris plusieurs mois tout en étant conduit à l'aide d'un algorithme.

¹¹⁶La lemmatisation a été faite avec TreeTagger: Helmut Schmid, TC project at the Institute for Computational Linguistics of the University of Stuttgart

¹¹⁷©MongoDB, 2017, MongoDB Inc.

¹¹⁸Langage de programmation Python : sut <http://www.python.fr/>

2.4.1 Induction vs déduction

En ce qui concerne les théories méthodologiques que nous abordons dans ce travail, nous avons préféré une démarche inductive nommée par Charaudeau « empirico-descriptive » sans toutefois oublier la déduction :

« Dans les sciences humaines et sociales la démarche est double : « empirico-descriptive » et « hypothético-déductive ». L'une ne va pas sans l'autre : la première est davantage dépendante d'outils méthodologiques, la seconde de concepts fondateurs et de catégories explicatives. La première se déroule selon un mouvement centripète, la seconde selon un mouvement centrifuge, ce qui explique que les corpus qui s'inscrivent dans ces mouvements tendent, tantôt à se fermer sur eux-mêmes, tantôt à s'ouvrir. »¹¹⁹

Mayaffre, dont le travail sur l'analyse numérique est fondant de la pratique analytique des grandes bases de données, semble nier presque complètement l'utilité d'une démarche déductive, qui cependant est très utilisée par les analystes du discours plus traditionnels, mais qui possède sans doute des limites, surtout si on la confronte aux grandes bases de données. Mayaffre¹²⁰ y voit deux points de faiblesse, qu'il est possible de partager, à notre avis :

1. « Le premier danger est de projeter ses hypothèses de travail sur le texte », c'est-à-dire que le chercheur finit par trouver ce qu'il cherche dans le texte, ignorant les autres données.
2. En deuxième lieu, une hypothèse de lecture en oblitère toujours d'autres, peut-être plus pertinentes.

Au contraire Mayaffre affirme que :

« Avec la lexicométrie, ce sont les informations objectivement pertinentes du corpus qui remontent, en bon ordre, jusqu'au chercheur. [...] Ce sont les informations (lexicales, grammaticales, syntaxiques...) du texte indexé, trié, mesuré qui viennent l'interpeller [le

¹¹⁹ Charaudeau P., 2009, *op. cit.*

¹²⁰ Mayaffre D., 2002, « L'Hermeneutique numerique ». en *L'Astrolabe. Recherche littéraire et Informatique*, pp.1-11.

chercheur] dans ses compétences interprétatives. Si l'interprétation pourra être l'objet de discussions, les bases descriptives et interrogatives seront elles irréfutables.»¹²¹

Il plaide donc une démarche inductive qui a comme point de départ le texte : celui-ci est le seul et véritable donné objectif, contrairement à la subjectivité du chercheur. Toutefois, comme il l'avoue, les données textuelles doivent être nécessairement interprétées et cette interprétation est subjective.

En effet les grandes bases de données (ou les grands corpus) nécessitent un traitement par des outils numériques, qui sélectionnent les informations faisant ressortir les plus pertinentes, surtout du point de vue de la quantité, de façon objective, mais, il faut rappeler que c'est toujours sur la base des recherches que nous leur demandons de faire sur le texte ; c'est précisément à ce sujet que nous nous posons la question de l'altérité entre une démarche inductive et une démarche déductive. L'analyse numérique d'un corpus met à la disposition des chercheurs une grande quantité de données objectives (comme la fréquence d'un mot dans le corpus), ce qui lui permet de formuler des hypothèses et des théories, mais ces outils permettent aussi aux chercheurs d'interroger ces corpus sur la base d'hypothèses de travail qui ne découlent pas nécessairement du corpus, mais qui sont le fruit d'une recherche et d'observations (subjectives) axées par exemple sur le contexte et les métadonnées.

C'est pour cette raison que, dans ce travail, nous proposons une démarche 'hybride', qui mêle induction et déduction, mais dont le point de départ est toujours représenté par les données obtenues à partir des outils informatiques que nous avons utilisés, ce qui témoigne donc d'une grande confiance à l'égard de la méthode inductive qui, avec l'analyse quantitative, est à la base de l'herméneutique numérique, une frontière nouvelle de la recherche en analyse du discours.

2.4.2 Lexicométrie et herméneutique numérique

L'herméneutique numérique, qui s'est affirmée en France au début du siècle avec Rastier¹²² et Mayaffre¹²³, a en effet révolutionné l'analyse des données textuelles (ADT) et la numérisation en général a entraîné le Traitement Automatique des Langues (TAL).

¹²¹ *Ibid.* p 2

¹²² Rastier F., 2001, *Arts et sciences du texte*, Puf, Paris.

¹²³ Mayaffre D., 2002, *op. cit.*

Il s'agit donc d'une analyse textuelle opérée à l'aide de logiciels ad hoc, qui décomposent le texte grâce à des algorithmes numériques et qui font ressortir des informations sous forme de données. Leur premier point de force est la possibilité d'analyser de grands corpus en peu de temps et d'obtenir des informations objectives et organisées.

A cet égard, le texte n'est plus considéré comme un ensemble linéaire, mais comme un artefact, que la machine peut décomposer et faire réapparaître sous différentes formes conventionnelles, en relation à la surface graphique que le logiciel choisi met à la disposition du chercheur. On peut, par exemple, voir le texte lemmatisé et étiqueté, ce qui en permet une analyse syntaxique et grammaticale instantanée, ou voir les seules occurrences et cooccurrences qui intéressent le chercheur. La linéarité du texte explose, car le logiciel propose plutôt une lecture de celui-ci par tableaux ou graphiques, qui sont une version organisée du texte et deviennent la matrice sur laquelle fonder ses interprétations.

Pour le dire encore avec les mots de Mayaffre, « *c'est le texte qui interroge le chercheur sans tabou et sans a priori. Par une lecture différente (hypertextuelle plutôt que linéaire, mais aussi paradigmatique plutôt que syntagmatique, quantitative plutôt que qualitative).* »¹²⁴ L'ordinateur décompose la structure syntagmatique du texte pour proposer une structure paradigmatique, en quelque mesure il dégrossit le texte pour attirer l'attention sur des faits objectivement marquants ; ce sont donc les informations du texte qui interpellent le chercheur, l'appelant à un effort d'interprétation.

En effet l'utilisation de la lexicométrie et donc d'outils numériques dans cette recherche a été une composante essentielle et a été due non seulement à la taille du corpus, mais aussi à la volonté du chercheur d'obtenir des informations quantitatives sur les textes qui font partie du corpus, de la fréquence des mots aux cooccurrences, jusqu'à la recherche ponctuelle des structures syntagmatiques. Pour faire cela nous avons utilisé une méthode descriptive-inductive, applicable sur chacun des sous-corpus, mais aussi une méthode contrastive, qui a fait ressortir les points en commun et les différences entre les trois sous-corpus.

2.4.3 Analyse contrastive

Une recherche conduite par ordinateur est d'autant plus précise que le corpus choisi est contrastif, c'est-à-dire si on peut mettre en relation plusieurs parties du corpus afin de relever les différences. À cet égard, Mayaffre a fait de l'analyse contrastive l'une des principales clés

¹²⁴ *Ibid.*

de lecture des corpus qu'il a analysés à travers le logiciel Hyperbase¹²⁵, ce qui lui a permis de relever des usages grammaticaux et sémantiques particuliers des mots, inférés grâce à des tableaux et des graphiques construits sur cette base.

Or, au-delà de l'utilisation et de l'aide que nous avons obtenues des logiciels numériques, l'analyse contrastive nous paraît une très bonne méthode de travail quand on a la nécessité de mettre en relation plusieurs typologies textuelles, car elle permet de relever analogies et différences, non seulement d'un point de vue sémantique ou grammatical, mais aussi du côté du contenu, des formes de communication mises en relation entre elles. Pour nous, en effet, il était fondamental de faire dialoguer les trois sous-corpus, pour obtenir une analyse globale des faits de langue qu'on y repérait, et l'analyse contrastive a offert une démarche méthodologique à cette nécessité.

2.4.4 Analyse quantitative vs qualitative

En dernier lieu, nous nous posons le problème de l'alternance entre analyse quantitative et qualitative des données, ces deux types d'analyse étant très souvent considérés comme alternatives : la première se lie plutôt à l'analyse des grands corpus, la deuxième concerne les corpus de petite taille, qui sont observables entièrement par les chercheurs.

L'analyse quantitative, à laquelle la lexicométrie fait appel, permet notamment de tirer des résultats précieux, parfois indispensables pour fonder plus objectivement certaines analyses sémantiques. Elle permet de relever des faits de langue 'quantitativement' importants et de remettre en chiffres clairs ce qui autrement serait impossible à observer et successivement à analyser.

« Mais pour qui s'intéresse, non seulement au sens des mots mais à leur effet social en situation de communication (les mots comme facteur d'influence sociale), on ne peut s'empêcher de faire les remarques suivantes : l'importance et l'impact d'un mot (c'est-à-dire l'effet de sens) ne sont pas nécessairement liés à sa récurrence [...] L'impact des mots n'obéit pas nécessairement à un critère quantitatif. L'important est qu'ils s'inscrivent dans un certain réseau discursif et qu'ils fassent écho à un système d'attente plus ou moins conscient. Le sens des mots, on le sait, est pluriel. Non seulement du fait de leur polysémie, mais aussi parce qu'ils acquièrent selon les contextes linguistique, paratextuel et

¹²⁵Hyperbase est un programme de traitement quantitatif des textes: <http://hyperbase.unice.fr/>

interdiscursif ce que l'on pourrait appeler une « polydiscursivité ». Et cela est bien difficile à mesurer quantitativement »¹²⁶

En raison de cela, l'analyse quantitative ne peut pas être la seule clé méthodologique de lecture d'un corpus, qu'il soit grand ou petit ; on doit intervenir avec l'analyse qualitative, ce qui permet de faire des réflexions plus ponctuelles sur des faits particuliers, qui n'ont aucune pertinence du point de vue de la quantité mais qui sont importants pour la construction sociale de l'événement en question. Dans le cas qui nous occupe, par exemple, on a voulu garder la formulation minoritaire « Mariage Inverti », proposée par le journal « Minute », ou analyser de plus près les tweets et les articles de journal antécédents la date de présentation du projet de loi. Enfin, pour relever les argumentations qui ont trouvé place dans la presse, nous avons choisi d'analyser qualitativement des articles choisis, ce qui a nourri les réflexions plus générales liées à l'analyse quantitative et fourni des hypothèses d'usage de la formule « Mariage pour tous » qui ont été à la fois confirmées ou contredites par l'analyse quantitative.

2.5 L'analyse quantitative du corpus et les outils informatiques

Un corpus de si grandes dimensions que celui que nous avons réalisé doit donc subir un traitement automatique : nous avons analysé ce corpus à l'aide de logiciels d'analyse numérique qui ont permis non seulement de mesurer nos hypothèses sur la quantité des données, mais aussi de repérer aisément les morceaux à analyser aussi qualitativement. En particulier nous avons analysé le CP et le CJ avec l'outil d'exploitation numérique Ant.conc (licence 2014) et le CT avec les recherches faites sur le logiciel Mongo DB (licence 2017). Nous avons cherché à rendre les recherches faites le plus homogènes possibles, tout en considérant les particularités de chaque sous-corpus, pour favoriser l'analyse contrastive de ceux-ci. Pour conduire des recherches quantitatives nous avons utilisé aussi la recherche avancée du moteur de recherche Google, ce qui a permis de relativiser les chiffres que nous avons trouvés dans les sous-corpus et de mener des analyses contrastives avec les données du corpus dans un contexte bien plus large, tel que celui qui est offert par le moteur de recherche de Palo Alto.

¹²⁶Cheraudeau, 2009, *op.cit.*

2.5.1 Ant.conc

Ce petit logiciel téléchargeable permet de mener des analyses quantitatives de repérage des formes textuelles, collocations et autres recherches, mais il ne permet pas de lemmatiser le contenu des textes qu'il analyse. Les textes, sous forme de fichier TXT, sont analysés par le logiciel qui permet aussi de visualiser des morceaux de textes assez longs.

Une simple recherche conduite sur le logiciel par exemple nous a permis de visualiser les mots les plus fréquents dans les corpus, en deuxième lieu nous avons pu faire des recherches de mots particuliers ou de locutions (MPT par exemple) pour savoir combien de fois elles étaient citées dans les textes. Une autre recherche permet de voir quelles sont les formes les plus fréquentes à droite et à gauche du mot ou de la locution choisie, ce qui nous a donné l'occasion de repérer les contextes d'usage de la formule MPT.

2.5.2 Python et Mongo DB

Pour le CT l'équipe du département d'informatique a mis au point un mécanisme numérique d'exploitation des données. Le contenu des fichiers Txt a été géré par le logiciel Mongo DB qui a fourni une interface graphique au système de recherche par 'queries'(demandes) mises au point par Mirco Lai à travers le langage numérique Python. Une fois les métadonnées analysées, les textes ont été lemmatisés par un logiciel de lemmatisation (TreeTagger). Ensuite, l'informaticien a pu demander au programme d'analyser le contenu des messages sur la base des hypothèses de travail que nous étions en mesure de faire grâce aux analyses des deux autres corpus, menées presque en parallèle.

La base de données obtenue a été exploitée non seulement pour les buts de cette étude mais aussi pour des buts de recherche informatique et comparée avec d'autres bases de données en langues tierces (Chap. IX).

2.5.3 Sur l'analyse contrastive des corpus

Une première analyse contrastive concerne donc les données quantitatives que nous avons repérées dans les trois corpus. Cette analyse a été menée en comparant les chiffres que les corpus ont offert pour une lecture analytique. Comme les trois corpus étaient de taille différente les chiffres que nous avons trouvés et que nous présentons dans ce travail ne sont pas absolus mais relatifs à chaque sous-corpus, c'est-à-dire que les comparaisons effectuées tiennent en compte que les corpus examinées ont un poids différent et que les chiffres obtenus de chacun

des corpus doivent être mis en relation avec les autres en considérant toujours cette différence de taille.

2.6 L'analyse qualitative et contrastive des corpus

L'analyse quantitative du corpus a permis au chercheur de jeter un regard général sur celui-ci, car elle a mis en lumière les différences, mais surtout les points que les trois sous-corpus ont en commun. À partir de cette vue d'ensemble, nous avons pu envisager des analyses ponctuelles du corpus, sur des segments particuliers ou aller à la recherche des sujets que l'analyse quantitative avait portés à notre attention.

Nous avons encore fait appel aux logiciels d'analyse numérique pour repérer ces parties dignes de note qui, successivement, ont été analysées qualitativement.

L'analyse qualitative s'est déroulée sur deux plans et suivant les caractéristiques de chaque corpus, mais jamais nous n'avons considéré les sous-corpus comme des ensembles fermés, au contraire nous avons toujours essayé de faire dialoguer les trois parties de notre corpus :

-un premier plan concerne l'analyse diachronique des données : nous avons remonté le temps à la recherche des origines de la formule MPT en allant à la recherche des formes prototypiques, des synonymes, des premières phrases qui ont accueilli la formule.

- le second plan est axée sur l'analyse synchronique des textes repérés faisant l'objet de notre attention comme corpus de travail : dans ce cas nous avons affaire à textes dont la taille est différente, ainsi que la méthode d'analyse qualitative utilisée.

2.6.1 Analyse diachronique

Le premier plan d'analyse qualitative, que nous avons appelé diachronique, concerne la formule MPT analysée en diachronie, dans les CJ et CT. Les deux corpus, comme nous l'avons spécifié, ont été partagés en deux autres sous-corpus de travail : les deux sous-corpus de travail qui ont concerné l'analyse diachronique contiennent tous les textes qui ont été produits entre décembre 2010 et octobre 2012 et couvrent une période de temps de presque deux ans. Les textes ont été analysés de façon analogique, sans aide numérique, non seulement pour la petite taille des sous-corpus, mais aussi car ces textes contiennent des informations que seulement l'analyse qualitative peut faire ressortir.

A une première analyse des deux sous-corpus nous avons fait suivre une phase de construction: nous avons mis ensemble les deux corpus et daté les occurrences pour pouvoir reconstruire l'histoire de la formule. Il ne s'agit pas d'une analyse contrastive, car les données n'ont pas été mises en relation contrastive, mais plutôt nous les avons insérées dans un même plan de travail dans le but de reconstruire la succession temporelle.

2.6.2 Analyse synchronique et contrastive

En ce qui concerne l'analyse synchronique, nous avons utilisé des corpus de travail différents, selon les données que nous voulions faire ressortir. En général, chaque corpus a été d'abord traité seul et dans un second moment les données recueillies ont été mises en relation entre elles.

- Pour le CP, nous n'avons pas créé de sous-corpus, la petite taille de celui-ci a permis de travailler sur l'ensemble : à partir des données quantitatives, nous avons choisi les morceaux qui apparaissent comme les plus intéressants pour une analyse qualitative. En particulier, celle-ci a été conduite de façon systématique sur les phrases attributives qui contiennent la formule MPT.
- Pour le CJ nous avons utilisé plusieurs sous-corpus pour l'analyse qualitative : en particulier le sous-corpus de titres de journal et le sous-corpus d'articles tirés des journaux *Le Monde* et *Le Figaro* ont été utilisés pour des analyses d'usage de la formule MPT et des analyses contrastives. Nous avons utilisé encore des articles choisis pour des analyses textuelles.
- Le CT Twitter a été géré différemment car l'analyse synchronique des données a été faite surtout quantitativement (à cause de l'énorme quantité des données), toutefois une analyse qualitative a été conduite sur un échantillon, un sous-corpus de tweets contenant des phrases attributives.

L'analyse prévoit aussi une partie contrastive : nous avons mis en relation les occurrences des différents corpus de travail pour pouvoir mieux observer les régularités et les écarts dans l'usage de la formule dans les trois corpus. En particulier nous avons pu focaliser notre attention sur les attributions de sens de la formule à travers une analyse contrastive des phrases attributives repérées dans les corpus.

CHAP III

REPERES HISTORIQUES ET ACTUALITE SOCIO-POLITIQUE

*« L'acte que nous allons accomplir est
« beau comme une rose dont la tour
Eiffel assiégée à l'aube voit s'épanouir
enfin les pétales ». Il est « grand
comme un besoin de changer d'air».*

Christiane Taubira

Avant de continuer avec l'analyse de la formule MPT et du débat sur l'ouverture du mariage aux homosexuels, il est nécessaire faire le point sur les événements qui ont précédé et qui ont accompagné l'approbation de la loi.

3.1 Le mariage homosexuel en France avant le MPT

Le débat sur la loi du MPT a été précédé par plusieurs années de discussion, mais surtout par un pas en avant que la France avait franchi en 1999 avec l'approbation des PACS.

3.1.1. Le PACS

La France est classée parmi les premiers pays à donner aux couples homosexuels des droits, notamment à travers le PACS, Le Pacte civil de solidarité, un statut juridique qui a été très utilisé par les couples homosexuels mais surtout hétérosexuels.¹²⁷ La loi, adoptée en 1999, a eu une si grande fortune, que la langue française a accueilli le verbe 'pacser'.

En 1999, donc, le Parlement français adoptait la loi qui mettait en place le **Pacte civil de solidarité** ; celui-ci offrait aux homosexuels une sorte de 'mariage', avec des droits et des devoirs tout à fait semblables à ceux des mariés : ils pouvaient désormais se 'pacser' et dénoncer leurs unions. Cependant il s'agissait d'un contrat qu'on signait au tribunal d'instance ou à l'ambassade, mais pas à la mairie et il ne prévoyait ni que le survivant puisse hériter, en cas de décès du partenaire, ni l'adoption conjointe.

¹²⁷ En 2012 les pacésés hétérosexuels sont 245.930 et les homosexuels sont 153.607. Pour les données complètes <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288597?sommaire=1288637#graphique-T15F033G2>

Le gouvernement Jospin¹²⁸ proposa le projet de loi qui fut voté par le Parlement entre décembre 1998 et juin 1999. À cette occasion, le débat parlementaire ne fut pas sans coups : la loi fut fortement contestée par la droite et en particulier par la députée Christine Boutin,¹²⁹ qui, dans son discours fleuve de cinq heures tente, précisait que les Pacs érigeaient l'homosexualité en norme et qu'ils ouvraient la voie à la marchandisation de l'enfant (des arguments que nous avons observés aussi pour le MPT)¹³⁰. Plusieurs manifestations furent organisées, la plus importante a été celle du 31 janvier 1999, avec 100.000 personnes qui défilèrent à Paris.¹³¹ Plusieurs agressions homophobes furent attestées partout en France.

Au fil des années, le régime du PACS, désormais accepté par la majorité de la population, se rapprocha de celui du mariage en ce qui concerne les obligations mutuelles entre partenaires, mais il resta sans effet sur la filiation et l'adoption. Il donnait donc un statut au couple mais ne créait pas de relations familiales.

3.1.2. Le long chemin vers le projet de loi

Un premier pas vers le mariage gay en France se fit en 2004, quand le maire vert de Bègles Noël Mamère (député en 2013) célébra un mariage entre deux hommes. Alors le tribunal de Bordeaux et la Cour de Cassation annulèrent le mariage, confirmant que : « le mariage est l'union d'un homme et d'une femme ». Le 8 juin 2004, Martine Billard, Yves Cochet et Noël Mamère proposaient une loi « clarifiant l'accès au mariage des couples de personnes de même sexe ».

De l'approbation du Pacs à la loi du MPT, en général, la plupart des partis de gauche se déclaraient en faveur de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe : en 2009, la maire de Montpellier lança « l'Appel de Montpellier » en faveur du mariage des couples de même sexe et de l'adoption homoparentale. Par ailleurs, plusieurs propositions de loi furent déposées devant le Parlement, mais aucune ne fut adoptée. Nous avons pu constater, par exemple, que F. Hollande et JM. Ayrault avaient déjà présenté un projet de loi visant l'ouverture du mariage aux couples gays en juin 2006.

¹²⁸Le gouvernement Lionel Jospin est le gouvernement de la République française du 2 juin 1997 au 6 mai 2002. Troisième gouvernement du premier mandat du président de la République Jacques Chirac, il est dirigé par Lionel Jospin dans le cadre de la « troisième cohabitation ». Il est à ce jour le plus long gouvernement de la Ve République.

¹²⁹Christine Boutin est encore élue pour l'UMP en 2013 et participe activement au débat sur le MPT

¹³⁰On traite de ces arguments au § 8.5

¹³¹https://fr.wikipedia.org/wiki/Opposition_au_concubinage_homosexuel_et_au_Pacte_civil_de_solidarit%C3%A9_9_en_France

Plus précisément, le 22 juin 2006, les députés du Parti Socialiste, F. Hollande et JM. Ayrault, présentèrent une proposition de loi visant à ouvrir le ‘mariage aux couples de même sexe’ et une deuxième proposition concernant l’adoption. Le projet de loi, ainsi que celui de 2008 (23 janvier), n’arriva pas au débat parlementaire. En 2011, en revanche, trois ans plus tard, JM. Ayrault profitait d’une ‘niche’ parlementaire pour faire arriver sa proposition au débat : dans son blog, en date du 10 juin 2011, on peut lire : « 61 % des Français sont favorables au *mariage pour tous* ».

3.2 Le débat sur la loi du mariage pour tous : dates à retenir

Le 5 octobre 2011, F. Hollande, candidat aux primaires du PS pour les élections présidentielles, annonce sa volonté d’ouvrir le mariage aux homosexuels, cette volonté devient l’engagement n°31 de son programme électoral. Quelques mois plus tard, F. Hollande est élu Président de la République française, l’investiture à lieu le 15 mai 2012, le même jour il choisit son Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, qui démissionnera le 31 mars 2014, au lendemain de la défaite de la gauche aux élections municipales.

Le 29 juin 2012, lors de la Gay Pride de Paris, JM Ayrault annonce la volonté du gouvernement de voter la loi en 2013. La première réponse du front d’opposition au mariage des homosexuels date du 3 août 2012, quand le cardinal de Paris, Mgr André Vingt-Trois, lors d’une prière, fait connaître la position de l’église catholique. Le chemin de la loi sera long : avec les premières indiscretions sur le projet de loi et le début du débat médiatique, démarrent aussi les premières manifestations contre le dessein du gouvernement, notamment celle du 23 octobre 2012 de l’association Alliance Vita.

Le 7 novembre, après le Conseil des Ministres qui adopte le projet de loi, la Ministre de la justice, Christiane Taubira, annonce le début du chemin parlementaire de la loi dans une conférence de presse à l’Elysée. La deuxième signataire est Dominique Bertinotti, ancienne Ministre déléguée à la Famille du gouvernement Ayrault.

Les débat s’enflamme et le 17 novembre 2012 plusieurs associations se retrouvent dans la rue pour une première manifestation contre le projet de loi, on calcule presque 100.000 participants. Ce jour-là. le mouvement dit de la « Manif pour tous » voit le jour : le mouvement associatif est fondé officiellement le 17 novembre 2012, ses principes inspirateurs sont « la promotion du mariage homme-femme et de la famille traditionnelle, l’opposition au mariage

homosexuel, à l'homoparentalité (adoption, PMA, GPA) et à la « théorie du genre ». Parmi ses promoteurs, Frigide Barjot, une activiste et première porte-parole du collectif (§ 3.4.2).

Une deuxième manifestation est organisée dans cinq grandes villes de France le 8 décembre 2012, mais c'est le 13 janvier 2013 que le mouvement rassemble dans la rue entre 340.000 et 1 million de personnes. Entretemps, les hommes politiques débattent et prennent des résolutions : le députés socialistes renoncent à l'introduction de la PMA (procréation médicalement assistée) dans le dessin de loi, tandis que l'UMP fait appel à un referendum, jugé inconstitutionnel par le constitutionnalistes. Le 29 janvier les pro-mariage pour tous rassemblent entre 125.000 et 400.000 personnes dans la rue. Le même jour le débat à L'Assemblée commence : les députés examineront 5.000 amendements en 10 jours et 24 séances, dont une séance nocturne aussi. Encore une « Manif pour tous » le 23 mars, puis le texte passe au Sénat et enfin il est voté en deuxième lecture à l'Assemblée le 23 avril 2013, après une séance de grande tension. Le 5 mai une dernière manifestation contre la loi rassemble entre 15.000 et 35.000 manifestants, quelques jours après le Conseil Constitutionnel valide la loi.

Le tableau ci-dessous montre les dates et les événements les plus importants qui ont caractérisé le débat que nous avons analysé à partir de la candidature de F. Hollande aux primaires du PS :

Dates	Evénements
28 janvier 2012	Engagement n°31 de F. Hollande
7 novembre 2012	Le projet de loi est adopté en Conseil des Ministres
17 novembre 2012	Première Manif pour tous
13 janvier 2013	2° Manif pour tous
29 janvier 2013	Manifestation pro-mariage pour tous
29 janvier- 12 février 2013	1° passage du projet de loi à l'Assemblée
24 mars 2013	3° Manif pour tous
4 -12 avril 2013	Le texte est voté au Sénat
15 – 23 avril 2013	2° lecture à l'Assemblée

21 avril 2013	Pro et antis défilent à Paris
5 mai 2013	Nouvelle Manif pour tous
15 mai 2013	Le Conseil Constitutionnel valide la loi

Tableau 2. Le parcours du projet de loi : des dates à retenir

3.3. La loi dite du « mariage pour tous »

La conférence de presse¹³² du 7 novembre, après le Conseil des Ministres qui adopte le projet de loi, tenue par Christiane Taubira est le premier pas institutionnel dans le chemin parlementaire de la loi : la ministre, s'adressant aux journalistes, synthétise les points qui toucheront le Code Civil. Nous proposons la partie qui le concerne dans le compte-rendu de la réunion du Conseil des Ministres dans le but de résumer, avec les mots des promoteurs de la loi, ses points principaux :

« Ce texte, fondé sur une recherche de l'effectivité du principe d'égalité, permet aux couples de même sexe de se marier. Par conséquent, il ouvre également aux personnes de même sexe mariées la voie de l'adoption, que ce soit l'adoption conjointe d'un enfant par les deux époux ou l'adoption de l'enfant du conjoint. Il permet la célébration d'un mariage entre deux personnes de même sexe résidant en France et la reconnaissance en France des mariages entre deux personnes du même sexe célébrés à l'étranger avant l'entrée en vigueur de la loi. Le projet de loi ne modifie pas le régime juridique actuel du mariage ou de la filiation adoptive : il ouvre l'institution du mariage avec ses droits et devoirs aux personnes de même sexe. Il comprend néanmoins des dispositions d'adaptation, notamment pour la détermination du nom de l'enfant adopté, la règle actuelle, prévoyant l'attribution du nom du père à défaut de choix fait par les parents, n'étant plus adaptée dans le cas d'un couple de même sexe. Le texte prévoit également de nombreuses dispositions de coordination dans les différents codes. Lorsque cela est strictement nécessaire, les mots « père et mère » sont remplacés par le mot « parent » et les mots « mari et femme » par le mot « époux ». Ces modifications ne sont pas systématiques. En outre, elles ne concernent pas les actes d'état civil et le livret de famille, dont la forme n'est pas régie par la loi. Ces actes, ainsi que le livret de famille

¹³²<http://www.elysee.fr/videos/point-de-presse-de-mme-christiane-taubira-au-sujet-du-mariage-pour-tous/>

*continueront à utiliser les termes de « père et mère » dès lors qu'il s'agira de couples de personnes de sexe différent. »*¹³³

Le texte de la loi est clair et s'appuie surtout sur des changements qui s'opèrent sur le Code Civil, voici les points principaux du texte :

1)Le projet de loi qui est soumis au débat parlementaire change l'article 143 du Code Civil qui précise désormais que "le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe." Le livret de famille est modifié : les mentions "époux" et "épouse" n'y apparaissent plus, mais doivent être précisées à la main en fonction de la composition du couple. Il en est de même pour les mentions distinctes "père" et "mère" remplacées par une mention unique "père-mère". Encore, chacun des époux peut choisir de porter le nom de son conjoint ou les deux noms accolés.

2)Les époux de même sexe bénéficient des mêmes droits que les couples hétérosexuels mariés : droit à des jours de congés en cas de mariage, d'adoption ou de décès, extension de l'assurance vieillesse en cas d'adoption (au profit d'un seul membre du couple), droit à l'accompagnement en cas de mobilité géographique. Sur ce dernier point, la loi prévoit qu'"aucun salarié ne pourra être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir refusé, en raison de son orientation sexuelle, une mutation géographique dans un État incriminant l'homosexualité."

3)La loi reconnaît les mariages contractés par deux personnes du même sexe dans un autre pays avant le 18 mai 2013. Par ailleurs, les Français peuvent se marier avec un ressortissant étranger de même sexe, les ressortissants de pays n'autorisant pas le mariage homosexuel pouvant également se marier en France.

4)Du droit au mariage découle le droit à l'adoption : la loi permet donc l'adoption conjointe d'un enfant par les deux époux ou l'adoption de l'enfant du conjoint. L'autorité parentale est partagée par les deux époux. Le choix du nom de l'enfant dépend du type d'adoption. Le texte prévoit également de remplacer, lorsque cela est nécessaire, les mots "père et mère" par le mot "parent".

5)En cas de décès de l'un des conjoints, le mariage est également plus protecteur que le PACS : les époux sont héritiers l'un de l'autre. Le mariage pour tous permet ainsi au conjoint

¹³³<http://www.elysee.fr/conseils-des-ministres/article/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-7-novembre-201/>

survivant de percevoir une pension de réversion, soit une partie de la retraite du conjoint décédé.

Le changement apporté à l'article 143 ("le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe") peut être défini une énonciation de principe : elle change entièrement la perception du mariage par le biais des mots (les mots « homme » et « femme » sont supprimés) mais elle est surtout la base sur laquelle le gouvernement bâtit le corps du projet de loi qui est chargé de changer aussi la perception des mots 'père et mère' dans le contexte de l'adoption homosexuelle. Enfin le débat dans la société civile, comme dans les institutions, oscille entre la pleine acceptation du mariage gay comme une conquête de droit par une minorité (dans la narration du gouvernement) et l'importance de ne pas renoncer aux mots 'père' et 'mère' et donc à l'adoption exclusive des couples hétérosexuels.

3.4. Le chemin de la loi

3.4.1 Au parlement

Le projet déposé à l'Assemblée Nationale, la garde des sceaux Christiane Taubira s'occupe de sa présentation dans l'hémicycle. Le 29 janvier, habillée en vert (la couleur symbole de l'espoir, comme l'observe une députée) elle ouvre les travaux avec un discours officiel qui synthétise le point de vue du gouvernement, dont elle fait partie, et joué sur un ton solennel qui présente la loi comme l'énième conquête de liberté de la société française, depuis la Révolution¹³⁴.

Son discours a un écho médiatique très fort (le lendemain le Monde titre : « *Mariage pour tous, la leçon d'histoire de Taubira, la fronde de la droite* ») et la Ministre devient en quelque sorte la porte-parole et le paladin de la cause du MPT. Son intervention est suivie par la réponse du député de l'UMP Henri Guaino, lequel, par contre, résume tous les thèmes et argumentations

¹³⁴Après un début formel, où dominent les formules rituelles du cas (Monsieur le président...) et après avoir détaillé le chemin de la proposition de loi en commission, la ministre donne tout de suite le but des paragraphes suivants, c'est-à-dire s'arrêter « un instant sur l'évolution du mariage » cela n'étant possible qu'à travers une série d'exemples historiques en ordre chronologique et tous encadrés et expliqués par la phrase de Jean Carbonnier « le mariage civil est la gloire cachée de cette révolution » (ct. La Révolution du 1789). En conclusion de cette première partie, on trouve le dernier événement, celui qui est en train de se passer. Dans la deuxième partie, après une tirade sur les enfants, qui produit les remous les plus forts dans l'hémicycle, elle va conclure son discours en dénonçant le véritable but de son énonciation, c'est-à-dire utiliser des références historiques et juridiques comme appui pour son raisonnement, c'est-à-dire de démontrer comment le mariage institution « d'exclusion » est devenu une « institution universelle ». Enfin, elle propose une citation poétique qui sera reprise par les médias.

qui seront reprises pendant le débat, en particulier il en appelle à la notion de famille et se dresse contre l'adoption.

Le premier débat à l'Assemblée est très long : il durera 10 jours, avec 24 séances (dont une séance nocturne) ; les députés doivent débattre et voter 5000 amendements, dont la plupart ont été présentés par les partis d'opposition dans le but de faire obstruction à l'approbation de la loi. Les 'rappels au règlement' se multiplient, ainsi que la nécessité de la part du Président de l'Assemblée de rappeler à la responsabilité et au silence tous les élus, d'une partie et de l'autre. La bagarre est à l'ordre du jour. Les journaux reprennent les interventions, les petits-mots et des événements particulièrement symboliques : le député qui dénonce au Président de l'Assemblée ses collègues qui jouent à Razzle sur internet, ou qui postent sur Twitter et le « fou-rire » de Christiane Taubira¹³⁵ en sont un exemple. La séance nocturne mobilise les bancs de l'hémicycle, mais aussi la toile, comme nous avons pu le constater en analysant les données de la base Twitter : en effet, l'analyse chronologique des tweets nous a montré que la nuit entre le 3 et 4 février plusieurs internautes ont suivi et commenté le débat. Finalement, après 110 heures de débat, l'Assemblée adopte le projet de loi avec 329 votes pour, 229 contre, 10 abstentions, 9 absents.¹³⁶

Le 4 avril, le débat sur le projet de loi commence au Sénat ; cette fois le débat se déroulera sereinement en huit jours. Le projet de loi a été adopté par 171 voix contre 165 et 9 abstentions.

Le 15 avril le texte est à nouveau à l'Assemblée, où il sera étudié en 25 heures, comme le veut un arrêt de la Conférence des Présidents, la discussion cependant n'est pas sans tension : on enregistre un épisode de violence à cause d'une 'ballerine' lancée dans les bancs de l'opposition et le discours de Marion Marechal Le Pen qui accuse le gouvernement de violences contre les manifestants. L'Assemblée se prononce encore le 23 avril, avec l'approbation définitive de la loi.

¹³⁵Mardi 5 février à l'Assemblée nationale, lors des débats sur le mariage pour tous. Répondant à une question du député UMP Philippe Gosselin, qui venait d'employer l'expression "petits bouts", Christiane Taubira a été prise d'un fou rire. Ne parvenant pas à s'arrêter, elle s'est pincé le nez et est retournée à sa place, communiquant son hilarité au public.

¹³⁶http://www.lemonde.fr/politique/visuel/2013/02/05/mariage-homo-la-chronologie-des-debats_1827576_823448.html

3.4.2 Les manifestations contre la loi

Les premières manifestations contre le projet de loi MPT ne se font pas attendre : le 23 octobre 2012 des rassemblements "pour protéger l'enfant" ont lieu dans 75 villes de France à l'invitation de l'association fondée par Christine Boutin en 1993, « Alliance vita ». Au Mans, le happening de l'association fait le buzz avec son "oiseau-humain" dansant contre l'adoption par les couples gays.

Après le conseil des Ministres du 7 novembre, au moins 100 000 personnes (200 000 selon les organisateurs) participent, à l'invitation d'une dizaine d'associations, à la première journée de mobilisation nationale contre le mariage pour tous. À leur tête, l'humoriste catholique Frigide Barjot. Le mouvement de la « Manif pour tous » est né. Le mouvement intégriste Civitas appelle à une autre manifestation le 18 contre "l'homofolie".

Le 8 décembre, les opposants au MPT sont à nouveau mobilisés dans cinq villes de France (ils étaient entre 3 500 et 8 000 à Lille, entre 7 000 et 20 000 à Bordeaux) où ils croisent parfois des cortèges de "pro" mariage pour tous. Cette manifestation est suivie par une contre-manifestation des pro-mariage pour tous, le 16 décembre.

La manifestation du 13 janvier 2013 est le troisième plus gros cortège depuis 1984. Mais la bataille fait rage autour des chiffres de la manifestation : si la préfecture de police annonce 340 000 participants, les organisateurs en revendiquent près d'un million. Suite à ce grand rassemblement, les chefs du mouvement sont invités à l'Élysée, Frigide Barjot et Tugdual Derville se rendent au 55 Rue Faubourg : "L'emmerdant, c'est qu'il est très sympa", glisse la chef de file de la "Manif pour tous" en sortant de son entretien avec le chef de l'État. "Mais il ne bougera pas", a-t-elle expliqué aux partisans qui l'attendaient.

Le 27 janvier, c'est encore le tour des partisans du "mariage pour tous". Ils mobilisent 125 000 personnes selon la préfecture, alors que les organisateurs estiment qu'au moins 400 000 manifestants ont défilé dans les rues de Paris.

Le 24 mars une nouvelle Manif pour tous : on enregistre des heurts près de la place de l'Étoile, où plusieurs centaines de manifestants ont tenté de forcer les barrages de police pour défiler sur les Champs-Élysées, ce qu'avait interdit la préfecture de police. Si la police estime à 300 000 le nombre des participants, les organisateurs en revendiquent 1,4 million.

Le 21 avril, entre 45 000 et 270 000 personnes dans les rangs des anti-mariage homosexuel, contre 3 500 partisans du projet défilent à Paris.

Enfin, entre 15 000 (selon la police) et 35 000 manifestants (selon les organisateurs) se retrouvent le dimanche 5 mai à Paris pour montrer une fois plus leur opposition à la loi avant que le Conseil constitutionnel ne se prononce.

Voilà quelques-unes des affiches appelant aux manifestations, les slogans sont accompagnés par les couleurs rose et bleu (symboles de la femme et de l'homme) et montrent des familles hétérosexuelles heureuses ou des enfants.



3.4. Personnages symboliques du débat

3.4.1 Christiane Taubira

Christiane Taubira, l'une des signataires de la loi, est un personnage symbolique du débat : Ministre de la justice du gouvernement Ayrault, elle maintient sa charge avec le gouvernement suivant, celui d'Emmanuel Valls. Après avoir présenté le projet de loi à la presse, le 7

novembre 2012, elle se fait remarquer en particulier pendant la première séance du débat parlementaire en Assemblée avec son plaidoyer qui termine avec les mots d'une poésie du poète guyanais Gotran Damas.

Née le 2 février 1952 à Cayenne (Guyane), elle commence sa carrière politique comme militante indépendantiste, puis participe à la création du parti politique guyanais Walwari. Députée de la première circonscription de la Guyane de 1993 à 2012, elle est à l'origine de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Elle est garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 16 mai 2012 au 27 janvier 2016, dans les gouvernements Jean-Marc Ayrault I et II, puis Manuel Valls I et II. Connue pour être un « électron libre », elle est aussi signataire de la loi contre le harcèlement sexuel, plusieurs journaux lui reconnaissent une grande fierté, maîtrise de son travail et passion politique,¹³⁷ mais cela ne la met pas à l'abri du racisme.

En novembre 2013, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme condamne les propos circulant en France, qu'il considère comme des attaques racistes, dont elle fait l'objet depuis plusieurs semaines, et notamment la couverture d'un hebdomadaire d'extrême droite, Minute, publié avec la photo de la ministre accompagnée de la légende : « Maligne comme un singe, Taubira retrouve la banane ». L'hebdomadaire repousse l'accusation de racisme, arguant qu'il n'a fait qu'utiliser deux expressions françaises, « dont la seconde — la partie sur la banane — est familièrement utilisée pour décrire une personne en bonne forme ».¹³⁸ Encore un épisode du 28 octobre 2013 est cité par le Nouvel Observateur : lors d'une manifestation contre le MPT, un enfant offre une banane à Christiane Taubira.¹³⁹ Début mai, un internaute publie, sur Twitter, une affiche présentant Christiane Taubira sous les traits d'un gorille géant menaçant un cortège de la Manif pour tous. Réalisée dans le but de promouvoir la manifestation « monstre » prévue par le collectif le 26 mai 2013, l'image fait scandale. Surpris par l'ampleur des réactions, l'internaute efface finalement son affiche de Twitter tandis que La Manif pour tous condamne son initiative.

¹³⁷<http://blog.francetvinfo.fr/mariage-adoption-gay/2013/02/06/christiane-taubira-ou-comment-devenir-une-icone-en-cinq-lecons.htm>

¹³⁸Le 30 octobre 2014, le directeur de l'hebdomadaire est condamné à 10 000 euros d'amende pour sa une, *Le Monde* rappelant alors que la ministre avait dénoncé des propos « d'une extrême violence » déniaient son « appartenance à l'espèce humaine ». Le parquet ayant jugé la peine trop clémente fait appel. Lors du procès en appel qui se tient le 4 juin 2015, le parquet requiert une amende identique ainsi qu'une peine de prison de deux mois avec sursis. Lors du délibéré rendu le 17 septembre 2015 la condamnation du directeur de Minute à 10 000 euros d'amende est confirmée.

¹³⁹<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20131028.OBS2919/taubira-traitee-de-guenon-par-un-enfant-de-la-manif-pour-tous.html>

3.4.2 La Manif pour tous

La Manif pour tous rassemble l'univers des sigles qui, dans la société civile, se sont opposées au Mariage pour tous et a promu presque toute manifestation contre le projet de loi. On a vu que la première manifestation contre le mariage gay avait comme promoteur l'association Alliance Vita, laquelle est aussi à l'origine du collectif nommé Manif pour tous (LMPT). L'origine du collectif remonte au 5 septembre 2012, lorsqu'une cinquantaine de responsables associatifs, représentant officiellement 37 associations, se réunissent pour définir une stratégie face au projet de loi sur le mariage homosexuel et la filiation pour les personnes de même sexe. La religion chrétienne est très présente. De cette première réunion émergent plusieurs personnalités dont les plus importantes sont: Tugdual Derville, délégué général d'Alliance VITA, une association du mouvement pro-vie en France militant principalement contre l'avortement et l'euthanasie¹⁴⁰, et Frigide Barjot¹⁴¹, humoriste catholique. La Manif pour tous est déclarée en préfecture le 2 novembre 2012 et une première manifestation a lieu ce même jour à Paris.

Dès le début, le mouvement s'oppose au mariage des couples homosexuels et conteste l'utilisation même du terme de « mariage » pour les partenaires de même sexe et une fois la réforme approuvée, La Manif réclame son abolition. Mais certains membres, comme Frigide Barjot, considèrent l'union civile comme une alternative acceptable au mariage, d'autres, comme Tugdual Derville, s'y opposent fermement. La divergence entre les deux courants va même plus loin puisque Tugdual Derville continue à s'opposer au PaCS, dans lequel il voit un exemple de « succédané de mariage qui fragilise le lien parents-enfants. Les membres de La Manif pour tous refusent l'homoparentalité sous toutes ses formes et condamnent toute modification du code civil qu'induirait sa reconnaissance. Ils rejettent l'adoption par des couples de même sexe (seule forme d'homoparentalité prévue par la loi Taubira) mais aussi la « procréation médicalement assistée » (PMA) et la « gestation pour autrui » (GPA), bien que cette dernière n'ait jamais été envisagée par le gouvernement. En fait, pour La Manif pour tous, l'homoparentalité est néfaste car elle amène « une rupture d'égalité dans le fait de priver a priori un mineur de l'intimité d'une femme ou d'un homme dans son enfance »¹⁴². L'organisation et ses militants voient en outre dans la légalisation de l'homoparentalité un risque de

¹⁴⁰<http://www.alliancevita.org/en/home/>

¹⁴¹https://fr.wikipedia.org/wiki/Frigide_Barjot

¹⁴²« L'homoparentalité contre l'égalité », sur La Manif pour tous.

<http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http%3A%2F%2Fwww.lamanifpourtous.fr%2Ffr%2Ftoute-la-presse%2F163-1-homoparentalite-contre-l-egalite>

marchandisation des bébés. Les membres de La Manif pour tous condamnent par ailleurs l'enseignement supposé de la « théorie du genre » à l'école, théorie dont l'existence est pourtant réfutée par l'ensemble de la communauté scientifique, qui parle seulement d' « études de genre ».

Accusée d'homophobie, LMPT se défend pourtant d'être homophobe et met notamment en avant les témoignages vidéo de sept homosexuels du collectif Homovox,¹⁴³ un collectif homosexuel qui soutient LMPT. Mais, certains médias pointent du doigt un décalage entre le discours officiel de La Manif pour tous et l'attitude de ses manifestants, au point que l'expression « Manip' pour tous » revient souvent chez les détracteurs.

Suite à l'approbation de la loi, en mai 2013, Frigide Barjot laisse le mouvement et fonde l'Avenir pour tous avec quelques partisans de ses positions, mais le mouvement n'a aucun succès. Un certain nombre d'actions plus ou moins directement liées à La Manif pour tous ont lieu au cours de l'été 2013. Des manifestations régionales plus officielles reprennent en novembre, qui rassemblent de 3 000 à 6 000 personnes, et en décembre, qui rassemblent de 6 000 à 30 000 personnes, le 2 février 2014, qui rassemble 80 000 à 500 000 personnes selon les sources à Paris, et 20 000 à 40 000 personnes à Lyon. Encore une manifestation le 5 octobre 2014, avec 500 000 personnes, selon La Manif pour tous, 70 000, selon la police, manifestent à nouveau à Paris. Les principales revendications des manifestants restent inchangées : abrogation de la loi Taubira, opposition à la PMA, à la GPA et à la « théorie du genre ».

En avril 2015, La Manif pour tous devient officiellement un parti politique.¹⁴⁴

¹⁴³<http://www.homovox.com/>

¹⁴⁴https://fr.wikipedia.org/wiki/Opposition_au_mariage_homosexuel_et_%C3%A0_l%27homoparentalit%C3%A9_en_France

CHAP IV

LE MARIAGE POUR TOUS : UNE FORMULE

[Communiqué de
@SOSHomophobie] #QPC : Ouvrir
le #mariage, c'est lutter contre l
#homophobie <http://scr.bi/eEGWWi>
#MariagePourTous (@etalors_net ·
16 dic 2010)

Nous avons affirmé que ce travail se base surtout sur l'analyse de la tournure 'Mariage pour tous' et, qu'à travers son analyse, nous voulons réfléchir sur l'argumentation et la rhétorique et en particulier sur la figure de l'euphémisme, mais d'abord nous avons axé notre entière recherche sur le fait que nous traitons cette tournure comme une formule (§1.3).

Pour déterminer le cadre d'analyse dans lequel nous allons dérouler notre travail, nous avons utilisé l'instrument que Krieg-Planque a mis au point, c'est-à-dire la *formule*. Nous avons déjà dit qu'elle la définit comme un « *ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois, à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire* ». ¹⁴⁵ Nous avons la conviction que notre tournure correspond parfaitement à cette définition.

4.1 Le MPT est-il une formule ?

En effet la locution MPT acquiert son statut de formule à un moment donné, c'est-à-dire en 2012, et dans un espace public particulier, la France, ¹⁴⁶ pour définir et construire le débat sur le projet de loi du mariage homosexuel. Elle a été utilisée pour nommer la loi par ses promoteurs qui l'ont utilisée comme un slogan, ¹⁴⁷ ayant en soi une charge argumentative forte en faveur du projet de loi ; mais elle ne peut pas être considérée seulement comme un slogan, car, entre

¹⁴⁵Krieg-Planque A., 2009, *op. cit.* §1.3.

¹⁴⁶L'espace public est celui des associations pro et contre le mariage, des instances législatives, de la politique et des médias réels et virtuels.

¹⁴⁷En effet les antis assument plusieurs fois cette argumentation comme on le voit dans le corpus presse : 3 janvier 2013, « Le terme de mariage pour tous est un slogan publicitaire »

autres,¹⁴⁸ elle définit la loi aussi pour ses détracteurs, qui accueillent la formule et l'utilisent avec des fins argumentatives contraires à celles des *pro-mariage pour tous*.

Gilles Bon Maury¹⁴⁹ par exemple écrit sur Twitter: « *Le #mariagepourtous n'est pas un choix culturel, c'est un droit. Par pitié, cessons nous d'utiliser (sic) l'expression "mariage gay". Les institutions n'ont pas de sexualité #mariagepourtous* » (tweet du 6/01/2012); dans ce cas, la tournure a une valeur positive, de 'droit', une axiologie positive qui sera utilisée pendant les mois successifs par le gouvernement (le discours de Taubira au Parlement est entièrement joué sur cette axiologie).¹⁵⁰ Il marque aussi l'opposition du MPT à la locution 'mariage gay' qui cependant est son synonyme, mais, comme on le verra (§ 6.2), sera vite abandonnée par les internautes, sous la poussée de l'avancée de la 'formule'.¹⁵¹

Au contraire, les opposants voient dans cette formule un bouleversement de la 'loi de nature' comme le dit Nathalie Heinich dans cet extrait :

*[elle] a raison de dire que l'appellation de mariage pour tous est impropre, puisqu'il s'agit fondamentalement d'ouvrir la possibilité de se marier à des personnes de même sexe et des personnes déjà unies par les liens du sang – parents et enfants, frères et soeurs – ne pourront – évidemment ! – pas se marier.*¹⁵²

Dans cette réflexion, menée par Alain Quemin pour *Le Monde*, nous voyons au contraire une attribution de sens très différente de la première : la généralisation opérée par l'indéfini 'tous',¹⁵³ est utilisée dans un argument par l'absurde,¹⁵⁴ où le locuteur porte le raisonnement jusqu'à un point absurde, dans ce cas le mariage entre proches, dans le but de réfuter le raisonnement tout entier. Ce type d'argument est aussi ironique et témoigne d'un jugement de valeur négatif sur la formule MPT.

¹⁴⁸Un slogan est une locution que pour des raisons intrinsèques (musicalité, jeux de mots etc...) ou de milieu est affiché comme acte de parole dans une manifestation ou dans une publicité avec le but de simplifier et rendre reconnaissable un message publicitaire ou politique.

¹⁴⁹Gilles Bon Maury est un député et activiste LGBT

¹⁵⁰§7.1.1

¹⁵¹En §4.2

¹⁵²Quemin A., « Quand le risque de l'égalité fait perdre la raison », *Le Monde*, 29-01-2013

¹⁵³Nous verrons en § 5.2 que la généralisation est un procédé d'euphémisation.

¹⁵⁴Argument qui consiste à envisager la ou les conclusions autres que celle à laquelle on veut aboutir, et le cas échéant toutes les conséquences qu'elles entraînent, afin d'en montrer l'absurdité (le caractère auto-réfutant). Perelman le classe parmi les arguments « quasi-logiques ».

Les deux exemples montrent que le MPT est une construction linguistique centrale dans le débat : il ne sert pas seulement à définir l'argument à propos duquel on est en train de se disputer, mais c'est lui-même l'objet de la polémique (§4.5). En effet il y a, d'après les exemples que nous avons observés dans le corpus, la nécessité de construire le sens de l'expression pour argumenter son propre soutien ou le refus de la loi. Dans ce but, nous avons isolé l'usage de la locution MPT dans l'ensemble des corpus accompagné par le verbe *être* à la troisième personne du singulier (*est*), pour observer les attributions de sens et, au bout du compte, les argumentations menées par le biais de ce mécanisme linguistique. Nous lisons par exemple « *le mariage pour tous est un grand projet* » (30jan2seance,Ass), mais aussi « *#mpt est le grand projet maçonnique casser la famille les valeurs ancestrales de l'humanité* » (Twitter).¹⁵⁵ Tout en utilisant la même prédication (le nom 'projet' plus l'adjectif 'grand') les deux locuteurs lui attribuent deux sens radicalement différents¹⁵⁶ : la première prédication a le but de définir la formule positivement (il ne s'agit pas, dans ce cas, d'un argument mais plutôt d'une évaluation positive du projet de loi), tandis que dans la seconde phrase, l'usage de l'adjectif qualifiant 'maçonnique' sert au locuteur pour bâtir une petite argumentation qui non seulement refuse l'idée positive de la prédication précédente, mais en explique aussi la raison (le projet est 'maçonnique' car il 'casse' la famille, conçue comme 'valeur ancestrale de l'humanité'). Les deux locuteurs peuvent donc proposer leurs points de vue à travers des phrases attributives ayant comme sujet la formule MPT : en se concentrant sur une définition de la formule, qui n'est pas tout à fait univoque, ils font leurs choix de champ et en même temps ils argumentent ce choix. La définition de la locution MPT a donc le but de définir un objet discursif précis mais aussi de mener une argumentation favorable ou contraire à la loi.

A partir des exemples que nous avons analysés dans notre corpus, nous avons observé qu'il y a une différence fondamentale entre la formule MPT et la formule de Krieg-Planque : son travail fondateur analysait la formule 'purification ethnique'¹⁵⁷ et ses homologues ('nettoyage', 'épuration'), tels qu'ils ont été mis en circulation lors de la guerre civile de Yougoslavie en 1992-1993 dans les discours de presse en France. Elle nous a montré comment une formule a pu circuler dans un espace public transnational, en se chargeant à la fois d'expliquer et de raconter un événement. Sa formule a le but de décrire un événement géopolitique très précis et,

¹⁵⁵Pour l'analyse détaillée des valeurs attributives voir §7.2)

¹⁵⁶Comme nous l'expliquerons aussi en §7.2.3 il y a, dans le débat, des mots que nous avons repérés dans les trois corpus, un jeu de rappels qui évoque la notion de polyphonie. La deuxième phrase, surtout, se fait porteuse du PDV du locuteur à travers l'adjectif 'maçonnique' mais elle a en soi aussi le PDV antagoniste de ceux qui apprécient la loi, en la considérant 'un grand projet'.

¹⁵⁷Krieg-Planque A., 2003, *op. cit.*

en raison de cela, sa traduction est acceptée et utilisée dans des espaces culturels différents, tandis que la circulation de la formule « mariage pour tous » va, au contraire, alimenter le débat politique d'un pays en particulier - la France¹⁵⁸ - et comme on vient de le voir, elle n'est pas acceptée avec la même signification par tous les locuteurs ; pour cette raison nous pouvons affirmer que la formule MPT n'alimente pas seulement le débat mais elle en est aussi une partie importante.

Cependant, au-delà de ces différences, nous allons montrer que le statut de notre locution correspond bien aux quatre propriétés définitives de la formule mises en avant par Krieg-Planque: le caractère figé, l'inscription dans une dimension discursive, le statut de référent social et historique et l'aspect polémique, qui déterminent l'appartenance d'une locution au domaine qu'elle a défini comme celui de la 'formule', donc considérer le MPT comme une formule signifie d'abord prouver qu'elle correspond aux propriétés citées ci-dessus, ce que nous essayons d'expliquer dans les paragraphes suivants.

4.1.1 L'inscription discursive

L'inscription discursive concerne la mise en discours de la formule. Nous allons donc analyser en quelles formes MPT se trouve dans les discours que nous avons classés dans notre corpus. Pour conduire cette analyse, nous avons distingué la mise en discours dans nos trois corpus, c'est à dire la presse, le parlement et le réseau Twitter, mais ici nous allons présenter seulement les conclusions obtenues concernant les informations sur la place occupée par la formule, une analyse détaillée sera présentée en §7.1.

De l'analyse des trois corpus, nous avons pu observer que les discours produits par les différents acteurs présentent des formes égales et surtout une correspondance par rapport à la place et au rôle syntaxique de la formule mais aussi des thématiques abordées. En particulier nous avons observé que :

1. En ce qui concerne la présence (ou l'absence) de la formule dans les trois corpus:
 - Le MPT domine dans les discours sur le réseau Twitter pour son rôle de l'hashtag, 'canalisateur' d'attention sur le sujet ; en effet, dans la plupart des

¹⁵⁸Dans ce cas la traduction ne se fait pas mot à mot, car cela dépend du débat dans l'autre pays. À propos de cela nous avons parlé de la traduction de la formule MPT dans la presse italienne dans : « Médiation et négociation linguistique dans l'espace public européen : le cas du « mariage pour tous » dans la presse italienne », *Actes du GLAT Brest 2014 : Adaptations aux diversités : médiations et traductions, approches interdisciplinaires*, GLAT de Telecom Bretagne, Nantes.

occurrences, le hashtag se trouve en conclusion de phrase, il n'a donc aucun rôle grammatical mais il assume la fonction de thématiser le message et l'inscrire dans le débat sur l'approbation de la loi.

- La formule est utilisée par la presse mais de façon contrôlée: dans les titres elle se trouve très souvent en position initiale, suivi par les deux points: son rôle est celui de thématiser l'article : *Mariage pour tous : François Hollande invoque la liberté de conscience pour les maires, Mariage pour tous : une intime conviction* (Occurrences de *Le Monde*)
 - Les journalistes utilisent souvent ses synonymes, surtout 'mariage gay' : *Mariage gay : pour les catholiques, Mgr Barbarin a ouvert le débat ; Mariage gay et adoption : "mettre fin à des situations absurdes* (§6.2).
 - MPT est peu utilisé par les députés qui semblent censurer volontairement la tournure; l'exemple principal de cette attitude est donné par le discours initial de Christiane Taubira (rapporteur de la loi à l'Assemblée et garde des sceaux), qui n'utilise jamais la tournure tout en la défendant pendant le discours entier. Quand les députés utilisent la formule, elle se trouve surtout en position de 'sujet' dans des locutions attributives: *Le MPT est un message fait de tolérance envoyé à toute la société, Le MPT est un nouveau pas vers la liberté, Le MPT est uniquement un slogan, Le MPT n'est qu'un leurre.*
2. Du point de vue syntagmatique, dans les phrases qui accueillent la formule, elle se trouve le plus souvent en position de syntagme prépositionnel (SP):
- Elle est précédée par des noms qui indiquent le soutien ou l'opposition : *Les partisans du 'MPT' défilent à Paris* (titre de *Le Monde*), *combat/position/manifestation contre le MPT* (occurrences en CP)
 - et des tournures indiquant le projet de loi : *Débat + sur + MPT; Loi + sur + MPT ; Texte +sur+ MPT ; proposition de loi + sur + MPT*(occurrences en CP).
3. Elle est aussi suivie par des verbes, dont le verbe *être* est le plus utilisé dans le but de créer des locutions attributives : ces locutions nous permettent de comprendre quelles sont les appellations qu'on donne au MPT et de fixer la formule en tant que déclencheur de polémique : dans ce cas, elle n'a pas une signification univoque, mais chaque locuteur charge la formule d'une signification qui dépend de son idéologie et du message qu'il est en train de porter (l'analyse détaillée des locutions attributives se trouve en § 4.5) :

- Elles indiquent une attitude favorable au projet de loi: *Le MPT correspond à un progrès historique, Le MPT serait donc le fruit normal de l'évolution des mœurs, un accroissement des libertés, l'occasion pour la France de rejoindre un standard Européen, Le MPT est un nouveau pas vers la liberté*
 - Ou bien contraire : *#mpt est un slogan mensonger ; #mpt est juste un slogan stupide ? ; #mpt est le grand projet maçonnique casser la famille les valeurs ancestrales de l'humanité* ;#mpt est un faux problème*
4. La formule se trouve aussi dans des mécanismes de composition : *anti-mariage pour tous, pro-mariage pour tous* (tous les corpus)
 5. Et des jeux de mots ou reformulations : *égalité pour tous, emploi pour tous, enfants pour tous, adoption pour tous, fraternité pour tous, parité pour tous*, et surtout *Manif pour tous* (4.4.1)

Le rôle que la formule assume comme sujet principal du débat est observable dans le corpus Presse, où le nombre des articles ayant MPT en tête de phrase est majoritaire, mais nous sommes tout aussi intéressée par les articles où le MPT n'apparaît pas, car son absence voulue dans un débat dont la formule semble être un élément incontournable raconte des façons différentes d'aborder le débat : *Le Figaro* utilise dans ses titres la tournure MPT très peu de fois, par rapport à *Le Monde*, ce que nous imputons au positionnement politique des deux journaux, de gauche/gouvernement le premier et de droite le second (§7.1.2). Toutefois, lorsqu'on change de corpus, l'absence de la formule¹⁵⁹ se retrouve plutôt dans le champ du gouvernement et représente un choix argumentatif qui vise à mettre la formule en arrière-plan pour mieux la justifier¹⁶⁰.

Du point de vue thématique, nous avons constaté que MPT se trouve surtout dans les phrases qui polarisent l'espace public entre opposants et partisans : *favorable au MPT* et *contre le MPT* (occurrences en CT), *combat/position/manifestation contre le MPT* (occurrences en CP) sont des exemples des occurrences repérées dans les corpus. Il nous semble que la formule a le rôle de partager l'espace public¹⁶¹ entre les locuteurs qui sont favorables au projet de loi et ceux qui le repoussent. Se placer dans le débat signifie d'abord se définir pour ou contre le MPT. Encore

¹⁵⁹La formule est cependant majoritaire

¹⁶⁰Ce que fait Christiane Taubira dans son discours. Elle cite plutôt des catégories dont les droits ont été assurés grâce aux événements historiques qu'elle décrit : les protestants, les femmes, les enfants. Aucune citation des luttes des gays ou de leurs droits. Pour cette raison on a imaginé que l'exemple a encore une autre valeur rhétorique, c'est-à-dire que le procédé peut être considéré comme une euphémisation obtenue par la répétition d'exemples qui lui permettent de généraliser et détourner l'attention sur des concepts marginaux par rapport aux vrais problèmes que la loi est en train de poser, et qui animeront le débat suivant.

¹⁶¹L'espace public auquel nous nous référons est le contexte dans lequel se développe le débat, réel ou virtuel.

une fois la formule est centrale dans le discours car c'est en la mentionnant que chacun peut exprimer son positionnement, elle est un élément incontournable du débat.

Mais nous avons vu, à travers les occurrences où MPT est la tête d'une locution attributive, que la formule se prête à plusieurs reformulations : chacun peut attribuer à ce conteneur 'vide' le sens qu'il considère le plus proche de sa position idéologique, MPT peut donc être 'un droit', 'une avancée' mais aussi 'un leurre' ou 'un slogan'. La formule doit sa fortune précisément à cette caractéristique, mais elle n'a jamais une interprétation univoque : la présence de la tournure dans les discours opposés des pros et des anti-mariage pour tous, se fait porteuse d'une « hétérogénéité discursive » et de plusieurs PDV dans la même période (§5.3) ; cela signifie que la locution, une fois figée, est prise en charge par tous les locuteurs engagés dans le débat au titre de référent social accepté de la loi.

4.2 Le caractère figé

La locution MPT, du point de vue morphologique, peut être considérée comme une unité lexicale complexe (un syntagme lexicalisé ou une lexie). Du point de vue syntaxique, elle présente la structure syntagmatique : Nom+ Préposition+ Pronom, où l'unité syntagmatique prépositionnelle 'pour tous' a un caractère d'attribution (mariage *qui est* pour tous). Le pronom indéfini pluriel 'tous' complète le sens du syntagme nominal 'mariage', son caractère hyperonymique lui donnant le signifié de 'mariage gay' ou 'mariage homosexuel' : nous pouvons en apprécier l'usage synonymique dans plusieurs documents¹⁶² toutefois notre locution, au contraire des deux autres, est une formule (§ 6.2).

Son succès au détriment des autres locutions, est dû surtout à une caractéristique intrinsèque de la locution, qui, à notre avis, donne aux locuteurs la possibilité de la plier à plusieurs raisonnements argumentatifs, mais surtout lui permet de cacher le référent principal de la loi, les homosexuels, c'est-à-dire son statut d'euphémisme. La figure de sens est, d'après nous, la raison principale de la fortune de la formule MPT, et nous sommes encore plus convaincue de cette affirmation, vu que les français ne la perçoivent plus comme telle. Du point de vue

¹⁶² « #mariagegay ou #mariagepourtous je m'en fous mais c'est pas en ayant deux hashtag qu'on sera dans le trends! » @Arrandine

thématique, la tournure « mariage pour tous » réfère à un principe d'égalité et d'universalisme qui lui est donné par la présence du pronom indéfini pluriel « tous ». ¹⁶³

4.2.2. Le figement de la formule

En ce qui concerne le figement de la formule, nous savons qu'aucune lexie ne naît comme telle, mais qu'elle le devient grâce à son usage par les locuteurs : la formule « mariage pour tous », comme toute formule, n'est pas perçue comme telle dès ses origines, il lui faut du temps pour se stabiliser en tant que lexie et être perçue par les locuteurs natifs comme une unité de sens. D'après nos recherches, on dirait qu'elle a d'abord été un slogan et qu'elle a connu plusieurs polymorphismes avant de devenir une véritable formule.

Sa première attestation écrite remonte à décembre 2010 sur le réseau social Twitter. Là, elle avait fait son apparition en tant que mot-dièse (ou hashtag en anglais) par un internaute anonyme qui l'avait lancée afin de la rendre virale et de donner plus de visibilité à la communauté virtuelle qui débattait ce thème. Le premier tweet qui porte le hashtag #MariagePourTous est celui-ci : *[Communiqué de @SOSHomophobie] #QPC : Ouvrir le #mariage, c'est lutter contre l #homophobie <http://scr.bi/eEGWWi> #MariagePourTous (etalorsdot net @etalors_net · 16 dic 2010)*

A cette époque, on ne peut pas encore parler de formule car en effet elle n'est pas encore insérée en discours, il lui faudra du temps, et surtout un parrain d'exception, pour entrer dans le débat social à travers la presse. On dirait plutôt qu'elle est, à ce stade, une proto-formule en concurrence et cooccurrence avec d'autres tournures déjà attestées, comme « mariage gay », dans un espace (virtuel) déterminé, c'est-à-dire la communauté des usagers de Twitter, lesquels négocient l'usage de l'hashtag entre eux pour des raisons de visibilité dans la communauté virtuelle. Il y a un véritable débat interne à la communauté, avec des argumentations favorables et non favorables à l'usage de ce mot dièse.

Si Gilles Bon Maury écrit : « *Le mariage est une institution et n'a donc aucune sexualité "mariage homosexuel" ne veut rien dire. #mariagepourtous* », dans la petite communauté il y a du désaccord : manduette 77 lui répond : « *Oui mais c'est pas le principe d'un #mariagepourtous ce matin, mais un vrai #mariagehomo* ». Une réaction ironique : « *Marions donc les chevaux avec les fantômes #mariagepourtous* » (argumentation qui sera reprise par des

¹⁶³Nous avons consacré le ch. 5 à la formule comme euphémisme en raison de l'importance que nous accordons au lien entre formule et euphémisation.

journalistes). En général les usagers sont favorables. @Arrandine pose la question des trend twitter : « #mariagegay ou #mariagepourtous je m'en fous mais c'est pas en ayant deux hashtag qu'on sera dans le trends! », la reponse: « T'as raison il faut donc en retenir un et fidèle à notre projet et à nos valeurs. #mariagepourtous ». Encore Gilles Bon Maury le 6 janvier 2012 : « Le #mariagepourtous n'est pas un choix culturel, c'est un droit. Par pitié, cessons nous d'utiliser (sic) l'expression "mariage gay". Les institutions n'ont pas de sexualité #mariagepourtous ». En juillet il semblerait que le hashtag ait désormais gagné, encore Jean Luc Romero écrit: « La ministre #Bertinotti l'assure. Le #mariagepourtous sera voté en 2013. Demain mobilitions-nous (sic) pour la Marche des Fierté LGBT »¹⁶⁴

Le député gay Jean Luc Romero est très actif sur la question et sur le réseau, et on peut affirmer que c'est lui, avec Gilles Bon Maury, qui a porté la formule dans le milieu politique de la gauche. Finalement, l'utilisation de la tournure par François Hollande lui fait obtenir l'attention des médias.

La première attestation de la formule dans la presse écrite remonte en effet au 7 juin 2011, l'« AFP » l'utilise dans le corps de son article entre guillemets, en se référant aux mots prononcés par F. Hollande à propos de son engagement et de la proposition de loi présentée par le député Ayrault . En ce qui concerne la presse on observe que dans plusieurs articles de 2011, elle est souvent associée au nom « couples » (*mariage pour tous les couples*), dans quelques cas le syntagme prépositionnel est mis entre guillemets (mariage « pour tous ») et parfois la tournure se trouve entièrement entre guillemets. Pendant l'année 2012, la tournure a de plus en plus de place dans la presse (on compte 19 articles qui la citent, corps de l'article et titres confondus, sur Factiva), mais elle n'y est citée qu'en discours rapporté ou en style indirect libre, précédé par des verbes d'appellation (*appeler, évoquer*) ; en outre, parfois elle est précédée par l'article indéfini (*un mariage pour tous*) ou le mot 'droit' (*droit au mariage pour tous*).

Parmi les exemples, nous voyons que la tournure n'est pas traitée comme lexie dans la plupart des cas : dans 'mariage pour tous les couples' *tous* est le déterminant indéfini de 'couples', dans 'droit au mariage pour tous' il est pronom mais il est traité encore comme syntagme prépositionnel attributif du nom mariage. Par contre, les attestations les plus intéressantes, à notre avis, ce sont celles où 'mariage pour tous' ou bien 'pour tous' apparaissent entre guillemets, ainsi que les attestations où il est précédé par un verbe d'appellation : c'est la notion de polyphonie qui vient à notre secours pour l'analyse de ces données (§1.1.3). Dans le

¹⁶⁴Pour une description de ce débat voir §6.1.4

discours journalistique il y a un énonciateur principal qui correspond au point de vue (PDV) dominant (le journaliste) mais aussi d'autres PDV qui peuvent être pris en charge (partagés) par l'énonciateur ou pas (Prise En Charge PEC) ; le locuteur opère une « non-PEC », dans ce cas il se distancie du PDV de l'autre à travers l'utilisation des guillemets (on peut parler aussi d'hétérogénéité).¹⁶⁵

Le passage du statut de tournure à celui de formule est observable aussi dans la prise en charge de la formule par les journalistes: dans presque tous les articles de 2012, elle est citée à l'intérieur des discours rapportés des hommes politiques de référence (F. Hollande en particulier), tandis que, à partir de septembre 2012, ce comportement disparaît et la formule entre dans le discours des journalistes en tant que référent discursif du débat en cours, sur lequel attiser des polémiques et exprimer des opinions souvent opposées.

Le titre qui, d'après nous, marque de façon claire ce passage est celui de *Libération*, datant du 18 juillet 2012 : « Il n'y a pas de mariage homosexuel, il y a un mariage pour tous », la paradiastole¹⁶⁶ qu'on lit dans ce titre dénonce sans doute la volonté de substitution de la tournure mariage gay, avec la formule MPT. Cette affirmation est une véritable remise en cause des termes de la discussion et des thèmes du débat s'engageant suite à l'utilisation d'un signifiant nouveau, porteur d'un sens différent par rapport à l'ancienne tournure.

4.3. Le référent social et historique

En §4.2.2., nous avons parlé du figement de la formule et, en particulier, nous avons considéré comme un élément qui atteste son figement la prise en charge de la formule par la presse, dont le symptôme à l'écrit est la disparition des guillemets : cette prise en charge correspond aussi à l'acceptation de MPT comme référent du débat en cours.

Toujours dans le corpus presse, un autre aspect important (que nous avons analysé en §4.3.2) concerne l'occurrence de la locution MPT dans les titres¹⁶⁷ des journaux ; cela nous permet de comprendre que la formule est désormais acceptée par les journalistes ainsi que par les lecteurs et qu'elle est utilisée comme référence thématique de l'article particulier et du débat général.

Dans le corpus Débat Parlementaire, nous avons observé qu'elle n'est citée que peu de fois, par rapport aux deux autres corpus, mais il s'agit, dans ce cas, d'une stratégie argumentative

¹⁶⁵Autier-Revuz J., 1984, *op. cit.* en §1.1.3

¹⁶⁶La paradiastole est une figure qui se base sur la négation d'un argument, suivi d'une affirmation contraire.

¹⁶⁷Entre novembre 2012 et novembre 2014, on compte sur Factiva 3.445 titres.

précise : la tournure, qui alimente le débat hors de l'hémicycle, est ici soumise à censure ; toutefois nous pouvons aisément reconnaître son fantôme dans les paraphrases et les argumentations menées par les députés. Un exemple de cette stratégie est le discours de Christiane Taubira, qui vise à justifier l'utilisation d'une formule que pourtant elle ne cite jamais. Dans son discours, Taubira utilise plusieurs fois la stratégie de l'exemple historique¹⁶⁸ pour raconter l'histoire de l'avancée des droits dans la société française. Parmi ces exemples, elle raconte l'histoire de la revendication d'une minorité (les mondaines) qui a été écoutée par la constituante, en instaurant une analogie parfaite avec la loi en discussion, à l'intérieur d'un événement qui est considéré comme fondateur de la France moderne (La Révolution). Le but n'est pas seulement de raconter : il y a deux buts : 1) placer le MPT à l'intérieur d'une histoire des droits, ce qui permet subrepticement de démontrer que le MPT est un droit civil de même nature et de même portée. 2) L'histoire qui est reconstruite se base sur un choix particulier d'épisodes, ce qui permet d'obtenir une « histoire orientée », de donner une fonction argumentative à cette histoire, ce qui ne fait que conforter l'opinion que l'on peut/doit avoir au sujet du MPT. En outre, elle cite plusieurs catégories dont les droits ont été assurés grâce aux événements historiques qu'elle décrit : les protestants, les femmes, les enfants et elle n'utilise le mot mariage que pour en rappeler l'universalité (§7.2.1)¹⁶⁹ ; la tournure « mariage universel » ressemble beaucoup à notre locution, et, en effet, nous pouvons affirmer qu'elle est un synonyme du MPT, tout aussi euphémique que celui-ci. Cette argumentation en creux, presque in absentia est l'aspect le plus intéressant dans ce discours qui s'apparente à la fois à la langue de bois et à l'euphémisme. La clé de l'euphémisme en effet est celle de passer du droit/revendication d'une minorité 'déviante' (le mariage homosexuel) avec des connotations négatives, à la tradition (voire la mission) 'universaliste' de la France, avec une axiologie complètement positive (§ 5.2).

Mais c'est l'utilisation massive sur les réseaux sociaux du mot dièse #mariagepourtous qui nous donne la mesure de sa force perlocutoire. L'hashtag #mariagepourtous est attesté sur Twitter déjà en 2010 mais c'est en 2013 qu'il absorbe la quasi-totalité du débat en ligne, devenant le thème principal et l'hashtag le plus twitté du réseau. Il faut rappeler ici que le MPT naît en ligne, sur le réseau Twitter, en décembre 2010 et que les internautes l'élisent comme référent principal du débat (ou hashtag) déjà pendant les premiers mois de 2012 ; cependant il subit encore la concurrence de ses tournures antagonistes (mariage gay et mariage homo)

¹⁶⁸Pour la définition de l'exemple historique voir Danblon E., Ferry V., Nicolas L., Sans B.(dir.), 2014, *Rhétoriques de l'exemple*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté et Ferry V., 2014, *La pertinence de l'exemple historique pour la délibération*, Université Libre de Bruxelles, GRAL vferry@ulb.ac.b.

¹⁶⁹Dans son discours le mot « mariage » apparaît 13 fois, dont 2 fois avec l'adjectif « universel ».

jusqu'au moment où il arrive aux honneurs de la une des journaux, après son 'utilisation' par les hommes politiques (Taubira en premier). Cela signifie que l'acceptation du mot comme référent historique doit passer par son usage et acceptation par des figures institutionnelles et 'vieilles' (en contraste avec le nouveau monde des réseaux sociaux), comme la politique et surtout la presse. Le nouveau monde virtuel a encore besoin des médias anciens pour que ses instances (même linguistiques) soient acceptées par la société.

Pour revenir au virtuel et donner une idée en chiffres de la portée du MPT comme référent historique, nous avons fait une simple recherche sur Google.fr : le moteur de recherche nous permet de tester la popularité de n'importe quelle expression, restituant sa valeur numérique (dans les deux sens du mot). Sur une durée de 10 ans (du 01/01/2000 à 31/12/2011) nous comptons seulement 5 résultats affichés pour 'mariage pour tous' sur Google Livres,¹⁷⁰ de plus, ces résultats considèrent aussi les usages de la tournure comme union de deux syntagmes ensemble et non comme lexie. Par contre, entre 01/01/2013 et 01/01/2014 nous avons plus de 67.600 résultats pour MPT sur la recherche universelle de Google et de janvier 2014 à janvier 2017 le moteur affiche 174.000 résultats. Cela signifie, à notre avis, que la formule est encore vivante.¹⁷¹

Nous avons aussi lancé une recherche sur le moteur de recherche interne du journal *Le Monde*, ne considérant que la période 2014-2017, après la fin du débat. Nous avons trouvé 1986 éléments. Nous avons alors analysé les titres affichés par les archives du journal et nous avons vu que la formule MPT ne se réfère pas seulement à la France, mais qu'elle est désormais utilisée pour indiquer le mariage homosexuel : *À Taïwan, la figure de proue de l'opposition au mariage pour tous taxée d'hypocrisie*, 9 décembre 2016 ; *Le mariage pour tous divise le Mexique*, 25 septembre 2016. Avec cette petite recherche nous sommes en mesure de démontrer non seulement que la formule « mariage pour tous » est encore vivante mais qu'elle s'est transformée : elle est désormais le référent historique de la loi, mais aussi une lexie entrée dans le vocabulaire 'commun' comme synonyme des locutions 'mariage gay' ou 'mariage homosexuel', sans aucune référence à ce qui s'est passé en France en 2013. Avec cette utilisation pour décrire des réalités hors France, le MPT s'est presque complètement détaché du débat qui l'a fait devenir une formule pour continuer sa vie de façon autonome. À cet égard, un dernier élément qui nous convainc de sa réussite linguistique est le fait que très peu de

¹⁷⁰Dans ce cas nous avons restreint la recherche à Google Livres, car une recherche universelle nous donnait des résultats 'pollués' par plusieurs facteurs liés aux algorithmes de recherche Google, dont la présence de plusieurs pages contemporaines sur des sites mis en ligne il y a dix ans.

¹⁷¹Non seulement: cela indique aussi que 2013-2014 a été le pic

personnes en France y voient un euphémisme, ce qui nous apparaît évident dès le début de cette recherche. Cette perception est, à notre avis, un indice important de la fortune que la tournure a eue en France, tant comme formule que comme euphémisme (§4.6.2).

4.3.1 La Manif pour tous

Nous devons aussi rendre compte de la fortune d'une autre expression qui découle de *mariage pour tous* et qui, elle aussi, doit être prise en considération comme référent historique et social du débat que nous sommes en train d'analyser. Il s'agit de la « Manif pour tous ».

Du point de vue de la linguistique, nous savons que la locution naît du procès de décomposition et recomposition de la locution MPT (c'est un simple jeu de mots) et qu'elle sert pour nommer un certain nombre de sigles qui s'opposent ensemble au MPT (§3.4.2). L'objectif de la locution est, d'un côté de railler la formule MPT, faisant appel à la figure de l'ironie, qui se manifeste dans le jeu de mots et, de l'autre côté, de mener une argumentation contraire au « mariage pour tous » appelant à une manifestation générale contre la loi. Il est nécessaire d'avertir que nous ne considérons pas cette tournure comme une formule, car elle ne remplit que deux propriétés sur quatre, c'est-à-dire l'inscription discursive et le référent social et historique. Elle n'est pas objet de polémique et, surtout elle est désormais le nom d'un parti politique : en effet dans les journaux elle devient un acronyme, la « MPT », comme pour les noms des autres parti politiques.

Pendant les mois de débat que nous sommes en train d'analyser, nous retrouvons la locution dans des affiches, les articles de journaux qui font la chronique de ces jours et sur Twitter, comme hashtag contraire et opposé à #mariagepourtous. En ce qui concerne les journaux, on peut observer que, dans la période qui va du 1 novembre 2012 au 1 août 2013, le journal *Le Monde*, que nous utilisons ici comme exemple de la presse, affiche 54 titres et 236 articles contenant la tournure « Manif pour tous » ; depuis cette date jusqu'à aujourd'hui (mars 2017), il affiche 578 articles et 58 titres (on ajoute à cette recherche l'acronyme « MPT » avec 3 articles affichés). Le moteur de recherche Factiva affiche 997 titres de novembre 2012 à novembre 2013 et le chiffre intéressant de 2.019 titres rien qu'en 2014 (quand le débat est terminé depuis un an).

Sur Twitter le mot dièse #manifpourtous s'accompagne à notre hashtag principal dans 14.031 messages dans la période prise en examen par notre recherche, tandis que, aujourd'hui, sa page officielle @manifpourtous compte encore plus de 33.000 messages et plus de 33.000 abonnés.

Du point de vue de l'analyse du discours, cette locution légitime, à travers la déformation qu'elle introduit, la formule de base MPT : nous nous trouvons encore face à un phénomène de polyphonie. La tournure en effet ne peut pas s'expliquer sans son prototype, de fait elle est un exemple réussi d'interdiscours. « Manif pour tous » existe grâce à MPT, auquel elle se réfère et avec qui elle dialogue avec une intention polémique. « Manif pour tous » est un argument contre le MPT : comme tout le monde a le droit de se marier, tout le monde a aussi le droit de manifester contre le mariage pour tous. Il ne s'agit pas seulement d'un jeu de mots réussi mais d'une intention polémique qui joue sur le dialogisme intrinsèque de la reformulation.

4.4. L'aspect polémique

L'aspect polémique découle de l'inscription en discours de MPT, aussi bien dans les discours des pros que dans ceux des antis. La formule est utilisée évidemment par ceux qui ont voulu la diffuser, les hommes politiques qui soutiennent la loi, avec un but argumentatif précis, celui de rendre universel un droit/devoir, ce qui n'était pas le cas avant. Ce « pour tous » placé après le mot « mariage » a le but de changer en quelque sorte le statut de l'institution matrimoniale en la rendant universelle (pour tous), mais cette attribution de sens ne met pas d'accord tout le monde, les adversaires du projet de loi utilisent la même tournure mais pour en démontrer la vacuité, pour eux ce « pour tous » est si général que finalement il ne peut être rempli. La formule, donc, se porte au centre du débat sur la loi et d'une querelle des mots qui en témoigne l'aspect polémique.

4.4.1 La polémique et les attributions de sens dans le CP et CT

A cet égard, nous avons observé en §4.3 une présence massive des locutions attributives, surtout dans le corpus Parlement et le corpus Twitter, ce qui nous a permis, d'une part, de repérer les attributions qu'on donne au MPT du côté des partisans et de celui des détracteurs et, d'autre part, nous a donné l'occasion d'analyser la formule en tant que déclencheur de polémique, car elle n'a pas une signification univoque, mais chacun charge la formule d'une signification qui dépend de l'idéologie du locuteur et du message qu'il est en train de porter.

Si nous considérons les locutions utilisées dans le débat parlementaire, il est très simple pour nous de classer ces locutions attributives du point de vue de la thématique abordée, ou mieux de l'argumentation menée par cette attribution de sens. Notre objectif est de démontrer que la dialectique entre les locuteurs qui s'opposent et les locuteurs qui soutiennent la loi utilise la formule MPT comme sujet principal de conversation et donc comme principal moyen de

polémique. En outre nous avons observé que les deux parties abordent les mêmes thématiques mais les déclinent de façon opposée ; étant donné que certaines argumentations appartiennent le plus souvent à un groupe ou à l'autre. Voici le classement que nous avons réalisé à partir du CP :

1. **Le groupe qui voit le MPT comme une évolution/révolution/une avancée** : *Le MPT correspond à un progrès historique, Le MPT serait donc le fruit normal de l'évolution des mœurs, un accroissement des libertés, l'occasion pour la France de rejoindre un standard Européen, Le MPT est un nouveau pas vers la liberté, Le MPT ne remettra pas en cause les fondements de notre société, il contribue à la faire évoluer, Le projet de loi MPT n'est en rien une révolution, Le MPT n'est pas une atteinte à notre civilisation, mais il est l'honneur de la France.*
2. **Ceux qui voient dans la formule une escroquerie/un slogan/une opération de marketing** : *Le MPT est uniquement un slogan, Le MPT n'est qu'un leurre, Le MPT est une notion fausse,; cet imbroglio juridique qui est le MPT, escroquerie de cette formule [MPT], la corbeille du MPT, la greffe du MPT, le slogan du MPT, la locution marketing du MPT, l'habillage du MPT¹⁷², Quelle escroquerie que cette formule : le MPT¹⁷³ C'était le slogan affiché... ; Ce qui a été vendu à nos concitoyens, c'est le MPT*
3. **Ceux qui parlent d'égalité** : *Le MPT est un message fait de tolérance envoyé à toute la société, Le MPT n'apportera pas l'égalité, C'est Le MPT qui protège les enfants, c'est votre MPT qui créera l'inégalité.*
4. **Ceux qui parlent de filiation** : *Le MPT est l'adoption automatique, Le MPT emporte la question de la filiation, Le MPT n'est pas qu'une question d'adultes mais également une question d'enfants.*
5. **Ceux qui veulent démasquer la locution** : *Le MPT devient un mariage pour personne (à noter le jeu de mots), Le MPT ne sera pas le même que le mariage « hétérosexuel », Le MPT cela veut rien dire , On ne parle pas ici du MPT mais du mariage homosexuel.*

Les contradictions que nous pouvons lire dans ces groupes de phrases laissent ouverte la question qu'il se posent : qu'est-ce que c'est le MPT ? Est-il un principe d'égalité ? Est-il une avancée ? Est-il un mariage homosexuel ? Personne ne peut donner une réponse univoque à ces questions car c'est le statut de la formule qui ne permet pas de lui donner

¹⁷²Le 'De inverseur' est un procédé linguistique qui permet de transformer l'attribution en syntagme nominal, l'attribut devient tête du syntagme et son sujet syntagme prépositionnel précédé par la préposition 'de'.

¹⁷³Du point de vue formel, il s'agit d'une apposition.

une interprétation unique, mais plusieurs significations, autant que les points de vue représentés. Ce raisonnement devient encore plus compliqué si nous appliquons la théorie des PDV à ces propos ; en effet, si nous croyons que chaque instance linguistique porte au moins deux points de vue différents, sinon plusieurs, il devient presque impossible d'établir laquelle, parmi les affirmations citées, peut être considérée comme une vérité. Cette impasse argumentative est encore plus évidente quand nous analysons les messages twittés, car, dans ceux-ci les renvois à d'autres messages, à ce qui se passe hors du réseau, les citations et les jeux de mots sont monnaie courante.

Pour les messages que nous avons repérés sur Twitter, nous utilisons le même procédé et donc nous les partageons en utilisant un point de vue strictement thématique. Voici le classement obtenu :

1. **Le MPT comme liberté/avancée** : #mpt est aussi une liberté ; #mpt est la liberté de choisir de se marier ou pas c'est pas du tout une imposition ! #homophobie ; #mpt est une liberté supérieure à la liberté d'expression ; #mpt est un progrès ? #mariagegay ; #mpt est un progrès de la liberté et de la tolérance contre l'homophobie et une vision conservatrice de la société ; #mpt est contraire au progrès et un recul de la société ; #mpt est un progrès considérable, dit @fhollande. #confpr ; #mpt est un progrès sociétal et tout progrès juste et qui renforce l'égalité et la liberté est encouragé par la gauche. #ps ; #mpt est un progrès pour personne pas même une avancée pour les homos futurs prisonniers d'une normalité impossible à gérer* ; #mpt est un progrès pour toute la société et pas juste les homos ; #mpt est un réel progrès #jtpm ; #mpt est une avancée ; » ; #mpt est une avancée majeure de notre société civilisée ; #mpt est une avancée démocratique #fb ; #mpt est une vraie avancée pour les droits de l'homme et de la femme ; #mpt est , avant toute considération , une avancée sociale ; #mpt est une grande avancée de société n'en déplaise @frigidebarjot @christineboutin ; #mpt est une avancée quant à l'idée de famille aujourd'hui encore très ancrée dans un modèle patriarcal rigide et bourgeois ; #mpt est une avancée en matière d'égalité
2. **Le MPT comme projet égalitaire** : #mpt est un message fort de tolérance pour lutter contre les discriminations chantal #guittet #directan
3. **Le MPT comme slogan/escroquerie/pretexte** : #mpt est un slogan mensonger ; #mpt est juste un slogan stupide ? ; #mpt est le grand projet maçonnique casser la famille les valeurs ancestrales de l'humanité* ; #mpt est un faux problème. En 2014, qui pourra encore voter ump ? #mpt est un prétexte pour flinguer la gauche et cacher la corruption

ump #copé #sarkozy ; #mpt est un fallacieux prétexte ! ; #mpt est un prétexte ; #famille # c'est la compétence de l'adulte qui élève l'enfant qui compte ; #mpt est plutôt un prétexte pour introduire l'idéologie du gender et détruire la famille, n'en déplaise à #harlemdésir

4. **Le MPT est une évidence** : #mpt est une évidence, les opposant disent 'ils ont pas besoin de ça pour s'aimer' dans ce cas, les hetero non plus ; #mpt est une évidence ; #mpt est une évidence contre laquelle on ne peut lutter. Même les whatfor le savent depuis tjs

#lamournapadeloi ; #mpt est une évidence, l'autre option est impossible ! ; #mpt est une telle évidence pour moi que les seules raisons que je puisse comprendre contre. #pensées 5/7 ; **#mpt est un artifice, comme le mariage républicain, en aucun cas une évidence** ; #mpt est une évidence, les opposant disent 'ils n'ont pas besoin de ça pour s'aimer' dans ce cas, les hetero non plus ; #mpt est une nécessité #directan ; #mpt est une bonne idée. #arméededumbledore

D'après ces exemples, tirés du réseau Twitter, nous pouvons observer que le moyen, qui contraint les internautes à la brièveté, fait en sorte que les thématiques abordées se partagent plus aisément entre partisans du MPT et détracteurs : les premiers préfèrent parler de liberté et progrès, les seconds ont la nécessité de démasquer la vacuité de l'expression et d'en dénoncer la fausseté (ce qui n'empêche pas de trouver des messages contraires au mainstream (nous les avons soulignés)). Cependant ici la question des points de vue est plus pertinente, car beaucoup de ces messages sont soit des réponses, soit des citations, ou bien ils contiennent une ironie difficile à démasquer sans contexte ; en tous cas ils renvoient presque tous à un PDV autre que celui du locuteur principal.

A l'aide de ces exemples, nous avons voulu mettre en évidence le dialogisme intrinsèque de chaque propos, qui est à la base de la polémique : chaque affirmation existe seulement en polémique avec une autre affirmation, qu'elle cite à l'aide de la formule MPT. Cette tournure est le noyau central de l'argumentation, ce qui nous a permis de mettre ensemble tous ces exemples, car toute argumentation, menée avec le procédé linguistique de l'attribution, se base sur sa reformulation, son acceptation ou son rejet. C'est sa structure qui permet tout cela, la présence de l'euphémisme, qui généralise et qui sert toute argumentation de soutien et d'opposition à la loi, et en effet elle a la capacité linguistique de porter en soi le PDV du locuteur principal mais aussi celui de l'autre.

4.4.2 Polémique et argumentation dans la presse

Si la polémique parlée (au Parlement), mais surtout écrite sur Twitter utilise les ressources linguistiques dont nous avons parlé, les articles de journal utilisent beaucoup d'autres ressources rhétoriques, qui ont le but de provoquer une adhésion du lecteur aux propos du journaliste, tout en restant dans le champ de l'objectivité (et donc d'une prétendue vérité).

Nous pouvons citer, par exemple, des ressources mises en œuvre par les deux journaux *Le Monde* et *Le Figaro*. Tout en utilisant les mêmes structures et les mêmes stratégies rhétoriques, les deux journaux construisent leurs argumentations à partir de deux points de vue contraires, qui reflètent la polarisation entre les partisans et les opposants à la loi. Si on compare l'article du 13 janvier du « Figaro » (« Mobilisation historique contre le mariage pour tous ») et celui du « Monde » sur la manifestation du 27 janvier (« *Mariage pour tous : 125000 à 400000 personnes défilent à Paris* »), on peut observer qu'il y a une hyperbole dans le premier titre (« historique ») et que, dans le deuxième, les chiffres témoignent d'un usage similaire, cependant on ne parle pas de la même manifestation¹⁷⁴. Cela est bien bizarre, d'autant plus si on considère que *Le Monde* fait sortir un titre euphémique sur la manifestation du 13 janvier (« *Une manifestation "consistante" qui ne change pas la volonté du gouvernement* ») ; *Le Figaro* passe complètement sous silence celle du 27 janvier. Encore *Le Figaro* du 15 janvier parle d'un « Débat houleux à l'Assemblée sur le mariage pour tous », tandis que *Le Monde* décrit une véritable guerre contre le MPT (« Referendum : quand les députés UMP guerroyaient contre le mariage pour tous »); peut-on considérer 'houleux' comme un euphémisme et le verbe 'guerroyer' comme une métaphore qui joue de l'hyperbole ? Le journaliste du « Monde » choisit un verbe qui focalise l'attention du lecteur sur l'action du combat, tandis que la métaphore choisie par *Le Figaro* est météorologique. Le fait de choisir un mot plutôt qu'un autre mot ne manque pas de conséquences sur le plan argumentatif et relève de l'idéologie de chaque journal. Si *Le Monde* assouplit la portée des manifestations des anti-mariage gay, *Le Figaro*, qui relève de la droite, a l'objectif contraire, c'est-à-dire de souffler sur le feu de cette manifestation populaire d'opposition au gouvernement, afin de répondre aux attentes des lecteurs et de véhiculer un message partagé par ces derniers, tout en faisant semblant d'être objectif. Les figures de l'euphémisme et de l'hyperbole, qu'on vient d'analyser, servent à mener un raisonnement de soutien ou d'opposition par rapport au MPT et permettent aux journalistes de bâtir des argumentations politiques. Si, sur le plan informatif, ils donnent la même nouvelle, l'idée qu'ils communiquent au lecteur est opposée. L'argumentation obtenue par ce genre de

¹⁷⁴ La manifestation du 27 janvier est, quant à elle, en faveur du mariage pour tous

procédés déclenche l'émotivité des lecteurs qui partagent le message idéologique du journal, mais elle ne construit aucun véritable raisonnement contraire ou de soutien au MPT.

Toutefois, le débat des idées dans les médias ne se joue pas seulement sur la rhétorique, il concerne surtout le contenu que l'on donne à la formule MPT, c'est-à-dire la définition que chaque journal propose de la formule. L'extrait suivant nous offre l'exemple d'une argumentation menée contre le MPT et niée par une contre-argumentation qui se base sur le complément de nom 'pour tous'.

*Nathalie Heinich a raison de dire que l'appellation de mariage pour tous est impropre, puisqu'il s'agit fondamentalement d'ouvrir la possibilité de se marier à des personnes de même sexe et des personnes déjà unies par les liens du sang – parents et enfants, frères et soeurs – ne pourront – évidemment ! – pas se marier. Cela, Elisabeth Roudinesco notamment l'a déjà, fort justement, rappelé à maintes reprises. Il ne s'agit nullement de détruire toutes les bases de la famille traditionnelle, simplement de remettre en cause celles dont il apparaît aujourd'hui, en accord avec les valeurs de notre époque, qu'elles violent le principe d'égalité entre les citoyens, ici discriminés en fonction de leur orientation sexuelle.*¹⁷⁵

La formule « mariage pour tous » fait preuve non seulement d'une stratégie rhétorique axée sur l'euphémisme, mais elle s'appuie aussi sur une stratégie argumentative précise qui, de ce fait et en fonction de son caractère généralisant, peut servir aussi bien les argumentations favorables que les argumentations contraires à la loi : les premières insistent sur l'universalisme de cette loi, les secondes forcent l'hyperonyme 'tous' en y incluant aussi bien les personnes que les animaux, ou les choses (en exploitant une stratégie argumentative ironique, basée sur l'apagogie). Ce qui a capturé notre attention, dans cet extrait, c'est une construction savante des PDV. Nous en retrouvons plusieurs : celui du locuteur (*Il ne s'agit [...] sexuelle*), bien sûr, celui des ceux auxquels il adresse l'article (ou la réponse) et qui sont cités avec leurs noms (*Nathalie Heinich* et *Elisabeth Rudinesco*), mais aussi celui des opposants chrétiens (quand il cite la *famille traditionnelle*)¹⁷⁶ et des partisans laïques (dans la citation du 'principe d'égalité')¹⁷⁷, mais le lecteur peut en retrouver encore d'autres. Ce raisonnement si complexe est possible seulement grâce à la formule MPT, qui est susceptible d'accueillir plusieurs

¹⁷⁵Quemin A., *Quand le risque de l'égalité fait perdre la raison*, Le Monde, 29-01-2013.

¹⁷⁶L'interdiscours avec l'opposition de matrice chrétienne se retrouve dans la seule citation de la 'famille traditionnelle', élément fondant du discours religieux, qui s'oppose à un nouveau modèle de famille.

¹⁷⁷Voir Le discours de Christiane Taubira en § 7.1. La ministre appuie son raisonnement sur le principe d'égalité révolutionnaire.

significations en même temps. Le jeu des PDV, en effet, est possible seulement grâce au niveau de généralisation atteint par la formule, et dernièrement à l'euphémisation.

Il faut encore observer que l'implicite qui est véhiculé par la formule, selon le gouvernement, c'est le principe révolutionnaire d'égalité, comme on peut le constater dans l'article avec lequel *Le Monde* salue le discours de Mme Taubira dans l'hémicycle.

Une leçon d'histoire pour commencer : Christiane Taubira dresse d'abord un tableau du mariage civil depuis 1791 comme un long chemin vers l'égalité, en premier lieu des femmes, à travers le divorce par consentement mutuel, le droit d'ouvrir un compte en banque, etc. "Aujourd'hui, nous parachevons l'égalité", estime-t-elle.¹⁷⁸

Mais la Garde des sceaux n'est pas la seule à donner des leçons d'histoire. Voici des titres de « La Croix » parus en janvier 2013 :

Le mariage chrétien (11/01/2013) L'alliance entre un homme et une femme est conçue depuis les premiers siècles comme un signe du lien entre le Christ et l'Église.

Le mariage une longue histoire (12/01/2013) Depuis des siècles, l'institution est considérée comme le fondement de l'organisation de la société. [...]

Le mariage une institution millénaire (11/01/2013) Alors que le gouvernement entend ouvrir le mariage aux couples de même sexe. « La Croix » retrace l'histoire de cette institution au fil des siècles.

Si d'un côté, on fait l'histoire des droits en France, de l'autre on retrace l'histoire d'une institution 'millénaire'. L'argument historique étant utilisé par les orientations opposées, on ne peut pas savoir si les mœurs que les citoyens avaient dans le passé justifient ou pas le MPT. Pour cette raison, *La Croix*, qui est la voix de l'Église catholique en France et qui se fait le défenseur de la famille traditionnelle dans la France laïque, préfère porter le débat sur les thèmes de l'adoption et de la filiation, qui peuvent rassembler plus de monde. C'est ce qui se vérifie en effet avec la « Manif pour tous », dont les slogans et les argumentations sont plus contraires à l'adoption qu'au mariage 'tout court'.

¹⁷⁸Chapuis N., *Mariage pour tous : la leçon d'histoire de Taubira, la fronde de la droite*, Le Monde.fr 29.01.2013

Ces derniers paragraphes nous ont permis de commencer à analyser les arguments pour ou contre le MPT, utilisant comme point de vue la propriété de la polémique. Cette présentation synthétique des arguments qui gravitent autour de la formule a donné plusieurs éléments de réflexion, qui concernent la fonction polémique de la formule, mais aussi sa force argumentative et les PDV qu'elle porte en soi. Nous avons donc observé que :

- 1) La formule déclenche la polémique en raison de sa structure rhétorique (le pronom 'tous' généralisant),¹⁷⁹ qui permet aux locuteurs de 'remplir' le vide de sens avec des attributions multiples. La polémique qui se base sur la formule peut être exemplifiée par l'analyse des locutions attributives, surtout dans les corpus (Parlement et Twitter) où les locuteurs ont le but de communiquer une opinion sans contraintes d'objectivité.
- 2) Les attributions données à la formule peuvent être classées en groupes thématiques, qui ne dépendent que partiellement du point de vue porté par le locuteur principal. Elles agissent comme argumentations favorables ou contraires à la loi, mais ne sont pas susceptibles d'être considérées comme des définitions vraisemblables. Ces thèmes, que nous avons trouvés, représentent les argumentations principales utilisées pendant le débat et permettent de classer aussi les argumentations plus complexes de la presse.
- 3) Les argumentations repérées dans les journaux sont beaucoup plus subtiles que celles des deux autres corpus, ce qui est dû surtout à la vocation de la presse à la réflexion et l'orientation de l'opinion publique. Si plusieurs articles travaillent plutôt sur l'adhésion des lecteurs à travers des procédés stylistiques (nous avons vu l'exemple de l'hyperbole et de l'euphémisme), d'autres utilisent des ressources rhétoriques basées sur le raisonnement (notamment l'article d'Alain Quemin).
- 4) Dans les trois corpus, chaque attribution ou raisonnement, qui se déroule autour de la formule MPT, porte en soi au moins trois PDV,¹⁸⁰ celui du locuteur, celui des personnages qui sont en polémique avec lui et celui de la société civile.¹⁸¹
- 5) Le PDV de la société civile s'exprime surtout à l'intérieur de la formule, soumise au procédé de l'euphémisation.

¹⁷⁹Par ailleurs, il s'agit d'un procédé d'hyponymisation, qui noie la spécificité du mariage homosexuel dans une notion à vocation « universaliste » (§ 5.2)

¹⁸⁰Ces PDV peuvent coïncider ou pas, selon l'attitude et les buts du locuteur.

¹⁸¹La société civile est une sorte de « tiers absent » qu'on peut évoquer pour appuyer ses propres propos.

Elle peut coïncider ou non avec le lectorat du journal ou le public de Twitter ; ce lectorat serait l'allocataire réel/concret des textes de presse, tandis que la société civile pourrait être une sorte de représentation abstraite, d'hologramme de celui-ci.

CHAP V

UNE FORMULE EUPHEMIQUE

« Pour M gr Vingt-Trois ¹⁸², le mariage pour tous serait donc « le mariage de quelques-uns imposé à tous »

Le Figaro, 5 Novembre 2012

Parmi les fondements théoriques de cette recherche, nous avons inscrit l'euphémisation (§ 1.2), comme procédé argumentatif et en tant que figure de style utilisée dans le débat sur le mariage pour tous, ou, pour mieux dire, utilisée dans la formule MPT, qui a constitué le fil conducteur de ce débat, sa cristallisation langagière.

La notion théorique d'euphémisme permet de mieux comprendre le fonctionnement de la formule MPT du côté argumentatif mais aussi de mettre en lumière l'aspect qui, d'après nous, a favorisé son succès et son affirmation en tant que formule.

L'euphémisme MPT, en effet, grâce à l'hyponyme 'tous', atteint un degré maximal de généralisation, ce qui lui permet de perdre toute référence aux bénéficiaires de la loi et de mettre en avant une instance universaliste, qui est le noyau argumentatif des opinions soutenant le projet de loi. Parmi les tweets qui précèdent l'affirmation du mot dièse nous lisons par exemple : « *L'expression #mariagegay est sectaire et discriminante. Nous demandons juste l'égalité et le #mariagepourtous* » , et « *"Le mariage, c'est un droit pour ceux qui s'aiment... y'a pas de #mariagegay mais que des #mariagepourtous"* » . Dans ces deux messages nous voyons que l'expression 'mariage gay' est considérée comme discriminante (par les gays eux-mêmes) ! Cette logique est liée à un tabou (mariage gay) et à une volonté d'améliorer cette réalité par une lecture généraliste, on dirait inclusive : le mariage pour tous inclut les homosexuels comme les hétérosexuels, sauf que ces derniers possèdent déjà ce droit.

Les représentants de la communauté LGBT censurent eux-mêmes le mot 'gay' au profit du général 'pour tous' : « *il n'y a pas de #mariagegay mais un #mariagepourtous* » est le message qui résume le mieux cette tension, la paradiastole sert à nier le 'mariage gay' pour mettre en

¹⁸² Archevêque de Paris

avant son euphémisme : en effet ‘Mariage pour tous’ sert les instances de la communauté LGBT beaucoup mieux que ‘mariage gay’, car l’euphémisme permet de faire un discours plus acceptable du côté du politiquement correct.

En dernier lieu, nous proposons une abstraction du discours particulier sur la formule MPT, pour présenter, à partir de ceci, une réflexion sur le lien qui insiste sur la notion de formule et la figure de l’euphémisme : un regard d’ensemble sur les formules étudiées jusqu’ici par plusieurs membres de l’Adarr-Dorif permet de comprendre que la formule fait à maintes reprises appel à l’euphémisme en raison, selon nous, de la capacité de cette figure d’affaiblir le côté problématique d’un sujet et donc contribuer de façon importante à sa diffusion.

5.1. Le MPT : une figure de style

La formule « mariage pour tous » fait preuve d’une stratégie argumentative qui, en fonction de son caractère généralisant, vise à mettre en avant une volonté égalitariste (le MPT « satisfait au principe d’égalité » d’après Taubira) et universaliste. Néanmoins, tout le monde est conscient de ce que le projet de loi ainsi appelé se réfère aux ‘gays’. Le message sur Twitter *#mariagepourtous on ne voit pas tout de suite ce que ça veut dire, alors que #mariagegay c’est clair et punchy. Voilà !*¹⁸³. Il veut signifier que MPT est une tournure obscure et qu’on ne comprend pas ‘ce que ça veut dire’ : cela indique d’après nous que non seulement le chemin de l’euphémisation par généralisation est tracé, mais que ce degré de généralisation risque de rendre le message peu clair et donc susceptible de devenir nul.

En effet, dans les interventions parlementaires et les articles de presse que nous avons analysés jusqu’ici, les homosexuels restent dans les coulisses de la scène, sauf quand les adversaires de la loi ne manquent pas de rappeler que le bénéficiaire de la loi n’est pas un « tous » générique mais une minorité précise. *Le MPT cela veut rien dire, On ne parle pas ici du MPT mais du mariage homosexuel.*¹⁸⁴ Les argumentations et les contre-argumentations oscillent donc entre l’universalisme et le particularisme et mettent en scène la dichotomie présence/absence.

Cette dichotomie est théorisée par P.Paissa¹⁸⁵ et se base sur la substitution d’un signifiant ‘tabouisé’ (dans notre cas les homosexuels) par un autre signe ‘euphémique’, un référent (‘tous’), qui fait allusion au référent tabouisé, dont l’inférence est possible seulement grâce au

¹⁸³ §6.1.4

¹⁸⁴ Locutions dans le CP.

¹⁸⁵ Paissa P. et al., 2009, *op. cit.*

contexte ou à l'expérience encyclopédique du co-locuteur. En effet si nous ne connaissons pas le contexte, nous ne pourrions pas comprendre à qui se réfère la formule MPT.¹⁸⁶

D'un point de vue sémantique, l'inférence de l'euphémisme est obtenue par une relation qui peut être d'homonymie¹⁸⁷ ou d'hyponymie, où les deux ont au moins un trait en commun : *tous* a en commun avec *homosexuel* le trait /+personne/, toutefois il peut être considéré comme un hyperonyme extrême, qui permet d'obtenir un niveau maximal de généralisation. On peut dire que 'tous' a une extension maximale (tous les individus) et une intension minimale (le nombre de traits sur la base desquels on sélectionne les référents est très réduit). Bonhomme classe la généralisation parmi les procédés d'euphémisation : l'hyperonyme 'tous', en raison de son caractère généralisant, se prête à plusieurs explications et permet aux locuteurs de bâtir des argumentations tout à fait différentes grâce à l'ambiguïté de l'expression (§7.1.2).

Or, en ce qui concerne la figure de l'euphémisme il faut souligner encore son caractère ponctuel d'unité linguistique échangeable (le trope) et la possibilité qu'il puisse agir dans le discours de façon globale, comme méthode ou procédé d'atténuation. Cette définition appliquée au MPT permet de comprendre comment la présence de la formule peut modifier complètement le discours, à la fois du point de vue rhétorique et argumentatif. Cette définition met en relation l'euphémisme avec la théorie des Faces : la présence de ce procédé, en effet, permet au locuteur de 'sauver la face' et donc de proposer un éthos, une vision de soi, qui est conforme à des sentiments communs. L'euphémisme, en effet, agit sur l'éthos du locuteur, mais il peut signifier aussi l'adhésion aux modèles sociaux dominants : par exemple il peut signifier l'adhésion à la norme sociale à la recherche de ce qu'on appelle communément le 'politiquement correct'. C'est alors que l'euphémisme MPT ne décrit pas seulement l'éthos de ceux qui sont favorables à la loi, mais aussi celui de la société, qui adhère aux modèles dominants, lesquels n'acceptent pas encore comme naturel le mariage entre homosexuels. Cette hypothèse nous a permis ainsi d'expliquer la fortune de la formule et sa réussite.

5.1.1 Homosexuel et ses euphémismes : le procédé linguistique de la substitution

Dans les discours des pro-mariage pour tous et dans ceux des antis, la formule MPT remplace soudain les autres tournures ('mariage gay' et 'mariage homosexuel').¹⁸⁸ En effet à un moment précis, la tournure mariage homosexuel (jusqu'alors la plus utilisée par les médias) est

¹⁸⁶Nous avons vu que la formule/hashtag est contestée car 'elle ne veut rien dire'

¹⁸⁷Nous excluons cette modalité

¹⁸⁸Nous parlons de cela en § 6.2

remplacée dans le discours par la formule MPT, ou bien on peut dire que le terme homosexuel est remplacé par l'indéfini « tous ». Or, le remplacement d'un mot par un autre est l'une des caractéristiques de l'euphémisme et le mouvement du particulier à l'universel, dont on parlait au § précédent et qui sert l'argumentation politique, est l'une des modalités de construction de l'euphémisme.

Cependant nous ne pouvons pas dire que le mot 'homosexuel' est un tabou linguistique (et donc susceptible d'euphémisation à cause de contraintes sociales), car en effet il est utilisé normalement, ainsi que le mot 'gay', qui est son synonyme. Les deux mots sont utilisés sans aucun contrainte dans le débat qu'on a analysé aussi. On ne doit donc pas penser que le mot 'homosexuel' ou le mot 'gay' subissent un effacement total du débat, ni qu'il y ait des contraintes sociales ou doxales à leur utilisation (§6.2). Toutefois nous avons observé que, quand on parle de mariage, les locuteurs préfèrent la tournure « personnes du même sexe » (« ouverture du mariage aux personnes de même sexe » est le nom officiel de la loi) et, évidemment, la formule « mariage pour tous ».

A notre avis, la paraphrase « personne du même sexe » est une version déjà plus atténuée que ses synonymes et elle est obtenue par l'utilisation d'une tournure générique (en effet toutes les personnes de même sexe ne sont pas des homosexuels) qui est censée appartenir à un registre de langue plus élevé (ou, pour mieux dire, plus 'politiquement correct') donc d'un point de vue linguistique on est déjà ici en présence d'un euphémisme. Il ne s'agit pas de cacher un mot indicible, car on sait bien que la forme 'homosexuel' existe, mais de substituer une forme par l'autre à un moment donné et avec un but argumentatif ou perlocutoire précis.

Nous admettons aussi que « mariage homosexuel », comme « mariage entre personnes du même sexe » et notre formule « mariage pour tous » ont le même référent, mais que la troisième tournure atteint un degré maximal de généralisation qui lui est donné par l'indéfini « tous » ce qui pourrait poser la question du référent (l'indéfini porte sur soi les traits /+personne hétérosexuelle/ et /+personne homosexuelle/, /+homme/ et /+femme/, mais aussi /+animal/ ou /+chose/. Cependant, 'tous' est aussi un pronom et a donc une valeur anaphorique ou bien déictique dans son inscription en discours, ce qui lui permet de se référer à un objet du discours ou réel). Dans le cas du MPT, donc, le changement de sens qu'on enregistre est évident et permet de basculer du particulier vers le général, le but de la formule n'étant pas seulement pragmatique mais argumentatif.

5.2. L'euphémisme MPT et l'argumentation

MPT signifie donc que l'institution du mariage doit s'élargir à tous. Ceux qui ont inventé la tournure en effet poursuivent le but argumentatif de faire paraître le projet de loi comme une question de droit, ou mieux, de droits qui sont niés 'à tous' (car les homosexuels sont exclus de cette institution) et qui doivent être élargis afin de comprendre 'tous' (les genres).

Le discours de Christiane Taubira (qui pourtant n'utilise pas ici la formule) nous aide à mieux comprendre le MPT comme argumentation égalitariste et universaliste :

Le mariage civil permet d'inclure des croyants non catholiques, mais il est élargi à tous, c'est-à-dire que tous ceux qui souhaitent se marier peuvent disposer des mêmes droits et doivent respecter les mêmes obligations. »

Le mariage civil doit 's'élargir à tous', les catholiques comme les 'croyants non catholiques' car 'tous ceux qui le souhaitent peuvent' se marier. Son affirmation est précédée par le rappel de l'événement historique de l'édit de tolérance, dit édit de Nantes, en 1685 (les protestants ne pouvaient se marier qu'en procédant secrètement avec leurs pasteurs. Ils ne pouvaient pas constituer une famille et leurs enfants étaient considérés comme des bâtards) et d'un petit épisode authentique de l'histoire, qui remonte à la Révolution française : elle raconte que tel Talma saisit la Constituante pour pouvoir se marier¹⁸⁹, en étant exclu en tant que comédien. D'ici la naissance du mariage civil, mariage d'inclusion et non d'exclusion, qui « porte l'empreinte de l'égalité et qui est essentiellement une liberté ». La loi sur le MPT s'inscrit donc dans cette liste méritoire qui, au fil des siècles, a permis à l'institution du mariage d'inclure et de s'élargir à plusieurs couches de la population, jusqu'à comprendre finalement 'tous'.

Cet argument revient souvent pendant le débat parlementaire comme sur la Toile (§4.5.1) et dans la presse. Les parlementaires favorables à la loi s'inscrivent dans ce courant inauguré par Taubira : *Le MPT correspond à un progrès historique, Le MPT serait donc le fruit normal de l'évolution des mœurs, un accroissement des libertés*, mais pour d'autres la tournure a une implication contraire aux principes révolutionnaires : *Le MPT n'apportera pas l'égalité, C'est*

¹⁸⁹Le mariage exclut aussi des professions, et notamment les comédiens, parce que la religion proclame qu'elle ne saurait reconnaître les pratiques infâmes des acteurs de théâtre. C'est d'ailleurs le comédien Talma qui va saisir la Constituante parce que le curé de Saint-Sulpice refuse de publier les bans de son mariage avec une « mondaine », comme on disait à l'époque. Les constituants décident donc d'instaurer un mariage civil et inscrivent dans l'article 7 du titre II de la Constitution de septembre 1791 que le mariage n'est que contractuel et que le pouvoir législatif établira pour tous les habitants, sans distinction, le mode par lequel les naissances, mariages et décès seront constatés et désignera les officiers chargés de constater et d'enregistrer ces actes.

vosre MPT qui créera l'inégalité (en ne protégeant pas les enfants) La vérité est insaisissable, car la formule, grâce à l'euphémisation, se prête à toutes les inférences. L'euphémisme joue donc un rôle argumentatif pour les partisans comme pour les détracteurs de la loi.

Nous lisons encore *Le Figaro* qui titre : *Pour M gr Vingt-Trois, le mariage pour tous serait donc « le mariage de quelques-uns imposé à tous »*. Cette phrase, attribuée à l'Archevêque de Paris, porte sur l'opposition entre les pronoms indéfinis 'tous' et 'quelques-uns', mais ce que nous avons observé surtout c'est que ce titre (ou, pour mieux dire, les mots de l'archevêque repris par le journal) est bâti sur deux euphémismes : la formule MPT mais aussi le mot 'quelques-uns', le pronom indiquant une minorité (risible)¹⁹⁰ substitue encore une fois les homosexuels, considérés comme un petit groupe par rapport à 'tous les autres', qui, par contre, doivent subir cette imposition. Le prélat catholique de France utilise un euphémisme pour démasquer l'euphémisme de la formule. Cette conduite, à notre avis, a le but de sauver la 'face' de l'église catholique qui n'attaque pas ouvertement les homosexuels (qui ne sont pas cités) mais argumente contre la formule par le biais d'une attribution.¹⁹¹

L'euphémisme MPT est donc en lui-même un argument utilisé par tous les locuteurs, mais son statut ne permet pas de fournir une lecture univoque de l'argument offert, ce qui confirme la validité du classement comme formule : être sujet de débat et contribuer à le créer.

5.2.1 Euphémisme et PDV

Nous remarquons que la formule est porteuse d'une sorte de dialogisme dans le discours (§1.1.3 et 1.2.4) et du PDV d'un groupe particulier (ceux qui ont inventé et diffusé la formule) qui peut être partagé par le locuteur ou pas. Il peut également traduire le seul PDV du locuteur, qui agit pour exprimer son opinion, qui peut être favorable ou contraire à la loi, ou celui d'un groupe (la communauté LGBT, mais aussi la société tout entière). En tous cas, la présence de l'euphémisation n'est pas tout à fait évidente, néanmoins elle peut être perçue par le co-locuteur comme telle. C'est-à-dire que la formule MPT porte en soi le PDV de ceux qui l'ont voulue mais peut servir aussi les buts argumentatifs de ceux qui la repoussent. Nous lisons, par exemple, le message : *#mpt est un message fort de tolérance pour lutter contre les discriminations* (CT) ; ici le PDV du locuteur coïncide avec celui de la formule et se base

¹⁹⁰L'indéfini indique un très petit groupe de personnes

¹⁹¹Il faut aussi souligner que ce titre présente trois PDV : celui de l'archevêque qui coïncide avec celui du journal (même si le journaliste utilise le verbe au conditionnel et les guillemets qui devraient indiquer l'hétérogénéité et l'absence de prise en charge, le fait même de titrer ainsi fait penser à une adhésion du journal à ce contenu), mais aussi un PDV favorable à la loi avec qui le locuteur dialogue, représenté par la formule.

encore une fois sur une argumentation d'inclusion. Mais nous lisons aussi : *Par-delà le confusionnisme qui entoure le slogan absurde du « mariage pour tous » - qui permet à certains de faire croire que c'est la porte ouverte à l'inceste et aux unions plurielles (Le Figaro)* , nous lisons un jugement de valeur négative sur la formule ('*slogan absurde*'), porteur d'un PDV qui s'oppose au MPT, et une argumentation axée sur la généralisation du pronom 'tous' (*la porte ouverte à l'inceste et aux unions plurielles*) qui dialogue directement avec l'argumentation universaliste de la tournure en la repoussant.

On vient de voir que l'euphémisme est toujours associé à un PDV, mais celui-ci n'est pas nécessairement partagé par la communauté tout entière, il peut être soumis au jugement de celle-ci, qui décidera de son adoption (nous verrons en §6.1.4 que les internautes jugent le mot dièse avant de l'adopter définitivement). Il peut être accepté ou, au contraire, contesté et devenir une source de polémique : pour le cas du MPT, nous avons observé qu'il est porteur d'un PDV que ceux qui partagent le projet de loi adoptent sans souci (l'universalisation du mariage, l'inclusion, l'élargissement des droits), tandis que les opposants le dénoncent comme usage euphémique, ou mieux comme argumentation fallacieuse (comme nous l'avons vu dans les exemples aussi en §4.4.1).

A propos de l'adoption du MPT comme mot dièse, voilà un message que nous jugeons représentatif de ce que nous venons de dire sur le PDV : "*stephanepillet*" : "*@AdrienDG: Je ne comprends pas pourquoi on parle du #mariagegay... C'est le #mariage, un point c'est tout non ?*" +1, *d'où #mariagepourtous*". Ce message nous indique parfaitement quelle est la fonction de la formule : l'utilisation de la simple tête syntagmatique 'mariage' semblerait équivoque, tandis que le complément 'pour tous' introduit une explication qui, en même temps, se pose comme appartenant à un PDV opposé à tous les autres PDV possibles : dire MPT implique que le mariage précédent n'était que pour quelques-uns, voilà la raison pour laquelle le seul mot mariage n'aurait pu être utilisé.

Mais la seule explication de la formule, comme porteuse du PDV de ceux qui veulent l'approbation de la loi, ne peut pas expliquer pourquoi la tournure est acceptée par tous les locuteurs. C'est la fonction perlocutoire de la figure qui nous aide ici : elle agit sur la 'posture du locuteur', comme le dit Kebrat-Orecchioni¹⁹² elle lui permet de faire « bonne figure », ou de sauver la 'face' (§5.1). La tournure ne se fait pas seulement porteuse d'une argumentation, mais elle joue surtout sur l'absence et la substitution du référent taboué, qui est la caractéristique de

¹⁹²Kebrat-Orecchioni J., 1984, *op. cit.* , p. 70

l'euphémisme et qui permet aux supporteurs comme aux opposants de la loi de l'adopter et de le transformer en formule.

Enfin, la fortune d'un euphémisme et sa réussite sont liés aussi à la perception qu'on a de celui-ci : les euphémismes les plus réussis sont absorbés par la langue et ne sont plus perçus comme tels, ils subissent une catachrèse. Pensons, par exemple, au nombre de synonymes utilisés pour le verbe 'mourir' (*décéder, partir, expirer, s'éteindre...*). Tous ces mots sont des euphémismes, mais ils ne sont plus reconnus comme tels, en raison de leur usage et de leur diffusion. En effet, à un moment donné, l'euphémisme cesse d'être perçu. Le « mariage pour tous », à notre avis, a gagné son défi linguistique car il n'est plus perçu comme euphémisme : il a son référent extralinguistique qui est la loi qui a ouvert le mariage aux homosexuels mais il est devenu tout à fait synonyme de 'mariage gay' dans la presse (nous l'avons observé en §4.4) et sa catachrèse est un indice ultérieur de transformation en formule du lieu discursif MPT.

5.3. Toute formule est-elle un euphémisme ?

Notre réflexion sur la formule MPT nous a amenée à avancer l'hypothèse que l'euphémisme peut être une caractéristique intrinsèque de la formule, tout en n'étant pas une propriété définitoire. Nous avons vu en effet que pour le MPT l'euphémisation joue un rôle principal dans sa transformation de lieu discursif en formule et que c'est la figure qui permet sa réussite comme unité linguistique au sein de l'espace public : la figure de l'euphémisme, qui caractérise la locution MPT, lui permet d'abord de devenir formule et ensuite d'acquérir la fortune qu'elle a connue.

A propos de cela, nous nous sommes demandé si l'euphémisme peut être considéré une caractéristique de la formule : la figure est-elle une caractéristique que nous pouvons lier à toutes les formules, ou est-elle seulement une contingence rapportable à la seule formule MPT ? Pour répondre à cette question nous avons pris en considération aussi les formules étudiées par plusieurs collègues, et dont une partie est décrite dans l'ouvrage dirigé par Ruth Amossy, Paola Paissa et Alice Krieg-Planque.¹⁹³

¹⁹³ Amossy R., Krieg-Planque A. et Paissa P., 2014, « La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles », en *Repères DoRiF* n5, DoRiF Università, Roma, URL : http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?id=177

5.3.1 Les autres formules

Nous avons déjà dit que la caractéristique commune entre la formule que nous étudions ici et celle d'A. Krieg-Planque est l'euphémisation : la formule '*purification ethnique*' est en effet elle aussi un euphémisme, où l'affaiblissement du référent est obtenu à travers une substitution, le mot purification/nettoyage prend la place du mot 'élimination/épuration'. Le mot 'purification' en effet possède une connotation positive que le mot élimination n'a pas, ce qui rend acceptable, au moins du point de vue linguistique, la formule et en favorise la diffusion auprès des médias européens.

Nous avons pu retrouver ce mécanisme aussi dans les formules analysés par Molinari¹⁹⁴, '*issu de la diversité*' et Brilliant¹⁹⁵, '*immigration choisie*' qui ont pour référent les étrangers et les politiques d'immigration. Il s'agit d'un thème, celui de l'immigration et de la gestion politique des flux, qui est devenu sensible pour notre société : l'usage de la formule euphémique raconte la nécessité de mettre en avant des locutions qui appartiennent au domaine du politiquement correct¹⁹⁶ et qui ne peuvent pas être considérées comme racistes : la périphrase '*issu de la diversité*' signifie 'étranger' mais pose l'accent sur la 'diversité' vue comme valeur de l'étranger plutôt que sur sa provenance extracommunautaire ; '*immigration choisie*' est une formule bien plus compliquée car l'euphémisme travaille sur le plan de la dénomination d'une politique sélective (et parfois raciste) par un mot, 'choisie', qui généralise et qui traduit de manière floue la pensée de l'ancien Président¹⁹⁷ de la République.

Un autre groupe de formules appartient au champ de la sauvegarde de l'environnement humain : '*développement durable*' étudiée par Alice Krieg-Planque,¹⁹⁸ '*sécurité alimentaire*' étudiée par Françoise Rigat¹⁹⁹ et '*commerce équitable*' analysée par Karine Masasa²⁰⁰ : toutes ces formules ont en commun avec notre formule le fait d'être des conteneurs de sens que l'on peut remplir à la fois de contenus plus ou moins concordants entre eux. L'adjectif qui accompagne le nom, dans ces trois cas, est général et n'a pas un signifié univoque, ce sont les

¹⁹⁴Molinari C., « 'Issu de la diversité' : une formule aux contours polémiques » en *ibid.*

¹⁹⁵Brilliant M., « 'Immigration choisie' : l'expert contre le politique. Analyse d'une correspondance publique (2005-2006) » en *ibid.*

¹⁹⁶Nous avons déjà parlé du politiquement correct à propos de notre formule d'étude (§5.1).

¹⁹⁷ La formule « immigration choisie » a été utilisée par Sarkozy en 2005, lors d'un discours où elle était opposée à la formule « immigration subie ».

¹⁹⁸Krieg-Planque A., 2010, « La formule 'développement durable' : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », en *Langage et société*, vol. 134, n 4, pp. 5-29, URL : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2010-4-page-5.htm>.

¹⁹⁹Rigat F., 2014, « Une formule et ses différences : sécurité alimentaire » en Amossy R., Krieg-Planque A. et Paissa P., *op. cit.*

²⁰⁰Masara K., 2014, « Commerce équitable » : Une formule au prisme d'une logique des valeurs. » en *ibid.*

objectifs que l'on se pose par rapport aux problèmes désignés par les formules qui lui donnent un sens : le *développement durable* s'obtient à travers une série d'actions comme les économies d'énergie, le *commerce équitable* à travers la vente et l'achat dans des magasins 'solidaires', la *'sécurité alimentaire'* par des actions de contrôle de la nourriture. Il ne s'agit pas dans ce cas d'euphémismes, on assiste plutôt à une banalisation des contenus due à l'excessive fluidité de sens que les formules véhiculent.

Une autre formule, qui a capturé notre attention, c'est '*gender mainstreaming*' étudiée par Rachele Raus²⁰¹ : la formule est en anglais et se réfère aux actions intentées par les femmes pour obtenir les pleins droits dans les pays occidentaux, toutefois le choix du mot anglais 'gender' n'a pas été si heureux, car si dans cette langue le lien avec les femmes est évident (on dirait qu'il s'agit de 'politiques de genre'), ce lien est moins évident dans des langues comme le français, qui a traduit le mot 'gender' par 'sexe' en élargissant l'extension de ce mot pour traduire l'autre, dans un mouvement qui est proche, à notre avis, du procédé d'euphémisation comme substitution d'un mot tabou 'gender' avec un autre qui est considéré neutre.

D'autres formules n'ont cependant rien à voir avec l'euphémisation : c'est le cas de la formule étudiée par Nadia Ellis,²⁰² '*dé légitimation d'Israël*' qui se réfère à des propos visant à 'dé légitimer' et donc affaiblir la force diplomatique de l'Etat d'Israël. Cette formule toutefois, selon le contexte, permet de se positionner politiquement et de créer des effets de sens très différents les uns des autres, tout cela grâce à la nominalisation qui affaiblit la portée de l'action décrite dans la formule.

*

A travers ces exemples, nous avons vu que plusieurs formules utilisent la figure de l'euphémisme : le procédé a toujours des fins argumentatives mais il montre aussi toute sa force illocutoire. Nous avons vu que cette caractéristique n'appartient pas forcément à toute formule, cependant elle explique, à notre avis, pourquoi ces formules ont connu le succès : surtout quand le sujet impliqué déclenche la polémique, comme c'est le cas de MPT ou de la formule *immigration choisie*, où le recours à l'euphémisme semble être consécutif et nécessaire. Nous avons observé également que toutes les formules que nous avons prises en

²⁰¹Raus R., 2014, « Enjeux sociaux et culturels de la traduction française de 'gender mainstreaming' dans les discours des acteurs internationaux (1995-2000) » en *ibid.*

²⁰²Ellis N., 2014, « La 'dé légitimation d'Israël' : usage du flou et positionnements stratégiques chez Obama, Abu Mazen et Netanyahou » en Amossy R., Krieg-Planque A. et Paissa P., *op. cit.*

considération ont le point commun de généraliser ou de banaliser leur référent : des formules obtiennent ce résultat avec la figure de l'euphémisme, d'autres utilisent des stratégies comme la nominalisation²⁰³ (c'est le cas de la formule *dé légitimation d'Israël*), d'autres proposent une attribution floue (pour des formules comme *développement durable* et *commerce équitable*...). Quel que soit le procédé utilisé pour l'obtenir, cette banalisation du référent donne à la formule la possibilité d'être utilisée par tous ceux qui en ont la nécessité, sans qu'elle véhicule un message (et donc un PDV) clair. Chacun peut donc utiliser la formule comme conteneur 'vide' qu'il peut remplir avec les arguments qu'il préfère, sans pour autant prendre le risque de 'prendre en charge' ou partager le message intrinsèque contenu dans la formule. En outre ce type de formule (et surtout la formule euphémique) permet au locuteur de mener ces argumentations sans pourtant mettre en danger la 'face'²⁰⁴ : des formules comme *issu de la diversité*, *MPT*, *purification ethnique* permettent au locuteur de masquer le référent tabou et de produire un discours politiquement et éthiquement correct : la force illocutoire de la formule ainsi conçue est, à notre avis, la raison de sa fortune.

²⁰³La formule 'purification ethnique' est jouée aussi sur la nominalisation du verbe 'purifier'.

²⁰⁴Nous nous référons encore à Kebrat-Orecchioni, 1984, *op. cit.*

CHAP VI

LA FORMULE ET SES HOMOLOGUES

*"_Poke_": "Peut-on parler de
#MariagePourTous au lieu de
#Mariagegay ?*

Twitter

Avant de devenir une formule, MPT a subi une longue gestation, qui a duré quelques années (de 2010 à 2012). Pendant cette période elle a dû ‘combattre’ avec d’autres expressions susceptibles de devenir formule, en particulier, la locution ‘mariage gay’ est restée une expression très utilisée pendant le débat et elle est désormais utilisée en tant que synonyme de MPT, comme ‘mariage homosexuel’ et ‘mariage entre personnes du même sexe’.

L’origine du lieu discursif MPT et sa transformation en formule ont un intérêt scientifique particulier car c’est en traçant l’histoire de la locution MPT que nous allons mieux connaître les mécanismes linguistiques (et sociaux) qui sont liés à l’apparition de la formule : la naissance du lieu discursif par exemple est due à une nécessité linguistique et argumentative précise, celle de trouver un slogan, une sorte de mot de passe pour nommer un événement discursif (et social) qui est le débat en ligne sur le ‘mariage gay’ ; mais sa transformation en formule est liée à la correspondance de nombreux facteurs, dont la présentation du projet de loi, qui est l’événement contingent, mais aussi une volonté politique de mettre en avant cette expression.

A l’aide de nos trois corpus, nous avons pu suivre la formule MPT pendant ce chemin de transformation : nous avons pu analyser les messages Twitter que les internautes ont échangés entre eux dans le but de ‘négocier’ l’émergence de l’hashtag #mpt et voir quand la presse a commencé à utiliser la formule, l’a prise en charge et définitivement lancée. À cet égard nous avons pu réfléchir sur la diffusion de l’information entre anciens et nouveaux médias et sur le rôle joué par les acteurs publics : le gouvernement et les hommes politiques qui ont légitimé la

formule MPT, les journaux qui ont contribué à sa diffusion et les internautes, auxquels on doit sa naissance mais aussi sa diffusion virale.²⁰⁵

Internet, Google en particulier nous a fourni, en effet la mesure de la diffusion du MPT, surtout si rapporté à ses synonymes plus anciens. Nous avons pu constater comment une expression, qui n'existait pas dans le dix ans précédents le débat, a pu atteindre ce grand succès. La mise en relation des données obtenues par une recherche sur la toile et celles que nous avons observées dans notre corpus ouvrent la voie à une comparaison intéressante entre l'usage que la presse, les hommes politiques et les internautes font de l'expression MPT et de ses synonymes.

6.1 L'origine de la formule MPT

Krieg-Planque, dans son travail, s'est dédiée surtout à l'analyse des occurrences de la formule 'purification ethnique' afin de proposer une définition de ce nouvel outil linguistique, qu'elle a mis au point, en décrivant ses propriétés. Elle a aussi tracé le parcours que la formule a fait à partir de sa première parution dans la presse française (qui n'est pas sa première absolue). Notre recherche veut ajouter encore des réflexions sur cet outil, car nous nous sommes interrogée sur l'origine de la formule MPT en particulier et sur l'origine de la formule en général : nous nous sommes demandé, lorsque une tournure devient formule, à quel instant, s'il y en a un, on peut dire qu'une locution devient formule. Nous avons cherché à répondre ici à cette question, à travers une analyse des occurrences de la locution MPT, à partir de sa première apparition à l'écrit dans nos corpus, jusqu'à son attestation comme formule mais aussi à travers une recherche sur la toile. Pour mener cette analyse diachronique nous avons utilisé seulement le CJ et CT, étant donné que dans le CP le MPT est considéré déjà comme une formule. Une présentation diachronique des occurrences de MPT de 2010 jusqu'à 2012, qui tient compte des occurrences dans la presse et de quelques autres données, que nous avons recueillies sur la toile, permet de commencer une réflexion, mais il faut croiser ces données-ci avec les occurrences retrouvées sur Twitter pour obtenir une réponse exhaustive sur l'origine de la formule MPT.

6.1.1 De 2010 à 2012 : le MPT un lieu discursif

Le 22 juin 2006 les députés PS F. Hollande et JM. Ayrault présentent une proposition de loi visant à ouvrir le 'mariage aux couples de même sexe' et une deuxième proposition concernant,

²⁰⁵La diffusion virale d'un contenu en ligne est désormais une valeur insaisissable. La toile et en particulier les réseaux sociaux déterminent l'émergence, la diffusion et la fortune de toute formulation.

en revanche, l'adoption. La proposition voit le jour presque dans le silence des médias traditionnels (*Nouvel Obs* du 23 juin 2006 – « Proposition de loi pour le mariage gay »). Le projet de loi, ainsi que celui du 2008 (23 janvier), n'arrivera pas au débat parlementaire. À cette date, on ne trouve aucune citation de notre formule.

En 2011, deux ans plus tard, JM. Ayrault profite d'une 'niche' parlementaire pour faire arriver sa proposition au débat ; dans son blog²⁰⁶, en date du 10 juin 2011, on peut lire : « 61 % des Français sont favorables au mariage pour tous ». Nous ne pouvons pas encore parler de figement, mais il nous semble qu'il utilise la tournure avec la volonté explicite de proposer la locution – qui toutefois n'est pas encore une lexie – à ses lecteurs.

Par contre, l'hashtag #mpt avait fait son apparition sur Twitter quelques mois auparavant : en décembre 2010, mais, pendant le 2011, il n'est utilisé que par un nombre très limité d'utilisateurs, parmi lesquels il faut compter les députés du PS JL. Romero et G. Bon Maury (§5.2).

Une vidéo parue sur yagvideo du 15 juin 2011 porte le titre : « Mariage pour tous : les réactions des députés après le vote »²⁰⁷, et un article paru sur yagg.com du 14 juin 2011 a comme titre : « Mariage pour tous : pour, contre, abstention, qu'a voté votre député(e) ? »²⁰⁸. Yagg est le social média LGBT reconnu ayant une rédaction journalistique et une chaîne TV sur l'internet. Cela atteste que la locution circulait déjà en 2011 dans le contexte LGBT et non seulement sous forme de mot dièse. Sur le web, nous avons retrouvé aussi une pétition (petitionbuzz.com) pour le « mariage pour tous » datée de septembre 2011²⁰⁹.

En ce qui concerne les journaux généralistes, l'AFP du 7 juin 2011, dans le corps de l'article citait F. Hollande avec ces mots : « Alors que se tient le débat à l'Assemblée sur la proposition de loi socialiste relative au "mariage pour tous", M. Hollande pour qui l'adoption du pacte civil de solidarité (Pacs) a été "une grande avancée pour notre société", a "la conviction que nous devons franchir une nouvelle étape". La présence de la locution entre guillemets met en évidence le fait que la locution n'est pas prise en charge par le journaliste (le discours sur la prise en charge et l'hétérogénéité en §1.1.3, 4.2.2 et 4.3). En outre, nous ne croyons pas qu'elle soit perçue comme une lexie par le locuteur Hollande.

²⁰⁶<http://jmayrault.fr/>

²⁰⁷<https://www.youtube.com/watch?v=wb5fAygZfuw>

²⁰⁸<http://yagg.com/2011/06/14/mariage-pour-tous-votre-depute-a-t-il-vote-pour-contre-ou-sest-il-abstenu/>

²⁰⁹<http://it.petitionbuzz.com/petitions/mariage>

En 2011 a lieu l'événement qui portera à l'approbation de la loi du 'mariage pour tous' : F. Hollande débute sa campagne électorale des primaires du PS. Pendant cette campagne, le 6 octobre, interviewé par l'émetteur radiophonique France Inter, il dit « Je suis pour le mariage pour tous, donc pour les hétérosexuels comme pour les homosexuels ». ²¹⁰ *Le Monde* du 7 octobre 2011 cite l'interview. (« *Aurelie Filippetti dénonce une « campagne » contre F. Hollande* »). La locution utilisée par F. Hollande n'a pas encore le statut de formule, néanmoins elle peut être considérée comme une lexie, car, en effet, nous voyons que le locuteur s'empresse d'expliquer à qui se réfère le pronom 'tous' par une proposition attributive (les homosexuels et les hétérosexuels). Cependant son essai d'expliquer la locution utilisée permet d'y voir un premier effort de faire connaître la tournure et également construire une première argumentation universaliste pour soutenir le 'mariage gay'.

La proposition du candidat n'arrive pas après deux ans de vide : ce sont les Verts qui s'emparent de la formule 'mariage pour tous' sans que celle-ci soit encore perçue comme une véritable formule ni par la presse, ni par les autres politiciens :

Le conseil constitutionnel a aujourd'hui pris une décision très décevante, en entérinant la discrimination qui interdit aux couples homosexuels de se marier. Une discrimination est encore plus insupportable quand elle est acceptée par les lois. Pourtant, dans un pays démocratique et laïc, rien ne justifie que les couples de même sexe ne puissent pas se marier ou adopter. Cette décision du conseil constitutionnel oblige maintenant les politiques à prendre leurs responsabilités. Les écologistes se sont toujours prononcés pour l'égalité des droits entre individus, quelles que soient leurs orientations sexuelles. C'est le sens des propositions de lois que nous avons portées dans le passé. Pourquoi la droite ne met-elle pas fin à cette discrimination ? Afin que chacun prenne ses responsabilités, nous demandons qu'une loi reconnaissant l'égalité des droits au mariage et à l'adoption pour tous les couples soit étudiée au Parlement. ²¹¹

Avant cette date, l'hashtag #mariagepourtous continue à se diffuser : notamment parmi les associations LGBT, comme Projet Entourage LGBT ²¹² qui lance sa campagne vidéo avec cet hashtag : on est le 22 janvier 2012, six mois avant la proposition de loi. Le Président de la République est encore N. Sarkozy, qui va bientôt laisser son poste à F. Hollande.

²¹⁰F. Inter : 8h20 spéciale primaires du parti socialiste avec f. Hollande <http://www.ina.fr/video/4565249001>

²¹¹Duflot C., 2011, « Mariage homosexuel : quand cessera la discrimination ? », en *Archives EELV*, 28 janvier 2011, URL : <http://eelv.fr/2011/01/28/mariage-homosexuel-quand-cessera-le-discrimination/>

²¹²<http://projetentouragelgbt.yagg.com/>

Le 11 février 2012 un article paru dans *Le Monde*, « Homos et la droite » signé par Célia Roger cite l'interview de L'égalitariste Catherine Michaud, qui dénonce : « Mariage gay- c'est mariage pour tous ». Mais c'est *Le Monde* du 18 février 2012 qui marque une rupture : Caroline Fourest titre son article « Mariage pour tous ». Nous ne savons pas si elle l'utilise déjà comme formule ; même si nous croyons plutôt qu'elle l'utilise comme lieu discursif, il nous semble qu'elle ne considère pas la tournure comme une lexie, mais l'ajout du syntagme prépositionnel 'pour tous' veut, à notre avis, d'une part désigner une argumentation (le mariage universel) et, d'autre part, marquer une prise en charge des propos que la gauche et F. Hollande avaient mis en avant pendant la campagne électorale. Le « mariage pour tous » est désormais prêt à devenir une formule.

6.1.2 La formule MPT

Le 29 Juin 2012, le nouveau Premier Ministre, JM Ayrault déclare : « Le droit au mariage et à l'adoption pour tous sera institué », ses mots sont cités par tous les journaux, il fait encore des déclarations sur le sujet le 3 juillet 2012 et le 4 septembre 2012, tandis que le 11 septembre 2012, dans une interview au quotidien *La Croix*, la garde de sceaux, Christiane Taubira « esquisse le 'mariage pour tous' ». ²¹³

Le projet de loi arrive, finalement, au Conseil des Ministres le 7 novembre 2012 ; en cette date la garde de sceaux, Ch. Taubira, pendant la conférence de presse qui suit le Conseil, dit : « Dès le début le Président et le Premier Ministre ont consenti à ce que nous appelions ce texte de loi 'mariage et adoption pour tous' parce que la démarche consiste à satisfaire à notre principe et à notre valeur d'égalité [...] ». Dans ce propos elle utilise la tournure complète 'mariage et adoption pour tous', tandis que dans son interview précédente elle avait utilisé 'mariage pour tous'.

Dans le cas de l'article de journal Ch. Taubira avait effacé le mot 'adoption' (qui paraît dans son discours à la presse du 7 novembre) et utilisé sans souci la tournure MPT, donnant vie de fait à la formule. À notre avis, dans ce contexte, elle a choisi de censurer le mot 'adoption' à cause de la forte opposition polémique qu'il déclenche ; en outre elle a utilisé la formule 'mariage pour tous', qui circulait depuis quelques mois avec insistance, faisant appel à sa charge euphémique : en effet il est intéressant que pour 'baptiser' la formule elle ait choisi une

²¹³ *Paris Match*, 11 septembre 2012.

interview donnée à la presse catholique, en principe hostile au ‘mariage gay’ et surtout à l’adoption.

Quand elle sort du conseil des Ministres, par contre, ses propos sont plus formels, comme prévu par le discours des institutions : en utilisant la tournure « mariage et adoption pour tous » elle se pose l’objectif de clarifier quelles sont les deux parties dont la loi se compose (mariage et adoption), mais elle ne renonce pas à l’euphémisme (« pour tous ») et lui donne aussi une valeur argumentative, en expliquant pourquoi le gouvernement a choisi ce nom pour la loi. L’argumentation de la Ministre appartient aux instances de la gauche politique (l’égalitarisme et l’universalisme) dont nous avons déjà parlé et qui sont la source primaire de l’argumentation pro-MPT, mais ce qui nous a intéressé, c’est surtout le fait qu’elle a censuré ainsi les bénéficiaires de la loi (les homosexuels), faisant encore valoir l’atténuation promue par la formule. À notre avis, la clé de la fortune de la tournure n’est pas dans l’argumentation universaliste, montrée avec orgueil par Ch. Taubira, mais c’est le procédé d’atténuation qui parle à un public transversal (de gauche comme de droite)²¹⁴.

Nous avons pu constater, dans le corpus, qu’à partir de ce moment-là, la formule a été acceptée par l’opinion publique, car les articles de presse qui l’utilisent se multiplient et elle devient un incontournable du débat en ligne et hors ligne. Cette raison nous a portée à définir le 7 novembre 2012 comme la date exacte de naissance de la formule. Nous avons donc essayé de comprendre plus précisément ce qu’est le ‘moment donné’ dont A. Krieg-Planque fait mention dans sa définition de la formule : à cette intention, nous avons cherché encore à voir comment le lieu discursif MPT est né et comment il s’est imposé sur la toile.

6.1.3 Apparition de l’hashtag sur Twitter

Pour retracer une histoire complète de l’origine de la formule nous avons donc décidé d’aller chercher le mot dièse #mariagepourtous sur Twitter²¹⁵, où nous avons repéré la première parution de l’hashtag, qui a eu lieu en décembre 2010. À partir de ce moment nous avons analysé tous les messages qui contenaient le mot dièse.

De décembre 2010 jusqu’à juillet 2012, nous avons collecté 3528 tweets postés par 1130 usagers, c’est-à-dire 0,2% du total des tweets collectés. Ce premier ensemble nous a permis de

²¹⁴Nous avons parlé de cela en §4.6

²¹⁵Nous avons expliqué en §2.7 le choix de ce réseau social, dû principalement à deux caractéristiques de celui-ci : le fait que les messages sont publics (ils appartiennent à Twitter qui décide de montrer une bonne quantité sans contraintes) et l’usage de l’hashtag comme moyen pour repérer un sujet de conversation public.

travailler sur l'émergence et l'affirmation de la formule sur Twitter et de mettre en relation ces données avec les autres occurrences de la tournure hors du réseau.

Nous avons d'abord observé les métadonnées²¹⁶ et nous avons pu constater que parmi les usagers les plus actifs (qui ont utilisé l'hashtag dès le début) il y a Gilles Bon Maury (avec 72 tweets) et Jean Luc Romero (avec 135 messages). Les deux députés du PS sont très actifs sur Twitter et utilisent toujours l'hashtag #mariagepourtous quand ils interviennent sur ce sujet. Leur activité sur le réseau nous fait croire que ce sont les deux hommes politiques qui ont 'fait passer' l'hashtag, né dans un conteste LGBT, dans leur parti politique.

Parmi les usagers les plus actifs nous trouvons aussi *Projet Entourage* et *Tweets*, que nous avons cité à propos des vidéos et des articles parus sur la toile entre 2011 et 2012. En général, presque tous les internautes qui utilisent le mot dièse appartiennent au milieu LGBT où ils sont favorables au mariage gay. Cela signifie que l'hashtag, et donc la formule, naît dans ce milieu et que son acception est sans doute positive. Ce qui est intéressant du point de vue linguistique aussi, étant donné que nous pensons que la formule est un euphémisme.



Figure 3. Premier Tweet contenant l'hashtag #mpt et liste des usagers les plus actifs dans la période décembre 2010 - juillet 2012

Une deuxième analyse qualitative de l'hashtag a permis de tracer son histoire jusqu'à son affirmation sur le réseau en janvier 2012. En particulier cette analyse a fait ressortir comment l'hashtag a été accepté dans la petite communauté Twitter, nous donnant une base de réflexion intéressante sur la diffusion des néologismes dans et hors le réseau.

²¹⁶C'est à dire toutes les données qui ne sont pas le message, mais qui permettent au moteur du réseau de le classer : date de parution, nom de l'utilisateur, présence des hashtag, présence d'URL ou d'images.

L'hashtag #mpt, en effet, est resté relégué dans la petite communauté des usagers de Twitter, qui débattait sur l'opportunité de son utilisation, pendant un an et demi. Il n'avait alors aucune diffusion publique (en 2011 on retrace 7 occurrences dans le corpus des articles, toutes à l'intérieur de discours rapportés) ; en janvier 2012, le hashtag est finalement accepté par la communauté et dans les mois suivants il sera de plus en plus utilisé par la presse (19 occurrences entre janvier et août 2012) mais il ne sortira définitivement de sa crèche qu'en septembre 2012 quand la politique (le PS) légitime la locution, avec l'usage qu'en fait Christiane Taubira dans son interview au quotidien *La Croix*.

6.1.4 La négociation sur Twitter

Parmi les tweets de 2011, nous avons pu isoler un groupe de tweets qui nous a paru très intéressant, car dans ces messages des usagers débattent sur l'opportunité d'utiliser cet hashtag. Le tableau suivant partage les messages entre positifs et négatifs par rapport à l'opportunité d'utiliser #mpt au lieu de #mariagegay.

Messages Pro-hashtag #mpt	Message contre-Hashtag #mpt
- "_Margal""@socialistesAN @mandinette77 Peut-on parler de #MariagePourTous au lieu de #Mariagegay ? #merci #bisous Cc @stephanepillet"	- "mandinette77" : "@_Margal En plus #mariagepourtous on voit pas tout de suite ce que ça veut dire, alors que #mariagegay c'est clair et punchy. Voilà !"
- "_Poke_": "Peut-on parler de #MariagePourTous au lieu de #Mariagegay ?	- "AmelieLanglais": "@QuentinMaridat #mariagepourpersonne c'est aussi égalitaire! Je ne te pensais pas si attaché aux racines catholiques de la République... ;p"
- "stephanepillet": "Toi <3 RT @_Margal: #MariagePourTous et non #MariageGay PLEASE !!! #discrimination_inside Via @stephanepillet"	- "AmelieLanglais" : "Préférerais lire #mariagepourtous que #mariagegay dans la tl (ou encore mieux #pacsàlamairieetparentalitépourtous #mariagepourpersonne)"
- "stephanepillet": "@moreauchevrolet On a donc retenu #mariagepourtous au lieu de cet inexact et communautariste #mariagegay - Cc @socialistesAN"	- "terminalose" : "A quoi ressemble un #MariageGay (#MariagePourTous est plus juste) ? http://vimeo.com/19292309 ",
- "moreauchevrolet": "@stephanepillet	- "MatthieuGB" : "Bon, histoire de

- @socialistesAN #mariagepourtous est bien. C'est l'enjeu du #PS. Le même mariage mais pas un sous-mariage, comme le PACS."**
- "stephanepillet": "Rosa Parks demandait-elle des \"places noires\" ou les mêmes places de bus pour tous, sans distinction de couleur ? #mariagepourtous #egalite",
 - "Steph78480": "RT @Ainoha_Oo L'expression #mariagegay est sectaire et discriminante. Nous demandons juste l'égalité et le #mariagepourtous"
 - "stephanepillet": "'@AdrienDG: Je ne comprends pas pourquoi on parle du #mariagegay... C'est le #mariage, un point c'est tout non ?' +1, d'où #mariagepourtous"²¹⁷
 - "stephanepillet": "#MariagePourTous Discrimination pour aucun-e ! Merci @NadABOMANGOLI"
 - "ThibaudRoche": "Le mariage, c'est un droit pour ceux qui s'aiment... y'a pas de #mariagegay mais que des #mariagepourtous"
 - "nobr_": "@socialistesAN arrêtez de dire #mariagegay svp. Remplacez ça par #mariagepourtous. Merci."
 - "terminalose": "@nicogougain j'aime bien #MariagePourTous c'est plus universel",
 - "QuentinMaridat": "@micheledelaunay #mariagepourtous est le tag officiel ;)"
- départager les pro #mariagegay et #mariagepourtous, je propose l'hashtag #mariagedechatte. Tout le monde content ? :)
- "MatthieuGB" : "Bon, histoire de départager les pro #mariagegay et #mariagepourtous, je propose l'hashtag #mariagedebite. Tout le monde content ? :)
 - "QuentinMaridat" : "@tbrigand ouais, enfin on est d'accord en bref #mariagegay c'est mal mais plus populaire que #mariagepourtous",

²¹⁷ Pour une réflexion sur formule euphémique et PDV à partir de ce message voir § 5.2.1

Tableau 4. Le tableau montre les messages favorables et contraires à l'usage de l'hashtag #mpt

Le tableau montre d'abord que le nombre des messages pro-#mpt est plus important que ceux qui sont contre. Une évidence qu'on dirait banale, car nous savons que l'hashtag a gagné contre le plus utilisé (au début) #mariagegay.

Si nous analysons les propos, nous pouvons observer parmi les argumentations contraires à la tournure : *#mariagepourtous on voit pas tout de suite ce que ça veut dire, alors que #mariagegay c'est clair et punchy. Voilà !*". Selon l'internaute, MPT est une tournure obscure, on ne comprend pas 'ce que ça veut dire' et à son avis, ceci est un défaut de la locution, mais en dévoilant ce défaut il nous indique que non seulement la voie de l'euphémisation par généralisation est tracée mais que ce degré de généralisation risque de rendre le message peu clair et donc susceptible de devenir nul. Les partisans répondent avec des messages dont l'argumentation égalitariste est la plus répandue : « *L'expression #mariagegay est sectaire et discriminante. Nous demandons juste l'égalité et le #mariagepourtous* » , « *"Le mariage, c'est un droit pour ceux qui s'aiment... y'a pas de #mariagegay mais que des #mariagepourtous"* ». Dans ces deux messages nous voyons que la généralisation atteinte par le syntagme prépositionnel 'pour tous' sert l'égalitarisme/universalisme, tandis que l'expression 'mariage gay' est considérée discriminante (par les gays eux-mêmes) ! cette logique est liée à un tabou (mariage gay) et à une volonté d'améliorer cette réalité par une lecture généraliste, on dirait inclusive : le mariage pour tous inclut les homosexuels comme les hétérosexuels, sauf que ces derniers possèdent déjà ce droit.

Une autre internaute s'interroge sur la nécessité de changer d'hashtag : si mariage gay est plus répandu : en effet, dans la logique du réseau Twitter, c'est que plus on utilise un mot dièse particulier, plus on a la possibilité de rentrer dans le trend (les arguments les plus commentés). Pourquoi, donc, utiliser une tournure méconnue ? La réponse réside dans cet échange :

- *"stephanepillet": "@moreauchevrolet On a donc retenu #mariagepourtous au lieu de cet inexact et communautariste #mariagegay - Cc @socialistesAN"*

- *"moreauchevrolet": "@stephanepillet @socialistesAN #mariagepourtous est bien. C'est l'enjeu du #PS. Le même mariage mais pas un sous-mariage, comme le PACS."*

Mariage gay est 'inexact' et 'communautariste' (encore une fois nous voyons une volonté de censure), de plus il peut être considéré comme un sous-mariage, quand l'enjeu est un 'mariage'

comme ‘pour tous’ les autres. Il ne s’agit pas ici d’argumenter en soutien du MPT mais d’une argumentation contraire au mariage gay.

L’utilisation de cet hashtag représente pour le locuteur un tabou linguistique, quelque chose qu’il faut substituer pour faire accepter le message. Nous avons en effet parlé de substitution et de tabou à propos de l’euphémisme et en particulier de l’euphémisation de la formule. Ce passage exemplifie donc, à notre avis, le raisonnement que nous avons fait à propos de la valeur euphémique de MPT (§ 4.6). Ce passage est fondant de la réflexion que nous proposons dans ce travail. L’affirmation de la formule MPT passe sans aucun doute à travers sa nature euphémique et sa fortune (son acceptation) est due à cette valeur. Les représentants de la communauté LGBT censurent eux-mêmes le mot ‘gay’ en faveur du général ‘pour tous’ : « il n’y a pas de #mariagegay mais un #mariagepourtous », c’est le message qui résume le mieux cette tension, la paradiastole sert à nier le ‘mariage gay’ pour mettre en avant son euphémisme.

‘Mariage pour tous’ sert les instances de la communauté LGBT beaucoup mieux que ‘mariage gay’ : d’une part l’euphémisme permet de faire un discours plus acceptable du côté du politiquement correct, d’autre part MPT dévient un slogan publicitaire. (§5.2.1)

D’autres messages contraires utilisent des hashtags composés par des jeux de mots (#mariagepourpersonne, #mariagedechatte, #mariagedebite) qui fonctionnent comme argumentations contre l’usage de notre mot dièse. L’utilisation de ces jeux de mot rappelle aussi les mécanismes de composition auxquels la formule est soumise (cela peut signifier que sur Twitter le hashtag a déjà en 2011 une utilisation formulaire, mais il lui manque les autres caractéristiques pour parler de formule). Le premier hashtag, en particulier #mariagepourpersonne, est le plus diffusé parmi ceux qui sont contraires à la loi, et il représente l’argumentation qui s’oppose au principe de l’universalité.

6.2 Le MPT et ses homologues

Comme nous l’avons vu dans le paragraphe ci-dessus, la locution MPT a dû combattre sa petite bataille avec l’hashtag #mariage gay pour devenir la formule dont nous avons parlé. En effet ‘mariage gay’ peut être considéré comme un homologue du MPT, avec ‘mariage homosexuel’ (dont ‘mariage homo’ est la forme avec apocope) et ‘mariage pour les couples/personnes de même sexe’. Ces synonymes de MPT sont tous antécédents à la parution de la formule, c’est-à-dire qu’ils étaient utilisés bien avant MPT pour indiquer les débats, les lois ou propositions de loi qui voient le jour en France mais aussi à l’étranger (aux États Unis par exemple) dans les

médias traditionnels, mais aussi sur Twitter, où nous avons vu que ‘mariage gay’ était très répandu, avant que MPT le surclasse. Toutes ces expressions ont continué à être utilisées aussi après l’apparition et l’affirmation de MPT, mais cette fois comme synonymes de ce dernier, même s’ils ne véhiculaient que faiblement la charge polémique qui, au contraire, a été le chiffre de la formule. En effet nous ne pouvons pas parler d’expressions formulaires pour ces locutions, car aucune ne remplit toutes les propriétés de la formule : même si nous ne pouvons pas nier le caractère figé et l’inscription discursive : elles ne deviennent ni référent historique de la loi (qui est MPT comme nous l’avons expliqué en §4.4), ni source de polémique.

6.2.1 Mariage gay ou mariage pour tous ?

En ce qui concerne la locution ‘mariage gay’, nous avons dit qu’elle a été très utilisée sur Twitter, avant l’apparition de MPT, et qu’elle a failli devenir formule. C’est-à-dire que les deux locutions, ‘mariage gay’ et ‘mariage pour tous’, étaient susceptibles de devenir ‘formule’ mais seulement MPT a atteint ce stade. La première était très utilisée par les journaux comme sur Twitter, au moins jusqu’au 2012 : alors les articles de journal qui parlaient de cet argument ne connaissaient pas la formule MPT. Pour prouver notre affirmation, nous avons lancé une simple recherche sur Google : sur une période de temps de 10 ans (du 01/01/2000 à 31/12/2011) nous avons compté 1.250 résultats en langue française, affichés par Google Livres,²¹⁸ pour la tournure ‘mariage gay’ et seulement 5 résultats affichés pour MPT, en plus ces résultats ne sont pas susceptibles d’être comptés car Google ne considère pas seulement les usages de la tournure comme lexic mais tous les documents qui comptent les deux syntagmes²¹⁹ ensemble. Entre 01/01/2012 et 01/01/2014 ‘mariage gay’ affiche 36.200 résultats sur Google ;²²⁰ par contre nous avons 67.600 résultats du MPT sur la même période, ces derniers chiffres sont indicatifs de la célébrité atteinte par le MPT en très peu de temps.

Au-delà des résultats numériques,²²¹ nous avons lancé la même recherche sur le moteur de recherche du journal *Le Monde*²²² : les éléments trouvés entre janvier 2000 et décembre 2011

²¹⁸Pour faire cette recherche nous avons utilisé la recherche avancée de Google, avec la formulation de recherche en français et par dates. Nous avons décidé de restreindre la recherche datée 2000-2011 à Google Livres pour avoir des données plus précises et avec une plus petite marge d’erreur dans la sélection des données opérée par le moteur. Par contre sur une période plus courte (de 2012 à 2014) nous avons lancé la recherche générale pour avoir affichés aussi les blogues et les articles qui utilisent les deux expressions.

²¹⁹Le baptême d’eau et de sang, comment ne se serait-elle pas aussi traduite par le libre accès au mariage pour tous ces frères et sœurs, en L’Église catholique et le mariage en Occident et en Afrique...

²²⁰ 2.670 sur Google Livres pour ‘MPT’, 1.470 pour mariage gay

²²¹Notre recherche sur Google.fr a l’avantage de donner des chiffres maximaux, qui peuvent donner l’idée de la notoriété atteinte par une expression, mais, comme nous l’avons dit, il est difficile de bien partager les typologies des usages, les formes non lexicalisées et les répétitions.

sont 317 pour ‘mariage gay’ et 40 pour MPT (dans la plupart des articles il ne s’agit pas de la forme figée mais d’une juxtaposition des deux syntagmes). Dans cet article du 26 mai 2009 (bien avant la première parution de l’hashtag) par exemple nous lisons :

« *La révolte civique des "gays" américains L'adoption par référendum, en Californie, de la "Proposition 8" interdisant l'union légale entre personnes du même sexe relance le mouvement pour le droit au mariage pour tous* ». ²²³

Ici l’expression est une simple juxtaposition de syntagmes (laquelle amènera au figement de MPT). D’autres articles que le moteur affiche ne contiennent même pas la tournure, mais leur sujet est le mariage gay. Retournant à ‘mariage gay’, dans les mêmes dix années nous avons isolé 61 titres qui utilisent la tournure pour se référer à plusieurs faits divers entre France et étranger : par exemple « *Un mariage gay symboliquement célébré près de Perpignan* », 14 novembre 2011 ; « *Le mariage gay autorisé à New York* », 25 juin 2011 ; « *Mariage gay : trois députés UMP demandent la démission de Bachelot* », 16 juin 2011.

Entre janvier 2012 et janvier 2014, *Le Monde* affiche 178 titres avec ‘mariage gay’ (contre 151 MPT), cela signifie que le journal préfère cette tournure à MPT, au moins pour ses titres. Mais, dans tout le texte, nous trouvons 842 occurrences de MPT et 616 de ‘mariage gay’ (plusieurs articles contiennent les deux formes).

Nous avons aussi analysé les titres où la tournure utilisée est ‘mariage gay’ pour voir quelle est l’inscription discursive de la locution et si elle pouvait occuper les mêmes places que MPT. ²²⁴ Nous avons observé que :

- 1) Des titres affichent la tournure en position thématique, suivie par les deux points, comme MPT (§4.3.2) : par exemple « *Mariage gay : pour les catholiques, Mgr Barbarin a ouvert le débat* », 18 septembre 2012 ; « *Mariage gay et adoption : "mettre fin à des situations absurdes* », 13 septembre 2012 ;
- 2) La tournure est partie d’un syntagme prépositionnel :

²²² Nous avons expliqué que nous utilisons ce journal généraliste, très connu en France et à l’étranger, pour avoir une idée en petits chiffres des valeurs que nous sommes en train d’expliquer. Nous n’avons pas lancé la recherche sur Factiva car les chiffres sur la locution ‘mariage gay’ sur une période de dix ans allaient être trop grands, ce qui nous aurait fait courir le risque d’avoir un corpus impossible à gérer.

²²³ http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2008/12/04/la-revolte-civique-des-gays-americaains_1126750_3222.html#6IDvFVEY6eQvmgC2.99

²²⁴ Cette recherche a été faite seulement dans les articles du journal *Le Monde*, que nous utilisons comme exemple préféré pour conduire des analyses qualitatives plus détaillées, en raison de sa grande diffusion en France et à l’étranger et de sa popularité comme presse généraliste. Nous avons ici utilisé les mêmes paramètres des recherches que ceux que nous avons utilisés plus en haut (§4.3.2)

- a. Dans plusieurs cas elle est suivie par des expressions indiquant l'adhésion ou la contrariété au 'mariage gay' : « *Barack Obama se déclare en faveur du mariage gay* », 11 mai 2012 ; « *Contre le mariage gay, les catholiques prêts à se mobiliser* », 12 mai 2012.
 - b. Ou bien elle a comme tête la préposition 'sur', précédé par les locutions 'proposition de loi' et 'projet de loi' : « *Les contours du projet de loi sur le mariage gay dévoilés* », 22 septembre 2012 ; « *Projet de loi sur le mariage gay : la tension monte avant les ultimes arbitrages* », 5 octobre 2012
- 3) Elle fait partie de mécanismes de composition : « *Monseigneur Barbarin participera à la manifestation anti-mariage gay à Lyon* », 16 novembre 2012

Cette petite analyse nous montre que la tournure supporte les mêmes usages que MPT, sauf qu'elle ne donne lieu à aucun jeu de mots. Cela indique que l'expression est utilisée comme synonyme de MPT. Une différence, pour nous, importante réside par contre dans l'usage de la préposition 'sur' au lieu de la préposition 'du' qui est utilisée dans les mêmes phrases pour MPT ('le projet de loi DU MPT' / le projet de loi SUR le mariage gay) : une différence qui nous démontre que la formule est utilisée pour nommer la loi : elle est donc sujet du débat (de introduit un complément de spécification) ; 'mariage gay' a le statut de synonyme, car il est utilisable dans les mêmes occasions mais il ne nomme pas la loi, il décrit un sujet (sur introduit un complément d'argument).

6.2.2 Les autres synonymes de MPT

Parmi les synonymes et compétiteurs de MPT, nous avons classé aussi 'mariage homosexuel' : la tournure est trop longue pour être utilisée comme un slogan ou un mot dièse, par contre, elle est la plus utilisée dans les articles des journaux et dans les textes comme tournure savante, au moins de 2000 à 2011: Google affiche 29.300 résultats sur Google Livres, le même moteur affiche 6.580 occurrences entre 2011 et 2014. *Le Monde* affiche 121 éléments qui ont la tournure dans le titre entre janvier 2012 et janvier 2014 et 96 titres dans les dix années précédentes. Nous avons réalisé un tableau pour mettre en évidence la différence d'usage en chiffre des tournures que nous sommes en train d'analyser.

Tournure	Recherche sur Google Livres entre 2000 et 2011	Recherche sur Google entre 2012 et 2013
Mariage pour tous	5	67.600
Mariage gay	1250	36.200
Mariage homosexuel	29.300	6.580
Mariage entre personnes de/du même sexe	1	2.070
Mariage égalitaire	0	5.180

Tableau 5. Nombre des occurrences affichées par Google pour la formule et ses synonymes.

Grâce à ce tableau nous voyons de façon très claire que dans les dix ans qui précèdent notre débat, la locution la plus utilisée est ‘mariage homosexuel’, mais ce qui nous donne matière à réflexion c’est sa décadence en un temps très strict, à notre avis, au profit de MPT et de mariage gay.

La tournure ‘mariage homosexuel’ est aussi utilisée dans l’article Wikipedia²²⁵ qui traite du MPT en France, ce qui nous fait penser qu’elle est considérée comme une locution plus savante (et donc susceptible de nommer une entrée dans une encyclopédie)²²⁶ que ‘mariage gay’ et plus technique que MPT. Le titre, ne pouvant être MPT car considéré comme trop particulier pour une entrée encyclopédique, n’a pas l’avantage de traduire mot à mot l’anglais (l’entrée en langue anglaise et ‘same-sex marriage’)²²⁷ ce qui se passe pour beaucoup d’entrées de l’encyclopédie et il est aussi préféré à ‘mariage gay’. En effet le mot ‘homosexuel’ et le mot ‘gay’ sont des synonymes mais ils n’ont pas exactement le même signifié²²⁸ : le *Trésor de la*

²²⁵https://fr.wikipedia.org/wiki/Mariage_homosexuel_en_France

²²⁶ Nous avons volontairement préféré Wikipedia comme source encyclopédique car elle est créée par les internautes et non par des experts, ce qui nous donne la possibilité de comprendre mieux l’usage que la communauté linguistique fait de cette expression.

²²⁷https://en.wikipedia.org/wiki/Same-sex_marriage_in_France

²²⁸D’après le *Trésor de la Langue Française homosexuel* est : « Qui caractérise le comportement sexuel d’un individu attiré exclusivement ou occasionnellement par des individus de son propre sexe. » mais aussi « [Employé le plus souvent avec une nuance péj. liée à des normes sociales ou morales] (Celui, celle) qui éprouve une attirance sexuelle pour des individus de son propre sexe. Synon. inverti; synon. partiels lesbienne, pédéraste; (fam. ou vulg.) folle, gouine, gousse, pédé, tante » ; gay est plus techniquement lié au sexe masculin.

Langue Française n'accueille pas le mot 'gay',²²⁹ qui par contre se trouve dans tous les dictionnaires modernes comme synonyme de 'homosexuel' (lié en particulier au sexe masculin), la forme 'homosexuel' peut être considérée comme une forme plus neutre que *gay* et donc d'après l'usager commun de la toile, qui s'est occupé de mettre en ligne l'article Wikipédia, elle peut véhiculer un message de neutralité et objectivité.

La neutralité et l'ancienneté du mot 'homosexuel' par rapport au mot 'gay' explique donc la fortune singulière de la locution 'mariage homosexuel' pendant les dix années qui précèdent le MPT mais, à notre avis n'expliquent pas sa chute, dans les deux années analysées. Notre explication se base sur l'émergence de la formule MPT et surtout sur son caractère particulier d'euphémisme. Étant donné qu'"homosexuel" a toujours été considéré une forme neutre, bonne pour une entrée encyclopédique, ce terme ne sert pas le débat en cours car ce mot porte au premier plan ce qui doit rester au contraire en coulisse, (ainsi que le mot 'gay', lequel est plus marqué), MPT sert beaucoup mieux la cause du 'mariage homosexuel' dans la mesure où il efface le référent de la loi.

La locution 'mariage homosexuel' a une forme plus courte, qui est 'mariage homo'. *Le Monde* n'affiche aucun titre entre 2000 et 2011 et 8 titres entre 2012 et 2014. Un résultat sur Google Livres entre 2000 et 2011, 8.670 sur Google entre 2012 et 2013.

Nous avons rencontré encore une autre forme, surtout dans le corpus du débat parlementaire il s'agit de 'mariage entre personnes de/du²³⁰ même sexe'. Notre recherche usuelle sur la toile a fait ressortir une seule occurrence sur Google Livres, dans les dix ans de 2000 à 2011, et 6.580 occurrences entre 2012 et 2013. *Le Monde* affiche, entre 2000 et 2011 et dans tous le texte, 63 éléments, en 2012 et 2013 1 titre et 58 éléments en texte. Dans la presse, la locution n'a pas grande fortune et cela en raison de sa longueur. Mais il faut rappeler que le nom officiel de la loi est 'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe'. La très longue tournure est la préférée de la langue juridique (il s'agit d'une loi) et de la langue de bois (42 occurrences dans le corpus du débat parlementaire), laquelle aime les longues tournures. Celle-ci en particulier assurerait la neutralité : cette langue refuse les deux mots 'gay' et 'homosexuel' et met en avant une autre locution euphémique 'personnes/couples de même sexe' (§5.1.1).

²²⁹Il faut rappeler que la base de données du Trésor date de 1960, nous avons intentionnellement choisi ce dictionnaire pour montrer que ce mot n'a pas toujours existé.

²³⁰Nous trouvons les deux formes.

À ce sujet nous citons aussi la locution : ‘Mariage égalitaire’. La tournure qui traduit l’anglais ‘Equal marriage’ n’a pas fait fortune en France. Sur la toile nous ne retrouvons aucun élément en dix ans et 5.180 entre 2011 et 2012 ; dans *Le Monde* : 2 éléments entre 2000 et 2011 et 5 éléments entre 2012 et 2014 (tous le texte).

Le dernier synonyme qu’il faut citer, dans un but d’exhaustivité est ‘Mariage inversé’. Il est utilisé par le seul journal ‘Minute’ (voix de l’extrême droite, liée au FN) et dans la blogosphère liée au FN. Google affiche 898 résultats entre 2012 et 2013 et aucun pendant les dix années précédentes. Il nous semble clairement une forme disphémique, laquelle utilise l’insulte ‘inversé’ soit comme synonyme vulgaire d’homosexuel, soit dans l’acception de ‘contraire’ (à la loi de nature).

6.2.3. Le MPT et ses synonymes dans le débat parlementaire

Nous avons aussi analysé le CP pour repérer les occurrences de MPT et ses synonymes, avec le but de mettre en relation ces résultats avec ceux que nous avons montrés dans les pages précédentes et formuler des hypothèses d’usage de la formule dans ce contexte institutionnel.

En ce qui concerne la formule prototypique MPT on a donc relevé 294 occurrences sur l’ensemble du débat, contre seulement 10 occurrences de ‘mariage gay’ qui a été, par contre, très utilisée par les médias. La locution ‘mariage homosexuel’ compte 123 occurrences et 10 au pluriel, ‘mariage homo’ ne compte que 2 occurrences, il y a aussi une occurrence de ‘homo-mariage’. La formule complète « le mariage et l’adoption pour tous » apparaît 8 fois. La locution qui donne le nom ‘institutionnel’ à la loi, c’est-à-dire ‘mariage entre personnes du même sexe’ compte 42 occurrences, plus 4 avec ‘couples,’ et la locution avec le verbe ouvrir a 82 occurrences (‘ouvrir le mariage aux personnes du même sexe’). On doit considérer aussi que cette locution est la plus utilisée par la garde des sceaux, Mme Taubira, pendant son discours initial (avec la concurrente ‘couple de même sexe’ on a 10 occurrences dans son discours) ; par contre, dans ce discours, elle n’utilise jamais la formule ‘mariage pour tous’ et une seule fois ‘mariage homosexuel’.

Tournure	Parution dans Le Monde entre 2012 et 2014	Utilisation dans le débat Parlementaire
Mariage pour tous	151	394
Mariage gay	178	10
Mariage homosexuel	121	123 + 10(pluriel)
Mariage entre personnes du même sexe	1	42 + 4(couples)+ 82 (verbe ouvrir) = 128

Tableau 6. Occurrences de MPT et de ses synonymes dans *Le Monde* et pendant le débat parlementaire.

Dans la langue des députés, MPT est donc la locution la plus utilisée, suivie (à la troisième place) par ‘mariage homosexuel’ (et non ‘mariage gay’ lequel par contre n’est pas aimé par les députés), tandis que toutes les occurrences additionnées de ‘mariage entre personnes/couples du même sexe’ atteignent les 128 occurrences. Sauf la formule MPT, qui agit comme référent du débat et déclencheur de polémique aussi dans le débat, pour ses synonymes, presse et députés agissent de façon contraire : les seconds préfèrent utiliser des expressions qu’ils considèrent neutres et l’expression juridique (nous ajoutons aussi euphémique) « mariage entre personnes de même sexe ».

A partir des données que nous avons recueillies nous avons pu constater que la toile accorde beaucoup plus d’importance à la formule MPT qu’aux autres tournures. Les recherches sur le moteur de recherche de Palo-Alto sont indicatives du succès que la formule a obtenu sur une période de temps restreinte à deux années. Nos corpus, par contre, indiquent une hétérogénéité plus importante : tous les synonymes de MPT s’impliquent, plus ou moins, dans le débat. En particulier nous avons pu constater que la tournure ‘mariage gay’ connaît un franc succès dans la presse (‘Mariage gay’ occupe plus de titres que MPT), autant que ‘mariage homosexuel’ ; tandis que ‘mariage entre personnes du même sexe’ est la locution préférée par les parlementaires (après MPT), qui sont plus à la recherche du ‘politiquement correct’ que la presse.

6.3 La mise en discours de la formule

Une fois acceptée par la communauté des locuteurs, la formule MPT est entrée dans tous les discours ; nos trois corpus donc permettent d'exemplifier les usages discursifs de la formule : nous les avons analysés dans le but de repérer des régularités dans l'inscription discursive (§4.1.1) mais aussi de reconstruire du point de vue de l'analyse du discours le débat qui s'est déroulé en France entre 2012 et 2013.

A cet égard, nous avons distingué la mise en discours dans les trois corpus, c'est-à-dire la presse, le parlement et le réseau Twitter. Nous avons donc analysé les trois corpus²³¹ :

- pour le corpus Parlement nous avons repéré toutes les phrases où apparaît la formule et nous avons analysé, par le biais de Ant.Conc (§2.3.3), la place occupée par le MPT, en nous focalisant sur les mots qui se trouvent à gauche et à droite de la tournure, et la thématique abordée. Cette recherche est présentée de façon exhaustive, étant donné que c'est le corpus le moins vaste parmi les trois. Cette recherche et les données obtenues ont été, ensuite, utilisées pour travailler sur les deux autres corpus.

-pour le corpus Presse, nous avons utilisé seulement les titres affichés par *Le Monde* et *Le Figaro*, en raison de l'ampleur du corpus en termes de quantité de mots : en effet, dans ce corpus, MPT fait partie de raisonnements plus complexes qui ne nous permettraient pas de consigner une recherche ponctuelle sur la place syntaxique occupée par la locution ; c'est pour cette raison que nous avons cru qu'une analyse des seuls titres nous permettait de voir dans quelle position, dans une phrase courte, les journalistes préféraient insérer notre formule. Nous avons choisi deux journaux qui font des choix éditoriaux opposés, dans le but d'isoler les structures pour une analyse thématique, mais aussi pour comparer les deux journaux afin de proposer aussi une première analyse de la polémique déclenchée par la formule. Les titres ont été analysés avec Ant.Conc : comme pour le corpus Parlement, nous avons repéré les mots qui se trouvent à gauche et à droite de la formule et nous présentons ici une analyse qualitative des résultats obtenus.

L'énorme ampleur de ce corpus et la caractéristique de brièveté des messages Twitter nous ont, manifestement, portée à utiliser un moyen différent d'analyse, par rapport aux autres, qui se base sur une analyse quantitative des données, obtenues par des recherches (ou queries) faites

²³¹ Les trois corpus ont été exploités de façon différente, conformément à la diversité des corpus utilisés

par l'outil Mongo DB à l'aide de l'équipe du département d'informatique, et notamment de Mirco Lai,²³² lequel a mis au point cette typologie d'exploitation des données (§ 2.3.3). Ce corpus a été analysé comme troisième, car nous avons utilisé les données obtenues par les deux premiers dans le but de mettre en place une exploitation du corpus qui soit utile à la recherche et qui soit comparable avec les deux autres corpus.

De l'analyse des trois corpus, nous avons pu observer des régularités, qui concernent l'inscription discursive et qui reviennent dans les trois corpus. Ils comptent la place et le rôle syntaxique de la formule ; nous avons déjà (§4.1) observé que :

1. La formule assume un rôle thématique, notamment en CJ et CT ;
2. Le MPT se trouve dans des locutions qui sont des syntagmes prépositionnels ayant comme tête des mots d'opposition/soutien à la loi ou indiquant le projet de loi ;
3. MPT est utilisé dans les mécanismes de composition des mots : préfixe +MPT
4. Le MPT fait partie d'une composition/décomposition ou recomposition (*Manif pour tous*)

Nous avons enregistré aussi des régularités qui concernent la thématique abordée par les propos analysés. Nous avons isolé plusieurs champs, dont les plus importants sont :

5. celui du soutien/opposition à la loi
6. celui qui concerne la proposition de loi
7. le MPT comme une idée susceptible d'être interprétée (dans ce cas il se trouve dans des locutions à caractère attributif).

Nous avons décidé d'isoler les locutions à caractère attributif, où la formule occupe une place de SN sujet du verbe « être » : ces locutions nous permettent de comprendre quelles sont les appellations qu'on donne au MPT et de fixer la formule en tant que déclencheur de polémique : dans ce cas, elle n'a pas une signification univoque, mais chaque locuteur charge la formule d'une signification qui dépend de son idéologie et du message qu'il est en train de porter (§ 4.5).

²³²Mirco Lai est doctorant près du département d'Informatique de l'Université de Turin, Pour ses publications : https://www.researchgate.net/profile/Mirko_Lai .

6.3.1 Dans le débat parlementaire

En premier lieu, nous avons analysé la formule MPT dans le corpus DP et nous l'avons classifiée selon sa catégorie syntagmatique et du point de vue thématique, selon la valeur sémantique qu'on lui donne.

Nous avons observé que :

1) La formule est un syntagme prépositionnel. Le SP est formé par un SN + P + MPT.

a. Du point de vue thématique, la formule peut désigner le projet de loi contre lequel on parle : *combat/position manifestation contre le MPT, opposants/opposition/opposé au MPT, ennemis du MPT, détracteurs du MPT, refus du MPT*, ou que quelqu'un d'autre soutient : *en faveur du MPT, soutien du MPT, partisans du MPT, favorables au MPT, revendication du MPT, adhésion au MPT*.²³³

b. Dans d'autres cas, elle est complément du nom, précédée par la préposition 'sur': *Débat + sur + MPT; Loi + sur + MPT; Texte + sur + MPT; proposition de loi + sur + MPT*; mais aussi *engagement + sur + MPT; opinions politiques + sur + MPT*

c. Dans ces exemples le complément du nom MPT désigne plutôt une idée susceptible d'être interprétée : *sous l'habillage du MPT, logique du MPT, prétexte du MPT, titre initial de MPT, locution marketing de MPT, la greffe du MPT, cette belle cause du MPT, question/argument/thème du MPT, image de MPT, formule du MPT*. Dans cette liste il faut isoler des locutions particulières à caractère attributif qui suivent la structure « N de N » dite avec « de inverseur²³⁴ » (*la locution marketing de MPT, la greffe du MPT, cette belle cause du MPT, l'imbroglia juridique du MPT*).

2) La formule est un syntagme nominal sujet de la phrase : par exemple, en ce qui concerne une polarisation positive : *Le MPT est une loi qui va faciliter la vie de ceux qui s'aiment, Le MPT n'est que de l'amour, Le MPT correspond à un progrès historique*, pour exemplifier la polarisation négative : *Le MPT est une notion fausse, Le MPT est l'adoption automatique, Le MPT emporte la question de la filiation ; ce prétendu MPT est la seule*

²³³Nous utilisons ici toutes les occurrences repérées dans le CP

²³⁴Le 'de inverseur' transforme le sujet de la phrase attributive en syntagme prépositionnel précédé par la préposition 'de' tandis que son attribut occupe la tête du syntagme.

promesse de campagne électorale que vous êtes. Nous analysons toutes les phrases plus bas, car elles sont analysées en tant que locutions à caractère attributif.

3) La formule est un syntagme nominal objet (direct ou indirect) d'un verbe :

a. Du point de vue thématique, le lexème verbal sert à désigner le projet de loi : *s'intituler, l'appeler, parler de, soi-disant, évoquer, signifier* (ex : *Vous l'appelez 'MPT' alors que devrait s'intituler 'mariage pour tous et enfants à la carte, c'est n'est pas dans le cadre de votre soi-disant MPT qu'on le fera...*)

b. Le verbe appartient au champ du vote parlementaire : *instituer, instaurer, voter, débattre, approuver, décider du, inscrire. Ouvrir, ouvrir la porte à* au sens métaphorique (ex : *Nous sommes aujourd'hui réunis pour débattre du MPT, Vous avez ouvert le MPT au nom d'un principe : le principe d'égalité...*).

c. Des verbes appartenant aux champ du combat en utilisation métaphorique: *combattre, défendre* (ex : *...d'hommes et de femmes qui combattent le MPT, ceux qui défendent le MPT sont très fiers...*)

d. Le verbe *être* servant à prendre position par rapport au MPT, par exemple : *je suis contre le MPT et je suis en faveur du MPT.*

4) Elle est utilisée dans les mécanismes de composition des mots : préfixe +MPT : du point de vue thématique on a les « anti -mariage pour tous » (*militants anti-MPT, manifestations des anti-MPT*).

5) Elle fait partie d'une composition/décomposition ou recomposition (*égalité pour tous, emploi pour tous, enfants pour tous, adoption pour tous, fraternité pour tous, parité pour tous, PMA pour tous, Canton pour tous*).

Il faut ajouter que, parfois, dans la version écrite du débat que nous avons analysé, la formule est mise en évidence par les guillemets : de ce point de vue on peut parler de marqueur d' « hétérogénéité discursive ». Cela se produit 13 fois : avec les verbes *s'appeler/s'intituler/parler/prétendre* (ex : *vous prétendu « MPT », vous l'appelez « MPT »...*), les noms *titre/locution marketing, image* (ex : *cette image de « MPT », la formule de « MPT »...*).

6.3.2. Dans la presse

Nous avons mené une analyse des titres affichés par *Le Monde* et par *Le Figaro* dans le but de contrôler quelles sont les structures linguistiques qui accompagnent la formule dans les deux journaux. L'analyse a été conduite du point de vue formel, mais on a aussi effectué un relevé thématique des données.

Dans *Le Monde*, du point de vue formel, on a distingué 4 typologies de structures :

- 1) **Une structure avec MPT comme occurrence isolée** (MPT avec deux points ou virgule + suite) avec 57 occurrences. Du point de vue sémantique le titre peut être suivi par : une phrase indiquant un fait (p. ex : *Mariage pour tous : François Hollande invoque la liberté de conscience pour les maires ; Mariage pour tous : « L'Eglise est à l'agonie »*), ou une apposition anticipant une opinion présentée dans le corps de l'article (*Mariage pour tous : une intime conviction Mariage pour tous : la colère d'associations*)²³⁵
- 2) **La formule se trouve dans un syntagme prépositionnel.** Le SP est formé par un SN + P + MPT. La présence de locutions comme des prépositions 'pour' et 'contre' permettent aux locuteurs de manifester un PDV et dénoncent la présence d'une polarisation axiologique : la formule peut désigner le projet de loi contre lequel on manifeste (« contre le MPT » compte 10 occurrences « opposants/opposition au MPT » en compte 5), ou que quelqu'un d'autre soutient (*Les partisans du 'MPT' défilent à Paris*). Dans d'autres cas, le complément du nom, précédé par la préposition 'sur' n'a pas d'implications sémantiques particulières : *Débat + sur + MPT ; Loi + sur + MPT, Texte +sur+ MPT.*
- 3) **Elle est utilisée dans les mécanismes de composition des mots : préfixe +MPT .** Du point de vue thématique, on peut distinguer encore entre les « anti-mariage pour tous » (6 occurrences) et les « pro-mariage pour tous » (1 occurrence).
- 4) **Elle entre dans des séries productives, issues d'une composition/décomposition ou recomposition de la formule** (p ex : *Le 'concert pour tous' célèbre le mariage homosexuel, Mariage aménagé, le film pour tous, Mariage pour tous, église pour tous*). Dans le cadre de ces jeux de mots, on compte aussi les titres qui affichent la « Manif pour tous » (47 titres entre janvier et mai 2013), qui, contrairement aux autres séries, plus éphémères, survivra comme 'formule' antagoniste au MPT.

²³⁵Le répertoire que nous proposons ici n'est pas exhaustif.

Il faut ajouter que, sauf quand on ne lui accorde pas cette position saillante en tête de la phrase, la formule est toujours mise en évidence par les guillemets : de ce point de vue, on peut parler des guillemets comme marqueurs d' « hétérogénéité discursive » .

En ce qui concerne *Le Figaro*,²³⁶ on préfère utiliser la tournure « mariage gay » ou « mariage homosexuel » dans les titres. Parmi les 19 titres qui affichent la formule MPT on peut compter les mêmes structures que *Le Monde* :

- 1) 8 occurrences utilisent la structure MPT en occurrence isolée.
- 2) La structure SP en 2a) : « contre le MPT » (*Mobilisation historique contre le mariage pour tous*), « les opposants au MPT » (*Comment les opposants au mariage pour tous organisent leurs actions*) ; et en 2b) où les noms sont le plus souvent le mot 'loi' (2 occurrences) et le mot 'débat' (3 occurrences). On y trouve aussi la préposition 'de' (*Taubira la nouvelle icône du mariage pour tous ; Théâtre et cinéma, témoins du mariage pour tous ; Les grandes dates du mariage pour tous*).
- 3) Aucune occurrence des structures « préfixe + MPT ».
- 4) Des occurrences isolées de la tournure « Manif pour tous », dont on trouve 66 attestations.

Ici, les guillemets n'apparaissent qu'une fois (Le « mariage pour tous », révolution de la filiation).

Cette analyse, qui ne se base que sur les titres affichés par les deux journaux, nous donne plusieurs éléments de réflexion linguistique et discursive :

1. Du point de vue formel, on peut observer que la formule partage les mêmes structures dans les deux journaux. En particulier, la position la plus utilisée lui donne une position saillante au début du titre (SN avec virgule ou deux points), ce qui confirme son importance. Cela permet de reconnaître aisément le sujet de l'article : il s'agit, en effet, du point de vue informationnel, d'une place thématique, puisque ce SN constitue le symbole et le référent du débat. Cette conviction est soutenue par les exemples de productivité de la formule, non seulement comme base de composition d'autres mots

²³⁶Il faut considérer le positionnement politique du *Figaro* qui se place plutôt à droite, tandis que *Le Monde* est gouvernemental, plutôt centre-gauche: cette différence influence ce choix linguistique.

(*anti-mariage pour tous* et *pro-mariage pour tous*) mais comme base de décomposition et recomposition des jeux de mots qui animent le débat, et surtout de sa formule concurrente (dans le sens d'opposition idéologico-politique), la « Manif pour tous ». Cette structure, en outre, nous permet de comprendre que la formule est désormais acceptée par le journal ainsi que par ses lecteurs qui l'utilisent comme référence thématique de l'article en particulier et du débat en général, c'est-à-dire que la formule est bien le référent social et historique de la loi (c'est sa troisième propriété formulaire).

2. Du point de vue thématique, on observe une polarisation entre les partisans et les opposants du projet de loi qui représente l'élément de conflit entre les deux groupes de citoyens, lesquels font preuve de s'emparer de l'espace public, non seulement du point de vue des idées, mais surtout physiquement, par des manifestations très participées.

6.3.3. L'inscription discursive dans le réseau Twitter

Dans le corpus Twitter, nous avons d'abord distingué entre mots qui se trouvent à droite de la formule, et mots qui se trouvent à sa gauche. La raison, c'est que l'outil de recherche nous demandait de formuler notre question sur une base logique et mathématique, ne considérant les mots que comme des occurrences à repérer à travers des algorithmes. Cette difficulté nous a permis cependant de retrouver des régularités et surtout des points de contact avec les autres corpus. Pour que la recherche par queries soit efficace, nous avons utilisé les classifications que nous avons repérées dans les deux autres corpus et donc nous avons avancé l'hypothèse que l'hashtag MPT se trouvait en position de SP pour les occurrences repérées à gauche de la formule et de SN pour celles que nous cherchions à droite de celle-ci.

Et en effet, en ce qui concerne les occurrences à gauche du MPT, une recherche par syntagmes a relevé une importante présence des locutions où l'hashtag est un SP :

- a. Du point de vue sémantique, les syntagmes les plus récurrents à la gauche de MPT font référence aux aspects juridiques (les mots les plus fréquents sont 'loi' et 'projet'), dont le but est simplement d'indiquer le domaine référentiel auquel renvoie la formule ;
- b. En revanche, les prépositions employées (essentiellement *pour* ou *contre*) renvoient directement à la polarisation de l'opinion publique, et permettent de constituer deux camps opposés ;

Voici un tableau qui montre en chiffres les relevés effectués :

Nombre des tweets	Syntagme
2817	la loi MPT
898	la loi sur le MPT
648	le débat sur le MPT
523	la manif sur le MPT
420	je suis pour le MPT
315	le projet de loi MPT
264	les antis-MPT
221	la manif contre le MPT
209	les opposants au MPT
208	pour ou contre le MPT
127	je suis contre le MPT

Tableau 7. Indiquant le nombre des tweets contenant les syntagmes les plus utilisés

Cette liste semble valider l’hypothèse formulée au début de notre analyse, c’est à dire que les tweets présentent les mêmes structures que nous avons observées dans les titres des articles de journal et dans le corpus Parlement. Ils permettent à la fois de thématiser l’hashtag/ formule (*le projet de loi, la loi...*) ou de proposer une polarisation de l’espace public virtuel et réel d’une communauté et d’un individu (*la manif contre/ je suis contre*).

En outre nous avons pu observer que l’hashtag est utilisé, plusieurs fois, aussi pour la composition (*anti-#mariagepourtous*).

Nous avons également analysé les occurrences qui se trouvent à droite de l’hashtag pour voir si nous y trouvons aussi des locutions attributives, comme nous les avons observées dans le corpus Parlement. La recherche menée nous a montré qu’en général le mot dièse est placé en fin de phrase, une sorte de clôture qui résume l’argument dont on a parlé dans les 140

caractères précédents. Il s'agit d'une stratégie d'écriture qui appartient à ce réseau, lequel propose l'utilisation des hashtags pour 'tagguer', c'est-à-dire mettre en évidence un sujet de conversation à travers les tags (métadonnées).

Nous avons vu enfin que le verbe *être* à la troisième personne du singulier est l'occurrence la plus fréquente (9205 occurrences de : *est*, *c'est* et *n'est* confondus). Nous savons que ce verbe peut être utilisé comme auxiliaire mais aussi comme copule et, en ce cas, le syntagme qui le suit peut être attributif, c'est-à-dire qu'il peut être utilisé pour attribuer une qualité au sujet par le biais d'un adjectif positif ou négatif, ou d'un nom donnant lui aussi une valeur au sujet : ce procédé est donc une façon d'exprimer une opinion. Une analyse détaillée des locutions qui suivent le verbe *être* nous a donné aussi la possibilité de contrôler si les thématiques abordées par les internautes correspondaient à celles des parlementaires et des journalistes et en effet la réponse que les données recueillies nous ont offerte est positive. Comme nous le vérifierons dans en §7.2.6, en effet, il y a des mots, ou pour mieux dire, des prédications, qu'on peut retrouver dans les trois corpus, qui participent à un jeu polyphonique des rappels que seulement une analyse comparée des trois corpus a permis de retracer. Comme nous le montrons dans l'exemple suivant (qui n'est qu'une partie du tableau en § 7.2.6), il y a des thématiques qui sont exploitées dans les trois corpus et avec les mêmes mots, cela est révélateur de l'existence d'un jeu polyphonique qui lie étroitement nos trois sous-corpus.

<u>Thématique</u>	<u>Corpus Parlement</u>	<u>Corpus Presse</u>	<u>Corpus Twitter</u>
Le mariage comme projet de liberté	Le mariage pour tous est un nouveau pas vers la liberté (sénat)		#mpt est aussi une liberté #mpt est la liberté de choisir de se marier ou pas c'est pas du tout une imposition ! #homophobie #mpt est une liberté supérieure à la liberté d'expression
Le MPT comme slogan	Le mariage pour tous est uniquement un slogan, (1fev,3seance, Ass)	3 janvier 2013, « Le terme de mariage pour tous est un slogan publicitaire »	#mpt est un slogan mensonger #mpt est juste un slogan stupide ?

Tableau 8. Correspondance de quelques phrases attributives dans les trois corpus

Dans ce cas nous avons choisi de montrer deux thématiques qui appartiennent aux champs opposés des pro et des anti-mariagepour tous. Les premiers insistent sur le postulat du MPT comme choix de liberté : ils adoptent le PDV du gouvernement et le choix argumentatif d'insister sur une axiologie positive, dans ce cas axé sur la 'valeur' de la liberté ; les seconds, au contraire, dénoncent l'usage utilitariste de la formule en lui attribuant le caractère de 'slogan' dans son acception négative de publicité mensongère. Si, dans le premier exemple, nous voyons que les mots repérés dans le CP ont leur correspondant seulement dans le CT, le deuxième exemple présente le parallélisme des trois corpus. En tout cas, les mots, écrits dans le premier exemple comme dans le second, témoignent de la parfaite équivalence (pour utiliser un terme mathématique) entre les arguments choisis par les locuteurs quel que soit le moyen de communication utilisé.

CHAP VII

FORMULE ET ARGUMENTATION

Le mariage civil permet d'inclure des croyants non catholiques, mais il est élargi à tous, c'est-à-dire que tous ceux qui souhaitent se marier peuvent disposer des mêmes droits et doivent respecter les mêmes obligations.

Ch. Taubira

Nous avons affirmé que notre étude se confronte à des pratiques argumentatives caractérisées par une dimension publique médiatisée et que notre travail concerne l'analyse d'argumentations médiatisées sur des thématiques impliquant une dimension institutionnelle. C'est pour cette raison que la prise en considération d'objets complexes, depuis les débats parlementaires jusqu'aux messages postés sur Twitter en passant par la presse écrite, impose que l'analyse de l'argumentation qui s'y construit ne peut se limiter à prendre en charge la micro-articulation des énoncés mais elle doit analyser toutes les ressources discursives mobilisées dans la construction de l'argumentation. Il s'agit alors de juger non seulement la réalité de la formule MPT, mais aussi la nature des raisonnements partagés qu'elle propose. Dans cette optique, l'analyse discursive et argumentative est nécessairement liée à des enjeux sociaux et politiques.

7.1 Le caractère intrinsèquement argumentatif de la formule

Nous avons déjà pu constater que la formule MPT est utilisée par ceux qui ont voulu la diffuser, les hommes politiques qui soutiennent la loi, dans un but perlocutoire (§5.2) mais aussi argumentatif : donner à la loi sur l'ouverture du mariage aux homosexuels une allure universaliste et égalitariste. Ce « pour tous » placé après le mot « mariage » change en quelque sorte le statut de l'institution matrimoniale en la rendant universelle (*pour tous*), mais cette attribution de sens ne met pas d'accord tout le monde : les adversaires du projet de loi utilisent la même tournure mais pour en démontrer la vacuité, pour eux ce « pour tous » est si général que finalement il ne peut pas être rempli.

7.1.1 L'extension d'un droit – un principe d'universalité

Parmi les exemples qui voient le MPT répondre à un principe d'égalité et d'universalité, Ch. Taubira, nous fournit le témoignage principal: pendant la conférence de presse qui suit le Conseil des Ministre du 7 novembre 2012 elle prononce un petit discours qui débute ainsi : « *Dès le début le Président et le Premier Ministre ont consenti à ce que nous appelions ce texte de loi 'mariage et adoption pour tous' parce que la démarche consiste à satisfaire à notre principe et à notre valeur d'égalité [...]* ». La Garde des sceaux pose l'accent sur une valeur Républicaine dont l'idéal est indiscutable et doxal pour tous les Français²³⁷. Cet idéal, qui est reconnu par tous les citoyens indépendamment de la couleur politique, fournirait donc un argument inattaquable, mais de fait, cet argument est fallacieux car il ne dépend pas d'un raisonnement logique, mais il naît du sens commun : l'égalité, tout en étant un principe universellement reconnu, n'a pas une signification univoque.

Dans le cas du MPT, l'égalité est considérée comme égalité (ou universalité) des droits (tous les citoyens sont égaux et donc sont soumis aux mêmes devoirs et ont les mêmes droits), dans le cas échéant, égalité du droit au mariage 'pour tous'. Le mariage, d'après cette vision, est un droit qui doit s'élargir à tous (car les homosexuels en sont exclus). À cet égard, le discours que Christiane Taubira déclame à l'Assemblée assume la conception du gouvernement basée entièrement sur une vision égalitariste : *Le mariage civil permet d'inclure des croyants non catholiques, mais il est élargi à tous, c'est-à-dire que tous ceux qui souhaitent se marier peuvent disposer des mêmes droits et doivent respecter les mêmes obligations*. Selon la ministre, le mariage civil, qui n'est pas le mariage comme institution religieuse chrétienne,²³⁸ doit 's'élargir à tous', les catholiques comme les 'croyants non catholiques'²³⁹ car 'tous ceux qui le souhaitent'²⁴⁰ peuvent se marier. Cette affirmation est précédée, dans le discours, par le rappel de l'« Edit de Tolérance »²⁴¹ et d'un véritable petit épisode de l'histoire qui remonte à la

²³⁷Par « doxal » nous considérons tout ce qui appartient à la doxa : c'est-à-dire l'ensemble des opinions communément admises dans une société et qui ont tendance à prévaloir sur les autres. Dans le domaine public, elle régit les conventions sociales, le politiquement correct et elle prétend s'imposer (de façon arbitraire et figée) comme un point de vue universel.

²³⁸Il y a une querelle qui concerne la conception du mariage 'traditionnel', fondé sur les valeurs chrétiennes, acte fondant de la famille, considéré comme une institution primaire de la société, et celle du mariage 'civil' comme contrat entre deux personnes qui s'aiment.

²³⁹Ici une référence aux discours sur le mariage tenu par l'Archevêque de France, qui est mentionné par la suite, et plus en général sur le mariage traditionnel.

²⁴⁰Ce n'est pas vraiment ainsi, car il existe des limitations aux mariages entre consanguins et autres, un paradoxe qui sera utilisé par les détracteurs de la loi.

²⁴¹Connu aussi comme Édit de Nantes il a été signé en 1685 par Henri IV ; ce document instituait entre autre une sorte de mariage civil ouvert aux protestants. Avant ils ne pouvaient se marier qu'en procédant secrètement avec leurs pasteurs, ils ne pouvaient pas constituer une famille et leurs enfants étaient considérés comme des bâtards.

Révolution française : tel Talma saisit la Constituante pour pouvoir se marier, en étant exclu car comédien²⁴² ; d'où la naissance du mariage civil, « *mariage d'inclusion et non d'exclusion, qui porte l'empreinte de l'égalité et qui est essentiellement une liberté* »²⁴³. La loi sur le MPT s'inscrit dans une liste méritoire d'actes politiques qui, au fil des siècles, ont permis à l'institution du mariage (civil) d'inclure plusieurs couches de la population, jusqu'à comprendre finalement, avec cette loi, 'tous' les citoyens. Pour les parlementaires de gauche et en général les supporteurs de la loi, il s'agit d'un véritable progrès historique, une avancée (parmi les affirmations des députés : *Le MPT correspond à un progrès historique, Le MPT serait donc le fruit normal de l'évolution des mœurs, un accroissement des libertés*) la naturelle évolution de la société et donc des règles qui la gèrent.

Si, grâce à la formule, les supporteurs du MPT inscrivent le projet de loi dans un système de valeurs qui semblerait doxal et donc auquel toute la société pourrait souscrire, cette assomption est complètement rejetée par une partie de l'opinion publique, qui, par contre, voit dans la formule un cheval de Troie pour bouleverser l'ordre social, un 'slogan' ambitieux et qui s'habille des meilleures intentions (l'égalité) pour cacher des projets subversifs (*#mpt est un slogan mensonger ; #mpt est juste un slogan stupide ? ; #mpt est le grand projet maçonnique casser la famille les valeurs ancestrales de l'humanité*).

La formule MPT porte en soi le PDV des universalistes, mais cependant, il est nécessaire, par le biais de l'argumentation, de réaffirmer et expliquer ce choix expressif ou de le démasquer. Le tweet *#mpt est un slogan mensonger* comme les messages suivants, par exemple, ont le but de démasquer le choix utilitariste de ce 'slogan' MPT. Dans ces trois cas, le dialogisme entre la formule et les argumentations contraires est évident et il est repérable seulement dans le contexte : quand nous lisons *#mpt est le grand projet maçonnique casser la famille les valeurs ancestrales de l'humanité* il est impossible de comprendre l'argumentation menée sans connaître tous les sujets abordés et les acteurs impliqués, et en effet on pourrait se demander comment il est possible qu'une valeur universelle soit perçue comme une menace de l'ordre social et de la famille. Analyser les raisons des anti-MPT nous aidera à comprendre que la formule que les uns considèrent comme universaliste ne l'est pas pour les autres.

²⁴²Les mondaines, considérées des pécheresses par l'église, étaient exclues des sacrements.

²⁴³Dans cette phrase le principe de l'égalité se fond avec celui de la liberté personnelle. Cette affirmation qui, comme les autres, est à la base de l'argumentation de la ministre sur le MPT, est répétée comme une vérité mais, en fait, c'est un argument.

7.1.2 La limitation d'un droit : l'universalité face à ses détracteurs

L'affirmation de Taubira se base essentiellement sur la conception du mariage comme institution laïque mais surtout comme droit ouvert à tous ceux qui le souhaitent (ou qui s'aiment : *Le MPT est une loi qui va faciliter la vie de ceux qui s'aiment, Le MPT n'est que de l'amour*²⁴⁴). Il n'y a aucune implication sociale négative, ni pour les adultes (qui peuvent faire valoir leur liberté) ni, encore plus important, pour les enfants. Elle dialogue avec ceux qui s'opposent à la loi et qui rejettent complètement l'équation MPT- égalité : plusieurs députés affirment que *Le MPT n'apportera pas l'égalité, C'est votre MPT qui créera l'inégalité* (en ne protégeant pas les enfants). François Copé²⁴⁵ explique : « *Car le paradoxe est là : sans doute de bonne foi, au nom de l'égalité entre les adultes, le Gouvernement s'apprête à créer une inégalité profonde entre les enfants. Certains se verront reconnaître le droit d'avoir un père et une mère. D'autres se verront privés de ce droit par la loi [...]* ». Dans ce cas, le MPT n'est plus l'élargissement d'un droit mais son contraire, sauf que ce qui est en jeu, ce n'est pas le droit au mariage des adultes mais le droit des enfants 'à avoir un père et une mère'²⁴⁶. Dans la vision des anti-mariage pour tous, la formule (et donc la loi) n'est nullement inclusive, elle est plutôt exclusive des droits de la partie la plus faible de la population et mine l'ordre traditionnel. Pour l'Archevêque, Mgr Vingt-Trois, le MPT est « *le mariage de quelques-uns imposé à tous* ». D'après *Le Figaro* du 8 novembre 2012, qui résume les mots du Cardinal :

Une « supercherie ». Le mot a fait mouche. Surtout dans la bouche du cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris. Il l'a lancé, samedi matin à Lourdes dans son discours d'ouverture de l'assemblée d'automne des évêques de France à l'encontre du projet de loi du gouvernement sur le mariage homosexuel. Non que la loi soit une supercherie dans l'esprit du prélat, il visait plutôt sa philosophie. Une « vision de l'être humain » a-t-il dénoncé, qui ne reconnaît pas « la différence sexuelle » et dont l'application au mariage saperait un « des fondements de notre société ». Et qui « instaurerait une discrimination entre les enfants ». La « question fondamentale » étant « le respect de la réalité sexuée de l'existence humaine et de sa gestion par la société ». [...] de tout le monde » ; l'adoption oublie tout simplement « le droit de l'enfant » d'avoir un père et une mère. Pour cet évêque réputé pour ses formules lapidaires, le mariage pour tous serait donc « le mariage de quelques-uns imposé à tous ».

²⁴⁴Nous lisons ces affirmations dans le CP.

²⁴⁵Président de l'UMP entre 2012 et 2014. Durant son intervention à l'Assemblée.

²⁴⁶Le sujet 'droit de l'enfant'-'droit à l'enfant' est parmi les plus débattus.

Bernard Fournier²⁴⁷ complète idéalement ce raisonnement : *Il n'est pas légitime de bouleverser ainsi les fondements de notre société, en la poussant vers une logique communautariste pour satisfaire les revendications d'une infime minorité.* Les thèmes abordés par les deux locuteurs sont multiples : la discrimination de l'enfant face à son droit (ceci est bien un droit et non le mariage !) d'avoir une famille hétéroparentale,²⁴⁸ la mise en danger d'un pilier social, la famille, et enfin le MPT comme une revendication minoritaire accueillie comme un droit universel par une 'logique communautariste'. Mais surtout, la formule MPT, pour le dire avec les mots du prélat, cache 'une vision de l'être humain qui ne reconnaît pas la différence sexuelle'. Une simple formule cache donc la soi-disant 'théorie du genre'.²⁴⁹

La formule universaliste s'est donc transformée, dans le PDV de ces détracteurs : en affirmant les droits de certains, elle va limiter les droits des autres. Mais d'autres encore poussent leurs raisonnements jusqu'à l'absurde, moyennant l'excessive généralisation que l'indéfini 'tous' leur permet d'affirmer. En effet, les partisans de la loi limitent ce 'pour tous' à une catégorie précise (les hommes et les femmes hétérosexuels et homosexuels), mais cette limitation n'est, en fait qu'un simple choix argumentatif.

7.1.3 Une généralisation absurde

« *Le débat sur le mariage homosexuel n'en finit pas de secouer la société française. Par-delà le confusionnisme qui entoure le slogan absurde du « mariage pour tous » - qui permet à certains de faire croire que c'est la porte ouverte à l'inceste et aux unions plurielles* »²⁵⁰ Ainsi Luc Ferry²⁵¹ dans *le Figaro* parle de la formule comme d'un 'slogan absurde' et il explique son choix terminologique par la crainte (absurde) de l'ouverture du mariage 'à l'inceste et aux unions plurielles'. Les PDV impliqués sont au nombre de trois : celui de l'essayiste qui parle, celui de ces 'certains' (un groupe indéfini), celui des pro-mariage pour tous. En effet Ferry ne semble pas prendre en charge toute l'argumentation mais il la présente comme une affirmation de 'certains', toutefois, à notre avis, son PDV et celui de 'certains' coïncident.

²⁴⁷CP, intervention au Sénat.

²⁴⁸Le droit de l'enfant à avoir un père et une mère est soutenu comme une nécessité.

²⁴⁹Il y a eu des études sur le genre ("gender studies"), menées pendant les années 1960/1970 aux États-Unis. Des travaux qui ont consisté à étudier la façon dont la société peut associer des rôles à chacun des sexes. Par exemple, pourquoi une femme serait-elle plus douée aux fourneaux qu'au bricolage et inversement pour un homme. Le but étant de démontrer que le "genre" se distingue du sexe biologique.

²⁵⁰« La vraie signification du mariage chrétien », *Le Figaro*, 15 novembre 2012.

²⁵¹Luc Ferry est un essayiste, ancien professeur de philosophie et ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche dans les gouvernements I et II de Jean-Pierre Raffarin.

Son argumentation, ou raisonnement par l'absurde (apagogie), n'est pas la seule. Dans son essai sur le mariage homosexuel, l'homoparentalité et l'adoption, le grand rabbin de France, Gilles Bernheim, « commence par souligner l'absurdité²⁵² de l'expression « mariage pour tous ». *L'amour, en effet, ne justifie en rien qu'on se marie en toutes circonstances ni que tous puissent le faire. On ne peut pas, par exemple, épouser une femme déjà mariée, ni épouser sa fille ou ses frères et sœurs, ni dix personnes à la fois, fût-ce au nom de l'amour. Imparable !* »²⁵³

La méthode apagogique ou réduction à l'absurde consiste à faire ressortir que la proposition à réfuter conduit à des conséquences absurdes car impossibles (contradictoires avec elles-mêmes ou avec d'autres principes admis comme vrais). Dans ce cas, tout le monde juge impossible le mariage entre consanguins ou avec plusieurs personnes, l'expression MPT cesse donc d'être universaliste, car sinon elle devrait compter aussi ces catégories de personnes (qui s'aiment). Elle pourrait contenir aussi les animaux :

*« J'ai un très vieil ami dans le fin fond de la campagne limousine qui, pour égayer ses vieux jours, possède un chien, un chat, quelques moutons et une vieille chèvre. Il me disait : au dernier marché du bourg, le maire m'a remballé parce que je lui disais qu'au nom du mariage pour tous, je viendrais le voir pour me marier avec ma chèvre. »*²⁵⁴

Le pronom 'tous' en effet n'est pas marqué par le trait +personne, il peut concerner les animaux autant que les choses. La blague paradoxale porte sur l'excessive généralisation proposée par le pronom indéfini : l'absurdité de la locution MPT réside dans le fait qu'on ne peut pas vraiment ouvrir le mariage à 'tous' ceux qui le souhaitent, car il y a des contraintes insurmontables.

Tout en niant la thèse universaliste, dont la formule se fait porteuse, les détracteurs du MPT utilisent la tournure, autant que ses promoteurs, comme nom de la loi qu'ils combattent. Les deux parties en cause cherchent très souvent à argumenter à travers la formule pour atteindre deux buts opposés. La raison réside dans la capacité de la formule MPT à contenir en soi tous les sens et les significations opposés portés par les locuteurs qui l'utilisent. La généralisation, ou plus précisément, l'euphémisme sert les arguments des tous ceux qui utilisent la formule car

²⁵²Le mot *absurde*, que nous lisons aussi dans l'extrait précédent appartient au Rabbin mais il est pris en charge par le journaliste qui présente le PDV du religieux tout en le partageant.

²⁵³« Réponse au grand rabbin sur le mariage gay », *Le Figaro*, 15 novembre 2012,

²⁵⁴« Le mariage pour tous », *Le Populaire du Centre*, 8 novembre 2012.

elle permet aux supporteurs de la mettre en avant comme notion universaliste et égalitariste et aux détracteurs comme notion vide de sens et absurde.

7.2 L'argumentation à travers les locutions attributives

Un moyen d'argumenter à travers la formule, qui est très utilisé, c'est la construction attributive (nous avons déjà vu comment la polémique à travers la formule est mise en place avec ce procédé argumentatif au §4.4.1). En exploitant le corpus, nous avons pu observer que ce genre de phrases non seulement est répandu (plus dans les CP et CT, un peu moins dans le CJ), mais qu'il y a aussi une concordance entre les mots et les thématiques abordées dans les trois corpus.

La construction attributive, en effet, est un procédé assez simple et direct car il permet de juxtaposer un attribut (adjectif ou nom) à un sujet : cette construction a parfois le but d'expliquer le sujet (par exemple *Le MPT est une loi*²⁵⁵) ou de le qualifier positivement ou négativement (ce qui est le cas de presque tous les exemples de notre corpus). Ce procédé permet avant tout au locuteur qui l'utilise d'être synthétique, car il exprime son opinion en peu de mots (il ne faut que le sujet MPT, la copule et l'attribut). La brièveté explique pourquoi nous en avons repérés beaucoup dans le CT, mais nous avons localisé des phrases attributives aussi dans les deux autres corpus, avec une différence : dans les messages Twitter il n'est pas possible d'expliquer l'argument condensé dans l'attribution, faute de place ; ceci est possible au contraire dans les raisonnements plus longues présentés pendant le débat parlementaire et dans les articles de journal.

Nous avons pu constater aussi que plusieurs arguments (ou attributions) coïncident dans les trois corpus (les mots utilisés sont les mêmes) : cela prouve d'abord qu'il y a un lien étroit entre les trois parties que nous avons analysées, mais signifie aussi à notre avis que l'information²⁵⁶ (ou mieux la diffusion de l'information) suit désormais un mouvement circulaire ; les mots, prononcés par un locuteur (peu importe qu'il soit célèbre ou pas dans notre société médiatisée) sont repris par tous les autres acteurs en jeu et partagés des centaines des fois, ce qui ne permet plus de comprendre qui en est l'auteur. C'est ainsi que des opinions (parfois minoritaires) semblent devenir opinion commune²⁵⁷.

²⁵⁵L'exemple est inventé.

²⁵⁶Dans ce cas, le mot information n'est pas utilisé dans le sens de nouvelle diffusée par les médias traditionnels, mais avec la signification de message, qui peut être une nouvelle mais aussi un fait ou une opinion.

²⁵⁷Cette réflexion sort des limites de notre recherche linguistique et déborde sur la sociolinguistique, pour cette raison nous préférons laisser aux sociolinguistes la possibilité d'arbitrer sur la validité de nos affirmations.

7.2.1 Les phrases attributives sur Twitter

Dans le corpus Twitter nous avons repéré trois groupes de messages caractérisés par l'attribution²⁵⁸ :

1. **MPT est...** : il comprend tous les messages ayant le verbe *être* à la troisième personne du présent (*est*) comme élément principal : 2799 messages au total ;
2. **MPT c'est...** : il comprend les messages où la copule est précédée par le démonstratif '*ce*' (qui indique une adhésion majeure à la langue parlée du locuteur mais pas seulement) : 1467 messages ;
3. **MPT n'est (pas)...** : il s'agit de la forme négative du verbe *être*, dans plusieurs messages, la négation indique la présence d'une paradiastole, les messages sont 351.

Nous avons classé les messages en adoptant un point de vue strictement thématique (§4.4.1). En utilisant une recherche par mots clés, nous avons pu observer que des mots (ou arguments) reviennent plus souvent que les autres dans les trois groupes. À partir de cette recherche donc nous avons créé ces regroupements ; dans ces groupes, nous avons ensuite distingué les messages pro-MPT et ceux qui sont contre le projet de loi. Les groupes principaux sont :

1. **Le MPT comme avancée ou progrès** : les mots clés repérés sont 'avancée' et 'progrès', les internautes qui soutiennent la loi considèrent le MPT comme une véritable avancée de la société civile contre un modèle social dépassé (*#mpt est une avancée quant à l'idée de famille aujourd'hui encore très ancrée dans un modèle patriarcal rigide et bourgeois*) ; pour les détracteurs de la loi il s'agit, au contraire, d'un recul (*#mpt n'est pas un progrès de société, mais une régression pour les enfants. cc #cavous*).
2. **Le MPT comme une liberté** : les messages que nous avons repérés avec ce mot clé sont tous favorables à la loi, comme *#mpt c'est simplement l'abandon d'une restriction, l'ouverture d'une liberté ; autant une question de liberté que d'égalité, le mariage doit être libre pour tous @socialistesan*

²⁵⁸Nous avons isolé tous les twittes qui contenaient le verbe *être* après l'hashtag #mpt avec une demande précise au logiciel, mais, puisqu'il est impossible pour l'engin de distinguer les phrases attributives des autres, dans ce sous-corpus les phrases repérées ne sont pas toutes attributives ; en outre des répétitions sont fréquentes, pour cette raison le nombre des phrases est indicatif. Ici nous proposons des classements subjectifs étant donné les limites du logiciel : nous avons analysé et retenu les seuls exemples d'attribution qui sont transparents, tandis que nous avons préféré laisser de côté les phrases non attributives ou dont le contenu était peu clair.

3. **Le MPT comme projet égalitaire** : Le mot clé repéré est ‘égalité’, ces opinions s’inscrivent dans l’argumentation universaliste étroitement liée à la formule et mise en avant par le gouvernement (§7.1.1). Par exemple : *#mpt c’est mettre homos et hétéro sur un pied d’égalité sans les enfermer dans des cases ; faire de l’égalité des droits une réalité pour tous. merci à @chtaubira de redonner de la hauteur à ce débat.* Les détracteurs utilisent les deux arguments de l’exclusion des enfants (*#mpt c’est l’inégalité entre les enfants dont certains seront volontairement conçus orphelins de père ou de mère*) et de l’excessive généralisation poussée à l’absurde (*#mpt est nimporte quoi, on vas marié un chien et un homme aussi, l’amour c’est l’amour comme vous dites!; pour tous les amours légaux !*)
4. **Le MPT comme prétexte** : les mots clés recherchés sont ‘slogan’, ‘escroquerie’, ‘prétexte’, ‘problème’. Ce groupe accueille surtout des messages contraires au MPT (*#mpt est plutôt un prétexte pour introduire l’idéologie du gender et détruire la famille, n’en déplaise à #harlemdésir*).

Voici les classements obtenus dans les trois groupes, que nous présentons dans ce tableau, avant de le commenter à la fin du paragraphe :

GROUPE 1²⁵⁹ : MPT est

Le MPT comme avancée : PRO : #mariagegay ; #mpt est un progrès de la liberté et de la tolérance contre l’homophobie et une vision conservatrice de la société ; #mpt est un progrès considérable, dit @fhollande. #confpr ; #mpt est un progrès sociétal et tout progrès juste et qui renforce l’égalité et la liberté est encouragé par la gauche. #ps ; #mpt est un progrès pour toute la société et pas juste les homos ; #mpt est un réel progrès #jtpm ; #mpt est une avancée ; #mpt est une avancée majeure de notre société civilisée ; #mpt est une avancée démocratique #fb... ; #mpt est une vraie avancée pour les droits de l’homme et de la femme ; #mpt est , avant toute considération , une avancée sociale pic . Twitter. com/rdsypn3s ; #mpt est une grande avancée de société n’en déplaise @frigidebarjot @christineboutin ; ; #mpt est une avancée en matière d’égalité. CONTRE : #mpt est contraire au progrès et un recul de la société ; #mpt est un progrès pour personne pas même une avancée pour les homos futurs prisonniers d’une normalité impossible à gérer* ; #mpt est un progrès ?

²⁵⁹Dans ce groupe nous avons observé aussi le thème de l’évidence et de la nécessité du MPT, la plupart des messages est favorable au mariage gay.

Le MPT comme liberté : PRO : #mpt est aussi une liberté ; #mpt est la liberté de choisir de se marier ou pas c'est pas du tout une imposition ! #homophobie ; #mpt est une liberté supérieure à la liberté d'expression

Le MPT comme projet égalitaire : PRO : #mpt est un message fort de tolérance pour lutter contre les discriminations chantal #guittet #directan

Le MPT est une évidence : PRO : #mpt est une évidence, les opposant disent 'ils ont pas besoin de ça pour s'aimer' dans ce cas , les hetero non plus ; #mpt est une évidence ; #mpt est une évidence contre laquelle on ne peut lutter. Même les whatfor le savent depuis tjs #lamournapasdeloi ; #mpt est une évidence , l'autre option est impossible ! URL ; #mpt est une telle évidence pour moi que les seules raisons que je puisse comprendre contre. #pensées 5/7 ; #mpt est une évidence, les opposant disent 'ils ont pas besoin de ça pour s'aimer' dans ce cas, les hetero non plus; #mpt est une nécessité #directan ; #mpt est une bonne idée . #arméededumbledore ; CONTRE : #mpt est un artifice, comme le mariage républicain, en aucun cas une évidence ;

Le MPT comme slogan/escroquerie/pretexte : CONTRE²⁶⁰ : #mpt est un slogan mensonger ; #mpt est juste un slogan stupide ? ; #mpt est le grand projet maçonnique casser la famille les valeurs ancestrales de l'humanité* ; #mpt est un faux problème. En 2014, qui pourra encore voter ump ? #mpt est un prétexte pour flinguer la gauche et cacher la corruption ump #copé #sarkozy ; #mpt est un fallacieux prétexte ! ; #mpt est un prétexte ; #famille # c'est la compétence de l'adulte qui élève l'enfant qui compte ; #mpt est plutôt un prétexte pour introduire l'idéologie du gender et détruire la famille, n'en déplaise à #harlemdésir

Comme nous allons le voir en lisant la liste suivante, il n'y a aucune différence thématique entre le classement que nous avons obtenu pour le premier groupe et celui du deuxième groupe. L'usage du pronom démonstratif 'ce' en effet n'est qu'une caractéristique de la langue parlée, que nous retrouvons sur le réseau social : la particularité des réseaux sociaux est de se retrouver entre le code écrit et parlé.

²⁶⁰Dans ce cas nous n'avons pas trouvé d'attestation des PRO.

Le MPT comme avancée : PRO : #mpt c'est l'homme nouveau allant au bout des progrès génétiques (...)" #directan ; #mpt c'est #égalité #progrès #etc ... pourquoi on l'a pas fait avant ? ; #mpt c'est la marche du progrès. #directsénat ; une avancée logique avec notre époque chacun fait ce qu'il veut. Mais je suis toujours au chômage moi !!!²⁶²; CONTRE : #mpt c'est pouvoir priver un enfant d'1 père ou d'1 mère #égalité ? #progrès ? #fierté ? non ! donc #apresmardioncontinue CONTRE : #mpt ce n'est pas un progrès" merci pour cette vérité. [http://www.ndf.fr/nouvelles-deurope/04-02-2013/denaturation-du-mariage-face-a-eric-zemmour-jean-luc-romero-ment ...](http://www.ndf.fr/nouvelles-deurope/04-02-2013/denaturation-du-mariage-face-a-eric-zemmour-jean-luc-romero-ment...) via @ndffr

Le MPT comme liberté : #mpt c'est simplement l'abandon d'une restriction, l'ouverture d'une liberté ; #mpt c'est autant une question de liberté que d'égalité, le mariage doit être libre pour tous @socialistesan ; #mpt c'est la devise #libertéégalitéfraternité, les opposants, quels qu'ils soient sont des #haineux comme @cyrilleemery ; #mpt c'est la liberté, le droit des hommes et l'égalité en droit pour tous ! ; #mpt c'est juste l'application de la devise française : liberté égalité fraternité. #zoneinterdite ; #mpt c'est synonyme d'avoir le choix ou non, c'est une liberté inestimable ; simplement davantage de liberté pour chacun ! merci #fh2012" et #fh2017 ! #mpt c'est d'abord avoir le choix et être égaux. liberté égalité fraternité à en voir les écrans on en est loin..

Le MPT comme projet égalitaire : PRO : #mpt c'est pour demain ! #légalitécestpourdemain #mptcc ; #mpt c'est la correction d'une anomalie du droit, un problème d'égalité dvt la loi. la #gpa est interdite, c'est autre chose. ; #mpt c'est tellement plus beau & en + ça n'exclut personne. #égalité des droits & devoirs ! ; #mpt c'est mettre homos et hétéro sur un pied d'égalité sans les enfermer dans des cases ; #mpt c'est faire de l'égalité des droits une réalité pour tous. merci à @chtaubira de redonner de la hauteur à ce débat. ; #mpt c'est autant une question de liberté que d'égalité, le mariage doit être libre pour tous @socialistesan ; #mpt c'est l'égalité et ça ne remet pas en cause la protection des mineurs ou la théorie des contrats...!; bien

²⁶¹Cette deuxième liste propose les mêmes thèmes que la première, sauf qu'ici nous n'avons aucune occurrence pour l'argument du MPT comme 'évidence'. Nous avons retrouvé par contre quelques messages dont le thème est l'amour.

²⁶²Ce message contient un ajout ironique, alors que le reste est de bonne foi, ou peut-être qu'il est ironique dans la première partie et sérieux dans la deuxième. Nous ne pouvons pas savoir si l'adhésion du locuteur à ses propos est sincère ou simulée.

d'amour qu'il s'agit...et d'égalité aussi ; #mpt c'est une revendication de l'égalité qui touche tte la société" @thierrymb #onvpsm ; #mpt c'est aussi ça l'égalité!; un pas vers l'égalité... euh je pense pas que les futures générations seront égales... ; #mpt c'est avant tout un combat pour l'égalité ; #mpt c'est l'heure de crier haut et fort pour l'égalité!!!!!!; CONTRE : #mpt c'est une question d'égalité et puis c'est tout l'égalité?! taubira grimpe dans les sondages?! on se croirait chez ceaucescu! quelle horreur!!!; #mpt c'est pr l'égalité ? alors prq les agressions d'homos ne st pas traitées comme les autres ? #médiat ; #mpt c'est l'inégalité entre les enfants dont certains seront volontairement conçus orphelins de père ou de mère ;

Le MPT comme forme d'amour : PRO : #mpt c'est le respect de tous les amours...&l'application des lois républicaines ! a certains followers qui ... ; CONTRE : #mpt c'est comme dire que violer une femme est une forme d'amour... #directan ; #mpt c'est nimporte quoi, on vas marié un chien et un homme aussi, l'amour c'est l'amour comme vous dites ! ; #mpt c'est pour tous les amours légaux !

Le MPT comme slogan : CONTRE : #mpt c'est un vrai slogan de fils de pute ; pas ça le vrai problème ! c'est juste un prétexte pour masquer les vrais problèmes comme la crise le chômage... ; #mpt c'est pour faire diversion des vrais problèmes #umpstyle ; #mpt c'est le problème, la pma viendra forcément c'est l'effet domino day ; #mpt c'est quoi cette connerie ?! bientôt tu pourras te marier avec un tronc d'arbre !

Le troisième groupe rassemble les messages qui utilisent la forme négative du verbe être. Il s'agit dans la plupart des cas de reformulations ou, pour mieux le dire, de paradiastoles²⁶³ (n'est pas..., mais c'est... : ex : #mpt n'est (pas) un progrès mais juste le refus de l'égalité ; #mpt n'est (pas) une voie pour l'égalité, c'est au contraire une inégalité qui frappera les enfants. On ne peut le permettre). Cette figure permet au locuteur de bâtir sa propre argumentation, ou, plus précisément, de donner sa propre définition de la formule, en refusant d'abord un PDV antagoniste qui est cité dans la phrase négative et créant ainsi une sorte de dialogue avec le locuteur antagoniste (nous parlerons de l'importance du dialogisme dans ce sous-corpus au §7.2.2).

²⁶³Lucile Gaudin et Geneviève Salvan (Gaudin-Bordes L., Salvan G., 2006, *La paradiastole: un mot pour un autre?. Voies et voix de la reformulation. Contraintes, stratégies, objectifs*, Rennes, France.) analysent la figure de la paradiastole, dont l'objet est de remplacer un signe par un autre. « Examinant qu'il s'agit là de deux opérations discursives, un acte définitoire de (re)nomination et un acte pragmatique de (re)positionnement par rapport à la chose nommée, les auteures soulignent l'impertinence de la figure, caractérisée comme un mouvement dialogique de retour sur sa propre énonciation ou sur celle de l'interlocuteur » (http://www.pur-editions.fr/couvertures/1223036379_doc.pdf).

Le MPT comme progrès : CONTRE : #mpt n'est (pas) un progrès. il prive l'enfant de la complémentarité père/mère" #manifpourtous #26mai" ; #mpt n'est (pas) un progrès de société, mais une régression pour les enfants. cc #cavous ; #mpt n'est (pas) un progrès mais juste le refus de l'égalité ; #mpt n'est (pas) de faire un progrès mais de faire plier les catholiques ; #mpt n'est (pas) une avancée d'égalité mais violation de l'intérêt supérieur de l'enfant! #manifpourtous #teambarjot ; PRO : #mpt n'est (pas) un caprice de bobos mais une avancée sociétale indispensable pour la sécurité des enfants de #france #directan

Le MPT comme projet égalitaire : CONTRE : #mpt n'est (pas) un acte d'égalité mais d'inégalité d'après #agacinski et j. #lambert ; #mpt n'est (pas) à mon avis une question d'égalité. nous naissons tous avec le droit de se marier avec le sexe opposé ; une question d'égalité, mais de communautarisme. #onlr non au diktat #lgbt ! ; #mpt n'est (pas) une voie pour l'égalité, c'est au contraire une inégalité qui frappera les enfants. on ne peut le permettre ; PRO : #mpt n'est (pas) une égalité mais plutôt une liberté. ; #mpt n'est (pas) une question d'égalité mais une question d'humanité (et oui christine boutin les homos sont des êtes humains) ; #mpt n'est (pas) qu'une question d'amour, mais de reconnaissance, de droits, de devoirs.

Le MPT comme problème : PRO : #mpt n'est (pas) un problème pour une grande majorité ; CONTRE : #mpt n'est (pas) le seul problème. il y a l'avortement aussi...;

Le MPT comme non prioritaire : CONTRE : #mpt n'est (pas) une urgence ; une priorité ! vs avez raison la france veut du boulot ! ; PRO : #mpt n'est (pas) une urgence absolue ! vous avez raison passons la loi ! ; une urgence, surtout pour les hétéro homophobes ! #qag ; #mpt n'est (pas) une priorité nationale et qui vont prendre le temps de manifester contre. ; une priorité pour la france alors que l'#ump ne parle que de ça. #qag ; #mpt n'est (pas) 1 priorité et y consacre toutes ses questions d'actu. meme cohérence que dans le débat. ; #mpt n'est (pas) la priorité, il faut le voter et se concentrer sur les vrais problèmes. ; #mpt n'est (pas) la priorité, pourquoi encombrer le travail législatif avec 5362 amendements ? ft #qda

²⁶⁴Dans le troisième groupe la présence de la négation propose toujours une lecture en contexte : dans la plupart des cas en effet la négation sert à nier un propos précédent considéré comme faux, suivi par une affirmation tenue pour vraie. Dans ce cas nous lisons ces phrases comme la réponse aux propos que nous avons vu dans les deux groupes précédents.

7.2.2 Le dialogisme sur le réseau social : contexte et interdiscours

Nous avons détaillé dans ce dernier paragraphe plusieurs exemples qui permettent d'analyser le fonctionnement des constructions attributives sur le réseau Twitter : ici, les attributs accolés à la formule MPT sont de véritables arguments condensés : n'ayant à leur disposition que l'espace de 140 caractères, les locuteurs doivent trouver le moyen de réagir au sujet porté par l'hashtag en peu de mots.

Les messages échangés dans ce réseau, en outre, ont des caractéristiques intermédiaires entre une discussion orale et l'écrit : la composante d'oralité ainsi que le « caractère télégraphique » dû à la brièveté imposée, en particulier, (par exemple l'utilisation de mots qui appartiennent aux registres de la langue parlée, ainsi que les sous-entendus) rend très difficile la compréhension des messages²⁶⁵. De plus, Twitter est naturellement voué au dialogisme : le réseau permet de répondre à une affirmation par une simple touche, ce qui permet de créer de véritables dialogues, dont les prises de parole sont très courtes. Et encore, même si l'utilisateur ne veut pas utiliser cette fonction du site, il peut dialoguer avec les autres internautes par une simple juxtaposition de hashtags et arobases²⁶⁶.

Pour lire les messages sur Twitter, il faut donc savoir que le contexte d'écriture est important au moins autant que les messages écrits. Nous lisons par exemple le message suivant : *#mpt n'est pas une voie pour l'égalité, c'est au contraire une inégalité qui frappera les enfants. on ne peut le permettre* : nous pouvons y retrouver deux sujets de discussion sur le MPT, l'argument égalitaire, qui, comme nous l'avons vu, est très exploité, mais aussi la synthèse de toute une discussion qui concerne les enfants (et plus en général la famille homoparentale, nous en avons parlé en §7.1.2). Nous y lisons aussi une volonté de lutter contre ce projet (*on ne peut le permettre*) qui fait référence aux manifestations contre la loi.

Il est donc impossible de comprendre cette affirmation sans connaître l'ensemble de la discussion qui s'est déroulée autour du mariage pour tous, avec tous les sujets et les arguments utilisés : pour comprendre ce message il est donc nécessaire de reconstruire le contexte dans lequel il naît, mais surtout connaître tous les PDV antagonistes, dans ce cas ceux qui soutiennent la vision égalitaire du projet de loi. Nous avons vu en §7.1.1 que cette vision (le MPT comme projet égalitaire) existe déjà en dehors du réseau et qu'il s'agit de l'argument

²⁶⁵Nous parlons aussi des difficultés de compréhension que nous avons eues au §3.2.1

²⁶⁶Nous avons déjà dit que l'hashtag permet d'insérer le message dans un 'topic' c'est-à-dire un sujet de discussion, tandis que l'arobase @ indique un internaute particulier (le nom sur Twitter de l'utilisateur est précédé par l'arobase) avec qui on veut dialoguer et qui lira donc le message dans sa page d'accueil.

principal en faveur du MPT ; nous avons observé aussi que le PDV opposé (la limitation d'un droit en §7.1.2) appartient à des parlementaires contraires à la loi. L'affirmation faite par l'internaute et que nous avons présentée comme exemple n'est pas alors une idée subjective de celui-ci, mais une idée reçue, qu'il a peut-être lue ou entendue quelque-part et qu'il écrit sur le réseau comme sa propre opinion. Cet exemple explique à quel point toutes les affirmations faites sur le réseau sont étroitement liées, non seulement aux autres messages échangés dans la toile (avec lesquels elle dialogue plus ou moins ouvertement), mais aussi aux affirmations des hommes politiques et aux nouvelles diffusées par la presse.

Le dialogisme entre les messages Twitter et l'ensemble du débat peut être mis en relief par des marqueurs comme les métadonnées (par exemple les arobases), des marqueurs textuels, ou à travers des marqueurs sémantiques qui dénoncent la présence d'un PDV antagoniste. Le premier cas, c'est-à-dire le dialogisme obtenu à travers les métadonnées (la présence des hashtags et des arobases @) peut être exemplifié par ce message : *#mpt est une grande avancée de société, n'en déplaie @frigidebarjot @christineboutin*. Il s'agit d'un argument en faveur du MPT, mais nous pouvons observer aussi que l'affirmation est une réponse aux propos de Frigide Barjot et de Christine Boutin²⁶⁷ (s'il s'agit de phrases prononcées en dehors du réseau ou écrites sur Twitter, nous ne pouvons pas le savoir). En tout cas, ce message évoque le PDV des deux femmes citées, pour affirmer sa propre contrariété, ce qui est obtenu par le biais d'un symbole (l'arobase) conformément à l'usage dans ce réseau. Mais comme nous ne connaissons pas les mots précis qui ont produit la réaction de l'internaute, la compréhension du message reste incomplète.

Des messages évoquent des propos antagonistes à travers les marqueurs textuels : c'est le cas d'un message comme *#mpt est plutôt un prétexte pour introduire l'idéologie du gender et détruire la famille, n'en déplaie à #harlemdésir*. Ici le dialogisme est, à notre avis, repérable dans la présence de l'adverbe 'plutôt' : cette forme adversative transforme la phrase en réponse à quelqu'un qui aurait défendu la formule MPT. Dans cette phrase nous observons aussi que le PDV du locuteur coïncide avec celui de la Manif pour tous (les thèmes abordés par l'idéologie gender et de la famille nous portent vers ce contexte).

Dans d'autres tweets, le dialogisme est repérable seulement par le contexte et ses indices sont plutôt sémantiques. Si l'on considère un message tel que :

²⁶⁷Nous rappelons que la première représente le mouvement de la Manif pour tous, la deuxième est députée de l'UMP.

#mpt c'est une question d'égalité et puis c'est tout l'égalité!?! taubira grimpe dans les sondages!?! on se croirait chez ceaucescu! quelle horreur!!!

On s'aperçoit que celui-ci est un condensé de thèmes incompréhensibles sans contexte. Nous avons déjà parlé du thème de l'égalité, que nous retrouvons dans la première partie du message (*c'est une question d'égalité...*), et nous avons déjà dit que Taubira a utilisé cet argument, mais cela n'explique qu'en partie la deuxième phrase. La compréhension de la phrase suppose la connaissance de l'actualité, que ce soit à travers la lecture des journaux ou l'écoute de la radio ou de la télévision (*Popularité : la cote de Taubira grimpe en flèche*)²⁶⁸ : Ch. Taubira est de plus en plus célèbre et cela ne plaît pas à notre locuteur. La troisième phrase évoque un dictateur et elle semble être peu compréhensible. Celle-ci acquiert un peu plus de cohérence dès que l'on sait que, parmi les slogans de la Manif pour tous, il y a aussi le slogan « Dictature socialiste »,²⁶⁹ ce qui nous permet de mieux comprendre le propos du locuteur. En situant ce message dans son contexte nous avons pu le décrypter et retrouver les PDV antagonistes (celui de Taubira et de ses électeurs) mais aussi le PDV qu'il partage (celui de la Manif pour tous).

Ce dernier exemple nous fait comprendre que tous les tweets évoquent un riche interdiscours qui se déroule autant sur la toile qu'en dehors du réseau ; c'est pour cette raison que décrypter ces messages signifie devoir composer un contexte ample et différencié. La polyphonie énonciative (§1.2.4) est une partie fondante non seulement du débat que nous sommes en train d'analyser, mais aussi du média particulier qu'est Twitter.

7.2.3 Les phrases attributives dans le débat parlementaire

L'analyse et le repérage des locutions à caractère attributif dans le CP a été faite de façon très ponctuelle, les exemples ci-dessous constituent la totalité des occurrences. Celles-ci ont été classées d'abord d'un point de vue formel, ce qui a permis de repérer plusieurs typologies d'attribution :

1. MPT en position de sujet avec le verbe *être* ou des verbes de dénomination : (*Le MPT est une loi qui va faciliter la vie de ceux qui s'aiment*),²⁷⁰ il s'agit du groupe le plus ample, le verbe 'être' est copule d'une construction attributive dont MPT est le sujet.

²⁶⁸<http://www.charentelibre.fr/2013/02/18/popularite-taubira-reussit-un-carton,1140121.php>

²⁶⁹*Ouest France*, 5 juin 2013.

²⁷⁰Les phrases se trouvent en contexte dans des discours plus amples

2. Une catégorie grammaticale différente, celle de la négation, souligne ce que le MPT n'est pas et s'accompagne souvent d'une re-axiologisation (il n'est pas..., mais il est) : (*Le MPT n'est pas une atteinte à notre civilisation, mais il est l'honneur de la France*).
3. Locutions d'apposition par virgules : (*Le MPT, un slogan vite abandonné au reste*), dans ces exemples l'attribution est faite à travers une structure d'apposition, qui permet au locuteur de donner son jugement sur la formule en incise, tout en continuant son discours.
4. Les clivages avec *c'est...qui*, ou d'autres typologies : (*C'est Le MPT qui protège les enfants*). Cette typologie syntactique permet au locuteur de mettre encore plus l'accent sur le sujet à travers une dislocation à gauche.
5. Des inverseurs : (*la corbeille du MPT*) ce procédé permet au locuteur de condenser l'attribution dans un syntagme prépositionnel ayant comme tête l'attribut, qui occupe la place thématique et donc principale de la phrase : *la corbeille du MPT = le MPT est une corbeille*.

En deuxième lieu, nous avons procédé en partageant les locutions entre pour et contre le MPT :

1) **MPT en position de sujet avec le verbe être ou des verbes de dénomination**²⁷¹.

a. Parmi les manifestations de soutien : *Le MPT est une loi qui va faciliter la vie de ceux qui s'aiment, Le MPT n'est que de l'amour, Le MPT correspond à un progrès historique, Le MPT serait donc le fruit normal de l'évolution des mœurs, un accroissement des libertés, l'occasion pour la France de rejoindre un standard Européen, le MPT est un grand projet, Le MPT est un message fait de tolérance envoyé à toute la société, Le MPT est un nouveau pas vers la liberté, etc...*

b. Les affirmations contre le MPT sont beaucoup plus nombreuses, ce groupe contient des négations sémantiques (c'est-à-dire des attributs orientés négativement) : *Le MPT est uniquement un slogan, Le MPT n'est qu'un leurre, Le MPT devient un mariage pour personne (à noter le jeu de mots), Le MPT est une notion fausse, Le MPT est l'adoption automatique, Le MPT emporte la question de la filiation ; ce prétendu MPT est la seule promesse de campagne électorale que vous êtes...*

2) **La catégorie grammaticale de la négation syntactique :**

²⁷¹Dans ce groupe nous avons classé aussi bien les formes assertives que les négatives ; tandis que le deuxième groupe est caractérisé par la présence des deux formes dans le même message.

a. Manifestations de soutien : aucun exemple

b. Manifestations d'opposition : *Le MPT ne sera pas le même que le mariage « hétérosexuel », Le projet de loi MPT n'est en rien une révolution, Le MPT n'est une priorité que pour 5% des personnes interrogées* (locution négative même si la structure est positive).

2.1) Cas de reformulation (ou mieux paradiastole²⁷²) (*il n'est pas..., mais il est*).

a. Manifestations de soutien : *Le MPT n'est pas une atteinte à notre civilisation, mais il est l'honneur de la France, Le MPT ne remettra pas en cause les fondements de notre société, il contribue à la faire évoluer,*

b. Manifestations d'opposition : *Le MPT n'est pas qu'une question d'adultes mais également une question d'enfants. On ne parle pas ici du MPT mais du mariage homosexuel.*

3) **Locutions d'apposition par virgules.** Ici la définition est donnée en incise à l'intérieur d'un discours plus ample. Toutes les occurrences repérées sont contraires à la loi : *...Le MPT, un slogan vite abandonné au reste,... ; L'égalité pour tous, Le MPT* (dans ce cas on a une inversion mais le résultat est le même), *Un message politique apparemment simple, le MPT, ... ; Le MPT, la modernité,²⁷³ Le MPT, ce titre a évolué... ; Le MPT, cette dénomination initiale... ; Le texte sur le MPT, un big bang familial... ; MPT, vous avez là un slogan, ... ; Le moindre mal, le MPT... ;*

4) **Les clivages avec c'est...qui, ou d'autres typologies** : la seule occurrence favorable est : *C'est Le MPT qui protège les enfants.* Contraires : *c'est votre MPT qui créera l'inégalité, vous avez présenté ce texte comme celui du MPT. C'était le slogan affiché... ; Ce qui a été vendu à nos concitoyens, c'est le MPT ; ce projet du MPT c'est aussi une porte ouverte ; Quelle escroquerie que cette formule : le MPT ; cet imbroglio juridique qui est le MPT.*

5) **Des inverseurs** : Toutes les occurrences sont contraires au MPT : *la corbeille du MPT ; le slogan du MPT ; la greffe du MPT ; la locution marketing du MPT ; l'habillage du MPT ; logique du MPT ; titre initial du MPT ; cette belle cause du MPT ; escroquerie de cette formule [MPT] ; formule de MPT ; image de MPT.*

²⁷²Définition à la note 227

²⁷³Il y a une allusion : la bravitude de Ségolène Royal obtenue avec l'usage du suffixe -itude.

7.2.4 Thématiques et dialogisme dans le CP

Les occurrences repérées dans le paragraphe ci-dessus peuvent être partagées suivant le critère thématique que nous avons utilisé aussi pour les messages sur Twitter. Cette classification nous permet de voir que les thématiques abordées coïncident dans la plupart des cas avec celles qui ont été repérées dans le CT.

1. **Le groupe qui voit le MPT comme une évolution/révolution/avancement** : Toutes les phrases de ce groupe sont favorables à la loi : *Le MPT correspond à un progrès historique, Le MPT serait donc le fruit normal de l'évolution des mœurs, un accroissement des libertés, l'occasion pour la France de rejoindre un standard Européen, Le MPT est un nouveau pas vers la liberté, Le MPT ne remettra pas en cause les fondements de notre société, il contribue à la faire évoluer, , Le MPT n'est pas une atteinte à notre civilisation, mais il est l'honneur de la France.*
2. **Ceux qui voient dans la formule une escroquerie/un slogan/une opération de marketing** Toutes les phrases sont contraires à la loi: *Le MPT est uniquement un slogan, Le MPT n'est qu'un leurre, Le MPT est une notion fausse,; cet imbroglio juridique qui est le MPT, escroquerie de cette formule [MPT], la corbeille du MPT, la greffe du MPT, le slogan du MPT, la locution marketing du MPT, l'habillage du MPT , Quelle escroquerie que cette formule : le MPT C'était le slogan affiché... ; Ce qui a été vendu à nos concitoyens, c'est le MPT*
3. **Ceux qui parlent d'égalité** : Pro : *Le MPT est un message fait de tolérance envoyé à toute la société, C'est Le MPT qui protège les enfants,* Contre : *Le MPT n'apportera pas l'égalité, C'est votre MPT qui créera l'inégalité.*
4. **Ceux qui parlent de filiation** : Toutes les phrases sont contraires : *Le MPT est l'adoption automatique, Le MPT emporte la question de la filiation, Le MPT n'est pas qu'une question d'adultes mais également une question d'enfants.*
5. **Ceux qui veulent démasquer la locution** : Toutes les phrases sont contraires : *Le MPT devient un mariage pour personne (à noter le jeu de mots), Le MPT ne sera pas le même que le mariage « hétérosexuel », Le MPT cela veut rien dire, On ne parle pas ici du MPT mais du mariage homosexuel.*

Dans le contexte du débat parlementaire, où chaque député prend la parole pour défendre ses idées, il y a une forte composante dialogique : chaque locuteur, qui parle dans l'hémicycle, s'adresse aux autres députés, mais idéalement à tous ses concitoyens. Les mots sont choisis et écrits pour être lus dans un milieu institutionnel, les discours sont donc mesurés sur les temps du débat parlementaire et proposent de riches raisonnements, qui cependant tournent tous autour des arguments que nous avons repérés dans ce classement. Les phrases attributives que nous avons repérées rappellent toutes les thématiques abordées dans le débat et sont la source première de toutes les autres argumentations, sur la toile (les internautes reprennent les mots de leurs élus) comme dans la presse, qui se pose le problème de décrire et d'expliquer le débat.

Les phrases ci-dessus doivent être lues dans le contexte argumentatif qui les a produites (le discours du député) mais aussi dans le contexte plus ample du débat d'idées qui se déroule dans la société civile. Des phrases comme *Le MPT est l'adoption automatique*, ou *Le MPT emporte la question de la filiation* peuvent être complètes dans la compréhension seulement si on connaît le débat sur la GPA²⁷⁴ et la PMA²⁷⁵ : parmi les arguments des députés contraires à la loi en effet plusieurs indiquent le MPT comme le début d'une politique familiale qui portera aux deux pratiques, dont la première est considérée comme '*le commerce d'un enfant et d'une femme*', comme le dit François Noël Buffet en expliquant la phrase *Le MPT emporte la question de la filiation*. Dans le débat le mot 'filiation' apparaît 1073 fois, GPA 767 et PMA 1004 fois, ces chiffres expliquent l'importance que cet argument a dans l'hémicycle, tout n'étant pas directement lié à la loi qu'ils sont en train de voter.

La phrase *C'est Le MPT qui protège les enfants*, quant à elle, nous la lisons comme la réponse aux propos que nous avons expliqués : car la loi protège tous les enfants sans exceptions entre couples hétéro et homoparentales, '*elle permet d'ouvrir les yeux sur [...] la diversité des cellules familiales*'. Les députés donc dialoguent entre eux, présentant dans leurs propos leur propre PDV mais aussi le PDV antagoniste de ceux qu'ils essayent de combattre : des affirmations comme *Le MPT est uniquement un slogan ou escroquerie de cette formule [MPT]*, prennent en considération le PDV antagoniste de ceux qui ont diffusé la formule, mais elles cherchent à le reformuler par une attribution de sens qui a le but de démonter la formule, de la démasquer. Selon le député le MPT est un slogan car il occulte que *le mariage n'est pas uniquement la reconnaissance d'un amour*, mais [...] *une alliance entre homme et femme avec*

²⁷⁴Acronyme pour 'Gestation pour Autrui'

²⁷⁵Acronyme pour 'Procréation médicalement assistée'

la succession des générations.²⁷⁶ La formule serait une escroquerie car elle fait passer cette loi pour 'juste, équitable et forcément bonne : [...] « à mal nommer les choses on ajoute du malheur au monde ».

7.2.5 Dans la presse, attributions et interdiscours

Les mêmes thèmes que nous avons décrits pour les deux corpus précédents se retrouvent dans le corpus presse aussi. Dans ce corpus, nous avons recherché les constructions attributives, qui représentent une partie minoritaire du discours de la presse, car dans la plupart des articles, la formule sert à décrire le débat dont les faits racontés font partie. Presque toutes les constructions attributives que nous avons repérées se trouvent à l'intérieur des citations des propos des parlementaires et des personnages publics ou dans des interviews. Mais il y a aussi une partie d'articles d'opinion, où le journaliste s'insère dans la polémique sur la formule : ces articles nous intéressent davantage.

Au total, nous avons repéré seulement 14 occurrences où la formule est suivie par le verbe *être*, et nous les avons classifiées en séparant d'abord les citations des descriptions et en deuxième lieu sur la base de l'attitude du locuteur sur la loi, positive ou négative.

CITATIONS

PRO-MPT	CONTRE MPT
<p>- Serge Portelli et Clélia Richard : Non. Nous pensons que le mariage pour tous <i>est</i> un moyen, au contraire, de renforcer la vraie nature du mariage qui est certes l'officialisation des sentiments amoureux que peuvent se porter deux personnes, mais avant tout la volonté d'encadrer juridiquement la vie quotidienne de deux personnes qui mènent une vie de</p>	<p>- Sébastien Leprêtre, maire (UMP) de La Madeleine. N'est pas plus favorable au mariage homosexuel, pour plusieurs raisons : « Un enfant a besoin d'un père et d'une mère pour se structurer. Et il existe déjà une reconnaissance de l'union de deux personnes du même sexe : le PACS. Le mariage pour tous <i>est</i> une démarche superfétatoire²⁸² - « Le projet de mariage pour tous</p>

²⁷⁶Guillaume Chevrollier

²⁸²*La Voix du Nord*, 28 Octobre 2012, *Projet de loi sur le mariage homosexuel : ce qu'en pensent les maires du secteur*

-
- couple, et qui souhaitent institutionnaliser leur conjugalité.²⁷⁷
- « Si ce projet de loi ne se concrétise pas au parlement en janvier, nous aurons le sentiment d'un profond retour en arrière, d'un conservatisme, continuent Jacques et Vincent. Le mariage pour tous *n'est pas* une rupture de société mais une belle évolution. Comme le droit de vote des femmes. C'est ainsi que l'on avance. »²⁷⁸
 - Annick Lepetit (Paris, porte-parole des députés PS): "Le projet sur le mariage pour tous *est* un pas en avant supplémentaire et courageux pour consolider la famille et protéger tous les enfants (...) *C'est* aussi et avant tout une grande avancée sociale pour l'égalité et la reconnaissance de tous les couples"²⁷⁹
 - "Nous ne parlerons pas ici de politique. Nous ne parlerons pas ici de religion. Nous ne parlerons que d'égalité. Nous sommes d'une génération pour qui le mariage *est* un enjeu majeur de la société. Il ne doit pas être examiné dans la précipitation », a insisté, hier soir, Laure de La Raudière, députée (UMP)²⁸³
 - Ensuite, pour Jacques Saugier, pédiatre, le mariage pour tous *est* « une remise en cause de l'idéal républicain de notre démocratie. En se référant au communautarisme, on va privilégier une communauté par rapport à l'autre ».²⁸⁴
 - L'appellation du mariage pour tous *est* mauvaise, et nuit donc aux homosexuels. » Sheila précise que les mentalités doivent encore évoluer.²⁸⁵
-

²⁷⁷ « La famille n'est pas une "structure pure et parfaite », *Le Point*, 15 Octobre 2012.

²⁷⁸ « Mariage : « Une ; société. Le conseil des ministres a adopté hier le projet de loi sur le mariage », *Presse Océan*, 8 Novembre 2012.

²⁷⁹ « Mariage homo : Nouvelles réactions de députés », *Agence France Presse*, 7 Novembre 2012,

²⁸³ *L'Echo* Octobre 2012 *Républicain*, 30, *Des positions assez tranchées*

²⁸⁴ *Le Berry Républicain*, 8 Janvier 2013, *Contre le mariage pour tous*

²⁸⁵ *L'Echo Républicain*, 10 March 2013, « *Le mariage pour tous a réveillé l'homophobie* »

pour tous *est* une évidence", indique le texte signé entre autres par des chanteurs (Anaïs, Anggun, Dominique A, Jenifer...), l'humoriste Alex Lutz, et les animatrices Karine Ferri et Valérie Damidot.²⁸⁰

- "Le mariage pour tous *est* une loi qui facilite la vie pour ceux qui s'aiment, *c'est* une loi d'égalité qui renforce la France et ses familles", a affirmé le chef de file des députés PS lors de la discussion générale.²⁸¹

Parmi les citations des propos d'autrui dans les articles, une partie majoritaire est occupée par les citations des hommes politiques. En ce qui concerne les thèmes, ce sont les mêmes que dans les autres corpus : l'amour, l'égalité, le progrès social pour les citations favorables ; la filiation et le communautarisme pour les citations contraires. Les citations portent le discours de la presse sur le plan de l'interdiscours : toutes les citations représentent d'abord le PDV de quelqu'un d'autre, que le locuteur principal (le journaliste) peut partager ou pas. Les articles donnent à l'opinion publique la possibilité de mesurer les opinions des hommes politiques en jouant de leur rôle de 'medium', c'est-à-dire de moyen de transmission des idées entre les hommes politiques (et les « *influencer* »²⁸⁶) et le peuple.

Il y a aussi un petit groupe de phrases attributives imputables aux journalistes. Parmi les deux constructions attributives positives, la première concerne le sujet de l'égalité (*Le mariage pour tous est une excellente mesure qui donnera un peu plus de bonheur à*

²⁸⁰ « Une cinquantaine d'artistes signent un appel en faveur du mariage gay », *Agence France Presse*, 3 Décembre 2012.

²⁸¹ « Mariage gay : deux conceptions de la famille s'affrontent », *Le Point*, 29 Janvier 2013.

²⁸⁶ Les *influencer* sont les personnages publics très célèbres dont les mots sont considérés capables de provoquer l'adhésion de leur public de référence.

*certain sans rien enlever aux autres*²⁸⁷), la deuxième est une réponse à ceux qui pensent que le MPT est un problème (*Le mariage pour tous est un faux problème. Mais nous sommes des gens patients, et nous attendrons que la loi passe.*²⁸⁸)

Les constructions attributives négatives suivent encore une fois les thèmes du MPT comme slogan (*En ce sens, le mariage pour tous est uniquement un slogan car l'autorisation du mariage homosexuel maintiendrait des inégalités et des discriminations à l'encontre de tous ceux qui s'aiment, mais dont le mariage continuerait d'être interdit.*²⁸⁹) ou supercherie (*Les deux candidats à la présidence de l'UMP sont, au moins, d'accord sur un sujet : le mariage pour tous est une infamie.*²⁹⁰)

Les journalistes argumentent très longuement leurs attributions de sens. C'est le cas, par exemple, de l'article ci-dessous :

« *Mariage pour tous* » : bonne nouvelle ou Kindersurprise ?

*La proposition du gouvernement socialiste français d'emballer le mariage homosexuel sous le paquet cadeau d'un mariage pour tous est une fausse bonne idée*²⁹¹. *Sous couvert de générosité et de tolérance, c'est une triple tromperie : pour les gays et les lesbiennes, pour les couples hétérosexuels et, last but not least, pour les enfants, censés être les gagnants principaux de l'opération. La première tromperie est de faire croire aux couples partenariés (pacsés comme on dit en France) qu'ils seront désormais égaux aux autres couples mariés. Mais de qui et pour qui parle-t-on? Ne sait-on pas que de nombreux gays et lesbiennes n'ont rien à faire d'une reconnaissance par imitation, et en particulier de ce mariage bourgeois né au XIXe siècle et censé consacrer la sainte famille la plus conventionnelle ? La deuxième tromperie, dont on parle trop peu, est celle qui atteint les couples hétérosexuels mariés eux-mêmes, à qui l'on voudrait faire entendre et faire croire que la seule chose qui compte, c'est l'amour entre deux êtres, et que leur sexualité différente – comme mari et comme femme, comme père et comme mère – n'est qu'un élément indifférent, secondaire en définitive. La troisième tromperie concerne les enfants eux-mêmes, à*

²⁸⁷ « Le mariage pour tous », *La montagne*, 19 septembre 2012.

²⁸⁸ « Le mariage pour tous est un faux problème », *La nouvelle république*, 25 Novembre 2012.

²⁸⁹ « Mariage homosexuel : « ce qu'on oublie souvent de dire », *Le Figaro*, 19 Octobre 2012.

²⁹⁰ « Mariage pour tous, vous avez dit « débat » ? », *Marianne*, 30 Octobre 2012.

²⁹¹ Dans cette phrase la formule n'est pas le sujet direct de l'attribution 'une fausse bonne idée', nous la comptons également parmi les attributions données à la formule car le lien être le MPT et cette prédication nous semble évident.

*qui l'on donne pour tout message que leurs parents ne sont ni des pères ni des mères mais des êtres humains asexués.*²⁹²

L'article propose quatre attributs pour la formule MPT :

1. MPT est une bonne nouvelle
2. MPT est un Kindersurprise
3. MPT est une fausse bonne idée
4. MPT est une tromperie

Chaque attribut appartient à un PDV différent : si la premier est celui d'un PDV antagoniste, les autres servent à démonter ce PDV. Le troisième attribut contient le PDV antagoniste (*bonne idée*) et celui du locuteur (*fausse*), tandis que les autres attributs sont contraires à la loi. Le titre en effet pose la question de comment juger le MPT : une bonne nouvelle ou une mauvaise surprise ? (Le choix lexical d'utiliser la célèbre friandise pour enfants pour indiquer un contenant, qui est la formule, qui cache quelque chose d'autre pour le rendre plus attrayant). L'article a le but de convaincre le lecteur que c'est plutôt le second attribut qui est le bon. Le dernier attribut : MPT comme tromperie, fait échos aux propos que nous avons classés dans les deux autres corpus ; mais ici nous en lisons l'explication raisonnée. Le raisonnement touche encore une fois des thèmes débattus pendant tout le débat et que nous avons rencontrés:

1. Négation de l'argument égalitaire : *La première tromperie est de faire croire aux couples partenariés (pacsés comme on dit en France) qu'ils seront désormais égaux aux autres couples mariés*
2. Négation de l'argument de l'amour : *l'on voudrait faire entendre et faire croire que la seule chose qui compte, c'est l'amour*
3. Négation de la théorie gender : *les enfants eux-mêmes, à qui l'on donne pour tout message que leurs parents ne sont ni des pères ni des mères mais des êtres humains asexués*

Les journaux en tous cas préfèrent d'autres moyens que le recours à l'attribution pour argumenter, mais ils touchent toujours aux mêmes thématiques que nous avons abordées.

L'article suivant nous en fournit l'exemple :

²⁹²Le Matin, 29 Novembre 2012

*Un mariage vraiment pour tous ?*²⁹³

*Des lobbys déterminés, une opinion favorable, une tendance à l'extension infinie des droits, la sécularisation des sociétés occidentales, tout contribue à **rendre le mariage pour tous inéluctable**.*²⁹⁴ *On le voit dans les débats. Ses opposants sont sur la défensive, noyés sous le flot des reproches d'homophobie. Ses partisans ont l'argument allègre de ceux qui se sentent au chaud dans le camp majoritaire du bien. Les opinions pour ou contre sont légitimes, une seule position est inacceptable, c'est la réfutation morale de l'homosexualité. Que ce soit au nom de la religion, de la norme sociale ou de la perpétuation de l'espèce, rien ne peut condamner moralement une préférence sexuelle exercée entre adultes consentants. Le débat est intéressant tant qu'il s'approfondit, et non pas quand il oppose la posture avantageuse du progressiste généreux à celle du martyr capable d'affronter les quolibets des modernistes au nom de ses valeurs les plus profondes. Le cardinal Barbarin, archevêque de Lyon, dans un style agité, a choqué en considérant que les partisans du mariage homosexuel pourraient, après cette évolution, en vouloir d'autres, comme « le couple à trois ou quatre ». « Après, poursuit-il, un jour peut-être, l'interdiction de l'inceste tombera. » On lui a reproché d'établir un amalgame entre l'homosexualité, la polygamie et l'inceste. Le propos et la manière sont brutaux. Mais une partie de la question n'est pas infondée. On évacuera l'inceste. Considéré comme le tabou le plus universel, il a résisté depuis la nuit des temps, et personne ne songe et ne songera à le remettre en cause. Même la modernité la plus progressiste reconnaît ici une limite. En revanche, l'union à trois, ou plus, est reconnue légalement dans de nombreux États. La polygamie est acceptée, ou l'a été, par la majorité des religions. Celle de Mitt Romney, quand même candidat à la présidence des États-Unis, ne l'a suspendue qu'il y a un peu plus d'un siècle. Le premier argument des partisans du mariage pour tous est celui de l'égalité des droits. Le deuxième considère que le mariage n'est plus un groupement d'intérêts économiques pour les plus riches ou une sorte de mutuelle avant l'heure pour les plus pauvres. Il est devenu essentiellement et d'abord un acte d'amour. Mais si l'amour est le seul fondement du mariage, comment l'interdire à un homme qui aime deux femmes, ou à une femme qui aime deux hommes (ou plus) ?*

²⁹³La Voix du Nord, 14 Octobre 2012

²⁹⁴La phrase est une attribution construite avec un verbe d'appellation (rendre).

Monseigneur Barbarin a tort : le mariage entre personnes du même sexe n'ouvre pas la voie à la polygamie. Mais Monseigneur Barbarin a raison : le mariage pour tous pose bien la question de ses limites.

Le journaliste résume dans son article tous les thèmes (et donc les PDV) qui sont abordés par les partisans de la loi et ses détracteurs, en les argumentant dans le but de prouver sa thèse finale : *le mariage pour tous pose bien la question de ses limites*. Les thèmes abordés sont :

1. La réfutation morale de l'homosexualité, qui est condamnée.
2. La religion, la norme sociale et la perpétuation de l'espèce.
3. L'amalgame entre l'homosexualité, la polygamie et l'inceste.
4. L'égalité des droits.
5. Le MPT comme un acte d'amour

En particulier il établit un lien de cause à effet entre la généralisation de la formule, l'argument du mariage comme acte d'amour et l'argument de la polygamie, vue comme acte d'amour. Si tous ces arguments n'appartiennent pas au locuteur principal et donc représentent des PDV secondaires (antagonistes dans le cas des deux derniers arguments et des deux premiers), il les utilise pour donner son propre PDV. Sa dernière affirmation en effet est une réfutation de la formule MPT, qui, à son avis, trahit ses limites, le mariage ne pouvant pas être vraiment pour tous. L'hétérogénéité discursive sert ici l'argumentation du locuteur.

7.2.6 Comparaison des corpus

A propos de dialogisme et polyphonie, deux concepts sur lesquels nous avons insisté beaucoup dans les paragraphes précédents, nous avons déjà dit au § 6.3.3, en ce qui concerne l'inscription discursive de la formule MPT, qu'il y a des prédications, qu'on peut retrouver dans les trois corpus et qui participent à un jeu polyphonique de rappels que seulement une analyse comparée des trois corpus a permis de retracer. En effet, nous avons pu observer qu'il y a des thématiques qui sont exploitées dans les trois corpus et avec les mêmes mots, cela est révélateur de l'existence d'un jeu polyphonique qui lie étroitement nos trois sous-corpus.²⁹⁵ À cet égard, nous avons voulu construire un tableau pour montrer que les mêmes expressions

²⁹⁵Nous avons anticipé, dans le chapitre dédié au corpus (ch.2), que nos choix méthodologiques dans l'exploitation d'un corpus hétérogène ont été guidés par la nécessité de mettre en relation et de faire dialoguer les trois sous-corpus dont il se compose. Le tableau que nous présentons dans ce paragraphe est l'un des résultats que nous avons obtenu en confrontant les sous-corpus, ce qui nous convainc encore plus que c'est le regard du chercheur qui permet à des données différentes de se composer dans un ensemble homogène.

apparaissent dans les trois sous-corpus. Elles font partie des thématiques ‘abstraites’ (parmi lesquelles il y en a que nous avons citées dans les paragraphes précédents - § 7.2.1 et 7.2.3), que nous ajoutons pour mieux classer les phrases attributives et qui fournissent le contexte dans lequel lire les affirmations repérées. Dans certains cas, les noms que nous avons donnés aux thématiques coïncident avec les mots utilisés comme attributs de la formule (par exemple : slogan, prétexte, problème etc...).

Thématique	Corpus Parlement	Corpus Presse	Corpus Twitter
Le mariage comme projet de liberté	Le mariage pour tous est un nouveau pas vers la liberté (sénat)		#mpt est aussi une liberté #mpt est la liberté de choisir de se marier ou pas c'est pas du tout une imposition ! #homophobie #mpt est une liberté supérieure à la liberté d'expression
Le MPT comme slogan	Le mariage pour tous est uniquement un slogan, (1fev,3seance, Ass)	3 janvier 2013, « Le terme de mariage pour tous est un slogan publicitaire »	#mpt est un slogan mensonger #mpt est juste un slogan stupide ?
Le MPT comme projet	Le mariage pour tous est un grand projet (30jan2seance, Ass)		#mpt est le grand projet maçonnique casser la famille les valeurs ancestrales de l'humanité
Le MPT comme projet de tolérance	Le mariage pour tous est un message fort de tolérance envoyé à toute la société (30jan,2seance,		#mpt est un message fort de tolérance pour lutter contre les discriminations chantal #guittet #directan

Le MPT comme évidence	Le mariage pour tous est une évidence (30jav,2seance, Ass)	« Le mariage pour tous est une évidence » Le Parisien,	<p>#mpt est une évidence, les opposant disent 'ils ont pas besoin de ça pour s'aimer' dans ce cas , les hetero non plus</p> <p>#mpt est une évidence (3)</p> <p>#mpt est une évidence contre laquelle on ne peut lutter . même les whatfor le savent depuis tjs #lamournapasdela</p> <p>#mpt est une évidence , l'autre option est impossible ! URL</p> <p>#mpt est une telle évidence pour moi que les seules raisons que je puisse comprendre contre . #pensées 5/7</p> <p>#mpt est un artifice, comme le mariage républicain, en aucun cas une évidence.</p> <p>#mpt est une évidence, les opposant disent 'ils ont pas besoin de ça pour s'aimer' dans ce cas , les hetero non plus</p> <p>nécessité #directan</p>
Le MPT comme problème/faux problème		Le mariage pour tous est un faux problème?" La Nouvelle République	#mpt est un faux problème . en 2014 , qui pourra encore voter ump ?
Le MPT comme bonne	Le MPT n'est qu'un leurre,	Le mariage homosexuel sous	#mpt est une bonne idée . #armeededumbledore (4)

idée/fausse bonne idée	Le MPT est une notion fausse; cet imbroglio juridique qui est le MPT, escroquerie de cette formule [MPT], Quelle escroquerie que cette formule : le MPT	le paquet cadeau d'un mariage pour tous est une fausse bonne idée. Sous couvert de générosité	
Le MPT comme progrès	Le MPT correspond à un progrès historique, Le MPT serait donc le fruit normal de l'évolution des mœurs	«Le mariage pour tous est un progrès humain» La Dépêche du Midi, 16 Dec Nîmes Dumas : « Le mariage pour tous est un progrès pour l'enfant » Midi Libre, 28 Jan 'Le mariage pour tous est un grand progrès' L'Indépendant, 20 April 2013	#mpt est un progrès ? #mariagegay #mpt est un progrès de la liberté et de la tolérance contre l'homophobie et une vision conservatrice de la société #mpt est contraire au progrès et un recul de la société #mpt est un progrès considérable, dit @fhollande . #confpr #mpt est un progrès sociétal et tout progrès juste et qui renforce l'égalité et la liberté est encouragé par la gauche. #ps #mpt est un progrès pour personne pas même une avancée pour les homos futurs prisonniers d'une normalité impossible à gérer #mpt est un progrès pour toute la

société et pas juste les homos

#mpt est un réel progrès #jtpm

Le MPT comme avancée²⁹⁶

Voëu des élus : « Le mariage pour tous est une avancée » Ouest France, 24 Dec ... Jean-François Macaire, dans un communiqué. Le mariage pour tous est une grande avancée sociale et je soutiens sans...

#mpt est une avancée ; »
#mpt est une avancée majeure de notre société civilisée
#mpt est une avancée démocratique #fb
...
#mpt est une vraie avancée pour les droits de l'homme et de la femme
#mpt est, avant toute considération , une avancée sociale pic . twitter . com/rdsypn3s
#mpt est une grande avancée de société n'en déplaise @frigidebarjot @christineboutin
#mpt est une avancée quant à l'idée de famille aujourd'hui encore très ancrée dans un modèle patriarcal rigide et bourgeois
#mpt est une avancée en matière d'égalité URL

Le MPT comme prétexte

Famille pour tous : "Le mariage pour tous est un prétexte" LePoint.fr, 22 April

#mpt est un prétexte pour flinguer la gauche et cacher la corruption ump #copé #sarkozy
#mpt est un fallacieux prétexte !

²⁹⁶Cette thématique est synonymique de la précédente (Le MPT comme progrès) mais nous avons voulu la détacher à cause de la quantité de tweet repérés pour les deux catégories jumelles.

#mpt est un prétexte #famille # c'est la
compétence de l'adulte qui élève
l'enfant qui compte

#mpt est plutôt un prétexte pour
introduire l'idéologie du gender et
détruire la famille, n'en déplaise à
#harlemdésir

Tableau 9. Correspondance phrases attributives dans les trois corpus

Dans le tableau nous avons pu observer que toutes les thématiques ne sont pas représentées dans les trois corpus et qu'elles ne rassemblent pas le même nombre de 'phrases'. En ce qui concerne la représentation dans les sous-corpus, en effet, les catégories '*MPT comme projet de liberté*', '*MPT comme projet*' et '*MPT comme projet de tolérance*' ne sont pas présentes dans le CJ, tandis que les catégories '*MPT comme problème*', '*MPT comme avancée*' et '*MPT comme prétexte*' ne se trouvent pas dans le CP. Le CT est représenté dans toutes les thématiques : cela nous fait supposer que les internautes écrivent non pas leurs opinions mais des idées reçues, qu'ils 'partagent' (dans le sens qu'ils les prennent en charge et les diffusent) et donc que les idées, véhiculées par les mots, doivent être mises en circulation par des locuteurs 'légitimés' par le rôle qu'ils ont au sein de la société (les hommes politiques, les journalistes). La sur-représentation de certaines thématiques sur Twitter ('*MPT comme évidence*', '*MPT comme progrès*', '*MPT comme avancée*', '*MPT comme prétexte*') nous montre que le réseau social véhicule surtout les idées favorables au MPT et, parmi celles-ci, que les internautes choisissent surtout la thématique du progrès.

Enfin, ce tableau est, à notre avis, la représentation visuelle de ce que nous avons dit tout au long de ce paragraphe. La nécessité du contexte pour lire les affirmations des locuteurs, le dialogisme et l'hétérogénéité discursive sont des notions essentielles pour une lecture correcte du débat sur le MPT et aussi une clé de lecture qui permet de comprendre comment la formule entre dans le débat public et le modifie.

Tous les locuteurs sont obligés de se confronter avec la formule pour argumenter leurs PDV, mais, en même temps, citent les PDVs antagonistes, dans un mouvement dialogique entre tous

les acteurs du débat. Les affirmations circulent dans l'espace public pour que tous puissent s'en emparer. La source première des affirmations se perd au profit de l'opinion publique et les argumentations se perdent en mille rivières. Dans ce contexte très hétérogène, la formule MPT est l'élément principal, elle se propose comme noyau du débat, son élément inéluctable. Elle fournit la clé pour sa lecture globale. Les thématiques, que nous avons décrites à travers les exemples du tableau, tout en décrivant le débat sur le mariage gay se réalisent seulement à partir de la formule et chacune ne représente qu'une partie du débat. Les thèmes que nous allons aborder dans le chapitre suivant - le projet de loi, la famille, les manifestations - fournissent eux aussi autant de clés de lecture partielles sur l'ensemble du débat. Ce n'est que la formule MPT qui s'offre comme élément centralisateur, qui a permis au chercheur de proposer dans ce travail une lecture globale des manifestations linguistiques que le débat a engendré.

7.3 Formule et jeux de mots

Un autre moyen d'argumenter à travers la formule est lié à la caractéristique du syntagme prépositionnel qui permet de substituer un élément de celui-ci (le spécificateur 'tous' ou la tête du syntagme), dans un dialogue continu avec la formule principale, qui est le référent caché derrière le jeu de mots. Ce procédé se base très souvent sur la figure de l'ironie.

Nous avons affirmé au §1.4.2 qu'un indice de lexicalisation de la formule, c'est la création de mots-valises, de jeux des mots et de néologismes, qui sont proposés à partir de la formulation attestée. C'est en raison de son caractère de formule, reconnue autant par ses partisans que par ses détracteurs, qu'on peut se permettre de modifier le syntagme (qui reste reconnaissable derrière le jeu de mots). Toute reformulation ironique de la formule est utilisée pour exprimer un PDV sur la formule elle-même, elle dialogue avec celle-ci et assume sa pleine signification seulement si l'on présuppose la présence de la formule. Néanmoins chaque occurrence de ces jeux de mots réactualise la formule de base en contribuant à sa vitalité et à sa pénétration dans le répertoire de la communauté des locuteurs.

Le jeu de mots le plus célèbre et réussi est sans doute la locution '*Manif pour tous*', dont nous avons déjà parlé (§4.3.1). L'objectif de la locution est, d'un côté, de railler la formule MPT, en faisant appel à la figure de l'ironie, qui se manifeste dans le jeu de mots et, de l'autre côté, de mener une argumentation contraire au « mariage pour tous » appelant à une manifestation générale contre la loi. La seconde occurrence la plus répandue dans tous les corpus est

‘*adoption pour tous*’ qui, comme nous l’avons vu, est la partie censurée de la locution ‘mariage et adoption pour tous’.

Mais nous avons trouvé dans notre corpus bon nombre de jeux de mots axés sur la substitution du pronom²⁹⁷, surtout dans le corpus Twitter, qui se prête plus que les autres à l’ironie condensée des jeux de mots : le mot dièse #*mariagepourpersonne* est souvent utilisé par les internautes. Nous avons rencontré aussi #*mariagedechatte* et #*mariagedebite*. En ce qui concerne les locutions sans hashtag, *Mariage pour personne*²⁹⁸ est beaucoup utilisée. Parmi les autres occurrences²⁹⁹ il y a : *mariage pour quelques-uns*, *mariage pour certains*, *mariage pour enfants*, *mariage pour gousses*,³⁰⁰ *mariage pour les animaux*, *mariage pour les chiens*, *mariage pour les cons*, *mariage pour autrui*, *mariage pour bobogays*, *mariage pour douze* (jeu lié à la ressemblance des prononciations), *mariage pour morts*, *mariage pour pedophile*. Tous ces exemples constituent des argumentations ironiques et parfois vulgaires contre le MPT : *mariage pour animaux* prône l’argument absurde de l’excessive généralisation de la formule (§7.1.2), tandis que *mariage pour certains* et *mariage pour quelques-unes* veulent poser la question de la minorité qui est la véritable bénéficiaire de la loi. *Mariage pour bobogays* se réfère aux référents de la loi, considérés comme des bobos. D’autres jeux de mots sont plus vulgaires mais ont toujours le but ironique de démasquer la formule (*mariage pour les cons*, *mariage pour pedophile*).

D’autres jeux de mots changent la tête du syntagme, dans ce groupe très nombreux d’occurrences il est possible de repérer des thèmes et des expressions synonymiques :

-Amour et mariage : *divorce pour tous*, *amour pour tous*

- Egalité et droits : *droits pour tous*, *égalité pour tous*, *pensée pour tous*, *égalité des droits pour tous*, *bonheur pour tous*, *liberté pour tous*, *fraternité pour tous*, *justice pour tous*

- Famille et procréation : *PMA pour tous*, *GPA pour tous*, *famille pour tous*, *polygamie pour tous*, *filiation pour tous*, *gestation pour tous*

²⁹⁷Dans certains jeux de mots c’est la préposition qui change : de ‘pour’ on passe à ‘de’ : *mariage de personne*, *mariage de chatte*...

²⁹⁸Il y a plus de dix occurrences

²⁹⁹Il y a une ou deux occurrences par locution dans le corpus

³⁰⁰Le nom serait en effet ‘gosses’ mais le locuteur a voulu utiliser l’unité phonétique ‘ou’ à la place de ‘o’ (donc ‘gousses’ pour ‘gosses’) car plus assonant avec le ‘tous’ de la formule, de cette manière, il active davantage le lien entre la formule MPT et son jeu de mots.

- Travail : *travail pour tous, emploi pour tous, boulot pour tous chômage pour tous*

- Logement : *logement pour tous, un toit pour tous*

-Autres : *Taubira pour tous, concert pour tous, boycott pour tous, union civile pour tous, affiches pour tous, église pour tous, cerveaux pour tous, respect pour tous*

Certains jeux des mots sont de simples exercices de style mais d'autres sont de véritables arguments condensés : les jeux de mots sur *famille* et *procréation* par exemple argumentent contre le MPT en utilisant des mots 'chauds' du débat et en instillant l'idée que MPT est en définitive l'ouverture à la GPA, PMA etc... pour tous. Les jeux sur le travail et le logement appartiennent au groupe des argumentations selon lesquelles il y a de plus gros problèmes à gérer que le mariage gay, comme l'absence de travail et de maisons.

Nous retrouvons ces jeux de mots dans le corpus Parlement aussi : *mariage pour personne, égalité pour tous, droits pour tous, GPA pour tous, PMA pour tous, enfants pour tous et Manif pour tous* sont les occurrences repérées³⁰¹. Le corpus presse se plie encore moins à ce procédé avec un nombre infime d'occurrences des mêmes locutions (*Le 'concert pour tous' célèbre le mariage homosexuel, Mariage aménagé, le film pour tous, Mariage pour tous, église pour tous*³⁰²).

Si le premier type de jeux de mots, qui change le syntagme 'pour tous' appartient seulement au débat sur le MPT et, une fois terminé le débat, il est épuisé, ce n'est pas le cas de la deuxième typologie : en changeant la tête du syntagme, on peut aussi changer le thème (du mariage on passe au 'concerts', aux 'films' etc...des catégories qui n'appartiennent pas du tout au débat que nous avons analysé). Ces cas montrent très bien que le procès de lexicalisation de la formule MPT est terminé : tout en dialoguant avec celle-ci de façon ironique, ils proposent des thèmes divers et qui n'ont rien à voir avec les problématiques affrontées par le débat. Trois années après le débat, et précisément en 2017, la formule est encore productive : nous citons ici 'chômage pour tous' et 'CPE pour tous', des jeux de mots inventés par les journalistes à propos des politiques du Président Macron (*Et Emmanuel Macron inventa le CPE pour*

³⁰¹Dans le corpus on compte une ou deux occurrences pour chaque locution.

³⁰²Titres de *Le Monde*

*tous*³⁰³), le site www.lunettespourtous.fr et l'hashtag #orgasmepourtous comme reformulations publicitaires de notre célèbre formule.

³⁰³ *Libération*, 5 septembre 2017

CHAP VIII

LE DEBAT SUR LE MPT

*« En ce jour de manif un seul slogan
: Mieux vaut un mariage gay qu'un
mariage triste »*

(Michaël Youn sur Twitter)

Ce chapitre prend en compte et expose l'analyse du corpus, que nous avons fait à côté des analyses sur la formule, que nous avons décrites dans les chapitres qui précèdent, afin de détailler aussi les autres sujets de polémique et compléter ainsi notre parcours d'analyse du débat sur le MPT. Nous avons donc analysé le corpus à l'aide des outils d'exploitation électroniques et en particulier nous nous avons consacré une partie importante de cette exploitation à l'analyse quantitative des données : à partir des analyses sur la fréquence des mots, nous avons pu identifier quatre sujets de conversation (montrés dans les 'nuages' du tableau 11). Voilà les sujets, ou classes thématiques, que nous avons arbitrairement nommées sur la base des 'arguments'³⁰⁴ que les mots nous suggéraient (le thème des droits des enfants et de la famille, le projet de loi, les manifestations, l'approbation de la loi et le débat parlementaire).

A partir donc de cette division en sujets, nous avons procédé avec l'analyse qualitative du corpus. Les paragraphes §8.2, 8.3, 8.4 et 8.5 utilisent cette division comme point de départ pour décrire les aspects argumentatifs du débat sur le MPT, qui ne concernent pas l'usage de la formule. En effet les locuteurs, pour argumenter pour ou contre la loi, n'utilisent pas seulement le MPT, ils se servent d'autres stratégies argumentatives, comme l'exemple historique et géographique ou la métaphore, dont nous avons pu observer plusieurs exemples dans les trois sous-corpus, qui sont utilisés pour des sujets particuliers : ainsi le § 8.2 sur le projet de loi décrit les stratégies argumentatives de l'exemple historique et géographique (utilisé par les deux factions) ; le § 8.3 est consacré au débat sur la famille et la dichotomie 'droit de l'enfant/droit à l'enfant ; le paragraphe 8.4 propose une synthèse sur les arguments ad personam et l'ironie du web sur les députés ; le dernier paragraphe s'occupe en particulier du

³⁰⁴Nous n'utilisons pas ici le mot dans le sens linguistique mais comme synonyme de thème.

CJ et propose les argumentations des journaux sur les manifestations de rue à travers la stratégie rhétorique de la métaphore.

8.1 Une analyse quantitative des corpus

Nous avons observé, dans les chapitres précédents, que la formule MPT a été l'étiquette de référence du projet de loi et du débat qui le concerne. C'est l'hashtag le plus utilisé sur Twitter mais aussi le sujet principal des articles de presse et du débat parlementaire. Pour cette raison, nous l'avons utilisée pour repérer les tweets et les articles qui font partie de notre corpus et comme point de départ des réflexions que nous avons menées jusqu'à ce moment.

Toutefois, nous avons voulu aussi consacrer une deuxième partie de notre recherche à l'exploitation de ce corpus avec les méthodes de l'analyse logométrique, c'est-à-dire sans faire appel à la formule MPT, mais plutôt en faisant des recherches sur la fréquence des mots. Nous avons aussi analysé les métadonnées que les trois sous-corpus mettaient à notre disposition. De cette manière nous avons cherché à mieux comprendre comment s'est déroulé le débat que le MPT nomme et à repérer les principaux sujets de discussion en dehors de la formule. Les trois sous-corpus ont été exploités de façon différente selon les particularités de chacun, mais nous avons cherché aussi à obtenir des résultats homogènes et susceptibles d'être mis en relation entre eux.

Dans le paragraphe successif nous présentons les analyses du débat sur le réseau à travers une analyse quantitative non seulement des données mais des métadonnées aussi: à travers les métadonnées nous avons suivi le débat dans le temps (on enregistre des échanges importants lorsque le débat s'enflamme, pendant les discussions parlementaires ou à l'occasion des manifestations), nous avons trouvé les personnages qui ont influencé le débat en ligne (le plus retwittés), comme ceux qui ont été les plus actifs. En deuxième lieu, à travers une analyse des mots, nous avons appris quels sont les sujets les plus abordés sur la toile : à partir des études sur la fréquence des mots, nous avons pu identifier quatre sujets de conversation (montrés dans les 'nuages' du tableau 11), que nous avons nommés ainsi :

1. Le thème des droits des enfants et de la famille,
2. Le projet de loi,
3. Les manifestations,

4. L'approbation de la loi et le débat parlementaire.

Les mots du corpus qui ont des liens entre eux ont été repérés à travers un algorithme qui compte les cooccurrences en combinaison avec la fréquence des mots. Cette division des occurrences du CT en groupes thématiques a permis de classer aussi les occurrences des deux autres corpus avec le même schéma.

En ce qui concerne la presse (§8.1.2), elle a offert un panorama un peu différent par rapport à Twitter, mais qui garde une certaine homogénéité avec celui-ci en ce qui concerne les contenus abordés. Dans ce cas, nous proposons une division des articles par sujet à partir de l'analyse des titres et non pas des articles complets : nous faisons l'hypothèse que les titres décrivent le contenu de l'article et qu'ils utilisent donc des mots indicatifs (ou pour mieux dire des occurrences sémantiques pertinentes) du sujet présenté dans l'article ; nous pouvons alors repérer les sujets à partir de ceux-ci.

Le débat parlementaire, enfin, nous offre une source de réflexion supplémentaire, qui complète les données repérées dans les deux premiers corpus. Une fois de plus, l'analyse des mots les plus fréquents s'organise selon la même division en sujets que nous avons observée dans les deux premiers corpus.

8.1.1. Le débat sur Twitter analysé à travers les métadonnées et la fréquence des mots

L'analyse du CT porte sur trois piliers : l'exploitation des métadonnées qui donnent un contexte temporel et social aux messages analysés, une analyse générale des mots qui permet de repérer les quatre sujets les plus abordés par les internautes sur le réseau et une analyse détaillée de la place occupée par le mot dièse dans les propos.³⁰⁵

Une première analyse des métadonnées³⁰⁶ a permis de construire un graphique qui montre la scansion temporelle des messages sur toute la période. Nous avons mis en relation ces données avec les dates qui ont caractérisé le débat hors Twitter (§3.1.2) et en effet nous avons observé que les pics des tweets accompagnent les jours de plus grande exposition médiatique du sujet : les manifestations (notamment la Manif pour tous du 13 janvier 2013), le débat à l'Assemblée Nationale (janvier-février 2013), l'approbation de la loi (23 avril 2013). Cette première analyse

³⁰⁵Ici nous nous occuperons seulement des deux premiers, étant donné que le troisième a été décrit au §6.3.3.

³⁰⁶Dans ce cas, comme dans les deux analyses successives, nous avons utilisé seulement des métadonnées : nous avons demandé à l'outil de recherche utilisé (Langage de programmation Python : sur <http://www.python.fr/>) de faire une recherche en croisant la fréquence des tweets avec leurs dates de parution sur le réseau. Les résultats obtenus ont été ensuite transposés dans le graphique suivant.

nous a permis d'inscrire le débat Twitter dans un contexte plus ample, qui est son contexte social et historique.³⁰⁷ Le débat sur la toile se concentre donc là où les événements sociaux et politiques le demandent et nous pouvons affirmer que ce débat n'a aucune raison d'être sans que l'événement le légitime. Toutefois, notre lecture qualitative des données a montré que le débat hors Twitter est tout de même influencé par celui-ci³⁰⁸: c'est-à-dire que les trois acteurs (source/politique – médiateur/presse – écouteur/communauté) - se mêlent et que chacun peut être source, médiateur et écouteur en même temps.

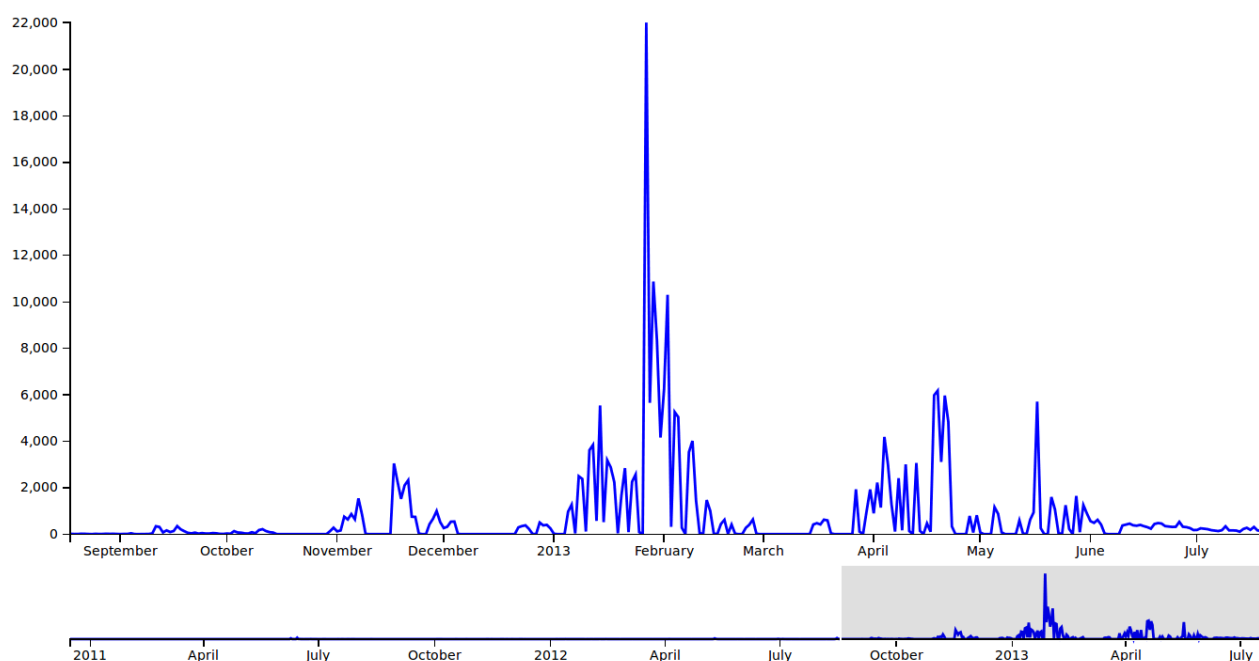


Figure 10. Graphique montrant le nombre des tweets postés de septembre à juillet 2013

Une deuxième recherche sur les métadonnées permet de voir quels sont les usagers les plus actifs et les plus retwittés³⁰⁹ : les données obtenues confirment notre lecture de la circulation de l'information dans l'espace public. Plusieurs acteurs (les hommes politiques, des associations, les célébrités) sont une partie active du débat, avec des citoyens méconnus, qui, par contre, n'ont aucune légitimité dans les médias traditionnels. Comme on peut le voir dans les tableaux ci-dessous, les usagers les plus actifs sont des associations (fandetv, LeMariagepourtous, Pridemap) qui se partagent entre pour et contre-MPT et qui prennent en charge une grande

³⁰⁷ Elle permet aussi de faire des analyses thématiques des mots sur une base temporelle comme le fait Ratinaud (Ratinaud P. et Marchand P., 2014, *op. cit.*).

³⁰⁸ Nous avons vu au § 6.1 que c'est le débat sur le réseau qui a engendré la formule MPT.

³⁰⁹ Nous avons demandé à notre outil d'analyse d'isoler les noms des usagers et de faire une liste des usagers prenant en compte le nombre de tweets partagés et de retweets obtenus, nous avons obtenu ainsi un 'report' que nous avons passé sur un tableau au format Excel. Les tableaux suivants ne montrent que les premières occurrences.

partie des échanges sur le réseau ; il y a aussi des personnes (jrossignol, Hirschfeld_J) plus ou moins authentiques (cachées derrière des pseudonymes). Cette présence ne signifie pas que tous les contenus qu’ils partagent influencent le débat, et en effet aucun des usagers les plus actifs ne se trouve parmi les plus retweétés.³¹⁰

L’humoriste Michaël Youn est le personnage le plus retweété, c’est donc le message d’une célébrité qui représente toute une partie de l’opinion publique. Le message de Michaël Youn : « En ce jour de manif un seul slogan : Mieux vaut un mariage gay qu’un mariage triste » devient un slogan de toutes les manifestations de soutien à la loi. Dans ce message, le locuteur joue avec l’opposition entre les qualificatifs (gay/triste) accolés au mot *mariage*, sans faire appel à l’euphémisme MPT mais en jouant sur un rapport d’antonymie entre les mots *gay* et *triste* (*gai* signifie aussi heureux).

Parmi les plus retweétés on trouve aussi le seul tweet de Christiane Taubira sur son projet de loi et celui du Conseil Constitutionnel qui annonce la constitutionnalité de la loi. Cela indique que l’institution reste toujours une source importante à laquelle puiser pour alimenter le débat.

user	tweets
fanetv	4277
cutesmilincat	2194
jrossignol	1718
Hirschfeld_J	1710
LeMariagePrTous	1129
Yasmilady	1084
JackyMAJDA	953
Pridemap	913
jshepin	893

Tableau 11. Tableau montrant les 9 usagers qui ont posté le plus de tweets.

user	tweets	retweets
MichaelYoun	2	4354
eliodirupo	1	1100
Conseil_constit	1	917
kavanaghanthony	1	612
ChTaubira	1	479
farrugiadom	1	417
AmandineDu38_	1	399
lebonlebon	1	327
youssouphamusik	3	976

Tableau 12. Tableau montrant les 9 usagers les plus retwittés

³¹⁰ Le rétweet représente un moyen de faire circuler un contenu que l’on partage et donc d’influencer le débat, il ne s’agit pas seulement d’une citation d’autrui, car le but de l’usager est celui de faire circuler une idée le plus possible et lui faire atteindre la notoriété.

Une analyse des mots-dièse³¹¹ associés au #mpt: les hashtags #DirectAn et #DirectSenat concernent le débat parlementaire, tandis que #manifpourtous fait référence aux manifestations contre la loi. Si on isole les tweets avec le seul hashtag #DirectAn, par exemple, nous retrouvons des commentaires sur le débat à l’Assemblée Nationale et nous pouvons lire des critiques aux mots de tel ou tel parlementaire ‘en direct’. Toujours politiques, les hashtag UMP et PS, mais aussi Taubira³¹² et Hollande, qui ont des contenus de critique ou de partage des propos tenus par les partis en cause. Les mots dièse homophobie, GPA indiquent des propos à l’égard de ces sujets. Les hashtags nous aident à comprendre la diversification des sujets abordés par les internautes, mais ne nous fournissent aucune évidence objective sur le contenu des tweets.

mariagepourtous	250,235
DirectAN	25,100
manifpourtous	14,031
DirectSenat	5,055
UMP	4,831
MariageGay	4,115
PMA*	3,361
homophobie*	3,101
LGBT*	2,861
GPA	2,851
Hollande*	2,626
Taubira*	2,391
PS *	2,098

Tableau 13. Tableau montrant les hashtags les plus utilisés avec le mot dièse #mpt. Les occurrences marquées d’un astérisque (*) sont des cas de variation orthographique qui ont été regroupés.

Enfin, le graphique ci-dessous³¹³ représente les mots les plus utilisés dans le corpus, regroupés par thématique abordée à travers un algorithme qui compte les cooccurrences en combinaison avec la fréquence des mots. Ce graphique montre quels sont les thèmes abordés par les internautes.

³¹¹L’analyse des mots dièse a été faite en isolant cette métadonnée : encore une fois nous avons utilisé une ‘query’ (demande) adressée à notre outil de recherche pour repérer les hashtags les plus utilisés. Les résultats obtenus ont été transférés sur un tableau Excel.

³¹²L’hashtag Taubira propose des manifestations des soutien contre les attaques racistes dont la ministre a été victime mais aussi des attaques racistes.

³¹³Pour des informations détaillées sur la création de ce graphique voir §9.1.3. L’outil d’exploitation que nous avons utilisé (Python) a restitué une recherche sur les mots les plus fréquents en combinaison entre eux, les résultats ont été transférés sur Excel. L’équipe d’informatique a traité ces données avec un outil de création de graphiques qui a généré le tableau 11, contenant seulement les 4 groupes de mots les plus importants (ceux auxquels appartient la plupart des mots).



Tableau 14. Les quatre nuages des mots les plus fréquemment en cooccurrence. On peut observer que les ‘nuages’ proposés indiquent, dans le sens contraire aux aiguilles d’une montre, à partir du premier en haut à gauche : 1. Le thème des droits des enfants et de la famille, 2. Le projet de loi, 3. Les manifestations, 4. L’approbation de la loi et le débat parlementaire.

Nous³¹⁴ avons pu ainsi identifier quatre sujets de conversation que nous avons nommés arbitrairement sur la base des thèmes qu’ils nous ont suggérés:

1. Les droits des enfants et de la famille,
2. Le projet de loi,
3. Les manifestations,
4. L’approbation de la loi et le débat parlementaire.

Cette analyse des données du CT, en particulier, qui a abouti à la division en groupes thématiques, que nous présentons dans les quatre nuages, a représenté un nœud important dans l’analyse de notre corpus, car elle a montré que les mots utilisés par les internautes donnaient lieu à des liens de cooccurrence, qui, en dernière instance, décrivent les sujets qui ont été effectivement les plus abordés dans le débat. Cela nous a fait imaginer qu’on aurait pu classer

³¹⁴Nous nous référons à l’équipe que nous avons créée avec le département d’informatique.

aussi les occurrences des deux autres sous-corpus en utilisant le même schéma. Notre hypothèse de travail, que ces thèmes décrivaient des sujets de conversation remarquables dans tous les trois sous-corpus, a été confirmée par une recherche sur la fréquence des mots dans les deux sous-corpus CP et CJ.

8.1.2 Dans la presse : sources et fréquence des mots

En ce qui concerne la presse, le CJ se compose de 16.619 articles qui contiennent la formule MPT dans le corps de l'article. Une analyse détaillée des dates de parution des articles nous révèle aussi une plus grande attention au sujet qui est contemporaine des événements de la vie publique et politique (par exemple les 3.791 articles consacrés au sujet en janvier, un mois chaud occupé par le débat parlementaire, ou les 2973 articles du mois d'avril).

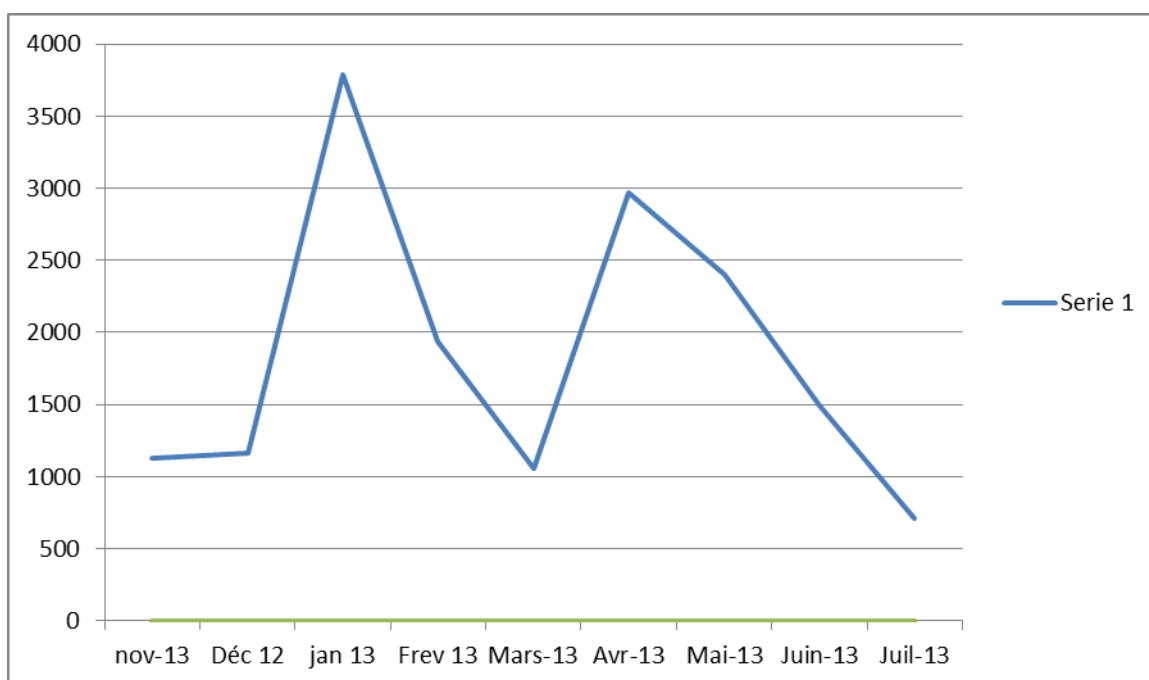


Tableau 15. Nombre des articles affichés par Factiva dans le mois de référence.

Factiva affiche aussi les sources les plus mentionnées. AFP est la source qui compte la majorité des articles suivie par des journaux régionaux (Ouest France, La dépêche du Midi), tandis que Le Parisien et *Le Figaro* se trouvent en 4^{ème} et 5^{ème} place.³¹⁵ Dans le tableau, nous pouvons voir aussi que les journaux les plus importants consacrent presque le même nombre d'articles au MPT.

³¹⁵ Le journal *Le Monde* ne paraît pas sur Factiva.

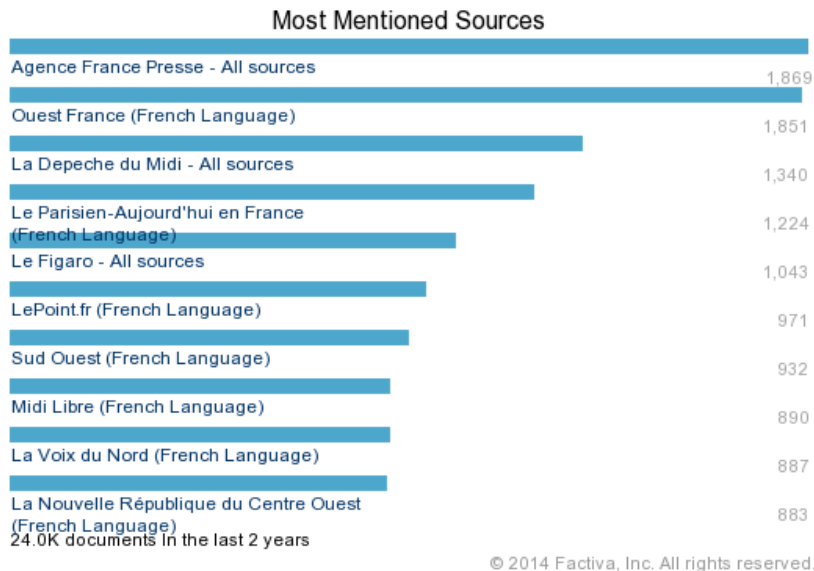


Tableau 16. Les sources mentionnant le plus souvent le MPT

Au-delà des métadonnées, le corpus de presse, qui se compose des tous les articles où parait la formule MPT, compte des textes plus ou moins longs, dont le but principal est d’informer, mais aussi d’inviter à des réflexions critiques et à des lectures savantes de la société et de la politique. Ce que nous appelons les ‘médias traditionnels’, à savoir la presse, propose un regard détaillé sur les événements du MPT, mais, à notre avis, les thèmes et les sujets abordés sont les mêmes que ceux que nous avons repérés dans le CT.

Nous avons obtenu la preuve que les sujets repérés dans le CT pouvaient se retrouver dans le corpus presse grâce à une analyse quantitative opérée sur un sous-corpus de titres³¹⁶. Ce petit sous-corpus a été analysé avec Ant.conc pour y rechercher les mots les plus fréquents³¹⁷, lesquels ont été recueillis dans le tableau suivant par ordre de fréquence. Dans ce même tableau nous avons indiqué le groupe thématique³¹⁸ auquel nous avons rattaché les mots.

³¹⁶Nous avons décidé d’utiliser seulement les titres pour pouvoir agir sur une quantité de mots plus petite, en outre dans les textes, la grande quantité de mots nous semble susceptible de faire perdre les mots clés, qui par contre se trouvent sans doute dans les titres.

³¹⁷Le tableau contient seulement une partie des mots, tous les mots n’appartiennent pas à une classe thématique : nous avons exclu les mots : ‘mariage’, ‘pour’ et ‘tous’ qui font partie de la formule, les verbes et des mots impossibles à rattacher aux quatre groupes. Nous n’avons pas analysé les liens de cooccurrences des mots.

³¹⁸La division des mots en classes thématique est réalisée en utilisant le tableau Excel représentant tous les mots rattachés aux 4 classes thématiques trouvées grâce à l’analyse des tweets.

THEME	FREQ.	MOT
	4037	Mariage
	1452	mariage
	5959	Pour
	4848	Tous
Projet	1291	Loi
	943	Est
	935	France
Projet	856	Projet
Manif	805	Contre
Manif	534	Opposants
Projet	478	Débat
Famille	460	Personnes
	442	Hier
Manif	432	Paris
	423	sont
Débat	400	article
Manif	393	manifestati

THEME	FREQ.	MOT
Débat	375	Assemblée
famille	368	adoption
famille	345	couples
Manif	309	anti
Débat	304	UMP
Débat	300	National
Famille	289	sexe
famille	284	homosexu
Projet	246	maires
famille	238	homosexu
Projet	219	Maire
Débat	198	députés
Projet	184	ouvrant
Manif	182	collectif
Manif	182	Place

Tableau 17. Tableau de fréquence dans l'ensemble des Titres où paraît la formule MPT sur Factiva entre novembre 2012 et juillet 2013

Comme le lecteur peut le constater, les quatre premières places sont occupées par le mot 'mariage' (5489 occurrences) et les autres deux occurrences qui composent la formule MPT. La présence de ces occurrences nous convainc encore plus au sujet de la centralité de la formule MPT dans le débat : si les mots qui composent la formule se trouvent dans un nombre important de titres cela signifie qu'elle a été beaucoup utilisée pour nommer le débat et pour informer sur le sujet de l'article (§ 6.3.2), cette présence nous dit non seulement que la formule est en circulation mais que les journalistes la légitiment et la prennent en charge (§6.1). Une autre place importante est occupée par le verbe 'être' à la troisième personne, ce qui peut être un indice de la présence, encore une fois (§7.2), de phrases à valeur attributive : toutefois, dans ce cas, nous ne pouvons pas attester la présence de jugements de valeur sur la formule, le verbe

‘être’ étant utilisé aussi dans des phrases qui n’ont pas le MPT comme sujet (par exemple : *MPT : la chasse aux cathos est-elle ouverte ?*³¹⁹ ; *MPT : le roi est nu,*³²⁰ etc.).

En ce qui concerne les autres mots et leur classement dans les classes thématiques que nous avons sélectionnées dans le CT, la première partie de ce tableau est occupée surtout par des mots appartenant à la ‘Manif’ (nous utilisons cette appellation pour la classe thématique qui rassemble les mots liés aux manifestations) : ce qui, conjointement au tableau 15, nous prouve la forte présence de ce sujet dans les journaux ; en outre des mots comme ‘contre’, ‘opposants’ et ‘anti’ nous convainquent aussi que les articles ont comme sujet principal la ‘Manif pour tous’, c’est-à-dire les manifestations d’opposition à la loi. En outre nous relevons que le seul nom d’un parti qui a obtenu une place parmi les 30 premiers mots, c’est l’‘UMP’, dont les parlementaires se battent contre la loi. Cela peut faire pencher pour une vision des journaux qui serait critique par rapport au mariage pour tous ; nous croyons en effet que les mouvements contraires à la loi ont occupé presque entièrement l’espace public,³²¹ dans l’effort de mobiliser l’opinion publique et donc qu’ils ont occupé plus de place dans la presse, qui a le but de raconter ce qui se passe dans cet ‘espace’. Enfin nous avons été étonnée de ne pas trouver le mot ‘gay’ dans ce groupe (il compte 148 occurrences), nous le croyions plus productif dans les titres des journaux (il se trouve dans la variante la plus attestée de MPT, c’est-à-dire ‘mariage gay’) ; par contre nous avons plus d’attestations du mot ‘homosexuel(s)’ : la variante que nous avons décrite comme plus ‘politiquement correcte’ que ‘gay’ (§6.2).

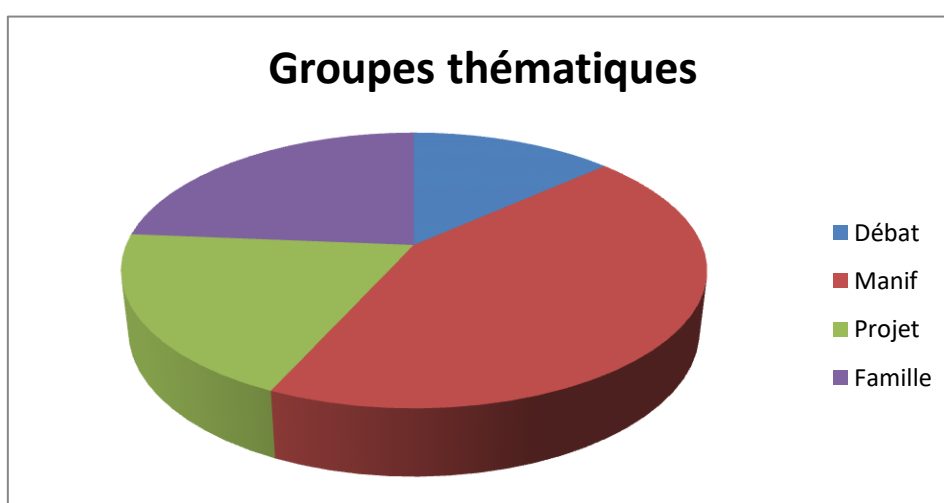


Tableau 18. Graphique montrant la division des groupes thématiques dans les titres de la presse

³¹⁹ *Le Berry Républicain*, 27 novembre 2012

³²⁰ *Le Figaro*, 14 décembre 2012

³²¹ Nous donnons une définition d’espace public dans la note 27. Nous le considérons comme le lieu (réel et virtuel) où le débat s’est déroulé.

Dans le graphique on peut observer quelles sont les classes thématiques les plus utilisées dans la presse : le groupe des manifestations (*Manif* dans ce tableau) et le groupe du débat sur la loi (les travaux à l'Assemblée et au Sénat, les votes parlementaires, etc.) occupent la place la plus importante ; par contre, les deux autres groupes sont minoritaires. Le débat sur le projet de loi (qui regroupe tous les mots qui se réfèrent au débat général sur le MPT) et le débat sur la famille et l'adoption intéressent les journaux de façon minimale. En effet, ce qui intéresse les journaux, ce sont les 'faits' : les événements (comme les manifestations, des petites phrases ou des passages parlementaires importants) occupent plus de place que les articles d'opinion, dans lesquels les deux classes thématiques minoritaires s'expriment.

8.1.3 Parlement : fréquence des mots

Nous avons voulu faire la même recherche dans le CP et nous avons obtenu presque les mêmes résultats que dans les deux autres : dans le tableau suivant nous pouvons observer que les mots qui se répètent appartiennent surtout au jargon des parlementaires et donc au groupe qui est impliqué dans le débat parlementaire (*président, groupe, bancs, amendements, article, commission, ministre...*) celui qui a le plus d'attestations; mais nous y retrouvons aussi les mots sur le projet de loi (*texte, droit, projet...*) et sur la famille (*mariage, enfant, famille, couples, mère, père*).

MOTS APPARTENANTS AU JARGON PARLEMENTAIRE :

FREQ.	MOT
7074	président
5406	groupe
4999	bancs
4558	amendeme
3892	parole
3408	article
2807	texte
2814	UMP
2473	garde
2409	amendeme
2385	sceaux
2277	commissio
2071	gouvernem
1864	Mariton
1833	ministre
1662	Collègues
1444	Républiqu
1369	Question
1295	Code

LES AUTRES SUJETS :

THEME	FREQ.	MOT
	3798	mariage
projet ³²²	3570	loi
famille	2671	enfant
Projet	2635	droit
Famille	2613	couples
Famille	2291	enfants
Débat/fami	2234	adoption
Famille	1960	Famille
projet	1949	Projet
	1937	Tous
débat	1881	soutenir
	1879	Civil
Projet	1699	Débat
famille	1685	personnes
famille	1663	sexe
famille	1301	Mère
famille	1299	Père

Tableau 19. Fréquence des mots dans le CP. Nous avons partagé les mots en deux tableaux : le premier indique seulement les mots qui appartiennent à la classe du ‘débat’ ; le second tableau regroupe les mots qui appartiennent aux autres classes.

Nous avons isolé les mots qui appartiennent au débat parlementaire, ou mieux au jargon des travaux parlementaires, parce qu’ils dominent dans ce sous-corpus en raison de l’espace d’énonciation et des visées procédurales que ces mots décrivent : le mot ‘Président’, par exemple, est le plus fréquent car tous les parlementaires l’utilisent pour s’adresser à l’hémicycle, le mot ‘amendement’, comme les mots ‘texte’ et ‘article’ assument ici le signifié technique du jargon parlementaire et ont le but aussi de faire progresser les travaux ; les mots ‘bancs’ et ‘groupe’ décrivent le lieu physique et le ‘groupe’ de parlementaires auxquels on s’adresse. Dans ce tableau nous observons aussi que seulement le parti de droite (UMP) est mentionné : nous savons que les hommes politiques de ce parti politique ont assiégé le Parlement (la majorité des intervenants y appartient) dans le but de faire de l’obstruction, c’est donc pour cette raison que ce parti est plus mentionné que les autres. Un autre personnage que la fréquence des mots dévoile comme beaucoup mentionné, c’est la ‘garde’ des ‘sceaux’ Christiane Taubira, ce qui n’est pas étonnant, si on considère que la Ministre, qui représente le gouvernement, est la cible des opposants, comme personnage symbolique de ce projet de loi. En ce qui concerne le tableau représentant les autres occurrences : aucun mot ne concerne les manifestations, tandis que le groupe ‘famille’ est le plus représenté. Cela signifie qu’au-delà des mots qui appartiennent au jargon du Parlement, le sujet le plus débattu par les députés et les sénateurs est celui de la famille : des mots comme ‘mère’, ‘père’, ‘famille’, ‘enfants’ décrivent un débat centré sur ce sujet, tandis que la absence complète des mots liés aux manifestations décrit, à notre avis, une censure voulue de ce sujet (qui anime par contre les journaux).

³²²Ce mot appartient aussi aux mots qui se réfèrent au débat parlementaire.

8.1.4 Les analyse quantitatives en synthèse

Nous avons présenté jusqu'ici les analyses des métadonnées et l'analyse quantitative sur la fréquence des mots partagées dans les trois sous-corpus. Chacun de ces corpus peut être en effet considéré comme une unité complète, dont nous avons présenté des dynamiques non seulement linguistiques mais aussi sociales (pensons, par exemple, aux informations sur les personnages les plus retweettés sur Twitter) : Cependant, nous avons très souvent dit, dans ce travail, que notre but méthodologique est de proposer une lecture unitaire du corpus, par conséquent, nous avons travaillé sur ces parties sans abandonner le regard unitaire sur tout l'ensemble. En particulier, du point de vue de l'analyse des données, chaque sous-corpus a fourni des éléments pour la lecture de l'ensemble et aussi suggéré des méthodes d'exploitations des deux autres, ainsi que des hypothèses de travail que les autres sous-corpus ont confirmées ou invalidées.

C'est surtout le cas des études sur la formule MPT, que nous avons analysée dans les trois sous-corpus, à la recherche des mêmes structures linguistiques (cf. §7.2), mais nous pensons aussi à toute cette partie d'analyse quantitative, liée à la fréquence des mots, que nous avons présentée analytiquement dans les trois paragraphes précédents. Cette analyse, qui a été propédeutique aux études sur la formule, en effet, nous a garanti une première vision d'ensemble sur le corpus que nous avons choisi d'exploiter : nous avons pu jeter un regard général sur le débat que nous allions décrire, spécifier les thèmes principaux et les mots les plus utilisés dans l'ensemble du corpus. Si la lecture de chaque sous-corpus a révélé des particularités, liées au genre textuel de chacun, comme par exemple la prédominance d'une classe thématique sur une autre (celle des 'manifestations' pour le CJ, ou celle du 'débat sur la loi' dans le CP), elle a composé aussi un morceau du puzzle que nous avons bâti. Du côté de l'analyse de la fréquence des mots, nous remarquons donc que :

1. Dans les messages échangés sur Twitter nous avons pu repérer quatre classes thématiques, que nous avons pu appliquer sans aucun effort aux deux autres sous-corpus Les quatre sujets de conversation (montrés dans les 'nuages' du tableau 11) ont été ainsi nommés :
 - a. Les droits des enfants et de la famille,
 - b. Le projet de loi,
 - c. Les manifestations,
 - d. L'approbation de la loi et le débat parlementaire.

2. Les thèmes que nous avons repérés n'ont pas le même poids dans les trois sous-corpus : selon les particularités de chacun, il y a une classe prédominante dans le CJ et CP ; mais pas dans le CT. Ici la quantité des données textuelles à notre disposition n'a pas garanti la prédominance d'une classe sur les autres³²³. Ceci, à notre avis, est lié à la caractéristique de la plateforme qui naît comme un conteneur de contenus sans particulières contraintes d'objectifs spécifiques.
3. Les thèmes dessinent un cadre général du débat, en montrant comment les opinions des acteurs publics se partagent en quatre sujets importants, dans lesquels les locuteurs bâtissent leurs argumentations favorables et contraires à la loi.
4. Dans ce cadre, la formule MPT a une importance relative, si nous considérons la masse de données (d'occurrences) que les logiciels ont exploitée : MPT fait partie du groupe dit du 'projet de loi', mais le mot 'mariage' peut aussi se trouver dans le groupe lié à la 'famille'. Pour cette raison nous avons décidé de ne pas insérer la locution dans une classe précise. Cependant, il faut reconnaître que les mots de la formule sont majoritaires dans les trois sous-corpus, ils indiquent donc encore une fois qu'elle joue le rôle de protagoniste dans le débat.

Nous avons recueilli et analysé aussi les métadonnées, c'est-à-dire toutes les données qui complètent les textes faisant partie du corpus. Nous sommes convaincues que ces données, non nécessairement textuelles, complètent le travail d'analyse et ouvrent la voie à des réflexions sociolinguistiques, que nous n'avons pas détaillées ici, mais qui peuvent être le terrain d'études ultérieures. En particulier, du côté des métadonnées nous avons observé que :

1. Les graphiques qui montrent la quantité des tweets et d'articles parus pendant la période prise en examen dessinent une courbe ascendante plus importante dans les mois de janvier et février 2013, les deux mois de la première lecture du projet de loi à l'Assemblée et des plus grandes manifestations de rue. Un deuxième pic, moins important que le premier, est atteint en mars-avril 2013 (deuxième lecture et votation finale en Assemblée).
2. La lecture des métadonnées du site Twitter confirme que le débat sur la toile se concentre là où les événements sociaux et politiques le demandent et nous pouvons affirmer aussi que ce débat n'a aucune raison d'être sans que le débat politique le légitime.

³²³ Cela pourrait signifier que toutes les classes sont également représentées et donc qu'il y a une certaine homogénéité ; par contre la période que nous avons analysée est très vaste et il peut s'avérer qu'elle cache les moments du débat ou un thème a été prédominant sur les autres.

3. Les trois acteurs qui agissent dans l'espace public (hommes politiques – presse – communauté) se mêlent et chacun peut être source, médiateur et écouteur en même temps : Christiane Taubira, par exemple, qui est une source d'information importante pour sa charge institutionnelle, est aussi l'objet des commentaires des internautes et des articles de presse. Ce personnage est important dans la toile comme dans l'hémicycle ainsi que dans la presse. Les parlementaires en général sont très actifs sur Twitter et la presse utilise souvent leurs messages pour construire des articles.

8.2. Le projet de loi

La division en classes de mots ou sujets d'argumentation, que l'analyse quantitative a suggérée, est à la base des paragraphes suivants : nous avons analysé le débat à partir de ces sujets, pour repérer les argumentations et les instances qui font partie du débat, même si elles ne sont pas directement liées à la formule MPT (qui cependant reste le contexte nécessaire pour comprendre aussi cette partie).

La première classe de mots est celle que nous avons appelée du 'projet de loi' : des mots liés au projet de loi, comme 'droit', 'projet', 'débat', 'opposants' font partie de ce groupe. Dans celui-ci nous classons les arguments sur le projet de loi que nous avons détaillés en parlant de la formule, mais aussi des sujets qui ne concernent pas directement la formule MPT. Nous avons déjà analysé des argumentations favorables comme les principes d'égalité et de liberté et celles qui sont contraires et qui utilisent la formule MPT pour la ridiculiser.

D'autres arguments contraires à la loi concernent la dichotomie entre 'mariage comme droit' et 'mariage comme institution' et la défense du mariage au nom d'une prétendue 'loi de nature'. Il s'agit de sujets longuement débattus, que nous ne voulons pas commenter d'un point de vue idéologique. Notre but est d'analyser les différents types d'argumentation, qui se réfèrent à ce sujet.

Parmi les stratégies argumentatives que nous avons repérées, Christiane Taubira, dans son célèbre discours³²⁴ du 29 janvier, nous offre un exemple d'argumentation axée sur le procédé de l'exemple historique. Mais elle n'est pas la seule à l'utiliser dans ce contexte, nous verrons que l'exemple historique est utilisé aussi par les détracteurs de la loi pour son caractère doxal, qui devrait augmenter l'adhésion des destinataires aux propos du locuteur. Mais l'exemple

³²⁴ Nous avons déjà parlé de ce discours en §4.3 et 7.1.1

historique n'est pas le seul procédé utilisé : si les détracteurs tentent une défense du mariage 'traditionnel' craignant un bouleversement du système, les autres répondent avec des exemples géographiques indiquant des pays où la loi a déjà été approuvée.

8.2.1 L'exemple historique pro et contre MPT

Le discours ouvrant le débat parlementaire sur la loi du « mariage pour tous », le 29 janvier 2013, prononcé par la députée et garde des sceaux Christiane Taubira, signataire de cette loi, est important, à notre avis, non seulement pour la valeur symbolique : son discours est un acte officiel du gouvernement, par lequel elle ouvre le débat parlementaire et synthétise le point de vue de la majorité en ce qui concerne la loi, ses caractéristiques et ses retombées dans la société.

Nous nous sommes déjà occupée (§7.1.1) de la valeur de ce discours, or, dans le paragraphe suivant, nous allons détailler l'argumentation menée par la ministre par les biais des exemples historiques, avec le but déclaré de s'arrêter *un instant sur l'évolution du mariage*. L'exemple historique occupe donc une place centrale dans l'argumentation de Taubira. Son but est de légitimer la proposition de loi, par le biais des événements politiques qui ont marqué l'évolution de la société française et qui sont reconnaissables par tous les Français. Le rôle que joue l'exemple historique, à notre avis, est endoxal: d'une certaine manière, le gouvernement est légitimé à se comporter ainsi par l'Histoire de France et par les valeurs qu'elle déploie.

Mais, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une argumentation à laquelle sont asservis tous les exemples utilisés, pour cette raison, si les exemples historiques utilisés appartiennent à la collectivité et on ne peut pas les mettre en discussion, on peut quand même disputer sur leurs mise en discours (un député accuse Taubira de réécrire l'histoire).³²⁵

La Garde des sceaux, en effet, n'est pas la seule à donner des leçons d'histoire. Voici des titres de « La Croix » parus en janvier 2013 :

Le mariage chrétien (11/01/2013) L'alliance entre un homme et une femme est conçue depuis les premiers siècles comme un signe du lien entre le Christ et l'Eglise.

³²⁵ « Nous avons donc décidé d'ouvrir le mariage et l'adoption aux couples de même sexe. Le mariage, comme je l'ai montré références historiques et juridiques à l'appui, a été une institution de propriété puisqu'il a d'abord servi à marier des patrimoines, des héritages et des lignées. - M. Yves Fromion. Vous réécrivez l'histoire ! »

Le mariage, une longue histoire (12/01/2013) Depuis des siècles, l'institution est considérée comme le fondement de l'organisation de la société. [...]

Le mariage, une institution millénaire (11/01/2013) Alors que le gouvernement entend ouvrir le mariage aux couples de même sexe. « La Croix » retrace l'histoire de cette institution au fil des siècles.

Si d'un côté, on fait l'histoire des droits en France, de l'autre on retrace l'histoire d'une institution 'millénaire'. La différence réside dans l'attribut qu'on utilise pour qualifier le mariage : pour les partisans du MPT il s'agit plutôt d'un droit, tandis que pour les détracteurs c'est une institution. Selon Henri Guaino : « *Le Gouvernement dit : « égalité des droits » ! Mais le mariage n'est pas un droit, c'est une institution. [...]il faut défendre une institution aussi ancienne que la civilisation...dénaturer cette institution, ce serait bouleverser l'ordre social, non pas seulement pour les uns, mais aussi pour tous les autres.* ».

L'argument historique est utilisé dans les deux cas pour justifier des orientations opposées : si on considère que le mariage est un droit, alors le MPT en découle comme principe d'égalité des droits entre les citoyens, mais si le mariage est une institution (fondant la société), le MPT n'est pas justifiable sur cette base. L'impasse argumentative est évidente.

8.2.1 Le discours Taubira: l'exemple historique pour justifier le MPT

Quand Christiane Taubira prend la parole, elle sait que son rôle est bien sûr celui de défendre le texte dans l'hémicycle, mais aussi auprès de la société civile. En plus, son discours est un acte officiel du gouvernement, par lequel elle ouvre le débat parlementaire et synthétise le point de vue de la majorité en ce qui concerne la loi, ses caractéristiques et ses retombées dans la société. Son discours se charge, donc, d'une valeur institutionnelle, liée à la salle où il est prononcé et au rôle institutionnel de l'orateur, mais il a aussi une valeur symbolique et c'est en raison de cette valeur qu'il est repris par les médias traditionnels et qu'il a un écho dans la presse et dans la société.

Une première analyse quantitative³²⁶ permet de distinguer la macro-thématique du mariage, qui se partage en deux séquences : la première est axée sur les événements historiques³²⁷ qui ont précédé celui dont Taubira se fait la porte-parole, la deuxième partie est l'explication de la loi.

³²⁷ Dans cette partie du discours elle utilise le présent historique et parfois le futur : une actualisation qui rend son service au procédé de l'analogie qu'elle vise à instaurer entre ces événements et l'événement qui va s'accomplir.

En faisant une analyse quantitative des occurrences, on observe la présence d'une première classe de mots, qu'on pourrait nommer du mariage : ce qui est évident, c'est que le slogan 'mariage et adoption pour tous' n'apparaît jamais. Elle utilise plutôt la locution « ouverture du mariage aux personnes de même sexe » avec des variations substituant le syntagme nominal avec le verbe performatif d'action (*ouvrir-ouvert*) qui avait été précédemment nominalisé pour créer le nom formel de la loi (6 occurrences) et la substitution du nom 'personnes' avec 'couples' (10 occurrences), cette locution a l'avantage de la neutralité et constitue, à notre avis, un euphémisme de 'mariage homosexuel' (dont une occurrence existe dans le discours). Il faut dire aussi que le mot mariage est cité 52 fois, dont 9 pour 'mariage civil'; on trouve aussi la locution 'institution du mariage' (le mot institution apparaît 13 fois, dont 2 fois avec 'universelle' et 2 fois avec 'd'exclusion'). En effet, quand Christiane Taubira parle du mariage, elle se réfère toujours à un contrat civil.

Une deuxième classe de mots, que Taubira utilise beaucoup dans son intervention, est celle qu'on pourrait qualifier de 'révolutionnaire' : 12 occurrences pour 'égalité', 18 pour 'liberté' et une pour 'fraternité', 3, enfin, pour 'révolution'. On a aussi 9 occurrences pour 'société' dont 3 avec 'laïcisation' et 2 avec 'évolution'. Ce dernier mot compte 8 occurrences. En dernier lieu, on cite les occurrences pour 'enfant', qui sont 11, dont 6 pour 'droit à l'enfant' et 2 pour 'droit de l'enfant', 6 occurrences pour 'famille', dont une pour 'famille homoparentale'.

Après les formules rituelles (*Monsieur le Président...*), la ministre annonce tout de suite le but des paragraphes suivants, c'est-à-dire de s'arrêter *un instant sur l'évolution du mariage*, cela n'étant possible qu'à travers une série d'exemples historiques présenté selon un ordre chronologique³²⁸ et tous encadrés et expliqués par la phrase de Jean Carbonnier : « *le mariage civil est la gloire cachée de cette révolution* » (ct. La Révolution de 1789). Après le rappel de l'édit de tolérance, dit édit de Nantes, reconnaissance du pluralisme religieux et de la possibilité d'inclure dans le mariage ceux qui en étaient exclus, à savoir les protestants et les juifs, elle raconte l'instauration du mariage civil par la Constituante de 1791. Une fois cet exemple terminé, la ministre cite encore une fois les faits qui ont accompagné l'évolution du mariage civil, c'est-à-dire la loi Naquet sur le divorce de 1884, en donnant encore une fois une relecture de l'événement juridique comme mouvement d'égalité et de liberté, et marque de laïcité. Elle cite aussi les évolutions qu'a subies cette loi. En conclusion de cette première partie, le dernier événement veut être symboliquement la conclusion de ce parcours, mais aussi son explication

³²⁸Nous insistons sur la démarche temporelle en ordre chronologique car elle lui permet, en inscrivant ces événements sur une flèche temporelle orientée vers le futur, de rendre aussi dans la structure du discours cette tension d'évolution qui est une thématique clé des arguments favorables au MPT.

finale. Le mariage pour tous, ou mieux « le mariage ouvert aux couples de même sexe » devient à son tour l'exemple de la « devise de la République » : *Nous disons que le mariage ouvert aux couples de même sexe illustre bien la devise de la République. Il illustre la liberté de se choisir, la liberté de décider de vivre ensemble.*³²⁹

Ensuite, elle s'attache finalement à une petite histoire des droits des femmes (les lois de 1970 et 1975) et des droits des enfants (loi de 1972 et 2000) En conclusion de cette première partie, le dernier événement veut être symboliquement la conclusion de ce parcours, mais aussi son explication finale. Après une partie sur les enfants, qui produit les remous les plus forts dans l'hémicycle, elle va conclure son discours en utilisant des références historiques et juridiques comme appui pour son raisonnement, c'est-à-dire-démontrer comment le mariage institution « d'exclusion » est devenu une « institution universelle ».

L'exemple historique occupe une place centrale dans l'argumentation de Taubira. Les événements politiques qui ont marqué l'évolution de la société française et qui sont reconnaissables par tous les français qui sont, plus ou moins, scolarisés, jouent un rôle, à notre avis, endoxal mais aussi rhétorique. Endoxal car d'une certaine façon le gouvernement est légitimé à se comporter ainsi par l'Histoire de France et par les valeurs qu'elle déploie. La Doxa est l'ensemble des connaissances acquises de chaque français, mais aussi le système des valeurs français - Egalité, Liberté, Fraternité - qui sont mis en cause dans le discours de Taubira et plus en général dans le débat dans son ensemble (nous avons vu au §7.2 que ces valeurs sont des descripteurs de la formule). Les exemples permettent à Taubira de parler, non plus seulement aux députés, mais aux Français ; elle cite alors des événements majeurs de l'histoire de France, mais aussi des lois comme la loi Naquet sur le divorce ou l'arrêt Mazurek sur les droits des enfants. Tous ces événements concourent à former une histoire linéaire qui acquiert sa signification seulement à la lumière de l'événement fondateur de l'histoire et des valeurs de la France moderne : la Révolution française. C'est pour cette raison que l'exemple qui occupe la place centrale appartient à la Révolution : Taubira raconte dans son intégralité un événement qui semblerait inconnu et marginal, celui de la « comédienne », l'histoire de la revendication d'une minorité (les mondaines) qui a été écoutée par la constituante. De cette manière, elle instaure une analogie parfaite, à l'intérieur d'un événement qui est considéré comme fondateur de la France moderne, avec l'événement en cours : ceci assume donc le rôle doxal de légitimateur de l'action du gouvernement.

³²⁹Nous avons déjà trouvé le thème du mariage pour tous comme liberté.

Du point de vue de la rhétorique l'exemple a un rôle de modèle : en effet selon Aristote, l'exemple est toujours une induction, une preuve fondée sur un raisonnement inductif (Tropes). La répétition d'un fait ou des faits ayant un lien donne lieu à un paradigme, un schème de comportement précis. Celui-ci permet de prendre une décision fondée sur la similitude. L'exemple par le biais de l'analogie, ou comparaison, devient un modèle de comportement, il se paradigmatise. On pense par exemple aux « exempla » du moyen-âge, les vies considérées comme 'exemplaires' des saints et utilisées comme des modèles à suivre. Et cet exemple nous amène directement à l'EH qui naît en effet dans le genre épideictique, c'est-à-dire des actions héroïques ou vertueuses. Mais l'exemple historique se base aussi sur une vision de l'histoire comme un schème répétitif et donc l'exemple peut avoir un caractère anticipatoire, et, en effet, il permet de prendre une décision fondée sur la similitude. Sa capacité probatoire toutefois repose sur la qualité de l'analogie et donc du raisonnement inductif enchaîné. Taubira utilise ses exemples en tant que modèles de comportement, elle assume ses exemples comme faisant partie d'une analogie qui est dévoilée seulement à la fin de son raisonnement. En fait elle illustre son modèle de mariage (le mariage civil mais aussi le 'mariage pour tous').

Le mariage civil permet d'inclure des croyants non catholiques, mais il est élargi à tous, c'est-à-dire que tous ceux qui souhaitent se marier peuvent disposer des mêmes droits et doivent respecter les mêmes obligations.

L'exemple fournit aussi un modèle de comportement/d'action aux députés qui écoutent, et en effet elle se réfère à l'approbation de plusieurs lois, approuvées avec un vif débat politique, qui fournissent un modèle d'action par une analogie très stricte qui se réfère au lieu même de l'action politique (le Parlement). C'est dans ce sens qu'on doit observer le rôle paradigmatique que joue le modèle/EH.

Néanmoins il faut être claires sur un point : le raisonnement inductif repose sur l'efficacité de l'exemple³³⁰ qui ne doit pas présenter de vices de subjectivité, ce qui le rendrait nul du point de vue du raisonnement inductif. Cela veut dire que l'exemple doit avoir un contenu partagé, doxal, sinon il sera asservi à l'éthos d'une partie ou d'un groupe mais pas à l'éthos de la collectivité. En citant ses exemples, Taubira fait une sélection et, en expliquant chaque événement, elle propose de fait sa propre vision de l'histoire, c'est pour ça qu'elle peut être

³³⁰ Jeanmart G., 2011, « L'efficacité de l'exemple », en *Dissensus, Revue de philosophie politique de l'ULg*, n4, p. 48.

accusée de « réécrire l'histoire », c'est-à-dire que l'exemple historique ne peut pas être accepté comme modèle par ceux qui ne partagent pas sa vision éthotique.

Mais il est très intéressant aussi de remarquer que, dans cette partie du discours de Taubira, il n'y a aucune citation par rapport aux vrais bénéficiaires du projet de loi, presque aucune citation du texte de la loi. Elle cite plutôt des catégories dont les droits ont été assurés grâce aux événements historiques qu'elle décrit : les protestants, les femmes, les enfants. Aucune citation des luttes des gays ou de leurs droits. Pour cette raison nous avons imaginé que l'exemple a encore une autre valeur rhétorique, c'est-à-dire que le procédé peut être considéré comme une euphémisation obtenue par la répétition d'exemples qui lui permettent de généraliser et de détourner l'attention sur des concepts marginaux par rapport aux vrais problèmes que la loi est en train de poser, et qui animeront le débat successif.

8.2.2 Loi de nature et institution du mariage

Henri Guaino, que nous avons cité dans le paragraphe précédent, continue ainsi son discours dans l'hémicycle et répond ainsi à Christiane Taubira :

Qu'y a-t-il derrière ce texte, sinon d'abord la négation de la différence des sexes, et dans le domaine où elle est la plus évidente : celui de la procréation et celui de la relation à l'enfant ?[...]Ouvrir le mariage aux couples de même sexe, c'est donner le droit d'avoir des enfants à des couples auxquels la loi de la nature ne le permet pas.

La 'loi de nature' est citée souvent par les détracteurs du MPT lesquels y voient une violation, voire un bouleversement de la règle non écrite de la nature qui considère le mariage comme un lien entre homme et femme ayant pour but la procréation. Toutefois, pour prouver cette 'naturalité', les députés doivent avoir recours à l'histoire, s'exposant ainsi à des critiques de contradiction : si cette loi est naturelle il faut le prouver par des arguments atemporels, au contraire on reconnaît implicitement qu'il s'agit d'un phénomène culturel. À cet égard nous analysons les paroles de François Copé :

Lier l'engendrement et la filiation, ce n'est pas une loi de nature mais, tout au contraire, une loi de culture. Tout cela est dépassé, nous dit-on. Ce modèle de la famille n'est en rien universel mais judéo-chrétien sur le plan historique et occidental sur le plan géographique. Il y a toutes sortes d'autres modèles, et

d'autres sociétés avant les nôtres ont pleinement accepté l'homosexualité. Bien sûr, il existe de nombreuses modalités de la famille dans l'histoire et dans le monde. Bien sûr, il a existé des civilisations presque aussi tolérantes que la nôtre à l'égard de l'homosexualité. Mais elles n'acceptaient pas le mariage entre personnes du même sexe car aucune n'a cherché à nier l'altérité des sexes dans l'origine de la filiation. C'est cela qui est universel Prenez l'exemple de la Rome antique, si tolérante à l'homosexualité. Comme le rappelle le grand historien Paul Veyne, on se gardait bien d'y confondre l'ordre des relations sentimentales ou sexuelles et celui des rapports conjugaux. C'est bien la question posée par le projet de loi. Souhaitons-nous modifier ce principe essentiel du mariage qui lui donne son sens depuis toujours : fonder la filiation sur la différence des sexes ?

Copé développe ici une argumentation polémique. Il utilise les exemples historiques et géographiques, où on fait recours à une contraposition entre un modèle de famille 'judéo-chrétien' (plan historique) et 'occidental' (plan géographique) et d'autres modèles familiales, que ses adversaires ont déjà utilisés pour justifier le MPT. Mais tout en acceptant la présence de cultures autres qui tolèrent l'homosexualité, il soutient qu'*'aucune n'a cherché à nier l'altérité des sexes dans l'origine de la filiation'*. (L'exemple historique sur Rome ancienne explique ce point de vue). De cette manière il cherche à invalider les exemples historiques de ses adversaires en utilisant des arguments égaux mais de signe opposé. Dans son intervention, donc, il porte un PDV antagoniste dans le but de le démonter en utilisant la même stratégie rhétorique.

Mais cet exemple n'est pas le seul procédé argumentatif utilisé au sujet de la 'loi de nature' : à cet égard, nous rapportons ici la réflexion que le philosophe Guy Coq propose sur *Ouest France*, qui s'appuie sur une antithèse évidente entre le 'mariage républicain' précédemment cité et le MPT censuré.

« Le projet de loi sur le mariage homosexuel a de quoi alarmer le citoyen raisonnable et qui doute. Car il s'agit d'un bouleversement qui touche aux fondements mêmes de la société civile.[...] Pourquoi s'entête-t-on, dans les allées du pouvoir, à ne pas reconnaître que c'est l'ensemble de l'institution du mariage qui va être bouleversé. Il ne s'agit pas seulement, par souci d'égalité, d'étendre la possibilité de se marier à des couples homosexuels. Il s'agit, pour réaliser cette égalité, de vider le mariage républicain de ce qui faisait sa spécificité. [...] On

met en avant l'impératif de l'égalité entre les individus. Mais, voit-on que poussé à l'extrême, ce principe en vient à la négation de toute différence ? [...] S'il faut, au nom d'un progrès dans la justice, améliorer le Pacs, qu'on cesse de vouloir imposer la disparition du mariage républicain à la grande majorité de la population.»³³¹

Le philosophe évoque deux fois le ‘bouleversement’ de la société civile : le mot, utilisé aussi par Guaino, est à notre avis une hyperbole et, dans ce cas, il se réfère au sujet ‘institution du mariage’. Cette locution est considérée comme synonymique de la tournure ‘mariage républicain’ que le philosophe accuse d’être vidée de sens (par l’institution du MPT) et effacée (*imposer la disparition du mariage républicain*). Le principe de l’égalité, qui représente ici le PDV des pro-MPT, n’est pas complètement nié par l’auteur de l’article, plutôt il assume que le principe d’égalité ne peut pas signifier l’abandon de l’identité de la ‘personne’ (bâtie aussi à travers les différences de sexe) (*Mais, voit-on que poussé à l'extrême, ce principe en vient à la négation de toute différence*). Le topos adopté par l’auteur est : ‘trop d’égalité, tue l’égalité’.

L’interview à Ch. Taubira paru dans le même journal est la réponse aux propos de l’écrivain :

Quel est l'argument qui vous semble décisif, vis-à-vis de l'opinion, en faveur du mariage des homosexuels ?

J'en appelle au sens de l'égalité des Français. À cette valeur inscrite dans la devise de notre République. Nous y sommes tous sensibles. Et l'égalité, cela ne se postule pas simplement, elle se met en pratique. Nous voulons donc permettre à tous ceux qui le souhaitent d'avoir accès aux trois façons de faire couple dans notre société. Le concubinage, le pacs, le mariage. L'égalité est un marqueur de la gauche et n'oublions pas qu'il y a trente ans, c'est elle, déjà, qui a dépénalisé l'homosexualité.

[...]

³³¹ « Mariage pour tous : le débat refusé », *Ouest France*, 7 Novembre 2012.

C'est moins l'union civile des couples homosexuels qui est débattue que la possibilité offerte d'adopter des enfants. Vous modifiez donc le Code civil en profondeur ?

C'est une réforme de société et on peut même dire une réforme de civilisation. Nous n'avons pas l'intention de faire comme si nous ne retouchions que trois ou quatre virgules dans le Code civil. Mais nous pensons que notre société est capable, dans sa majorité, de l'accepter. Pourquoi ? Parce que les Français vivent au quotidien des situations de couples de personnes de même sexe, de familles homoparentales, et qu'ils savent que ce n'est pas une catastrophe. Nous ne faisons qu'ajuster le droit à une réalité sociale et humaine.

L'opposition, les religions, vous accusent de « dénaturer » le mariage traditionnel...

Je comprends que des personnes puissent s'interroger. Pour certains - ils ne constituent pas la majorité - le mariage est d'abord un sacrement religieux. Nous avons procédé à de nombreuses auditions, y compris des représentants des cultes, et personne ne m'a accusé de « dénaturer » l'institution du mariage ou de remettre en cause les fondements de la société. En ma qualité de garde des Sceaux, je traite du mariage civil, je ne touche pas à la Bible. À chacun son domaine. Et puis, il y a tous ces propos pas très éclairés qui évoquent les mariages à trois, la polygamie... Ils cherchent à jeter le trouble, mais leurs arguments ne reposent sur rien. Qu'ils regardent donc du côté de l'Espagne, où l'opposition aujourd'hui au pouvoir était, il y a sept ans, absolument opposée au mariage homosexuel. Elle ne le remet pas en question.³³² [...]

La première question lui permet d'afficher encore une fois le principe de l'égalité (§7.1.1), mais c'est dans les deux questions suivantes qu'elle répond aux propos et aux accusations que les anti-MPT lui font : l'existence de familles homoparentales... ce n'est pas une catastrophe, affirme-t-elle comme réponse au 'bouleversement' évoqué dans l'article précédent. Mais surtout elle marque la différence entre 'mariage civil' et 'mariage religieux' (je traite du mariage civil, je ne touche pas à la Bible. À chacun son domaine), en affirmant que personne ne m'a accusé de « dénaturer » l'institution du mariage ou de remettre en cause les

³³² Le Solleu B., « Mariage homosexuel : Taubira détaille son projet », *Ouest France*, 7 Novembre 2012.

fondements de la société. Cette phrase concerne les auditions de la commission parlementaire, mais d'un point de vue général elle est fautive (nous ne savons pas si elle est en erreur ou, plus probablement, si elle prétend que cette objection n'a pas été faite) car nous avons vu que cette accusation a une place importante parmi les arguments préférés de ses opposants. Enfin, sa réponse se termine par un exemple géographique qui concerne l'heureuse réussite du mariage homosexuel en Espagne : *ou l'opposition aujourd'hui au pouvoir était, il y a sept ans, absolument opposée au mariage homosexuel. Mais Elle ne le remet pas en question*. Cet exemple est une argumentation qui veut aussi discréditer les opposants : elle met en doute que leur opposition soit sincère, car ceux qui aujourd'hui sont contraires, dans quelques années seront d'accord.

Nous devons observer aussi dans ces exemples que le dialogue entre opposants et partisans du MPT est continu et que tous les textes que nous présentons ici (et que nous avons analysés) contiennent des rappels et des citations qu'il faut lier au contexte pour comprendre le message : l'hétérogénéité discursive marque tous les textes, qui présentent plusieurs PDV et pas seulement celui du locuteur. Les affirmations que Christiane Taubira fait dans cet interview sont par exemple des réponses à des argumentations contraires et donc à des PDV antagonistes, qui sont plus ou moins évidents dans les discours mais sans lesquels il serait impossible de comprendre pleinement les contenus analysés.

8.2.3 L'exemple géographique pro-MPT

Nous avons vu que Copé comme Taubira utilisent des exemples que nous avons qualifiés de géographiques, en particulier l'exemple de Christiane Taubira concernant l'Espagne (*Qu'ils regardent donc du côté de l'Espagne, où l'opposition aujourd'hui au pouvoir était, il y a sept ans, absolument opposée au mariage homosexuel. Elle ne le remet pas en question*). Avec ceci, la ministre veut mettre en évidence la présence d'un précédent au MPT, qui n'a pas 'mis en question' le modèle social axé sur la famille. Cet argument est souvent utilisé par ceux qui soutiennent la loi, qui utilisent comme terme de comparaison non seulement l'Espagne, mais aussi la Belgique, le Royaume-Uni et les États-Unis et tous les états où le mariage pour les couples homosexuels est une réalité.

Nous comprenons l'importance de cet exemple dans le corpus du débat parlementaire, qui cite 52 fois l'Espagne, 61 fois la Belgique et 13 fois le Royaume-Uni. Dans la plupart des cas, les pays sont cités dans une liste méritoire, comme dans l'exemple suivant : « *Il est vrai que*

quatorze ou quinze pays ont reconnu le « mariage pour tous » : les cinq États scandinaves, le Portugal, l'Espagne, le Canada, quelques États des États-Unis, le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, l'Afrique du Sud»³³³. Ce passage, tout comme le texte de Taubira, utilise les pays cités comme paradigme en faveur du MPT. Taubira en particulier, comme nous l'avons vu, utilise l'exemple aussi pour discréditer ses opposants.

Ces pays sont cités aussi dans le CT : le Royaume-Uni 176 fois, l'Espagne 634, La Belgique 1233 et les États-Unis 262. Parmi les nombreux tweets qui citent les états mentionnés : « *L'Uruguay et le Royaume-Uni votent le #mpt sans faire frémir les conservateurs. Que penser du retard de la France ?* » sont parmi ceux qui appuient la loi. Ici l'argumentation est similaire à celle que nous avons vu pour la Ministre, l'exemple ne sert pas seulement à fournir un paradigme (selon lequel la France doit voter la loi sinon elle restera 'en retard') mais aussi argumenter contre la droite française (au Royaume-Uni les conservateurs n'ont pas fait autant de bruit). Parmi les messages des détracteurs : « *Que l'on triple le budget de l'armée. Canada, Belgique, Espagne et Royaume-Uni vont bientôt être colonisables. #mpt* » est un message ironique (l'ironie est un trait distinctif des messages Twitter. §3.2), le raisonnement *ad absurdum* est axé sur la différence future entre ces pays (qui vont connaître une baisse de natalité) et une France qui (si la loi ne passera pas) sera en mesure de les coloniser.

A partir de ces exemples, nous voyons que, comme pour l'exemple historique, l'exemple géographique ne suggère pas une orientation intrinsèque favorable ou contraire à la loi ; et en effet il est utilisé par les deux factions opposées. Le trait distinctif est l'opposition réel/virtuel : l'exemple présente quelque chose qui n'existe pas en France et qui peut donc être peint comme idyllique ou catastrophique. Si son utilisation par les pro-MPT est liée à la nécessité de présenter le MPT comme une réalité (à l'étranger) dont la connotation est positive ; le monde virtuel montré par les opposants est négatif, par rapport à une réalité (en France) qui, par contre, est connue et positive.

Encore sur l'Espagne, observons l'exemple suivant: *L'association SOS homophobie a souligné que dans les pays européens - dont l'Espagne et le Portugal - qui ont ouvert le mariage, l'adoption et la PMA aux couples de même sexe, "aucun n'a sombré dans la décadence"*³³⁴

³³³ CP

³³⁴ Serge Dassault a fait un lien entre l'homosexualité et la "décadence" de la Grèce antique, lors d'un entretien à France Culture, encore un exemple géo-historique.

annoncée".³³⁵ Cet argument répond au PDV antagoniste selon lequel le MPT représenterait le début d'une décadence des mœurs, qu'il faut combattre. Le locuteur utilise l'exemple géographique pour repousser l'hypothèse des détracteurs, selon lesquels le MPT amènerait à une décadence des mœurs en lui opposant l'exemple des pays où cette loi existe (Espagne, Portugal). L'opposition axiologique se joue sur la ligne réel/virtuel, mais aussi sur l'axe présent/futur : ce qui est le présent pour les autres pays sera le futur pour la France. Voilà l'exemple géographique placé sur ce même axe présent/futur: *Pierre-Christophe Baguet, maire (UMP) de Boulogne-Billancourt, affirme qu'« en Espagne ou en Belgique, on a constaté des difficultés. Que fera-t-on quand deux papas se séparent puis se remettent chacun en couple ? On se retrouve avec quatre papas ?*³³⁶ Cet exemple mène une argumentation contraire à la précédente car elle pose la question des difficultés que les autres pays rencontrent et qui seront ceux de la France aussi, une fois que la loi sera votée.

8.3. Les droits des enfants et la famille

Le deuxième groupe ou sujet de discussion concerne surtout la filiation et les droits des enfants. Presque la totalité du débat parlementaire s'est occupée de ces sujets, ainsi qu'une bonne partie des tweets, tandis que les journaux s'en occupent peu par rapport à la quantité d'articles produits sur le MPT.

La discussion concerne en particulier les problèmes de l'adoption et de la filiation par les couples homosexuels et se base surtout sur la dichotomie *droit de l'enfant/droit à l'enfant* : la première tournure sert à indiquer les droits que possèdent les enfants (selon les anti-MPT le droit à avoir un père et une mère), la deuxième indique le droit des couples (hétéro comme homosexuels) à avoir des enfants. Dans ce contexte, s'inscrivent surtout les revendications de la Manif pour tous et les slogans qu'elle a portés dans la rue.

Un autre sujet de discussion concerne les pratiques de la GPA et de la PMA³³⁷, qui ne sont pas mentionnés dans la loi mais qui sont en quelque sorte le convié de pierre ? de la discussion.

³³⁵ Nouaille M., « Mariage homosexuel : le projet français dévoilé au milieu des polémiques » *Agence France Presse*, 7 Novembre 2012.

³³⁶ Lepari, « Qui est le père entre deux papas ? » *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, 7 Novembre 2012.

³³⁷ GPA, Gestation par autrui, PMA procréation médicalement assistée.

8.3.1 la dichotomie droit de l'enfant/ droit à l'enfant : un argument contre le MPT

La dichotomie *droit à l'enfant/droit de l'enfant* a été créée par les anti-MPT. Ceux-ci l'utilisent comme argument contre le MPT ou mieux contre l'adoption pour les couples homosexuels. Dans les textes que nous avons analysés, ces tournures se trouvent très souvent ensemble, la seconde servant à nier la première, comme dans ce morceau-ci:

« Nous sommes opposés au mariage entre personnes de même sexe surtout à cause de son volet sur l'adoption », témoignait ainsi un jeune couple accompagné d'un bébé de 2 mois. « Les droits de l'enfant existent, pas le droit à l'enfant. Son intérêt est de grandir entre un père et une mère. Hommes et femmes sont faits pour avoir des enfants ensemble : on ne peut aller contre la nature. »³³⁸

Les thèmes abordés sont liés à cette dichotomie (*les droits de l'enfant existent, pas le droit à l'enfant*) qui apparaît ici sous la forme d'une affirmation suivie d'une négation, expliquée dans les propos successifs : pour ces participants à la Manif pour tous, le droit de l'enfant est 'grandir avec un père et une mère', tandis que les autres possibilités sont censées 'aller contre nature'.

Le droit à l'enfant est consécutif à la loi sur le MPT, car cette loi donne aux couples homosexuels la possibilité d'adopter, il faut donc, pour les opposants, mettre en lumière cet aspect de la loi : *« donner le droit aux couples homosexuels d'avoir des enfants dans les mêmes conditions que les couples hétérosexuels. Que vous le vouliez ou non, que vous l'assumiez ou non, le mariage pour tous instaure le « droit à l'enfant » pour tous.³³⁹* Dans cette phrase le locuteur utilise la formule MPT comme base pour construire le jeu de mots 'droit à l'enfant pour tous', son but étant celui de poser le problème de ce qui se cache derrière la formule MPT. Un autre exemple, qui joue sur cette typologie d'argumentation, se base encore sur le 'pour tous' de la formule : *« Derrière le mariage pour tous, il y a le droit à l'enfant pour tous et par tous les moyens. (...) La PMA et la GPA sont des lignes rouges vers lesquelles le gouvernement s'avance.³⁴⁰* Ici le locuteur introduit aussi le problème de la filiation par GPA et PMA ('tous les moyens') qui, à son avis, sont la conséquence directe de l'approbation de la loi.

³³⁸Hoffner A. B., « La manif pour tous : foule festive et familiale », *La Croix*, 19 Novembre 2012,

³³⁹Guaino H., « Mariage homosexuel : l'adresse d'Henri Guaino à François Hollande » *Le Figaro*, 25 Janvier 2013.

³⁴⁰Huet S., « La GPA enflamme les débats à l'Assemblée » *Le Figaro*, 31 Janvier 2013.

Ceux qui soutiennent la loi répondent à ces argumentations en récusant cette dichotomie par des argumentations qui en dénoncent les présupposés sexistes. Dans le message suivant, par exemple, le locuteur n'accepte pas l'opposition et souligne la différence de traitement entre hétérosexuels et homosexuels : « *En quoi l'adoption par un couple hétéro est un droit de l'enfant et celle par une couple homo un droit à l'enfant ? #mpt* », tandis que le locuteur du message suivant pose l'accent sur la disparité existant entre couples homosexuels et hétérosexuels : « *#mpt #Jospin oppose le droit de l'enfant au droit à l'enfant. Mais pour les couples hétérosexuels le droit à l'enfant est une réalité* ».

Donc pour les détracteurs de la loi la question de l'adoption et de la filiation n'est pas secondaire et se joue au niveau argumentatif sur la dichotomie *droit à l'enfant/droit de l'enfant* : pour eux, avoir des enfants n'est pas un droit pour tous les couples, car c'est le droit de l'enfant d'avoir un couple de parents hétérosexuels ; pour leurs opposants cette dichotomie n'existe pas car elle se base sur un présupposé sexiste : les hétérosexuels peuvent adopter, mais aussi avoir recours à tout moyen pour avoir un enfant, mais jugent que ceci ne doit pas être permis pour les homosexuels, en raison d'un droit – qui n'existe pas – à avoir un père et une mère.

8.3.2 Le slogan « 1père 1 mère » et ses contre-arguments

Dans le discours de H. Guaino au Parlement, nous retrouvons encore une fois cette opposition qui est argumentée avec la conviction que la filiation peut être seulement hétérosexuelle :

« Dès lors que l'on touche au mariage, on ne peut pas éviter les conséquences sur la filiation. Et qu'est-ce que cela signifie de vouloir donner un véritable droit à l'enfant à des couples de même sexe, sinon d'abord que l'on est convaincu qu'il n'y a aucune différence entre le père et la mère ? [...] Il faut l'homme et la femme, le père et la mère, pour engendrer et guider l'enfant sur le chemin de la vie. Oui, c'est une loi de la nature, une loi qu'aucune communauté humaine ne peut abolir. Les accidents de la vie – je sais de quoi je parle – en décident parfois autrement, et chacun s'en sort du mieux qu'il peut. Mais pensez toujours, oui, pensez toujours aux souffrances intimes, aux blessures secrètes de tous ceux auxquels, en dépit de l'amour infini qu'ils ont reçu de ceux qui les ont élevés, il a manqué...et manque toujours et pour toute la vie une mère et un père.

Le raisonnement se base entièrement sur la nécessité que les enfants aient un père et une mère en raison de la douleur que toute autre situation de vie provoque chez eux.

Pour Guaino comme pour les anti-MPT donc l'idée de l'adoption et de la filiation homosexuelle est contre nature et contre le droit de l'enfant à avoir un père et une mère. La Manif pour tous souligne cette idée de 'droit de l'enfant' à travers le slogan « 1père 1 mère » ou « 1 papa 1 maman » qui est le plus crié dans les manifestations de rue.

Le célèbre slogan est aussi le plus attaqué par les pro-MPT, qui, contre celui-ci, utilisent surtout l'arme de l'ironie. Parmi les arguments que nous avons sélectionnés dans le CT, il y a celui de l'amour : « *Le seul droit de l'enfant est d'avoir des parents qui l'aiment, pas 1papa 1maman #mpt* ». Mais les internautes préfèrent mettre en évidence aussi les limites d'une affirmation si tranchante : « *Avec le #mpt le droit de l'enfant à avoir un père et une mère est bafoué. Et les orphelins dans tout ça ?* ». Enfin l'arme de l'ironie sur Twitter a comme pointe de diamant le slogan que les pro-MPT opposent à la 'Manif pour tous' : « *Jesus avait aussi 2 papa #mpt* » ou « *Jesus 2 papa, 1 GPA #mpt* » : dans ces slogans le PDV des catholiques est renversé, car en utilisant la figure qui pour eux est la plus importante, Jésus, ils démontent avec ironie les propos des manifestants catholiques (qui sont considérés constituer la majorité des manifestants) et proposent un argument favorable au MPT : même Jésus avait une famille non-traditionnelle.

8.3.3 Le débat sur GPA et PMA s'invite dans le MPT

Nous avons parlé de GPA et PMA comme des invités de pierre du débat sur le MPT. En effet la loi du MPT ne règle pas ces deux sujets en particulier, mais l'opposition en fait les motivations principales pour lesquelles il faut refuser le MPT. En effet, la 'Procréation médicalement assistée' est ouverte aux couples mariés, mais elle est strictement réglée ; avec cette loi elle le sera aussi aux couples homosexuels (de sexe féminin), qui cependant pourront y avoir recours sous des conditions précises ; la 'Gestation pour autrui' est au contraire interdite en France mais elle n'est pas dans d'autres pays, pour cette raison les opposants craignent qu'elle pourrait offrir la solution pour les couples gays qui désirent des enfants . La question, qui est surtout morale et éthique³⁴¹, pose des problèmes au gouvernement, qui doit quand même la régler, tandis que les détracteurs de la loi l'utilisent comme argument contraire au MPT. Parmi eux, le député qui fait le plus de scandale, c'est Bénisti. Voilà ses mots :

³⁴¹ Comme le sujet de la dimension éthique sort du cadre de ce travail, nous n'abordons pas la question pour souligner seulement les aspects argumentatifs sur le MPT.

*« C'est un terme qui reflète bien ma pensée, rétorque Jacques-Alain Bénisti. Il avait déjà été employé dans le cadre du débat sur la bioéthique. J'expliquais qu'accepter la PMA (procréation médicalement assistée), c'est conduire à la GPA (gestation pour autrui), c'est ouvrir la boîte de Pandore. Or pour moi, choisir l'enfant qu'on veut, choisir une mère porteuse, négocier son ventre, c'est créer un enfant Playmobil, composer ainsi l'enfant que l'on souhaite en choisissant par exemple sa couleur de cheveux, comme dans ce jeu. Cette nouvelle loi, ce sont bien les enfants qui la subiront, or ils sont absents du débat».*³⁴²

La métaphore de l'enfant 'Playmobil' tout en étant très forte souligne l'attitude de l'opposition par rapport au sujet de la GPA. Le lien entre ceci et le MPT semble très clair pour le député (*Cette nouvelle loi, ce sont bien les enfants qui la subiront, or ils sont absents du débat*). Le MPT, toujours avec une métaphore, est considéré comme 'la boîte de Pandore', c'est-à-dire l'origine de tous les 'maux'.

Le Figaro est le journal qui s'érige le plus contre le MPT en utilisant cet argument. Jouant sur la formule MPT, un journaliste écrit : *« Dans ce cas, une fois la loi sur le mariage pour tous votée, l'établissement d'une filiation via une gestation pour autrui sera du même coup facilitée pour tous »*.³⁴³ Le journal dénonce aussi l'existence d'une circulaire de la garde des sceaux qui concerne la GPA à l'étranger et en fait un cheval de bataille contre le MPT :

« La publication de la circulaire de Christiane Taubira sur la régularisation des enfants nés de mères porteuses à l'étranger a provoqué mercredi un tollé dans les rangs de l'UMP, et plongé le gouvernement et la majorité dans l'embarras. Révélée par Le Figaro (nos éditions de mercredi), cette circulaire a conduit la garde des Sceaux à réaffirmer mercredi, à l'issue du Conseil des ministres, que « la gestation pour autrui (GPA) est interdite dans notre droit, ça ne fait pas débat » . Mais cette affirmation n'a convaincu personne, dans les rangs de l'opposition. ».³⁴⁴

La polémique sur cette circulaire est forte surtout dans les salles parlementaires où on est en train de voter la loi. Le journal, tout en affirmant que la ministre a nié que la GPA va être autorisée, en souligne la mauvaise foi :

³⁴² Parny L., « Les enfants Playmobil » du député de Villiers choquent le PS » *Le Parisien*, 4 Février 2013.

³⁴³ De Charrette L., « La GPA « pour tous » à l'épreuve de l'Europe » *Le Figaro*, 5 Février 2013.

³⁴⁴ Huet S., « La GPA enflamme les débats à l'Assemblée » *Le Figaro*, 31 Janvier 2013.

*PINOCCHIO D'OR : attribué à Christiane Taubira L'actuelle garde des Sceaux, qui n'est pas moins politique qu'Elisabeth Guigou, a parfaitement compris que l'un des principaux points de crispation des opposants au mariage pour tous portait sur l'éventualité d'autoriser la PMA et la GPA aux couples de même sexe. Mais elle a fait le choix de dissocier le projet de loi pour le mariage pour tous d'une future loi famille où pourrait être abordée la question de la PMA et de la GPA pour ne pas prendre le risque de voir échouer sa loi. Reste qu'elle n'est pas fondamentalement opposée à la marchandisation du corps humain. Pour preuve, la circulaire, qu'elle a fait passer en catimini, pour faciliter la délivrance de certificats de nationalité française aux enfants nés de mères porteuses à l'étranger.*³⁴⁵

Christiane Taubira, selon le journal, veut faire semblant de ne pas vouloir 'la marchandisation du corps humain' mais agit de façon contraire.

Pour expliquer le point de vue qui s'oppose au propos du journal de droite nous avons choisi cet article, où le procédé de l'ironie sert la cause des pro-MPT :

*Nous allons donc avoir la plaie de la PMA (Procréation médicalement assistée), qui a permis la naissance de dizaines de milliers d'enfants au sein de couples hétérosexuels depuis des décennies, et occupe les députés depuis six jours alors que ce n'est pas dans le texte de loi ; la GPA (Gestation pour autrui) pratiquée couramment aux USA et à laquelle des milliers de couples hétéros français ont eu recours. Elle n'est pas non plus dans le texte de loi, mais dans les colonnes du Figaro depuis six jours : « Taubira ouvre la voie à la GPA ». Mais aussi la zoophilie, l'inceste, la famille monoparentale, la perte de repère paternel ou maternel, les problèmes psychologiques à la seconde génération, la fin de la civilisation, l'invasion des étrangers, l'esclavage, le retour du nazisme. Sans rire.*³⁴⁶

Si l'argument principal de l'opposition concerne le MPT comme le sésame ouvrant la porte à la PMA et la GPA, le locuteur insiste sur le fait que les deux pratiques ne sont pas mentionnées dans la loi (*occupe les députés depuis six jours alors que ce n'est pas dans le texte de loi*) et sur le fait que les couples hétérosexuels utilisent ces deux pratiques sans souci. De plus il ironise

³⁴⁵Stainville R., « PINOCCHIO D'OR : attribué à Christiane Taubira... », *Le Figaro*, 12 Avril 2013.

³⁴⁶Grosjean B., « Le mariage gay, c'est la porte ouverte à toutes les fenêtres » *Rue 89*, 5 Février 2013.

sur les propos des détracteurs de la loi (en particulier ceux du journal *Le Figaro*), qui affirment à maintes reprises que le MPT ‘ouvre la voie’ à la GPA, la PMA mais aussi à la polygamie³⁴⁷ etc. La liste qui conclut l’article, en effet, est un procédé qui fait ressortir l’absurdité de ces propos mettant côte à côte des arguments qui ont été en effet utilisées contre le MPT et des sujets qui lui sont complètement étrangers. Le journaliste raille ainsi la « La boîte de Pandore » que devrait être le MPT. Dans cet extrait, comme dans les précédents, nous retrouvons encore une fois l’hétérogénéité discursive dont nous avons souligné plusieurs fois la présence dans le débat : ici le PDV du locuteur, qui est aussi celui des pro-MPT se dresse contre celui du *Figaro* (PDV antagoniste) et de tous ceux qui s’opposent à la loi en utilisant leur PDV de façon ironique.

8.4 L’approbation de la loi et le débat parlementaire

Le troisième sujet de discussion c’est le débat parlementaire : ce groupe comprend tous les articles et propos qui concernent de près le débat sur l’approbation de la loi qui s’est déroulé entre Janvier et Avril 2013.

C’est surtout le débat qui a précédé la première approbation de la loi³⁴⁸ qui a été surmédiatisé et suivi avec attention par une grande partie de l’opinion publique. Grâce à l’analyse des données Twitter, nous avons pu constater, par exemple, que la séance nocturne a été suivie et commentée par de nombreux Français et que l’hashtag #debatan, avec lequel les internautes ont commenté les événements à l’Assemblée et les discours des députés, a été classé parmi les trend-topics de Twitter pendant toute la durée du premier débat à l’Assemblée. La presse, de son côté, a rapporté fidèlement tous les événements et les petites phrases qui ont intéressé les députés.

Un journaliste, qui fait la chronique des séances, décrit ainsi l’atmosphère dans l’hémicycle : *L’Assemblée est un théâtre. Et les députés des acteurs plus ou moins talentueux. On s’effarouche des mots du camp adverse, on surjoue l’indignation, on s’interpelle bruyamment, on siffle, on hue, on applaudit plus que nécessaire... Et les interruptions de séance se multiplient.*³⁴⁹ En effet il est difficile pour les journalistes de faire la chronique de ces séances fleuves et très mouvementées. En tous cas, la narration de la presse souligne surtout l’attitude

³⁴⁷Nous en avons parlé au §7.1.2. Dans les propos des détracteurs, ces affirmations sont des boutades : des argumentations par l’absurde.

³⁴⁸ Janvier-Février 2013

³⁴⁹Fontaine C. et Grépinet M., « Mariage pour tous 2/4: “Retenez votre joie, mes chers collègues” », *Paris Match*, 8 Février 2013.

de Christiane Taubira et les événements qui la concernent (comme son anniversaire) en plus de quelques épisodes ou des petites phrases des députés les plus célèbres.

8.4.1 Taubira, une star dans l'hémicycle : le débat vu par la presse

La presse dédie plusieurs titres à Christiane Taubira, parmi ceux-ci : *Taubira transfigurée*³⁵⁰, *La Taubiramania nous guette tous !*³⁵¹ *Des roses pour Taubira*³⁵². La garde des sceaux capture l'attention des journaux à partir de son discours devant le Parlement, dont nous avons parlé. La valeur symbolique de ce discours et la manière dont la ministre se pose à travers celui-ci en font le personnage iconique du débat. Voilà un extrait qui explique l'attitude de la presse vis-à-vis de Christiane Taubira :

« A force de défendre aussi sportivement le projet de loi sur le mariage gay à l'Assemblée nationale, Christiane Taubira est devenue une icône. Ceux qui ne la connaissaient que de loin ont découvert sa force politique et son aisance avec les mots », doit constater Rue 89. Paul-Henri de Baecque dit qu'« elle est une incarnation fraîche et puissante de notre histoire ». Et il ajoute, dans le quotidien : « Elle est hyper forte, elle y va fort. Elle parle sans notes, elle cite des poèmes par cœur. Elle pulvérise la droite et c'est jouissif ». On ne peut plus l'arrêter : « Elle est sincère, cela se voit, elle ne fait pas de la politique politicienne ». La plaisanterie circule sur Twitter : « Bientôt on dira qu'en 2002, c'est Lionel Jospin qui, en se présentant, a empêché l'élection de Christiane Taubira ». Selon les Echos, « en une semaine, la gauche s'est trouvée une nouvelle icône ; le gouvernement une nouvelle valeur sûre. Belle revanche pour la garde des Sceaux, dont la nomination fut fortuite et les débuts à la chancellerie incertains ». Le débat sur le « mariage pour tous » a changé le regard que l'on portait sur elle, poursuit le journal. « Son discours du 29 janvier, prononcé par cœur, a marqué et confirmé un talent oratoire devenu rare dans la vie politique. Sa pugnacité et son opiniâtreté, autrefois présentées, y compris à gauche, comme de l'arrogance, et sa maîtrise technique du sujet sont apparues comme des atouts dans une épreuve d'endurance à la fois physique et psychologique [...] Christiane Taubira a su incarner la réforme sociétale majeure du quinquennat Hollande [...] Dans un gouvernement où elle est entrée au nom de savants dosages (mettre une

³⁵⁰ *Le Paris*, 8 Février 2013

³⁵¹ *Le Point*, 8 Février 2013

³⁵² *Paris Match*, 9 Février 2013

femme à un poste régalien, satisfaire les radicaux...), elle a rejoint Manuel Valls ou Arnaud Montebourg dans le cercle étroit des ministres qui « impriment » dans l'opinion.³⁵³

Presque tous les articles qui parlent de la garde des sceaux en soulignent l'habileté oratoire et la 'présence' dans l'hémicycle. Elle devient le personnage symbolique du débat, pour le meilleur et pour le pire. À côté des articles qui la couronnent reine du Parlement, d'autres articles (minoritaires) attaquent la ministre en utilisant des argumentations racistes : *Minute*³⁵⁴ publie la photo de la ministre accompagnée de la légende : « *Maligne comme un singe, Taubira retrouve la banane* ». La référence raciste, que le journal nie, lui procure une condamnation.

Un autre épisode que tous les journaux reprennent et qui voit Taubira protagoniste c'est l'échange entre la ministre et Christian Jacob sur les propos d'un autre député de l'UMP concernant 'le triangle rose' que les homosexuels devaient porter dans les camps de concentration nazis :

Une très vive passe d'armes a opposé lundi soir des députés de l'UMP, dont leur chef de file Christian Jacob, à la ministre de la Justice Christiane Taubira sur l'emploi des expressions "triangle rose" et "triangle noir" lors du débat sur le projet de loi sur le mariage homosexuel. [...] Une réaction de la ministre aux propos de l'UMP Elie Aboud a refait monter la tension. Disant regarder "son collègue PS de l'Hérault Christian Assaf", Elie Aboud a déclaré qu'un "pédopsychiatre reconnu (...) alerte toute la société et ce n'est pas du triangle rose qu'il parle mais d'un triangle noir", dans une allusion aux symboles utilisés par les nazis dans les camps de concentration. Le triangle rose était destiné aux homosexuels, le noir aux "inadaptés sociaux". La ministre de la Justice a réagi en jugeant "inqualifiable de faire un mot d'esprit sur une expression pareille", s'attirant applaudissements à gauche et protestations à droite. Le chef de file des députés UMP Christian Jacob lui a lancé : "Vous êtes indigne des responsabilités que vous exercez !". Et de souligner que "ce sont les socialistes qui - alors que monsieur Mariton s'exprimait (la semaine

³⁵³ « Taubira, icône et valeur sûre », *L'Est Républicain*, 8 Février 2013.

³⁵⁴ Le journal d'extrême droite est l'organe du FN.

dernière, Ndlr) - ont évoqué le triangle rose". Une formule du député PS Christian Assaf, qui avait lancé mercredi dernier que "le temps du triangle rose est terminé", avait révolté l'UMP.³⁵⁵

En ce qui concerne le débat parlementaire, donc, la presse propose une chronique fidèle des faits laissant à l'opinion publique la possibilité de commenter et de juger. Toutefois l'attitude des journaux vis-à-vis du débat est repérable en lisant entre les lignes les petites différences des titres. Par exemple, nous avons parlé (§4.4.2) des deux titres du *Figaro* et du *Monde* du 15 janvier. Le premier parle d'un « Débat houleux à l'Assemblée sur le mariage pour tous », tandis que *Le Monde* décrit une véritable guerre contre le MPT (« Referendum : quand les députés UMP guerroyent contre le mariage pour tous ») Le journaliste du *Monde* choisit un verbe qui focalise l'attention du lecteur sur l'action du combat, tandis que la métaphore choisie par *Le Figaro* est météorologique. Dans les deux cas, il s'agit de métaphores axiologiquement et argumentativement orientées : 'houleux' indique la difficulté (donc le fait que cette réforme est loin de faire l'unanimité), tandis que la guerre évoque des camps adversaires et oppose les bons et les méchants. Le fait de choisir un mot plutôt qu'un autre ne manque pas de conséquences sur le plan argumentatif et relève de l'idéologie de chaque journal, mais le combat idéologique pour les deux quotidiens s'engage surtout sur les chiffres des manifestations (§ 8.5.1).

8.4.2 Hashtag #debatan : les arguments *ad personam* et l'ironie

Tandis que les journaux décrivent le débat, les hommes de la rue formulent des jugements parfois violents contre les députés qui s'opposent à leurs points de vue. Twitter se remplit de commentaires et de citations et les mots dièse #debatan et #directan, qui tagguent les propos qui font référence au débat en cours dans la salle de l'Assemblée,³⁵⁶ deviennent des trend-tweets. Parmi les tweets que nous avons isolés à l'aide des hashtags cités, plusieurs appartiennent à la presse et une bonne partie ne contient que des citations des propos des parlementaires ou des retweets des ceux-ci, mais il y en a aussi une partie importante qui répond, commente, raille les paroles des députés. Les internautes utilisent ces mots dièse, conjointement au nom de profil Twitter des députés, pour proposer des commentaires et des réflexions en temps réel sur leurs discours.

³⁵⁵ « Echange violent entre Taubira et les députés UMP », *Lejdd.fr*, 5 Février 2013.

³⁵⁶ L'hashtag #directsenat est beaucoup moins utilisé car le débat qui s'y tient est considéré comme moins suivi et important.

Nous avons pu constater que la plupart de ces tweets sont favorables au MPT et attaquent les députés contraires à la loi : ces députés font obstruction dans l'hémicycle dans le but de retarder l'approbation de la loi à travers leurs multiples interventions, tandis que leurs collègues du gouvernement, assis sur les bancs opposés assistent presque silencieusement et utilisent Twitter, au lieu de la salle institutionnelle, pour répondre à ces attaques.³⁵⁷

Les tweets des hommes politiques comme ceux de l'homme de la rue présentent parfois des commentaires généraux qui ne s'adressent à aucun député particulier comme, par exemple, le message suivant : « *#DirectAN Il me semble que l'on dit gestation pour les animaux et grossesse pour les femmes...Cpt là n'est pas le sujet du #MariagePourTous* » . Le locuteur commente les mots de quelques députés sur la GPA et donc cite ce PDV antagoniste pour le repousser à travers une précision linguistique (*l'on dit gestation pour les animaux et grossesse pour les femmes*) et, à travers cela, dénonce la "faute" conceptuelle, la distorsion de la réalité. Ce message, comme les autres, ne peut pas être lu sans avoir une idée de son contexte de formulation : il faut en effet connaître, dans ce cas, la polémique sur la GPA pour pouvoir le comprendre.

Pour mieux décrire l'attitude des internautes vis-à-vis du débat et des arguments qu'ils utilisent pour commenter les discours des parlementaires, nous détaillons ici des tweets qui ont comme sujet le discours que Laurent Wauquiez a tenu sur la nécessité d'un référendum constitutionnel sur le MPT. On peut lire aussi des mots de complaisance, comme « *Eh Ben @laurentwauquiez est très bon. #DirectAN #mariagepourtous* » , mais les usagers ont surtout des paroles de mépris contre le député : « *Wauquiez a fait du mensonge une arme politique comme nulle autre avant lui ! #DirectAN #mariagepourtous #GPA #programmePS* » , « *C'est la mauvaise foi de Laurent Wauquiez qui est un symbole d'hypocrisie ! #DirectAN #MariagePourTous* » , « *@laurentwauquiez vous êtes un vilain menteur, ou bien vous ne savez pas lire...#mariagepourtous #directAN* » , « *#Wauquiez est un con #AN #MariagePourTous #directan* » sont un exemple des véritables attaques personnelles que les usagers lui adressent. L'argument *ad personam* (ou l'attaque personnelle) de ces messages est un argument fallacieux car il ne démonte pas les raisonnements du député, mais donne un avis non raisonné sur sa personne.

³⁵⁷ Il s'agit surtout des députés du PS qui, ne pouvant pas répondre aux propos de leurs collègues dans l'hémicycle, utilisent ce moyen pour commenter. Cette attitude suscite la colère d'un député de l'UMP qui fait une interrogation sur ce sujet, faisant entrer officiellement Twitter au Parlement.

Mais le procédé rhétorique qui domine dans beaucoup de messages, et en général dans le média Twitter, est la figure de l'ironie³⁵⁸ : « *Wauquiez a fini, je vais peut-être pouvoir remettre le son #DirectAN #mariagepourtous* » , « *#droitalenfant blablabla #referendum blablabla #droitedelenfant blablabla pas d' #homophobie blabla... #Mariagepourtous #DirectAN #Wauquiez* » . La figure est utilisée dans ces deux cas contre le personnage public, tandis que d'autres messages l'utilisent pour commenter les propos du député, comme dans les exemples suivants : « *#Wauquiez cite les féministes contre le #mariagepourtous... #contorsionintellectuelle* » , « *Je crois que Wauquiez a trop regardé les champs d'humains de Matrix ... #DirectAN #mariagepourtous* » . Dans le premier message le locuteur juge le contenu du discours irrecevable car incohérent ; la deuxième citation est plus subtile et met en jeu les connaissances encyclopédiques des lecteurs par une citation cinématographique liée aux propos du député sur la GPA.

Un troisième groupe de tweets contient des contre-arguments : « *Wauquiez: \"Les bébés éprouvettes\". Mais qu'est-ce qu'il est bête sérieux. Il mélange tout. Grosse incompétence. #mariagepourtous #DirectAN* » , « *Wauquiez n'a donc aucun argument pour son référendum. #mariagepourtous #directan* » , « *Si Wauquiez, via un raisonnement bancal, transforme le débat sur le #mariagepourtous en débat sur la GPA, on ne parle pas du même sujet* » , « *#mariagepourtous Wauquiez ose tout, méprisant l'égalité même entre les femmes et les hommes, sur le thème chacun sa place naturelle...* » . Ces tweets représentent le PDV des locuteurs ainsi que le PDV antagoniste de Wauquiez, sous forme de citations et de commentaires : dans le premier tweet, par exemple, le locuteur cite les mots du député (*les bébé éprouvette*) pour en épingle l'incompétence ; le deuxième affirme que le député ne parle pas de referendum, tout en ayant annoncé ce sujet de discussion ; un tweet juge 'bancal' un raisonnement sur la GPA dénonçant encore que l'argument est hors sujet ; le dernier cite encore le PDV de Wauquiez sur la 'place naturelle' des hommes et des femmes jugeant le propos comme sexiste.

Comme pour tous les autres messages que nous avons analysés, ces tweets ne peuvent pas être lus sans connaître le contexte : pour comprendre ces commentaires il faut d'abord savoir qui est Laurent Wauquiez, son positionnement politique et ce qu'il a dit dans son discours, mais avoir aussi des connaissances encyclopédiques qui permettent de lire l'ironie contenue dans plusieurs

³⁵⁸La figure de l'ironie est dominante sur Twitter en raison de la longueur des messages qui se prêtent mal aux raisonnements, mais très bien à cette figure complexe qui permet en même temps d'exprimer sa propre opinion et de railler celle d'autrui. Dans les messages ironiques les PDV sont toujours deux, celui du locuteur et le PDV antagoniste dont le locuteur veut rire.

de ces messages. Chaque tweet contient au moins deux PDV, celui du locuteur mais aussi le PDV antagoniste du député. Chaque tweet doit être lu aussi dans son contexte, qui est le site de micro-blogging, car ce n'est que dans ce contexte qu'il assume un signifié complet : la date de parution, la personne qui écrit, les autres tweets postés juste avant ou après, les tags choisis fournissent un co-texte précis qui permet d'interpréter avec plus de justesse l'ironie et les arguments que les usagers affichent sur la toile.

8.5 Les manifestations

Le dernier groupe argumentatif concerne les manifestations favorables et contraires au MPT. Nous avons déjà parlé de la Manif pour tous : l'association qui monopolise l'attention des médias par d'imposantes manifestations de rue, auxquelles les pro-MPT opposent des manifestations de soutien à la loi (§ 3.4.2).

Si dans le débat parlementaire ces manifestations semblent n'avoir aucune existence, ceci n'est pas vrai pour la société que les médias peignent : sur Twitter l'hashtag #Manifpourtous entre dans le trend-twitter surtout à l'occasion des manifestations : la toile et en particulier ce site sont utilisés pour rassembler les personnes, donner des informations sur les lieux et les horaires des rassemblements (pas seulement à Paris), faire circuler les slogans et les photos. Le mot dièse #Manifpourtous et l'arobase @Manifpourtous sont utilisés surtout par ceux qui soutiennent la Manif, mais pas seulement ; les opposants utilisent l'hashtag pour railler les manifestants par des tweets ironiques et des photomontages.³⁵⁹

Mais aussi les manifestations de soutien à la loi remuent le site : le tweet le plus célèbre (*mieux vaut un mariage gay qu'un mariage triste*), par Michaël Youn, est envoyé pendant la manifestation du 27 janvier.

Cependant, la Manif pour tous, avec ses manifestations parisiennes, conquiert la une des journaux : entre novembre 2012 et juin 2013 nous avons repéré 815 titres qui affichent la tournure 'Manif pour tous' sur Factiva, dont 66 fois rien que sur *Le Figaro*, tandis que *Le Monde* affiche la locution 47 fois (*Le Monde* utilise la formule Mariage pour tous 117 fois dans ses titres et 945 si l'on cherche dans tous ses textes ; *Le Figaro*, par contre, affiche ce résultat 78 fois, titres et corps des articles confondus).

³⁵⁹ A la différence de Facebook, on n'a pas besoin d'être invité ou admis sur un fil twitter pour poster son opinion ou des propos ironiques.

	LE FIGARO	LE MONDE
Mariage pour tous	78 titres et corps des articles	117 titres et 945 dans le corps des articles
Manif pour tous	66 titres	47 titres

Tableau 20. Le nombre des fois que la formule Mariage pour tous et la locution Manif pour tous sont utilisées dans les titres des journaux *Le Monde* et *Le Figaro*

Ce petit tableau met en lumière la différence, d'un point de vue quantitatif, dans la place que les deux journaux accordent à la Manif pour tous : pour *Le Figaro* elle est plus importante que pour *Le Monde*. Mais ce qui nous semble plus indicatif de la différence de PDV entre les deux journaux, c'est l'énorme différence qu'il y a dans l'usage de notre formule (si on considère le corps des articles la différence est évidente). Il nous semble que *Le Figaro* opère une véritable censure de la formule MPT.

En ce qui concerne les manifestations, en tous cas, les différences entre les deux journaux émergent non seulement de cette petite analyse quantitative mais aussi à travers une analyse qualitative des articles qui en parlent.

8.5.1 Une guerre de chiffres : la presse entre argumentation et adhésion

Ce que l'on constate à propos de n'importe quelle manifestation politique, c'est surtout la différence entre le nombre de manifestants calculé par la préfecture et par les organisateurs. Les manifestations sur la loi du MPT suivent ce schéma. Nous limitons nos analyses aux seules manifestations du 13 janvier de la Manif pour tous et du 27 janvier (des pro-MPT), qui sont très médiatisées: pour la manifestation de la Manif pour tous du 13 janvier 2013, la préfecture de police annonce 340 000 participants, les organisateurs en revendiquent près d'un million ; le 27 janvier, le tour des partisans du "mariage pour tous", se mobilisent 125 000 personnes selon la préfecture, alors que les organisateurs estiment au moins 400 000 manifestants.

Les journaux suivent ce même schéma contradictoire : par exemple, si on compare l'article du 13 janvier du *Figaro* (« Mobilisation historique contre le mariage pour tous ») et celui du *Monde* sur la manifestation du 27 janvier (« Mariage pour tous : 125000 à 400000 personnes défilent à Paris »), on peut observer qu'il y a une hyperbole dans le premier titre (« historique ») et que dans le deuxième, les chiffres témoignent d'un usage similaire, cependant on ne parle pas de la même manifestation. On peut observer aussi que *Le Monde* fait sortir un titre

euphémique sur la manifestation du 13 janvier (« Une manifestation "consistante" qui ne change pas la volonté du gouvernement ») et que *Le Figaro* passe presque sous silence celle du 27 janvier.

Voici les titres de deux autres articles du *Figaro* sur la manifestation du 13 janvier : « *La police s'attend à une mobilisation « d'une ampleur exceptionnelle »*³⁶⁰ et « *Manif pour tous : le préfet maintient ses chiffres* »³⁶¹ signalent l'intérêt que le défilé recouvre pour le quotidien ; tandis que les seuls mots qui décrivent la manifestation pro-MPT du 27 janvier du *Figaro* expriment bien l'attitude du quotidien :

*Entre les « cris quasi orgasmiques » du collectif « Ouiouioui », l'accouchement collectif des « Gouines comme un camion » et les slogans choc des « Panthères roses », il devrait y avoir pas mal d'ambiance, dimanche, pour la première manifestation nationale des partisans du mariage homosexuel. « L'objectif est de montrer que cette réforme est soutenue très largement dans la société, afin d'envoyer un signal fort au gouvernement », martèle Nicolas Gougain, porte-parole de l'Inter-LGBT.*³⁶²

Le journal de droite démonte la portée de la manifestation de soutien au MPT, la déclassant à une « Gay Pride » par des métaphores tout à fait 'heureuses' : les 'cris orgasmiques', 'l'accouchement collectif' et les 'panthères roses' peignent une ambiance qui n'a pas grand-chose à voir avec la revendication d'un droit. L'article qui relate la Manif pour tous du 13 janvier, au contraire, parle d'une 'marée humaine « bleu-blanc-rose » heureuse dans une ambiance de fête et de solidarité : « Dans un froid glacial, jeunes, vieux et familles avec enfants tentaient de se réchauffer en agitant des milliers de drapeaux roses au rythme saccadé de tubes techno ».

³⁶⁰ Leclair A., *Le Figaro*, 9 Janvier 2013.

³⁶¹ Leclair A., *Le Figaro*, 18 janvier 2013.

³⁶² Kovacs S., « La mobilisation », *Le Figaro*, 26 Janvier 2013.

CAP IX

LE CORPUS TWITTER

*“Hashtags may effectively serve as models
for characterising the propagation
of linguistic forms”
E. Cunha et alii³⁶³*

Les réflexions et les analyses faites sur les messages Twitter nous ont apporté des connaissances importantes en ce qui concerne le rôle que ce réseau social a eu dans les débats sociaux entre 2010 et 2013. En effet, pendant la période prise en considération, ce nouveau moyen de communication a été utilisé de façon massive et efficace par tous les acteurs sociaux – les politiciens, les journalistes, l’homme de la rue – tant et si bien qu’il a été, à notre avis, l’un des moyens les plus utilisés pour diffuser les idées et les actions publiques à travers des énoncés très courts et saillants.

Dans ce chapitre nous allons décrire les études que nous avons menées sur ce corpus avec l’équipe d’informatique de l’Université de Turin³⁶⁴, des études qui complètent le travail fait par des analyses qui permettent de croiser le domaine linguistique et rhétorique aux études informatiques sur l’analyse des sentiments (sentiment analysis) à travers les réseaux sociaux.

9.1 Exploitation d’un corpus politique

Twitter est un réseau social très utilisé partout dans le monde et dont la particularité est la brièveté des messages (140 caractères) mais surtout l’utilisation des mots-dièse ou hashtags: on peut définir un hashtag comme un mot ou une locution, dont les mots sont tous unis et qui est introduit par un symbole de dièse (#). Du point de vue de l’argumentation, on peut considérer le hashtag comme un signe qui permet de s’insérer dans le même discours et de créer des communautés virtuelles. Dans ce contexte, nous nous référons aux travaux sur les hashtags et leur diffusion virale, en particulier à la théorie de Cunha et al.³⁶⁵, qui étudient les caractéristiques des langues naturelles : ils théorisent que les “hashtags may effectively serve as models for characterising the propagation of linguistic forms”, c’est-à-dire que l’hashtag est désormais l’un de modèles d’innovation de la langue. On y trouve des formes nouvelles (ou des

³⁶³ Cunha E., Magno G., Comarela G., Almeida V., Goncalves M.A., Benevenuto F., 2011, « Analyzing the dynamic evolution of hashtags on twitter: a language-based approach », in *LSM, Portland, Oregon*: Ass. pour Comput. Ling., pp. 58–65

³⁶⁴ Notamment Mirko Lai, Cristina Bosco et Viviana Patti du département d’informatique de l’université de Turin.

³⁶⁵ *Ibid.*

néologismes) qui sont susceptibles de passer dans la langue courante en peu de temps, mais également d'être oubliées aussi vite.

Un autre point d'intérêt pour ce média social est lié à son importance croissante dans le débat politique. Twitter a été utilisé pendant des campagnes électorales par des acteurs différents : par les équipes de campagne pour diffuser des informations et organiser des événements ; par la presse pour informer et réclamer ces contenus ; par les électeurs qui ont choisi ce moyen pour donner leur avis. Les plus récentes études sur les réseaux sociaux cherchent à comprendre ce phénomène, en étudiant les effets que cette technologie a sur les élections : les informaticiens se demandent s'il est possible de comprendre et de redresser le 'sentiment' politique et, pour répondre à cette question, investiguent la polarisation politique dans ces réseaux.

Il s'agit d'une typologie différente de débat politique : le débat sur une réforme sociétale. Dans ce cas, comme il n'y a pas de candidat qui polarise les messages, les usagers sont forcés de donner des avis sur le contenu d'une réforme, ce qui rend plus difficile l'analyse de la polarisation.

3.1.1 Une analyse guidée par l'hashtag

Nous avons déjà dit que l'hashtag (en français mot dièse) est une structure incontournable qui fonde la discussion sur Twitter. L'utilisation de ce symbole permet de générer des sujets de discussion, mais aussi des communautés de personnes intéressées au même sujet, ce qui rend plus simple le repérage et la diffusion d'information sur celui-ci. La création d'un nouvel hashtag, une nouvelle instance linguistique, est motivée par la nécessité de remplir un vide informatif ou promouvoir un nouveau produit : les mots dièse produits pendant les campagnes électorales, par exemple, sont destinés au plus large nombre de personnes et ceux qui les utilisent veulent être reconnus comme appartenant à cette vaste communauté, mais ils ne veulent pas nécessairement assumer les mêmes opinions que le hashtag véhicule. Ainsi le mot dièse #mpt a été utilisé par ses supporteurs mais aussi par les détracteurs de la loi.

Le fait d'utiliser un mot dièse pour construire un corpus est en effet un critère de filtrage des données qui nous a permis de collectionner toutes les opinions exprimées sur le débat, ce qui représente un point de vue innovant dans la collecte des données sur un réseau social. Focaliser l'attention sur l'hashtag a permis aussi de jeter un œil sur la 'vie' de celui-ci et d'obtenir des informations importantes sur la propagation d'un nouvel hashtag (ou néologisme) et sur l'acceptation de celui-ci au sein d'une communauté (§ 6.1.4). L'étude du mot dièse #mpt a

permis de travailler aussi sur les dynamiques de la communication dans les réseaux sociaux, surtout si on le compare (comme nous avons essayé de le faire dans les chapitres précédents) avec d'autres corpus tirés des médias traditionnels.

Une fois le corpus mis au point³⁶⁶, l'analyse des données a été organisée dans deux directions :

- Une analyse axée sur la dimension temporelle à partir de la première parution de l'hashtag jusqu'à son attestation comme formule (7 septembre 2012)³⁶⁷
- Une analyse des structures textuelles³⁶⁸ que nous avons faite sur le sous corpus Post-MPT, qui rassemble tous les autres messages.

Nous avons donc distingué deux périodes et deux sous-corpus:

- 1) Corpus Pre-MPT : du 16 décembre 2010 au 11 septembre 2012 : nous avons recueilli seulement 1.130 usagers qui ont utilisé l'hashtag MPT pour 3528 tweets. Nous avons analysé ces messages en § 6.1.4 pour parler de l'origine de la formule et de sa négociation au sein du réseau et cette analyse a permis de raconter, en utilisant aussi les données du CJ, de manière exhaustive la transformation du lieu discursif MPT en formule.
- 2) Corpus Post-MPT : Le deuxième groupe (du 8 septembre 2012 au 20 juillet 2013) contient 50.513 usagers pour 250.838 tweets.

La date qui sépare les deux sous-corpus a été décidée sur la base des événements qui ont caractérisé le début du débat sur le projet de loi (nous avons parlé de l'importance du discours de Ch. Taubira du 7 novembre et de son interview de septembre - §6.1), mais c'est surtout la fréquence des tweets qui nous a accompagnées vers ce choix, car c'est en septembre que la fréquence du hashtag subit une hausse d'utilisation³⁶⁹.

3.1.2 Analyse des influences dans le corpus Pre-MPT et Post-MPT

Il faut souligner que nous n'avons pas traité les deux sous-corpus comme deux unités distinctes, mais nous avons comparé les données recueillies en Pre-MPT et Post-MPT.

³⁶⁶Pour les informations sur la collecte et le stockage des données § 2.3.3

³⁶⁷Le 11 septembre 2012 est le jour de la présentation du projet de loi par Christiane Taubira au journal *La Croix*(§ 6.1)

³⁶⁸Lai M., Virone D., Bosco C., Patti V., 2015, "Debate on political reforms in Twitter: A hashtag driven analysis of political polarization", in *Proceedings of IEEE International Conference on Data Science and Advanced Analytics (IEEE DSAA '2015)*. IEEE. In press.

³⁶⁹Pour l'analyse de la fréquence temporelle voir § 8.1.1

Notre attention³⁷⁰ s'est focalisée, par exemple, sur la composition des influences³⁷¹ : dans le corpus Pre-MPT, sur 1.130 usagers qui ont produit des messages originaux, seulement 84 sont à l'origine de la plus grande quantité de tweets (plus de 5 chacun). Parmi ces usagers, que nous avons appelés 'pionniers', nous retrouvons Gilles Bon Maury et Jean Luc Romero³⁷². Nous avons parlé au §6.1 de l'importance que ces hommes politiques ont eu pour la légitimation de la formule.

user	tweets
JeanLucRomero	135
GekkoHopman	112
ProjetEntourage	101
Engagement31	96
JeromePasanau	88
Yagg	79
Funny_Fog	76
Pascal_Lelievre	75
unevisionautre	73
GillesBonMaury	72

Tableau 21. Les usagers les plus actifs dans le corpus Pre-MPT

user	tweets
fanetv	4277
cutesmilingcat	2194
jrossignol	1718
Hirschfeld_J	1710
LeMariagePrTous	1129
Yasmilady	1084
JackyMAJDA	953
Pridemap	913
jsherpin	893

Tableau 22. Les usagers les plus actifs dans le corpus Post-MPT

³⁷⁰Nous passons sur toutes les analyses que nous avons présentées au fil des chapitres en présentant ici seulement celles que n'ont pas trouvé de place précédemment.

³⁷¹Dans un réseau social l'influence est très importante car elle permet de suivre la composition des réseaux de diffusion d'une idée. Étant donné que la figure de l'"influencer" est de plus en plus importante, les études du secteur cherchent à comprendre les dynamiques qui sont liées à ceci.

³⁷²Les deux députés du PS qui ont 'porté' la formule dans le gouvernement (§ 6.1).

user	tweets	retweets	retweets/tweets
MichaelYoun	2	4354	2177
eliodirupo	1	1100	1100
Conseil_constit	1	917	917
kavanaghanthony	1	612	612
ChTaubira	1	479	479
farrugiadom	1	417	417
AmandineDu38_	1	399	399
lebonlebon	1	327	327
youssouphamusik	3	976	325

Tableau 23. Les usagers les plus retweetés.

Toutefois, à partir de ces tableaux et de leur analyse comparée, nous pouvons observer qu’aucun des ‘pionniers’ ne figure dans la liste des usagers les plus actifs dans le corpus Post-MPT, ni dans la listes des plus ‘retweetés. Ceci signifie que les premiers usagers ont eu une grande importance pour la diffusion du mot dièse, mais une fois que celui-ci est devenu célèbre, les ‘influencer’ ont changé : d’un point de vue général, notre hashtag montre qu’un slogan/mot dièse politique, une fois mis en circulation, atteint la notoriété seulement s’il est utilisé par des personnes qui sont capables d’influencer le plus grand nombre d’usagers, comme un artiste (Michel Youn) ou un homme politique de premier plan (Christiane Taubira).

Cette recherche, tout comme l’analyse des hashtags que nous avons vue au §8.1.1, même si elle n’est pas strictement liée au contenu textuel et donc à notre recherche linguistique, nous en dit long sur le contexte discursif du MPT et pas seulement en ce qui concerne le CT : nous avons pu relier les réflexions linguistiques à des données sociales, mettre en relation ces données avec les deux autres corpus et entrer ainsi dans les coulisses du débat.

En ce qui concerne le contexte informatique, cette première analyse a permis de bâtir un contexte sociologique sur lequel travailler pour la détection des influences³⁷³.

3.1.3 Analyse du corpus Post-MPT : la composition des nuages

En ce qui concerne l’analyse³⁷⁴ des données, celle-ci a posé les bases pour une détection de la polarisation des messages³⁷⁵ et pour distinguer les différents aspects du débat. Elle a été menée sur le corpus que nous avons appelé Post-MPT, car il contient la partie la plus importante des données.

³⁷³Dans les travaux de l’équipe d’informatique, cet aspect n’a pas été traité davantage, mais il fournit une première étape pour des réflexions majeures.

³⁷⁴Nous avons voulu appeler synchronique cette analyse, qui est plutôt qualitative (nous présentons ces analyses au § 6.3.3 et 8.1.1), pour la différencier des analyses que nous avons menées sur le corpus Pre-MPT et que nous avons rattachées à une vision diachronique (les résultats de cette analyse sont au §6.1).

³⁷⁵ Nous consacrons le paragraphe §9.2 à la description de cette analyse.

L'analyse du corpus Post-MPT a été organisée en deux moments : dans un premier temps, nous avons détecté les sujets majeurs ; ensuite nous avons analysé les métadonnées (§8.1) et les structures qui entourent la formule MPT (§6.3.3).

En ce qui concerne le repérage des champs sémantiques que nous avons recueillis dans le nuage du §8.1.1 : la famille, le débat parlementaire, les manifestations et la loi, le mérite de la construction pratique des quatre nuages finals (cf. tableau16) est presque entièrement de Mirko Lai, le doctorant en informatique qui s'est occupé de la partie 'informatique' du travail : en particulier, pour arriver à ce résultat nous avons travaillé sur l'analyse des fréquences des mots en combinaison avec l'analyse des cooccurrences. Dans cette intention, nous avons d'abord isolé les mots qui avaient une valeur sémantique, nous avons donc exclu : url, hashtags, mentions et nombres ; tokens non lemmatisés (Comme lemmatiseur, nous avons utilisé TreeTagger: <http://www.cis.uni-muenchen.de/>), et tokens qui avaient une POS (lemmatisation) différente de nom, verbe et adjectif. Grâce au programme d'analyse informatique des données Python (sur plateforme MongoDB³⁷⁶) nous avons élaboré cette base de données afin de détecter les réseaux (ou communautés) créés par les mots (les mots en cooccurrence créent des réseaux, comme des toiles d'araignée, dont les points d'intersection sont appelés nœuds³⁷⁷): dans notre corpus, l'analyse des mots en cooccurrence a révélé la présence de beaucoup de réseaux de mots en cooccurrence, parmi lesquels la majorité présentait trop peu de nœuds pour être considérée comme représentative, pour cette raison, nous avons éliminé les réseaux qui avaient le moins de nœuds (en informatique on parle d'un poids de < 4). Nous avons obtenu une toile composée de 35.146 nœuds, 34.4425 occurrences et 15.828 communautés.³⁷⁸ Parmi celles-ci, seulement 4 émergeaient sur le total : ces réseaux sont composés de 18.581 nœuds et 328.607 occurrences, c'est-à-dire 52,87% du total des nœuds et 95,41% du total des occurrences. À l'intérieur de ces quatre communautés (ou réseaux) nous avons aussi repéré les occurrences les plus fréquentes. Le résultat de ces analyses a enfin été transféré dans un fichier Excel.

Nous avons construit les nuages du tableau 16 avec les 20 occurrences qui avaient la fréquence la plus élevée dans les quatre communautés : pour ce faire nous avons téléchargé les données

³⁷⁶Voir §2.3.3

³⁷⁷Les nœuds sont en effet des connexions entre les mots qui se présentent le plus souvent ensemble (dans le même Tweet). Ils peuvent s'établir entre deux ou plus occurrences : nous pouvons trouver par exemple que le nœud 'x' est une connexion entre les mots 'mariage', 'pour' et 'tous', le nœud 'y' est la connexion entre les mots 'mariage' et 'gay', dans cet exemple le mot mariage est le lien entre les deux groupes de mots qui créent un réseau ou une communauté. Nous avons appliqué aux mots le principe que les informaticiens appliquent aux connexions entre personnes sur les réseaux sociaux.

³⁷⁸Ces nombres sont très grands mais il faut considérer que nous avons travaillé sur des Big Data, et que le nombre des occurrences est proportionnel au nombre des tweets téléchargés.

du fichier Excel qui nous intéressaient (les 20 premières occurrences pour chaque réseau) dans un logiciel de création de graphiques (à nuages) tels que ceux que l'on peut trouver sur internet, afin de donner une représentation graphique de plus simple lecture à cette analyse complexe.

La construction de ce nuage et le repérage des mots les plus fréquents pour chaque nuage a permis de détecter les quatre sujets dont nous avons parlé dans le Ch.8, et que nous avons utilisés non seulement dans l'analyse du CT mais aussi dans celle des autres corpus. En outre, nous avons utilisé le nuage aussi pour travailler en partie sur la notation, comme nous l'expliquons au §9.2.

La deuxième phase a été axée sur l'extraction des informations sur le co-texte de l'hashtag #mpt : nous avons observé les mots qui se trouvaient à droite et à gauche de celui-ci dans les messages. De cette manière, nous avons observé toutes les expressions et les mots cooccurrents du hashtag³⁷⁹. Finalement nous nous sommes limitée aux cinq premiers mots qui précédaient ou suivaient le hashtag (nous avons distingué le contexte de droite - Right-MPT- et celui de gauche -left-MPT). Nous avons décrit les données issues de ce travail au § 6.3.3 et nous avons dit aussi que la chose la plus intéressante qui a émergé de ce travail c'est, d'une part, la polarisation obtenue par l'usage des prépositions 'pour' et 'contre' dans le contexte de gauche, et, d'autre part, la grande fréquence du verbe *être* à la troisième personne du singulier dans le contexte de droite³⁸⁰.

Donc, si le contexte de gauche sert à exprimer une polarisation simple, le contexte de droite (avec le verbe *être*), quant à lui, contient des évaluations plus étoffées, données par la définition de l'hashtag. À partir de cette découverte, le passage successif a été la création d'un sous-corpus avec les seuls messages contenant les phrases attributives, que nous avons analysées, du point de vue linguistique, mais qui ont fourni aussi la base pour le travail d'annotation successif pour l'analyse des sentiments.³⁸¹

9.2 Un sous-corpus pour l'analyse des sentiments

Le repérage des sentiments³⁸² de l'opinion publique a toujours été un grand casse-tête pour les hommes politiques, qui cherchent à connaître les opinions de l'homme de la rue (c'est-à-dire

³⁷⁹Pour faire cette opération nous avons exclu les déterminants et les préposition exception faite pour 'pour' et 'contre', les signes de ponctuation, les marques, les nombres, les noms d'utilisateurs, les autres hashtags et les url.

³⁸⁰Nous avons parlé des phrases à caractère attributif en §7.2.1

³⁸¹Pour une définition de l'analyse des sentiments voir § 3.2.

³⁸²On ne parle pas ici de 'sentiments' dans le sens courant du terme, mais dans le sens que lui donnent les experts : 'sentiments d'accord' ou 'désaccord' par rapport à un sujet qui peut être politique ou de marketing.

des électeurs) : les sondages constituent l'un des instruments utilisés à cette fin par le politiques, mais aussi par les entreprises qui lancent de nouveaux produits et tous les créateurs de contenus. Avec le web et, surtout les réseaux sociaux, l'analyse des opinions a subi une évolution, contemporaine à la hausse d'influence que ces nouveaux médias ont eue dans notre vie quotidienne. Pour cette raison un nombre croissant d'entreprises et d'établissements de recherche dédient leurs ressources à la mise au point de machines capables d'analyser les messages de façon toujours plus précise afin d'en établir la 'polarisation', c'est-à-dire l'attitude positive ou négative d'un locuteur sur un sujet particulier. La 'sentiment analysis', en français analyse des sentiments, qui est particulièrement développée dans les pays anglophones, concentre son attention sur l'analyse de l'émotivité et de l'accord ou du désaccord des usagers des réseaux sociaux par rapport à des sujets particuliers. Pour ce faire, les opérateurs informatiques, qui s'occupent de cette branche, doivent nécessairement se confronter avec le langage humain avec toutes les complications que les productions langagières humaines comportent (par exemple la détection de figures comme l'ironie, que les ordinateurs n'arrivent pas encore à détecter). Les informaticiens essaient donc, avec l'aide des linguistes, de retrouver des régularités d'utilisation du langage, par exemple ils mettent au point des listes de mots considérés comme positifs ou négatifs, afin d'apprendre aux ordinateurs la détection des 'sentiments' d'accord ou désaccord. Toutefois, ce type de processus pose des limites : dans les productions langagières humaines les mots ne sont pas transparents, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas une signification univoque, de plus la figuralité complique la compréhension des messages. Donc, pour atteindre l'objectif de la compréhension totale des énoncés par les machines et les amener à une correcte détection de la polarité, il est d'abord nécessaire que l'on conduise des études sur la langue et les stratégies argumentatives utilisées par les locuteurs.

Twitter est considéré comme un indicateur de 'sentiment' très fiable, en plus c'est un bassin de données énorme et presque entièrement gratuit. En effet, il existe déjà des logiciels informatiques qui permettent de repérer les 'sentiments' sur Twitter ; mais ces méthodes présentent encore de nombreuses limites : les systèmes automatiques ne sont pas encore capables de décoder par exemple les figures rhétoriques ni de comprendre les sous-entendus. Pour cette raison, les informaticiens font appel à un système d'annotation manuelle (faite par des personnes) dans le but d'instruire, avec les données obtenues, les ordinateurs et d'obtenir des détecteurs informatiques de polarité de plus en plus précis.

L'annotation manuelle devrait permettre de surmonter ces limites en instruisant les ordinateurs avec des listes de mots de plus en plus précises. C'est dans ce sens que nous avons collaboré

avec l'équipe d'informatique, nous avons utilisé les corpus Twitter liés au #mpt pour essayer de déterminer les opinions positives et négatives des usagers et de repérer aussi les messages dont le contenu est ironique à travers un travail d'annotation manuelle, qui devrait servir à instruire un logiciel et à créer une base de données pour la 'sentiment analysis' en français. Toutes les analyses sur le corpus Twitter que nous avons présentées dans ce travail sont le résultat de cette collaboration. Les analyses des métadonnées, ainsi que les analyses quantitatives que nous avons présentées dans les chapitres précédents sont, du point de vue informatique, des analyses propédeutiques à l'annotation manuelle (et, secondairement, informatique). Elles ont le but de comprendre mieux le fonctionnement du réseau en général, mais aussi par rapport au sujet particulier qu'on a choisi d'étudier.

Du point de vue informatique, l'analyse des métadonnées a permis de détecter les liens entre les principaux utilisateurs du réseau, qui ont twitté sur le MPT, et de faire des hypothèses sur leur capacité d'influencer le débat. Cette analyse a aidé la compréhension générale des relations que les usagers établissent entre eux sur Twitter et peut être utilisée pour aboutir à une meilleure connaissance des mécanismes relationnels créés par les réseaux sociaux.

Les analyses sur les cooccurrences et la fréquence des mots ont permis de créer des sous-catégories que le travail d'annotation successif avait le but de confirmer ou d'infirmer. En outre, nous nous sommes demandé si cette division en thèmes, faite essentiellement grâce aux logiciels, pouvait en quelque manière être utilisée par les machines pour s'affiner dans l'analyse des sentiments.

Nos études sur la notion de formule, enfin, nous ont fait penser que ces recherches propédeutiques pouvaient utiliser le MPT comme point central du corpus: l'analyse des mots 'à droite' et 'à gauche' de la formule (nous présentons les résultats au §6.3.3) ont en effet amené à la création d'un sous-corpus d'annotation: étant donné que les messages dont la structure est attributive constituent toujours des évaluations sur le MPT, nous avons alors décidé d'annoter ces seuls messages, créant de fait un sous-corpus de 2.872 messages qui allait être traité pour l'annotation.

9.2.1 Le travail d'annotation

L'annotation avait donc le but de repérer manuellement des régularités langagières (des contenus sémantiques positifs ou négatifs et des figures des styles – métaphore et ironie – que les ordinateurs ne sont pas encore capables de comprendre), avec lesquelles enseigner aux

machines des instructions précises dans le but de détecter automatiquement la polarité des messages Twitter contenus dans notre corpus.

Pour le travail d'annotation nous avons utilisé le schéma standardisé pour l'annotation des corpus informatiques pour l'analyse des sentiments. En outre nous avons utilisé aussi les études sur le CT que nous avons décrit dans les chapitres et paragraphes précédents pour mettre au point un système d'annotation précis et fiable. En ce qui concerne la polarité, nous avons utilisé l'approche théorisée pour l'annotation des corpus italiens³⁸³ et nous avons étendu cette typologie d'étiquetage à la détection de l'ironie aussi. Nous avons finalement ajouté une colonne pour le repérage manuel du sujet³⁸⁴ du tweet et une colonne pour le repérage des métaphores.

label	polarity
POS	positive
NEG	negative
NONE	neutral
MIXED	both positive and negative
UN	unintelligible content
RP	repetition of a post

Tableau 24. Annotation des polarités

En ce qui concerne la polarité, nous avons à notre disposition six options: polarité positive, négative, neutre, mixte (positive et négative en même temps), contenu incompréhensible, et message répété. Pour l'ironie, nous disposons des étiquettes HUM POS (ironie positive) et HUM NEG (ironie négative). Une troisième colonne prévoyait le repérage de la métaphore. En ce qui concerne le contenu sémantique des messages et donc les quatre groupes constitués par le nuage, les étiquettes utilisées sont FAMILLE, LOI, MANIF et DÉBAT. Le travail d'annotation a été finalement fait par deux annotateurs indépendants (nous-même et une étudiante en licence - Federica Ramirez) après une discussion sur les normes pour l'annotation. Voilà un extrait du tableau d'annotation que nous avons utilisé sur Excel, avec les 20 premiers tweets annotés :

³⁸³Bosco C., Patti V., Bolioli V., 2013, « Developing corpora for sentimentanalysis: The case of irony and Senti-TUT », en *IEEE Intelligent Systems*, vol. 28, n2, pp. 55-63.

³⁸⁴Nous avons utilisé le nuage créé pendant l'analyse synchronique des données pour insérer les quatre groupes auxquels faire référence pendant l'annotation.

Texte du message	polarité	thème	métaphore
Quelle belle journée... je suis en vacances, le #MariagePourTous est entériné... Je peux aller me coucher. Bonne nuit les gens.	POS	LOI	NO
Comme la loi sur #mariagepourtous est officielle un vendredi, on peut donc dire que "le vendredi c'est sodomie" ?	HUM NEG	LOI	NO
Donc avec zero avis favorable des organismes ayant competences en la matiere, le #MariagePourTous est enfin adopte ! Ouf ^^*	NEG	LOI	NO
@Ayla_fr Ca y est, le #MariagePourTous est officiellement officiel! Mr. Hollande promulgue la loi samedi 18 Mai! Aux mentalités d'avancer...	POS	LOI	NO
Le #Mariagepourtous est enfin voté. @Frigidebarjot va pouvoir retourner d'où elle vient. pic.twitter.com/gGaARvCxjJ	POS	DEBAT	NO
@BuetDan tu sais le #mariagepourtous est le fruit d'une culture libérale ; c'est à dire la liberté de choisir et d'entreprendre...	POS	DEBAT	NO
Je veux bien concevoir que les opposants au #MariagePourTous estiment que le gouvernement ne les a pas écoutés. 1)	MIXED	DEBAT	NO
Bon le #MariagePourTous est enfin voté/validé par le CC/promulgué demain dc si vous pouviez ne plus mentionner #Barjot #Boutin & co	MIXED	LOI	NO
#Barjot sur #Itélé mais merde!! Arrête maintenant de nous pourrir la vie, le #mariagepourtous est maintenant une loi, respecte la république	NEG	LOI	NO
@BFMTV "le #mariagepourtous est un succes politique pour FH" vu les millions de personnes dans les rues tu parles d un succes...	NEG	MANIF	NO
Rentrer après une semaine de boulot et tomber sur des cafards en pleine prière de rue : OK, le #mariagepourtous est vraiment passé #flytox	NEG	LOI	NO
Dieu merci le #mariagepourtous est désormais possible comme ca mon prof d'histoire-géo a des chances de trouver son ame soeur #coeursurlui	HUM POS	FAMILL E	NO
Sinon le texte du #MariagePourTous est validé, je trouve ça très bien ! #Liberté #Love	POS	LOI	NO
@MagalieMorteau oui le #mariagepourtous est devenu réalité et les familles homoparentales enfin reconnues ! Leur haine est secondaire :)	POS	LOI	NO
@pcosteur @FinDesTemps non mais vous n avez tjrs pas compris que votre combat est terminé. Le #mariagepourtous est la loi de la République	POS	LOI	NO
@ShannaMx Samedi prochain la loi sur le #mariagepourtous est promulguée ;)	POS	LOI	NO
Pour Boutin, le #mariagepourtous est "cette chose qui	HUM	DEBAT	NO

n'était pas urgente"..Hâte qu'elle divorce pcq elle partage son précieux contrat.#BFMTV	NEG		
Le #mariagepourtous est passé car la France est toujours sous anesthésie @TiboRimo @Touchepasalafam. Le réveil va être brutal en septembre.	HUM NEG	DEBAT	SI
La loi pour le #MariagePourTous est adoptée par le Conseil constitutionnel. Le droit de l'enfant il est où ?	NEG	FAMILL E	NO

Tableau 25. Table d'annotation des 20 premiers Tweets

Pour donner un exemple de l'annotation des polarités :

- un tweet POS: *Le #mariagepourtous est enfin une réalité en France. Aujourd'hui est un jour important pour l'égalité. Je suis joie ;),* le locuteur exprime son accord avec le projet de loi avec des mots positifs comme 'joie'.
- un tweet NEG: *Guillauteau : "Votre loi #MariagePourTous est contre-nature pour notre société" #DirectAN,* ici le locuteur exprime son désaccord par un jugement de valeur négatif, on fait l'hypothèse que le mot 'contre-nature' est négatif.
- un exemple de tweet HUM NEG: *Comme la loi sur #mariagepourtous est officielle un vendredi, on peut donc dire que "le vendredi c'est sodomie" ?* Dans ce cas le locuteur exprime son désaccord avec la figure de l'ironie : le mot 'sodomie' a une valeur négative référée aux gays, l'ironie repose sur le slogan 'le vendredi c'est sodomie' inventé à l'occasion de l'approbation de la loi.
- un tweet HUM POS : *Depuis que le #MariagePourTous est confirmé il n'y a plus de nuage sur #Aix, Dieu, Jésus, Bob l'Éponge et ses potes sont de notre côté.* Le locuteur utilise l'ironie pour faire part de son accord avec la loi : dans ce cas il n'y a pas un mot sémantiquement lié au champ de l'accord, c'est plutôt la métaphore (*il n'y a plus de nuage*) qui a une valeur positive. L'ironie repose surtout dans la seconde partie du message, ou le locuteur utilise la stratégie de la liste absurde (il mentionne des 'personnages' qui ont en commun le trait [- REEL]).
- un tweet NONE: *Le débat pour le projet de loi du #Mariagepourtous est actuellement focalisé sur la #PMA et la #GPA... #DirectAN.* Dans ce message aucun mot ne fait pencher pour un jugement positif ou négatif.
- un exemple de ce qu'on a considéré comme MIXTE: *Autant je ne comprends pas pourquoi le #MariagePourTous est critiqué, autant l'adoption est une autre chose vraiment discutable.* Le locuteur n'exprime ni son accord ni son désaccord évident, ou mieux il exprime son accord avec le mariage, mais son désaccord avec l'adoption.

L'accord est exprimé par une négation (*je ne comprends pas...*), le désaccord par le mot sémantiquement polarisé 'discutable'.

- un exemple de citation d'un article de journal que nous avons marqué avec NONE :
[Vidéo] Le projet de loi #mariagepourtous est discuté au #Sénat à partir du 4 avril.
Découvrez l'avis des sénateurs: <http://dai.ly/16mny4n >;

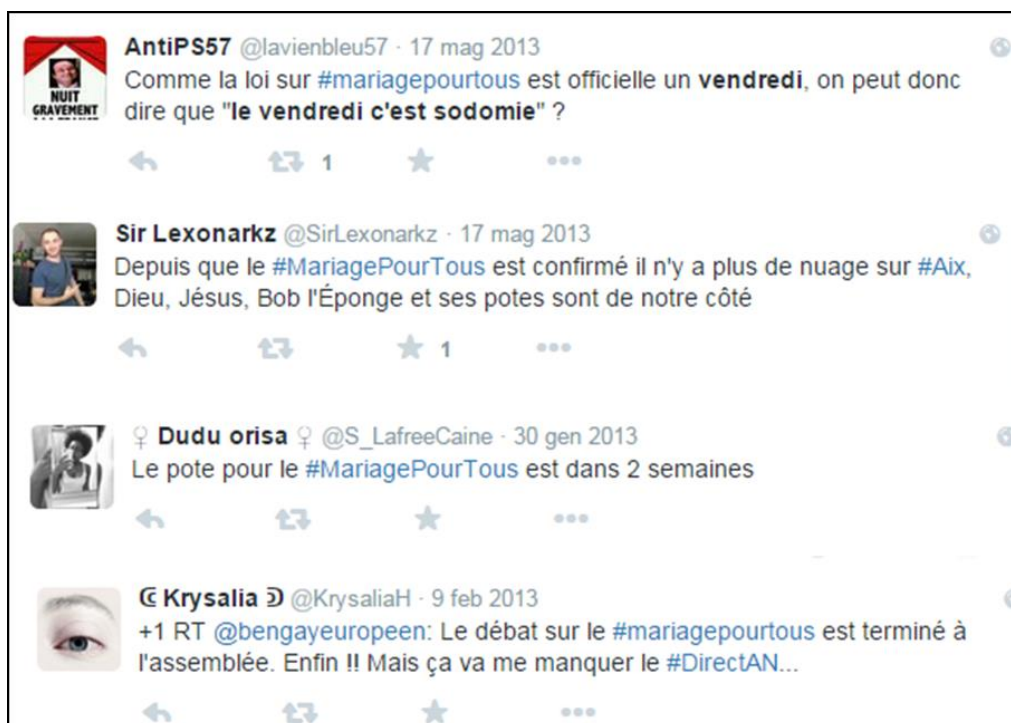


Tableau 26. Quatre tweets avec annotation : HUM NEG, HUM POS, NONE et RP

Il faut ajouter que, dans les exemples qui précèdent, la polarité des messages confirme l'accord ou le désaccord par rapport au projet de loi ; toutefois l'étiquetage n'a pas le but de détecter l'accord ou le désaccord des internautes, mais de repérer des unités sémantiques ou des stratégies syntaxiques et rhétoriques que l'annotateur peut ramener à une polarité positive ou négative du message. C'est-à-dire que les messages positifs ne sont pas forcément en accord avec le projet de loi et vice-versa : un message comme @Frigidebarjot, *tu peux retourner dans tes bouges, le #MariagePourTous est validé... ;-)* (étiqueté HUM NEG) exprime un accord avec la loi mais est considéré négatif car le contenu sémantique et rhétorique est négatif. L'étiquetage a le but d'apprendre des stratégies aux machines, puisque ce sont elles qui doivent enfin faire la 'sentiment analysis' (et repérer l'accord ou le désaccord).

9.2.2 Le disagreement

Une fois le travail d'annotation terminé, les deux annotations ont été comparées pour retrouver et analyser les différences dans l'étiquetage des deux corpus d'annotation. Les cas de désaccord ont été étiquetés « disagreement » et analysés dans le but de discriminer la bonne solution et d'instruire le logiciel à ce sujet ; il ne s'agit pas d'une catégorie concernant l'évaluation des messages et donc l'analyse des sentiments vis-à-vis du MPT, mais c'est une catégorie utilisée pour perfectionner l'analyse, calculer et réduire la marge d'erreur : nous empruntons le terme 'disagreement' à nos collègues informaticiens pour désigner ces différences, qui, à notre avis, ont aussi une implication linguistique très intéressante.³⁸⁵ Les messages objets de disagreement ont été ensuite annotés par un troisième annotateur informatique.³⁸⁶

Les messages objets de désaccord sont 861, dont la majorité des cas concernaient la détection de l'ironie et de la polarité.

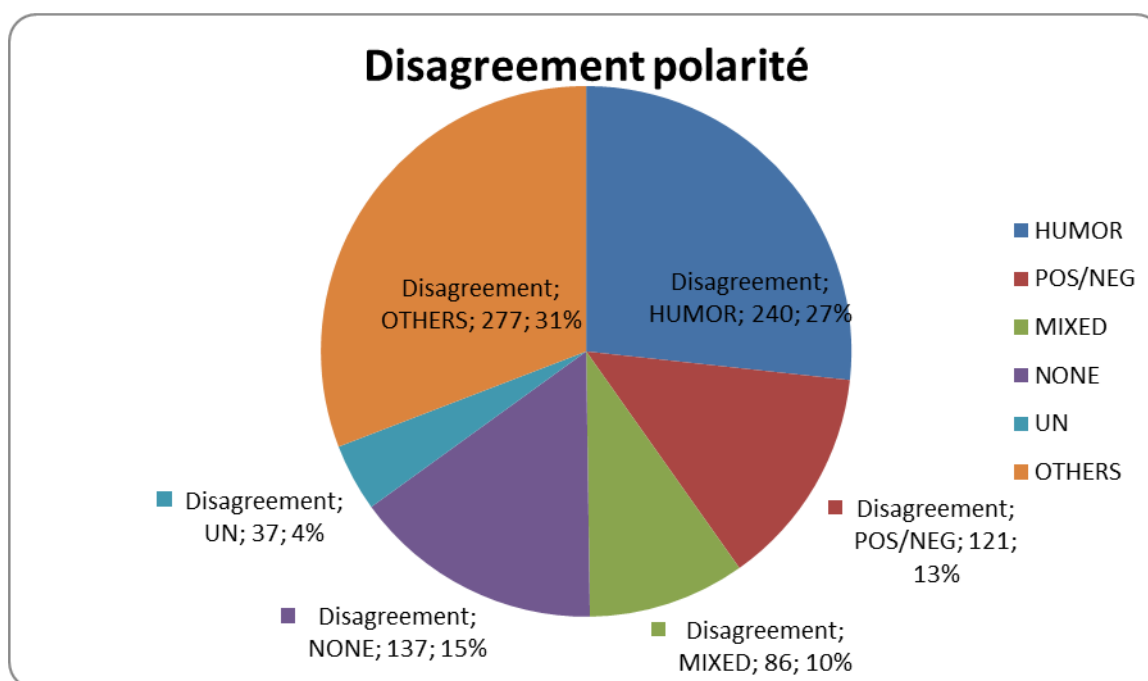


Tableau 27. Disagreement

Dans 184 tweets le désaccord concernait la détection de l'ironie mais il y avait accord sur la polarité du message. Par exemple, l'annotateur 1 utilisait l'étiquette POS, tandis que l'annotateur 2 utilisait HUM-POS et inversement. Ceci a confirmé l'hypothèse de la différente

³⁸⁵La détection de la polarité comme de l'ironie est subjective et est soumise à différents facteurs comme la connaissance du sujet et des acteurs, une majeure ou mineure prédisposition à inférer un contenu ironique. Du point de vue du linguiste qui s'occupe de rhétorique, en particulier, le désaccord sur l'ironie confirme la thèse des M. Bonhomme concernant le pivot énonciatif de cette figure.

³⁸⁶L'annotateur français a été repéré par le site d'annotation des corpus 'crowdflower'.

perception de l'ironie par les personnes.³⁸⁷ Le message : *merci à @interLGBT pour avoir organisé le #Concertpourtous pour feter le #mpt. Le #mpt est mort, VIVE LE MARIAGE !* a été étiqueté POS par les deux annotateurs, qui toutefois étaient en désaccord sur l'ironie éventuellement présente (§9.2.4). Un message qui a fait l'objet d'un désaccord total est : *Donc si j'ai bien compris le texte #mpt est adopté ? Je peux devenir serial noceuse ?* Si les deux annotateurs ont compris l'ironie, ils étaient en désaccord sur la polarité : l'un ayant considéré l'humorisme de la phrase plus naïf et donc positif, le deuxième y voyant un trait malin qui le rendait, à ses yeux, négatif.



Tableau 28. Message objet de disagreement HUM-NEG – NEG : le désaccord a été dicté par une perception différente de l'emoj en fin de phrase.

Dans 177 cas, les annotateurs ont étiqueté les messages avec des polarités opposées (POS et NEG) et dans un petit nombre de cas le désaccord dans l'annotation concernait l'étiquetage NEUTRE contre une polarité définie (173 cas) ou d'une étiquette MIXTE contre une polarité définie (86 cas). Un cas de disagreement dans ce groupe est celui du message suivant : *Le #mpt est un projet d'#amour et d'#égalité. La droite a montré l'ampleur de sa #haine et de son désir d'#inégalité.* Si un annotateur a vu dans le message une positivité, l'autre annotateur a préféré l'étiqueter comme MIXTE en raison de la phrase antonymique sur la droite.



Tableau 29. Désaccord de polarité NEG-POS : un cas de mauvaise compréhension du message par un des annotateurs : la résolution du disagreement a fait pencher pour la positivité.

³⁸⁷González-Ibáñez R. et al., 2011, « Identifying sarcasm in Twitter: a closer look », en *Proceedings of the 49th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics: Human Language Technologies*, Portland, Oregon, vol. 2, p. 581-586.



Tableau 30. Message en doute entre étiquette NONE et POS.

L’annotation des champs sémantiques a été, quant à elle, caractérisée par un accord presque complet (1958 tweets). Parmi les messages objets de disagreement, le tweet : *Ben la démarche de Guaino contre le #mpt est indigne. #manifdelahonte #ONPC*. Dans ce cas, un annotateur a donné l’étiquette MANIF et l’autre DEBAT. Si le premier s’est basé sur le mot dièse #manifdelahonte, l’autre a vu dans la citation de Guaino une référence claire au débat parlementaire.

Les messages sur lesquels, après une confrontation, les annotateurs avaient encore des doutes ont été soumis à un troisième annotateur anonyme afin d’obtenir un corpus complètement annoté de façon univoque.

9.2.3 Les stratégies linguistiques pour la détection de la polarisation

A travers le travail d’annotation, nous avons pu comprendre la composition ‘émotive’ de notre sous-corpus. Le graphique suivant, qui montre le pourcentage des polarités et des détections de l’ironie dans les messages, fait comprendre quels sont les mécanismes d’utilisation du réseau : si la plupart des messages expriment un sentiment direct (positif ou négatif), l’ironie reste quand même une partie importante du débat sur la toile, ce qui rend les études sur l’analyse des sentiments dans cette typologie de messages très importante.

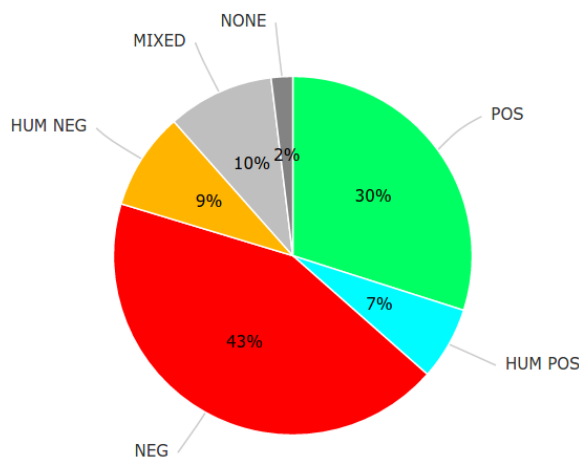


Tableau 31. Fréquence des polarités dans les messages

Dans ce tableau nous montrons la division en pourcentage des étiquettes : on peut observer que les messages dont le contenu est négatif sont majoritaires (52% contre 37% des messages positifs). Ces données peuvent faire penser que le réseau a été utilisé surtout pour véhiculer le désaccord par rapport au projet de loi, mais en fait nous ne pouvons pas prouver cette affirmation car le contenu positif et négatif d'un message n'est pas lié seulement à cette information, même si nous avons pu constater que dans beaucoup de cas les deux informations sont coïncidentes. Il peut s'avérer que des messages ont un contenu sémantiquement négatif tout en exprimant un accord avec le projet de loi. Nous pensons par exemple aux messages contre des hommes politiques ou des personnages médiatiquement exposés (nous avons fait l'exemple d'un message à l'adresse de Frigide Barjot en §9.2.1). Il est nécessaire de rappeler que l'étiquetage n'a pas le but de détecter la polarisation des internautes, mais de repérer des unités sémantiques ou des stratégies syntactiques et rhétoriques que l'annotateur peut reconduire à une polarité positive ou négative. Donc nous pouvons affirmer qu'il y a dans ce sous-corpus une prédominance de stratégies sémantiques, syntactiques et rhétoriques que nous classons comme amenant une polarité négative.

Si nous voulons faire une hypothèse sociolinguistique sur le fonctionnement du site de micro-blogging, nous sommes amenées à affirmer que les locuteurs utilisent de préférence ce médium pour véhiculer des messages dont le contenu est négatif, pour se poser donc contre quelqu'un ou quelque chose plutôt qu'en sa faveur.

En ce qui concerne la détection des stratégies que les internautes utilisent pour exprimer des contenus positifs et négatifs, nous n'avons pas observé de stratégies dominantes dans l'un ou l'autre des deux champs. Nous avons cependant classé quatre types de stratégies :

1. Stratégie sémantique : les locuteurs utilisent des mots 'négatifs' qui véhiculent donc cette polarisation et vice-versa (par exemple : *@BuetDan tu sais le #mariagepourtous est le fruit d'une culture libérale ; c'est à dire la liberté de choisir et d'entreprendre*, contient des mots que nous classons comme positifs, comme 'libérale', 'liberté', 'choisir', 'entreprendre')
2. Stratégies syntactiques : les locuteurs utilisent des structures syntactiques qui véhiculent une opinion positive ou négative. Entre autres : la négation (*@pcosteur @FinDesTemps non mais vous **n** avez **tjrs pas** compris que votre combat est terminé. Le #mariagepourtous est la loi de la République*), des questions rhétoriques (*La loi pour le*

#MariagePourTous est adoptée par le Conseil constitutionnel. Le droit de l'enfant il est où ?)³⁸⁸.

3. Stratégies argumentatives : les locuteurs utilisent des arguments favorables ou contraires au MPT : nous avons parlé de cela en ce qui concerne la phrase attributive³⁸⁹, où le sujet est la formule MPT.
4. Stratégies rhétoriques/figurales : les locuteurs utilisent des figures, comme l'ironie, que nous avons étiquetée.

Nous n'avons pas repéré de parties du discours chargées en particulier de véhiculer la polarisation, mais seulement des régularités applicables aux messages positifs comme aux messages négatifs. Seulement la première stratégie est simple à enseigner aux ordinateurs car il est nécessaire de leur fournir seulement deux listes de mots (ceux qui sont considérés positifs et les négatifs). Les figures, et parmi celles-ci, l'ironie posent de nombreux problèmes en ce qui concerne la détection de règles objectives qu'on peut faire suivre aux machines pour une analyse des sentiments.

9.2.4 Les stratégies rhétoriques : l'ironie

En ce qui concerne l'ironie nous avons vu qu'elle se concentre dans 16% des tweets analysés. Un pourcentage important pour une seule figure, qui, à notre avis, représente la stratégie rhétorique la plus diffusée sur le réseau.

D'après le site Ortolang (Centre national des ressources textuelles et lexicales)³⁹⁰ l'ironie est : *la figure de rhétorique par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire comprendre. P. ext. Moquerie sarcastique qui utilise, le ton ou l'attitude aidant, cette figure de style.* Nous savons que cette définition n'est pas exhaustive, ni ne donne la mesure de combien cette figure est difficile à englober dans une définition univoque. Nous passons ici sur l'histoire³⁹¹ de cette figure, mais nous rappelons que l'ironie pose – aussi bien à la rhétorique traditionnelle qu'à la moderne – deux problèmes :

1. Comme l'euphémisme (dont nous avons longuement parlé), elle n'est pas classée univoquement comme figure de style, c'est pourquoi l'ironie peut se réaliser comme trope, aussi bien que comme phrase ou au niveau textuel.

³⁸⁸La liste n'est pas exhaustive car nous n'avons pas classé le contenu de tous les messages.

³⁸⁹Nous avons parlé des argumentations dans les phrases attributives en §7.2.1.

³⁹⁰<http://www.cnrtl.fr/definition/ironie>

³⁹¹Amossy R., 2003, « Les fonctions argumentatives de l'ironie balzacienne », en *Les ironies balzaciennes*, Bordas Eric (éd.), Saint-Cyr sur Loire, Piro, p.143-154, présente une revue sur les principaux travaux sur l'ironie.

2. « Puisque Quintilien définit le double sens produit par l'ironie à la fois comme contraire (contrarius) et comme différent (diversus), la question se pose de savoir si l'ironie doit nécessairement faire entendre le contraire de ce qui est dit 'littéralement'. »³⁹²

Il ne s'agit pas ici de proposer une étude rhétorique de l'ironie, mais de contextualiser nos recherches et les difficultés que nous avons rencontrées dans l'annotation de l'ironie. Pour cette raison nous retenons en particulier les études de M. Bonhomme, selon lequel la figure à pivot énonciatif participe de l'opacité des toutes les figures, c'est-à-dire qu'elle n'est pas transparente comme le langage littéral.

Nous avons prouvé cela au §9.2.2 : le désaccord le plus important entre les deux annotateurs concernait la détection de l'ironie. Dans le message : *merci à @interLGBT pour avoir organisé le #Concertpourtous pour feter le #mpt. Le #mpt est mort, VIVE LE MARIAGE !* l'ironie n'a pas été perçue par les deux annotateurs. La présence de la phrase humoristique '*Le #mpt est mort, VIVE LE MARIAGE !*' en fin de tweet est compréhensible seulement si on a une connaissance encyclopédique liée à l'histoire de France (la phrase : *Le roi et mort, vive le roi*). L'ironie de cette phrase par exemple ne peut pas être détectée par des algorithmes axés sur des listes de mots, car elle met en cause des connaissances que seulement les humains peuvent repérer comme déclencheurs d'ironie.

De plus la présence de l'ironie ne peut pas être classée comme une stratégie qui porte une polarisation négative ou positive étant les deux pourcentages relativement voisins (HUM POS 7% et HUM NEG 9%). Ceci nous dit que la polarisation positive ou négative est à rechercher plutôt dans le contenu sémantique, comme dans le message *Dieu merci le #mariagepourtous est désormais possible comme ça mon frof d'histoire-géo a des chances de trouver son ame soeur #coeursurlui*, qui a été étiqueté HUM POS, car en effet il n'y a pas dans ceci des mots sémantiquement négatifs (au contraire les mots 'âme sœur', le hashtag '#coeursurlui' décrivent un contenu positif) : Cependant le message étiqueté HUM NEG : *Pour Boutin, le #mariagepourtous est "cette chose qui n'était pas urgente". Hâte qu'elle divorce pqc elle partage son précieux contrat.#BFMTV* par contre ne présente pas des mots intrinsèquement négatifs ; c'est précisément l'ironie qui véhicule la négativité (un véritable attaque ad personam) : le mot 'précieux' n'a pas un contenu sémantique négatif, mais l'ironie qui repose sur 'précieux contrat' le rend tel. Pour cette raison il reste encore difficile de donner aux machines des

³⁹²Ekkehard E., 2009, « Rhétorique et argumentation : de l'ironie », en *Argumentation et Analyse du Discours* [Online]. URL : <http://journals.openedition.org/aad/219> ; DOI : 10.4000/aad.219

instructions précises pour la détection de l'ironie. Nous n'avons pas trouvé une solution à ce problème.

*

En conclusion, le travail d'annotation a produit des résultats quantitatifs qui ont éclairé la composition du corpus Twitter : nous avons travaillé en imaginant que cet échantillon puisse représenter tout le corpus et donc que la division des polarités et le pourcentage de l'ironie sont en gros les mêmes dans l'ensemble du corpus. Cette affirmation cependant ne peut pas être prouvée par des données car notre exploitation du corpus n'a pu être menée jusqu'au bout. On n'a pas pu procéder à une annotation automatique des polarités faute d'instruments informatiques, mais nous nous souhaitons que nos hypothèses et la méthode de travail mise au point pour l'analyse informatique du corpus Twitter soient utilisées par d'autres équipes qui pourront confirmer ou contredire ces études.

L'annotation des champs sémantiques, avec la polarité, ouvre une voie possible pour l'apprentissage de ces structures par les systèmes informatiques : une annotation axée aussi sur le repérage des champs sémantiques est beaucoup plus précise qu'une annotation générique des 'sentiments'. En outre, en ce qui concerne ce travail, le repérage manuel des champs sémantiques a permis au chercheur de 'prouver' l'analyse faite par des méthodes informatiques et d'axer sur cette division d'autres études et observations³⁹³.

L'idée que nous partageons avec le département d'informatique est que cette exploitation d'un corpus peut devenir une méthodologie d'annotation pour le développement de l'analyse des sentiments. Mais, cette dernière partie de l'étude a, à notre avis, un intérêt aussi pour l'analyse du discours. Si les études préliminaires à l'annotation du corpus sont sans aucun doute axées sur la linguistique et fournissent des données que notre travail a bien exploitées tout au long de cette thèse, la dernière partie de cette étude, le travail d'annotation, peut ouvrir la voie à une méthodologie d'analyse des données qui croise le domaine qualitatif avec le quantitatif : le point de départ est en effet l'observation des messages (l'annotation manuelle) selon des critères pré-établis (les étiquettes) qui, une fois terminée, produit des résultats du point de vue quantitatif.

³⁹³Nous en parlons en §8.1

CONCLUSIONS

Lorsque nous avons commencé ce travail, l'idée centrale étant de mener une réflexion sur des faits linguistiques concernant l'utilisation de la rhétorique et de l'euphémisation à l'intérieur du débat politique, le but était celui d'apporter de nouvelles réflexions sur la nature de l'argumentation politique et médiatique et les procédés utilisés, en éclaircissant en particulier le rôle joué par l'euphémisation. En outre, nous voulions explorer l'analyse de la diffusion et de la démultiplication d'une formule (dans ce cas, le « mariage pour tous ») dans les médias et les réseaux sociaux. À cet effet, nous avons utilisé des outils liés à l'analyse du discours qui ont permis de mener cette recherche : nous voulons ici réfléchir sur le rôle que ces notions ont joué dans notre recherche et l'apport théorique que cette approche a donné aux études dans ces domaines. En particulier nos conclusions concernent :

1. La notion de formule, que nous avons utilisée comme outil théorique et méthodologique.
2. La figure de l'euphémisme vue du point de vue de la rhétorique et de l'argumentation. En outre, nous avons réfléchi à la notion de formule euphémique.
3. Le 'point de vue'(PDV) et l'hétérogénéité énonciative.
4. L'argumentation dans le débat du MPT.

D'un point de vue heuristique, avec l'approche intégrée des corpus traditionnels de presse et des corpus numériques des médias sociaux, nous croyons avoir contribué à la création de nouveaux modèles d'accès et d'analyse dynamique de la circulation de l'information et de la création de formules dans différents contextes discursifs. À ce sujet, nous avons affirmé que c'est dans la méthode et les corpus choisis que repose le caractère innovant de cette recherche. A propos de cela, nous commentons ici :

1. Le choix méthodologique d'un corpus hybride axée sur l'interrelation entre deux corpus traditionnels et le corpus Twitter, ainsi que les méthodologies d'exploitation des Big Bata comme la lexicométrie.
2. Notre méthode d'analyse axée sur la recherche d'une synthèse entre analyse quantitative et qualitative, ainsi que la comparaison de nos trois sous-corpus.
3. Les analyses informatiques et la *sentiment analysis*, que nous proposons aussi comme méthode d'exploitation des gros corpus linguistiques.

I. Les instruments théoriques utilisés : l'analyse du discours

Nous avons détaillé, au fil des chapitres, notre lecture d'un événement socio-politique que nous avons liée à l'analyse du discours, l'instrument primaire que nous avons utilisé pour mener cette étude.

L'analyse du discours a mis à notre disposition plusieurs instruments théoriques (la notion de formule entre autres) à travers lesquels nous avons réalisé notre analyse du corpus choisi. Nous savons que ces outils ne représentent qu'une partie des outils qu'un linguiste a à sa disposition et que d'autres approches linguistiques et non permettent de traiter notre corpus de façon différente et de proposer des résultats différents. En effet, nous avons croisé plusieurs fois d'autres approches théoriques, comme la sociolinguistique ou les théories de la communication, ainsi que les études de linguistique computationnelle et les théories informatiques (en ce qui concerne le traitement de notre corpus-Twitter), toutes ces approches nous ont aidée dans l'explication de certains événements discursifs, mais ils n'ont pas été développés davantage, car nous nous sommes concentrée sur le domaine que nous avons élu comme point de vue principal. De ce point de vue, nous voulons imaginer que cette étude représente un point de départ pour ceux qui, dans ces domaines, comme dans d'autres, veulent travailler sur les données que nous avons recueillies et analysées, pour compléter nos réflexions, dialoguer avec cette étude et proposer de nouvelles théories.

Cependant, nous revendiquons la centralité de l'analyse du discours dans les études de linguistique contemporaines : elle permet de donner une lecture des événements contemporains (mais aussi historiques) objective, axée sur des éléments textuels, mais en relation avec les lieux d'énonciation et à travers des instruments qui permettent de lire les textes aussi bien quantitativement que qualitativement. L'analyse du discours, comme nous l'avons affirmé au début avec les mots de D. Maingueneau, lie les paroles et les lieux, car il n'existe pas de discours sans son lieu d'énonciation. Dans notre recherche, les lieux (et les genres discursifs) ont eu un rôle central non seulement pour le développement d'une méthodologie d'analyse, mais aussi pour l'analyse et l'explication des faits de langue que nous avons observés. Le fait d'avoir choisi trois corpus liés à trois lieux d'énonciation, qui couvrent à notre avis l'espace public que nous voulions définir, naît finalement de l'approche linguistique que nous avons choisie.

a. La formule

Dans la description du débat, nous avons utilisé avant tout la notion de formule, qu'A. Krieg-Planque a introduite dans ses études : nous en avons fait l'instrument central de notre parcours en affirmant dès le début que la locution MPT est une formule. Nous avons pu expliquer quelles sont les caractéristiques de la formule MPT et nous en avons décrit les usages et les implications argumentatives.

L'utilisation de cet instrument a été très importante pour deux raisons :

- En premier lieu, nous l'avons utilisée comme instrument méthodologique : nous avons choisi la formule MPT comme point de départ électif pour donner notre lecture du débat sur l'ouverture du mariage aux couples homosexuels, la notion a permis aussi de mettre au point notre corpus.
- En second lieu, nous l'avons choisie comme instrument théorique : nous avons utilisé la notion de formule pour expliquer la locution MPT et en montrer les usages dans les discours. En même temps, nous avons enrichi la notion avec notre apport théorique.

En ce qui concerne le premier point, la notion de formule a représenté en effet un instrument incontournable dans notre recherche. D'un point de vue pratique nous avons avant tout utilisé la formule MPT pour la création du corpus : elle a été utilisée pour sélectionner les messages Twitter et les articles de journal sur Factiva. Nous avons imaginé que la formule nous aurait permis de faire notre sélection pour obtenir un corpus homogène, bien qu'hybride, et composé de genres textuels différents. La formule, en synthèse, c'est l'élément qui lie notre corpus et le point de départ de l'exploitation d'un corpus hétérogène. Les méthodologies d'exploitation quantitatives et qualitatives du corpus ont été utilisées à partir de la formule MPT. De ce côté, nous espérons avoir ouvert une voie méthodologique pour l'exploitation des gros corpus, axée sur l'utilisation de la notion de formule : nous pensons aux débats sur la 'fin de vie' et beaucoup d'autres thèmes sociaux qui utilisent des formules, nous croyons que celle-ci peut fournir une clé pour la création et l'exploitation d'un corpus axé sur les Big Data et leur exploitation linguistique.

En ce qui concerne le second point, nous avons travaillé sur l'origine, la diffusion et la démultiplication de la formule MPT. De ce côté, nous avons pu lier nos réflexions à l'exploitation du corpus Twitter : le corpus tiré du réseau social a permis d'enrichir la notion de formule, par la création d'une sorte de « formule 2.0 ». Si la notion de formule d'A. Krieg-

Planque prenait en considération sa circulation dans les seuls journaux, nous avons utilisé la toile et en particulier Twitter pour enquêter sur la création d'une formule sur le web. Aujourd'hui, les réseaux sociaux représentent des atouts des débats sociaux et mettent les hommes de la rue sur le même plan que les autres acteurs sociaux ; ce qui se passe sur la toile produit des effets sur le monde réel et les expressions qui naissent sur ces réseaux sont susceptibles de devenir des langages réels (sous des conditions spécifiques). Sur Twitter, nous avons pu observer que la naissance d'une lexie néologique sous la forme de mot dièse a mis en marche une série d'événements qui l'ont transformée en formule et que, une fois consacrée par la presse, la formule est retournée dans son lieu de naissance pour animer le débat virtuel aussi. Nous utilisons ici la notion de formule 2.0 dans le but de lier la notion de formule à la réalité virtuelle, qui est désormais nécessaire pour lire et comprendre les faits de langue de notre société. Les médias traditionnels ne peuvent plus expliquer le succès d'une formule ou sa transformation de lieu discursif à formule : dans le cas du MPT la négociation sur Twitter a été une étape fondamentale du chemin que la formule a affronté. Avoir affaire à une formule 2.0 signifie donc surtout analyser un milieu virtuel et réel en même temps, en allant chercher sur la toile, ainsi que dans les corpus traditionnels, les raisons qui président à sa naissance et à sa diffusion.

Enfin, nous avons prouvé que la formule agit dans un espace public en tant qu'élément qui concentre en soi argumentation et polémique, surtout en ce qui concerne des débats de nature socio-politique. L'intérêt scientifique pour cet instrument réside dans cette caractéristique, qui le rend perméable à tout genre de débat public : la formule traduit une instance sociétale et synthétise l'argument principal du débat, sans pourtant trahir l'appartenance à un groupe social déterminé.

b. L'euphémisme

Ce qui a en effet donné origine à ce travail de recherche c'est notre volonté de travailler sur la figure de l'euphémisme comme outil rhétorique (dans le sens classique d'argumentation) et comme trope. Dans ce travail, nous avons 'découvert' (ou au moins mis en relief) et analysé le lien entre la notion de formule et l'euphémisme.

En ce qui concerne la figure de l'euphémisme, nos réflexions se développent sur deux niveaux :

1. L'euphémisme comme outil rhétorique : dans ce contexte, nous avons réfléchi sur l'euphémisation comme pratique 'auto-mimétique' et comme expression du 'politiquement correct'

2. La formule euphémique : donc l'euphémisation comme facteur déclenchant la force perlocutoire de la formule.

Pour le premier point, quand nous avons choisi de travailler sur le débat politique et social sur l'ouverture du mariage aux homosexuels, et en particulier sur la locution qui le décrit, le MPT, notre but était donc de réfléchir sur ce débat pour déterminer quel rôle l'euphémisation a pu jouer dans celui-ci. Nous étions convaincue que l'euphémisme aurait dû jouer un rôle de premier plan dans ce débat, en raison du sujet sensible que la politique allait affronter en ouvrant le mariage aux couples homosexuels. Nous avons prouvé que le caractère d'euphémisme du MPT (une propriété de notre formule dont nous avons vu l'évidence) a donné aux locuteurs la possibilité d'argumenter sur le sujet 'mariage homosexuel' tout en 'sauvant la face' : affronter des arguments très sensibles comme l'homosexualité, l'adoption et la filiation aurait été beaucoup plus difficile sans ce petit outil linguistique, qui d'une part, a détourné l'attention de ces sujets sensibles, d'autre part, a permis au débat de se dérouler sous des formes argumentatives particulières. De ce côté, nous avons parlé de 'face threatening acts', mais aussi de la notion du 'politiquement correct'. De plus, la notion d'euphémisme s'enrichit, dans notre travail, d'une signification nouvelle : la figure, qui a le but perlocutoire de rendre acceptables des référents dysphoriques en 'mitigeant' le message porté par les mots, agit non seulement sur un texte ou sur un discours particulier, en changeant sa perception linguistique, mais, par sa diffusion massive, travaille encore plus sur les points de vue des acteurs sociaux qui sont contraints de lire toute la réalité à travers ce prisme déformant. L'euphémisme, à notre avis, opère sur notre perception et évaluation en termes axiologiques du monde extérieur (notre réalité), car il oblige tous les locuteurs à soumettre leur PDV à celui que l'euphémisme porte en soi : le fait de dire 'mariage gay' ou 'mariage pour tous' finit par changer la réalité du 'mariage' pour ses supporteurs comme pour ses détracteurs, c'est la raison pour laquelle, finalement, la formule MPT a cessé d'être perçue comme euphémique pour devenir une locution courante de la langue.

A l'égard du lien entre formule et euphémisme, même si nous avons pu comprendre que l'euphémisation n'est pas une propriété constitutive de la formule, le lien qui existe entre formule et euphémisme est incontournable et, en effet, nous avons observé que les sujets politiques éprouvent souvent la nécessité de l'euphémisme, du fait de leur caractère de sujets sensibles, ce qui entraîne le recours à des formules euphémiques. Si ce n'est pas une véritable propriété constitutive de la formule, l'euphémisme peut cependant être considéré comme une

propriété accessoire mais nécessaire pour les formules qui désignent des sujets politiques et sociaux très sensibles.

c. Le PDV et l'hétérogénéité énonciative

La notion de PDV a été pour ce travail un outil non moins important que les autres pour expliquer la portée argumentative de la formule MPT. Le MPT se charge de traduire les arguments des différents acteurs sociaux, à partir des hommes politiques qui l'ont diffusé, jusqu'à l'homme de la rue qui l'a utilisé pour affirmer sa contrariété à la loi. Nous avons parlé à cet égard des PDV favorables et des PDV antagonistes que les locuteurs expriment dans leurs énoncés, utilisant longuement ces concepts pour expliquer non seulement la portée argumentative de ceux-ci, mais aussi leur complexité. La notion de PDV, comme celle de polyphonie, ont expliqué les échos et les citations que nous avons trouvés dans nos trois sous-corpus. Le jeu de PDV et de renvois, en effet, est l'indice d'une grande perméabilité des trois corpus-genres que nous avons repérés et analysés comme un seul corpus. De ce point de vue, des notions comme celle de PDV, mais aussi la notion d'«hétérogénéité énonciative», fournissent des indices qui permettent de repérer ces échos.

A propos de la notion d'hétérogénéité énonciative, nous l'avons utilisée, avec le concept de 'prise en charge', pour expliquer comment la formule a été traitée dans ce débat.

d. MPT et argumentation

Nous avons affirmé que la prise en considération d'objets complexes, depuis les débats parlementaires jusqu'aux messages postés sur Twitter en passant par la presse écrite, impose que l'analyse de l'argumentation qui s'y construit ne peut se limiter à prendre en charge la micro-articulation des énoncés mais elle doit analyser toutes les ressources discursives mobilisées dans la construction de l'argumentation. À cet égard nous avons mobilisé les concepts théoriques liés à l'argumentation, et plus en particulier, nous nous sommes concentrée sur la force argumentative des énoncés (comme les énoncés à caractère attributif liés à la formule) mais sans détourner notre regard d'une vision générale du corpus. Nous avons donc :

- Analysé les retombées argumentatives de l'utilisation de la formule MPT, y compris à travers l'observation des structures qui entourent la formule et proposé notre explication des visées argumentatives qu'elle entraîne.

- Analysé le débat pour repérer les thèmes abordés et les argumentations utilisées dans cette partie du débat.

En particulier, par rapport à la relation entre formule et argumentation, ce que nous avons fait, c'était le jugement de la formule MPT, mais aussi de la nature des raisonnements partagés qu'elle propose. Dans cette optique, nous avons lié l'analyse discursive et argumentative aux enjeux sociaux et politiques du débat. Nous avons pu réfléchir :

- sur les instances que les deux parties intéressées au débat ont exposées grâce à l'utilisation de la formule.
- sur l'action et, au bout du compte, sur l'influence d'un groupe (on pourrait dire un lobby social) sur la société et la politique, réalisée à travers ce seul instrument argumentatif. Dans ce sens, nous avons vu comment un lieu discursif né à l'intérieur de la dialectique (dans une société virtuelle) d'une minorité s'est affirmé comme élément central d'un débat socio-politique très ample, grâce à la légitimation obtenue, dans un premier temps, par des hommes politiques qui l'ont utilisé les premiers et qui ont été suivi par la presse. Nous ne faisons pas non plus la grande influence des lobbys chrétiens (comme le mouvement Alliance vita), qui ont utilisé le mécanisme du jeu de mots offert par la formule pour recueillir un gros mouvement de contrariété.
- sur la polémique que cet instrument a déclenché. En effet, nous avons vu que la polémique est une caractéristique essentielle de la formule, tout comme nous avons démontré qu'à travers celle-ci, la société a subi une forte polarisation. Argumenter pour ou contre la formule équivaut, en définitive, à se positionner dans l'un des deux camps qui ont partagé l'espace public.

Nous ne voulons pas tirer la conclusion que ces réflexions sur le caractère argumentatif de la formule sont valables pour toutes les formules et dans tous les débats ; en effet, il serait intéressant d'évaluer avec d'autres études si nos conclusions sont applicables à n'importe quel débat, ou seulement à certains types de débats sociaux, ou encore à notre seul cas. Il reste que nous avons prouvé que la formule entraîne en tous cas une argumentation, et qu'elle a la faculté de remplir l'espace public avec sa présence qu'on peut juger encombrante, car elle entraîne la société civile (c'est-à-dire les acteurs sociaux comme la presse, la politique, les hommes de la rue) à se positionner.

II. Une méthode d'analyse

Le dernier, mais non moins important, point de cette dissertation concerne la méthode d'analyse que nous avons utilisée et que nous avons classée parmi les éléments d'originalité de ce travail. Nous avons avant tout parlé de corpus hybride, pour expliquer les choix que nous avons effectués dans la sélection du corpus d'analyse et nous avons lié cette notion surtout à la présence dans ce corpus d'une partie tirée du réseau Twitter.

Quand nous avons débuté notre travail, en effet, nous avons vu que peu de recherches linguistiques utilisaient cet énorme réservoir de données, pour deux raisons qui sont apparues clairement dès le début, à savoir le recueil et la gestion d'une quantité énorme de données (les Big Data). Notre approche n'est pas solitaire : les Big Data font partie de l'analyse du discours grâce aux chercheurs qui se sont occupés de l'analyse quantitative. La lexicométrie a fourni la clé pour l'exploitation de ces corpus, mais ce niveau d'analyse nous apparaît encore comme trop général. Pour cette raison, nous avons opté pour une méthode d'exploitation qui met ensemble le quantitatif et le qualitatif. Le dernier aspect pratique concerne la mise en relation des trois corpus, que nous avons fait quantitativement mais surtout au niveau qualitatif.

Enfin, par rapport à la méthodologie utilisée, la *sentiment analysis* et les méthodes d'analyse que nous avons partagées avec l'équipe d'informatique méritent une réflexion particulière.

a. Le corpus hybride et la lexicométrie

L'étude que nous avons menée nous a donc confrontée à l'exploitation d'un macro-corpus hétérogène qui se subdivise en trois sous-corpus différents : les discours institutionnels, les articles de presse et les messages Twitter, trois genres qui font de notre grand corpus de recherche un ensemble plurisémiotique (au niveau des médias utilisés : la voix, l'écrit, l'écran). Nous avons donc considéré notre corpus comme un corpus hybride : un ensemble structuré dont les composantes doivent dialoguer.

Nous rappelons ici que notre corpus hybride est avant tout « une construction arbitraire [...] qui n'a de sens, de valeur et de pertinence [...] qu'au regard des réponses que l'on cherche [...] »³⁹⁴. Dans ce sens, nous considérons la notion de corpus hybride comme une notion méthodologique, dans laquelle réside la démarche pratique d'exploitation que nous avons suivie. L'hybridation est en effet l'intromission de quelque chose d'étrange dans un ensemble homogène, notre élément hybride est sans doute le corpus Twitter : un élément qui, comme les

³⁹⁴Mayaffre D., 2002, *op. cit.*

autres, est écrit, mais qui présente des caractéristiques particulières du point de vue de l'organisation de l'information (il s'agit de textes très synthétiques, proches de l'oralité) et de la quantité de l'information véhiculée (pour cette raison nous avons eu la nécessité de nous confronter aux Big Data).

La présence de ce corpus nous a donc confrontée à la nécessité d'une analyse non-traditionnelle, en ce qui concerne les analyses faites dans le domaine de l'analyse du discours, mais avant tout à la nécessité d'une collecte et d'un stockage des données propres à ce corpus (nous en parlons au §IID). En deuxième lieu, nous avons cherché et trouvé les points de contact entre ce sous-corpus et les autres, à travers deux types d'analyse : une analyse du contexte et l'analyse du co-texte, obtenue par la méthode que la lexicométrie nous a offerte.

En ce qui concerne la première, Charaudeau suggère de chercher les conditions de production des énoncés : « la nature de l'identité des partenaires de l'acte de langage, la finalité de la situation, les dispositifs et les circonstances matérielles de celle-ci ». Nous avons donc donné une forme méthodologique à cette suggestion, en recueillant, surtout dans le CT, les métadonnées et en les analysant pour obtenir des informations qui, non seulement ont complété nos raisonnements sur les textes analysés, mais qui ont donné des informations importantes pour lire l'événement général que nous avons analysé (nous pensons aux dates, aux personnages impliqués) d'un point de vue linguistique mais aussi informationnel.

Par rapport à l'analyse des textes, nous avons cherché des présupposés théoriques dans la lexicométrie. En effet elle nous a permis d'obtenir des informations quantitatives sur les textes qui font partie du corpus : nous avons obtenu par exemple des informations chiffrées sur la fréquence des mots et sur les cooccurrences, mais nous avons utilisé les outils numériques aussi pour faire des recherches ponctuelles des structures syntagmatiques. D'une façon générale, nous avons prouvé que l'analyse lexicométrique est nécessairement applicable aux bases de données qu'on appelle Big Data, car elle permet de décomposer les textes et d'en faire ressortir les informations les plus importantes, laissant de côté des contenus qui, quantitativement, sont secondaires. De cette manière, le chercheur dispose d'une base de données de plus simple lecture, toutefois nous envisageons des difficultés pratiques ainsi qu'une difficulté théorique :

- Du point de vue pratique il faut tout d'abord avoir un bon outil d'exploitation numérique, qui puisse faire des recherches de base ; si l'on veut faire des recherches plus particulières, il faut avoir des notions d'informatique ; ensuite, les textes que l'on

donne 'à manger' aux outils doivent avoir des formats particuliers et surtout être bien nettoyés, ce qui prend beaucoup de temps en le soustrayant à l'analyse.

- Du point de vue théorique, nous sommes convaincue que les analyses quantitatives qui décrivent des faits de langue n'ont pas une interprétation univoque mais qu'elles peuvent parfois confondre le chercheur et l'amener à des conclusions fausses. C'est pour cette raison que nous suggérons une démarche axée aussi sur l'analyse qualitative, qui a le but de confirmer ou non les données quantitatives.

b. Analyse quantitative et qualitative

En effet, l'analyse qualitative permet de faire des réflexions ponctuelles sur des faits particuliers, qui sont importants pour la construction sociale de l'événement en question. Nous avons utilisé ce type d'analyse, par exemple, pour analyser de plus près les tweets et les articles de journal et relever les argumentations. Mais en général l'analyse quantitative et qualitative ont été faites ensemble, pour une exploitation du corpus générale et ponctuelle en même temps.

Dans la pratique, nous avons choisi de travailler d'abord sur le sous-corpus le plus difficile, le corpus Twitter : l'analyse quantitative de ce corpus a permis de relever d'abord des données générales, à partir desquelles nous avons analysé quantitativement les autres deux corpus aussi. Les analyses quantitatives nous ont permis par la suite de sélectionner des sous-corpus plus petits, que nous avons pu analyser qualitativement : le corpus des phrases attributives en est l'exemple principal. L'échantillonnage en petits sous-corpus, toujours réalisé sur des bases objectives dues aux analyses quantitatives, représente pour nous une clé méthodologique pour l'analyse qualitative des gros corpus ; dans notre système, l'analyse quantitative, plutôt que de nous donner des réponses, nous a fourni au contraire les questions auxquelles l'analyse qualitative a cherché à répondre : la présence du verbe *être* à la troisième personne du singulier, que nous avons trouvé dans les trois corpus, nous demandait par exemple d'interroger les sous-corpus créés par cette structure, de manière plus précise. Un second exemple de croisement entre analyse quantitative et qualitative est représenté par les analyses quantitatives du corpus Twitter : la datation des tweets et le graphique subséquent ont montré une division nette entre une première période (qui est devenue un premier sous-corpus pré-formulaire- que nous avons appelé pré-MPT) et une deuxième. Cette division a été faite aussi sur le CJ et a permis de couvrir, de cette manière, la période de gestation de la formule par des analyses qualitatives faites sur une base de données plus limitée et facile à gérer.

Par ce travail, nous avons donc mis au point une méthode d'analyse pour notre corpus qui est né et a pris consistance petit à petit selon les questions que la recherche nous posait ; c'est pour cette raison que nous n'avons pas l'ambition d'avoir présenté ici une méthodologie complète pour l'exploitation des grands corpus et des corpus tirées des réseaux sociaux ; toutefois nous pensons avoir trouvé un parcours pour le traitement de ces genres de corpus, qu'il faut encore tester sur d'autres bases de données, mais qui veut porter l'analyse du discours encore plus vers les grandes bases de données et suggérer une complémentarité entre analyse quantitative et qualitative.

Nous croyons avoir réussi une méthode d'analyse hybride (comme le corpus) où les démarches quantitative et qualitative ont été mélangées afin de donner les réponses aux questions que le corpus choisi suscitait.

c. La comparaison des corpus

Nous avons utilisé une méthode descriptive-inductive, applicable sur chacun des sous-corpus, mais aussi une méthode contrastive, qui a fait ressortir les points en commun et les différences entre les trois sous-corpus.

Surtout, nous avons soumis les trois sous-corpus aux mêmes recherches dans le but d'obtenir des résultats homogènes : par exemple, l'inscription discursive de la formule faite à travers une analyse des mots à droite et à gauche du MPT. Nous avons opéré de deux manières :

1. Nous avons confronté les résultats, comme nous l'avons fait par exemple pour les phrases attributives, mais aussi dans la recherche des autres arguments sur le MPT : quand l'analyse quantitative sur le CT a suggéré la division en quatre sujets de discussion, nous avons essayé de retrouver les mêmes sujets dans les deux autres sous-corpus.
2. L'analyse qualitative a été menée en faisant attention à repérer dans les trois corpus les structures argumentatives qui les décrivent. Dans ce cas, nous n'avons pas utilisé de sous-corpus mais nous avons opéré des recherches ponctuelles à partir des suggestions que l'analyse des données quantitatives nous avait offertes.

d. Les analyses informatiques et la 'sentiment analysis'

Nous voulons encore dédier un paragraphe au corpus Twitter et aux analyses que nous y avons effectuées avec l'équipe d'informatique, car nous savons que cette typologie d'analyse est

parfois loin des approches linguistiques, surtout en ce qui concerne la partie liée à l'étiquetage pour l'analyse des sentiments. Nous avons donc :

1. Mis au point le système de recherche par métadonnées (les dates, les mots dièse etc...) et par données textuelles, comme la recherche des mots à droite et à gauche de l'hashtag et la création du nuage de mots.
2. Opéré sur un sous-corpus Twitter afin de mettre au point une base de données pour la sentiment analysis en langue française.
3. Réfléchi sur les retombées théoriques en ce qui concerne les études sur les réseaux sociaux.

D'un point de vue méthodologique donc c'est l'exploitation du CT qui nous a suggéré comment agir aussi sur les deux autres corpus, mais avant tout nous avons dû répondre aux questions pratiques et théoriques que ce corpus posait.

1. Du point de vue pratique, nous rappelons que nous avons téléchargé les tweets par le moteur de recherche de façon analogique, c'est-à-dire tweet après tweet, et que nous avons stocké ce corpus à l'aide d'un logiciel informatique qui nous a permis de faire des recherches seulement à condition de connaître le langage nécessaire. Le téléchargement des tweets et des métadonnées a pris, par conséquent, beaucoup de temps. L'exploitation d'un corpus Twitter de grosses dimensions présente donc deux problèmes : le premier lié aux temps et le deuxième lié au savoir-faire informatique du chercheur ou de son équipe.
2. Du point de vue théorique, l'énorme quantité de messages téléchargés a posé le problème de comment exploiter la base des données. À cet égard, nous avons prouvé qu'il faut d'abord avoir une idée précise de ce qu'on cherche, car, à côté des simples analyses lexicométriques et sur les métadonnées, il est nécessaire d'avoir une clé de lecture : la nôtre était la formule MPT.

Une fois stocké le corpus, nous avons donc commencé en analysant les métadonnées (dates de parution, usagers, nombre des retweets etc...). La seconde partie du travail a été consacrée à l'analyse quantitative des occurrences et c'est dans ce contexte que nous avons eu recours au « nuage » de mots, un instrument que la lexicométrie utilise déjà depuis longtemps et que nous avons seulement appliqué à une base de données grande et hétérogène. Mais, à côté de ces analyses générales sur le corpus, nous avons voulu aller chercher les mots à droite et à gauche de la formule, une démarche que nous avons utilisée pour retrouver le co-texte de la formule et

qui a suggéré les analyses qualitatives suivantes, ainsi que la création d'un petit sous-corpus pour la 'sentiment analysis'.

La partie du travail liée à l'analyse des sentiments (*sentiment analysis* en anglais) peut être considérée comme une nouveauté pour les analyses linguistiques. Nous nous référons en particulier à l'étiquetage du sous-corpus MPT+ être : si ce type de démarche est normal dans le domaine de l'analyse des sentiments, elle est complètement étrangère à l'analyse du discours, et en effet elle nous vient de cette collaboration avec l'équipe d'informaticiens qui ont accueilli cette recherche dans leurs études. Toutefois, nous avons déjà eu l'occasion de dire que ce genre d'étiquetage peut servir aussi à l'analyse linguistique d'un petit corpus choisi ou d'un échantillon représentatif. Nous avons travaillé par exemple sur l'étiquetage de la polarité et de l'ironie, générant ainsi une analyse qualitative visant à repérer des données quantitatives ; mais l'étiquetage peut par exemple être fait pour repérer des figures, ou des occurrences grammaticales et confronter une analyse détaillée des tournures à des données plus générales obtenues par cette méthode. Nous proposons ici une démarche qui reste à explorer : nous souhaitons que des recherches (non seulement sur les réseaux sociaux) puissent utiliser et développer ce modèle d'analyse qu'il serait intéressant d'importer dans la linguistique du discours. Nous n'avons pas la prétention de considérer cette méthode comme une innovation ou un outil nécessaire, mais nous croyons pouvoir affirmer avoir ouvert une voie qui fait se croiser nos études de linguistique avec les nouveaux domaines des recherches informatiques sur le langage humain.

*

En conclusion, notre travail veut donner des bases aux travaux qui s'occupent d'analyser des polémiques socio-politiques : nous croyons que notre démarche d'étude sur le MPT soit applicable à d'autres recherches, non seulement pour la méthodologie que nous avons présentée, mais aussi parce que cette étude ouvre la voie à une réflexion objective sur des événements 'historiques' ou simplement 'socio-politiques' (qui deviendront historiques). Donnant une lecture qui ne concerne pas les idées, mais tous simplement analysant les discours, notre travail établit une 'juste distance' qui donne la possibilité d'analyser des faits sans entrer dans le spécifique du débat et fournit du matériel objectif à ceux qui dans les autres domaines (nous pensons à la sociolinguistique, à la communication, l'analyse politique et historique) veulent travailler sur des événements qui passent à travers l'utilisation de la langue.

En dernier lieu nous avons plusieurs fois parlé de notre CT comme d'un corpus innovant du point de vue théorique et méthodologique. Nous souhaitons que l'analyse des bases de données que les réseaux sociaux nous offrent soit de plus en plus développé car nous croyons que désormais l'analyse des faits 'sociaux' comme l'analyse du langage ne peut plus se passer de celle-ci. Nos mots sont d'autant plus importants dans un monde qui doit de plus en plus se confronter au phénomène des 'fake news', qui ont leur crèche dans les réseaux sociaux. Une démarche analytique comme la nôtre est applicable à une lecture de ces phénomènes du point de vue de la linguistique et peut donc aider la compréhension et en dernier lieu le combat de ces nouvelles formes d'expression langagières.

BIBLIOGRAPHIE

Repères théoriques sur l'analyse du discours et argumentation

- AMOSSY R., 2000, *L'argumentation dans le discours*, Nathan Université, Paris.
- AMOSSY R., BURGER M., 2011, *La polémique médiatisée*, Semen 31, Paris.
- AUTHIER-REVUZ J., 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour un approche de l'autre dans le discours », en *DRLAV* n 26, Paris, pp 91- 151.
- AUTHIER-REVUZ J., 1984, « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », en *Langages*, 19e année, n°73.
- DUCROT O., 1984, *Le dire et le dit*, Les éditions de Minuit, Paris.
- MAINGUENEAU D., 1993, « Analyse du discours et archive », en *Semen* [En ligne], n 8.
- MAINGUENEAU D., 2005, « L'analyse du discours et ses frontières », en *Marges linguistiques*, n 9, MLMS Editeur.
- MAINGUENEAU D., 1991, *Analyse du discours introduction aux lectures d'archives*, Hachette, Paris.
- PERELMAN C., OBREIT-TYECA L., 2009, *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
- RABATEL A., 2012, « Les relations Locuteur/Énonciateur au prisme de la notion de voix », en *Arts et Savoirs* [En ligne], n 2.
- RABATEL A., 2009, « Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée », en *Langue française* n 2, (n° 162) , p. 71-87.

Repères théoriques sur rhétorique et figures

- AMOSSY R., 2015, « Quelle vocation empirique pour l'argumentation dans le discours ? », en *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n 15.
- AMOSSY R., KOREN R., 2009, « Rhétorique et argumentation : approches croisées », en *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n 2.
- BACRY P., 1992, *Les figures de style*, Coll. «Sujets», Paris, Belin.
- BONHOMME M., 2001-2002, « De l'ambiguïté figurale », en *Semen* n 15, , pp 11-24.
- BONHOMME M., 2010, « La rhétorique des figures : entre formalisme et énonciation », en *Protée*, vol. 38, n 1, pp. 65-74, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/039703ar>

- BONHOMME M., 2009, « De l'argumentativité des figures de rhétorique », en *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n 2.
- BONHOMME M., 2001-2002, « Figures du discours et ambiguïté », en *Semen* n 15, pp 9-10
- BONHOMME M., 2005, *Pragmatique des figures du discours*, Champion, Paris.
- BONHOMME M., 2012, « La réception de l'euphémisme : entre réussite et échec interactif », en Bonhomme M., De la Torre M., Horak A., *Etudes pragmatico-discursives sur l'euphémisme*, Peter Lang, Paris, pp. 73-88
- BONHOMME, M., 1998, *Les Figures clés du discours*, , Le Seuil, Paris.
- DANBLON E., FERRY V., NICOLAS L., SANS B.(dir.), 2014, « Rhétoriques de l'exemple », Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon.
- DOURY M., 2015, « Introduction », en *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n 15.
- DRUETTA R., 2014-2015, « L'hyperbole performée: remarques à partir d'un corpus d'entretiens politiques », en *Travaux neuchâtelois de linguistique*, n. 61-62, p. 130.
- GAUDIN-BORDES L., SALVAN G., 2006, *La paradiastole: un mot pour un autre?. Voies et voix de la reformulation. Contraintes, stratégies, objectifs*, France, Rennes.
- JAMET D., 2010, « Historique et procédés linguistiques de l'euphémisme », en Jamet D. et Jobert M., *Empreintes de l'euphémisme, Tours et détours*, L'Harmattan, Paris.
- JAUBERT A., 2008, « Dire et plus ou moins dire. Analyse pragmatique de l'euphémisme et de la litote. », en *Langue française* n 4, n° 160, pp. 105-116.
- JEANMART G., 2011, « L'efficacité de l'exemple », en *Dissensus, Revue de philosophie politique de l'ULg*, n 4, p. 48.
- KEBRAT-ORECCHIONI C., 1994, « Rhétorique et pragmatique : les figures revisitées », en *Langue française* n 101, pp 66-67.
- KRIEG-PLANQUE A., 2004, « Souligner l'euphémisme : opération savante ou acte d'engagement ? Analyse du « jugement d'euphémisation » dans le discours politique », en *Semen* [En ligne], n 17.
- LOPEZ DIAZ M., 2014, « L'euphémisme, la langue de bois et le politiquement correct : changements linguistiques et stratégies énonciatives », en *L'information grammaticale*, n 143, , pp 47-55.
- MICHEL M., 1993, *Questions de rhétorique*, Le Livre de Poche, Paris.

PAISSA P., DRUETTA R., 2009, « Euphémismes et stratégies d'atténuation du dire », en *Gerflint*, [en ligne], p. 6.

PRANDI M., 2000, « Littéral, non littéral, figuré », en *Cahiers de praxématique* n 35, *Sens figuré et figuration du monde*, pp17-38.

RASTIER F., 1994, *Tropes et sémantique linguistique*, Persée, Paris.

Repères théoriques sur la formule

AMOSSY R., KRIEG-PLANQUE A. et PAISSA P., 2014, « La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles », en *Repères DoRiF* n 5.

EBEL M. ET FIALA P., 1983, *Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, arguments, contextes* (1961-1981), Institut de science politique, Mémoires et documents 16, Lausanne.

FAYE J. P., 1976, « Langages totalitaires, Critique de / la raison / l'économie / narrative. ». en *Revue française de science politique*, 26^e année, n°3, pp. 600-610.

KRIEG-PLANQUE, A., 2010, « La formule “développement durable” : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », en *Langage et société*, vol 134, n.4, pp. 5-29.

KRIEG-PLANQUE, A., 2003, « *Purification ethnique* ». *Une formule et son histoire*, CNRS éditions, Paris.

KRIEG-PLANQUE, A., 2009, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, PU de Franche-Comté, coll. « Annales littéraires », Paris.

QUESNAY F., 2005, *Œuvres économiques complètes et autres textes*, Théré C., Loïc C. et Perrot J.C., Éditions de l'Institut national d'études démographiques, Paris.

VIRONE, D., 2015, « La formule « mariage pour tous » dans la presse », en Paissa P., Rigat F., Vittoz M.B., *Dans l'amour des mots, chorale pour Mariagrazia*, , Ed dell'Orso, Alessandria.

VIRONE, D., 2014, « Médiation et négociation linguistique dans l'espace public européen : le cas du « mariage pour tous » dans la presse italienne », en *Actes du GLAT Brest 2014 : Adaptations aux diversités : médiations et traductions, approches interdisciplinaires*, GLAT de Telecom Bretagne, Nantes.

Repères théoriques sur corpus et méthodologie

BLONDEL V., GUILLAUME J., LAMBIOTTE R., MECH E., 2008, “Fast unfolding of communities in large networks,” *J. Stat., Mech.*

CHARAUDEAU P., 2009, « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », en *Corpus En ligne*, n 8

CHIUSAROLI F., 2012, « Scritture brevi oggi. tra convenzione e sistema », en Chiusaroli F., Zanzotto F. M., *Scritture brevi di oggi*, Eds. Università Orientale di Napoli, Napoli, pp. 4–44.

LUND K., BECU-ROBINAULT K., 2010, « La reformulation multimodale et polysémiotique comme aide à la compréhension de la physique », en Rabatel A., *Analyse sémiotique et didactique des reformulations*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon.

MAINGUENEAU D., 1991, *Analyse du discours introduction aux lectures d'archives*, Hachette, Paris.

MARCHAND P., RATINAUD P., 2012, « Application de la méthode ALCESTE à de « gros » corpus et stabilité des « mondes lexicaux » : analyse du « CableGate » avec IRaMuTeQ, en : JADT 2012, en *Actes des 11eme Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Liège, p. 835 844.

MAYAFFRE D., 2002, « L'Herméneutique numérique », en *L'Astrolabe. Recherche littéraire et Informatique*, Uottawa Academic, pp.1-11.

MAYAFFRE D., 2005, « Les corpus politiques : objet, méthode et contenu. Introduction », en *Corpus En ligne*, n 4.

MAYAFFRE D., 2002, « Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité », en *Corpus En ligne*, n 1.

RASTIER F., 2002, « Enjeux épistémologiques de la linguistique des corpus », en *Journées de Linguistique de Corpus*, Lorient, Paris.

VIRONE D., LAI M., 2015, « Dans un corpus hybride : les messages twittés, l'intertextualité et la formule », en *SHS Web of Conferences*, V. 20, 2015, ICODOC 2015 : Colloque Jeunes Chercheurs du Laboratoire ICAR, Lyon.

Repères théoriques sur Twitter

CUNHA E., MAGNO G., COMARELA G., ALMEIDA V., GONCALVES M.A., BENEVENUTO F., 2011, « Analyzing the dynamic evolution of hashtags on twitter: a language-based approach », en *LSM*, Ass. pour Comput. Ling., Portland, Oregon, pp. 58–65.

BESTGEN Y., 2008, « Building affective lexicons from specific corpora for automatic sentiment analysis », en *Proceedings of the Sixth International Conference on Language Resources and Evaluation (LREC'08)*, pp. 496–500, Marrakech, Morocco. European Language Resources Association (ELRA).

BOSCO, C., PATTI, V., AND BOLIOLI, A., 2015, « Developing corpora for sentiment analysis: the case of irony and senti-tut (extended abstract) », en *Proceedings of IJCAI 2015*, pp 4188–4193.

BOSCO, C., PATTI, V., LAI, M., VIRONE, D., 2015, « Building a corpus on a debate on political reform in twitter », en *Proceedings of CLIC-2015*, Accademia University Press, pp 171–176.

CONOVER, M., GONCALVES, B., RATKIEWICZ, J., 2011, « Predicting the political alignment of Twitter users », en *Proceeding of the IEEE Third International Conference on Social Computing (SocialCom)*, CA Academy of Science and Engineering USA, Los Angeles, pp 192–199.

VIRONE D., BOSCO C., LAI M., PATTI V., 2016, « Tweeting and Being Ironic in the Debate about a Political Reform: the French Annotated Corpus TWitter-MariagePourTous », en *Proceedings of the Tenth International Conference on Language Resources and Evaluation LREC*.

VIRONE D., BOSCO C., LAI M., PATTI V., 2015, « Debate on political reforms in Twitter: A hashtag-driven analysis of political polarization », en *Proceedings of IEEE - International Conference on Data Science and Advanced Analytics (IEEE DSAA'2015), Special Track on Emotion and Sentiment in Intelligent Systems and Big Social Data Analysis*, IEEE. Paris. pp 1–9.

Sites internet consultés

<http://ancilla.unice.fr/>

www.assemblee-nationale.fr/14/débats

www.factiva.com

www.google.fr

www.laurenceanthony.net

www.lefigaro.fr

www.lemonde.fr

www.manifpourtous.fr

www.senat.fr/seances/comptes-rendus.html

www.twitter.com

www.wikipedia.fr

www.youtube.fr

REMERCIEMENTS

Desidero ringraziare tutti i professori e colleghi che ho conosciuto in questi anni e che, direttamente o indirettamente, hanno contribuito a questo lavoro. Tra questi un ringraziamento speciale alla prof. Marengo. Il mio ringraziamento va ancora all'équipe dell'Université de Nice Sophia Antipolis, *Bases, langages, Corpus*, nelle figure della Prof. Salvani e del Prof. Mayaffre, che mi hanno accolto presso la loro università e sostenuto durante primo anno di dottorato.

Il mio ringraziamento speciale a tutta l'équipe di informatica del dipartimento di informatica dell'Università di Torino: le prof.sse Patti e Bosco che hanno condiviso con me gran parte del lavoro svolto e che hanno contribuito non poco alla sua riuscita, anche se il ringraziamento più sentito va al mio amico e collega Mirko Lai, senza di lui e dei suoi logaritmi e ricerche non avrei potuto svolgere un lavoro tanto accurato sul corpus Twitter.

Infine, un ringraziamento dovuto anche alla Prof. Paissa, che mi ha convinta a iniziare questa avventura e sostenuta per tutto il percorso, e un grazie particolare al mio relatore, il prof. Druetta, che è stato aiuto e mentore durante tutto questo difficile percorso.

Table des matières

Le discours polémique politique, euphémisation et démultiplication de la formule dans le débat sur les médias et réseaux sociaux : le cas du « mariage pour tous »	1
(Il discorso polemico politico, eufemizzazione e demoltiplicazione di una formula nel dibattito sui media e sulle reti sociali: il caso del “mariage pour tous”).....	1
Introduction	3
I. Le « Mariage pour tous ».....	3
II. Corpus utilisés	4
III. Méthodologie	5
IV. Originalité des thématiques	5
V. Intérêt scientifique des résultats attendus.....	6
VII. Plan du travail.....	7
CHAP I	10
REFERENCES THEORIQUES	10
1.1 Sur l’analyse du discours, la rhétorique et l’argumentation	10
1.1.1 L’analyse du discours.....	11
1.1.2 Le discours ou les discours.....	12
1.1.3 La polyphonie	14
1.1.4. Le concept d’archive	15
1.2 Rhétorique.....	17
1.2.1. Rhétorique et argumentation	17
1.2.2 Figures de style/figures de pensée.....	20
1.2.3 Figures de style et argumentation.....	22
1.2.4. Figures, polyphonie et point de vue	24
1.3 L’euphémisme.....	25
1.3.1. L’euphémisme : une figure de style	27
1.3.2. L’euphémisme comme procédé linguistique.....	29
1.3.3. Euphémisme : substitution du tabou et lexicalisation	30
1.3.4. Euphémisme et argumentation : l’euphémisme du politiquement correct.....	32
1.4. La formule.....	33
1.4.1 La formule en discours.....	33
1.4.2. Les propriétés de la formule.....	35
1.4.3 Formule et argumentation	36

CHAP II.....	39
Corpus et méthodologies	39
2.1 Le corpus comme choix méthodologique	40
2.1.1 Corpus de travail et corpus de référence	41
2.2 Le corpus : choix pratiques	42
2.2.1. La sélection du corpus.....	42
2.2.2. Le corpus choisi	44
2.2.3. Un corpus hybride	45
2.3 La récolte et le stockage des données	47
2.3.1 Récolte des données du CP.....	47
2.3.2 Factiva et les données du CJ.....	47
2.3.3 Récolte des données sur Twitter.....	49
2.4 Choix méthodologiques d'analyse du corpus	50
2.4.1 Induction vs déduction.....	51
2.4.2 Lexicométrie et herméneutique numérique	52
2.4.3 Analyse contrastive.....	53
2.4.4 Analyse quantitative vs qualitative.....	54
2.5 L'analyse quantitative du corpus et les outils informatiques.....	55
2.5.1 Ant.conc.....	56
2.5.2 Python et Mongo DB	56
2.5.3 Sur l'analyse contrastive des corpus.....	56
2.6 L'analyse qualitative et contrastive des corpus	57
2.6.1 Analyse diachronique.....	57
2.6.2 Analyse synchronique et contrastive.....	58
CHAP III.....	59
REPERES HISTORIQUES ET ACTUALITE SOCIO-POLITIQUE	59
3.1 Le mariage homosexuel en France avant le MPT.....	59
3.1.1. Le PACS.....	59
3.1.2. Le long chemin vers le projet de loi.....	60
3.2 Le débat sur la loi du mariage pour tous : dates à retenir	61
3.3. La loi dite du « mariage pour tous »	63
3.4. Le chemin de la loi.....	65
3.4.1 Au parlement.....	65
3.4.2 Les manifestation contre la loi	67

3.4. Personnages symboliques du débat.....	68
3.4.1 Christiane Taubira.....	68
3.4.2 La Manif pour tous.....	70
CHAP IV.....	72
LE MARIAGE POUR TOUS : UNE FORMULE.....	72
4.1 Le MPT est- il une formule ?.....	72
4.1.1 L'inscription discursive.....	75
4.2 Le caractère figé.....	78
4.2.2. Le figement de la formule.....	79
4.3. Le référent social et historique.....	81
4.3.1 La Manif pour tous.....	84
4.4. L'aspect polémique.....	85
4.4.1 La polémique et les attributions de sens dans le CP et CT.....	85
4.4.2 Polémique et argumentation dans la presse.....	89
CHAP V.....	93
UNE FORMULE EUPHEMIQUE.....	93
5.1. Le MPT : une figure de style.....	94
5.1.1 Homosexuel et ses euphémismes : le procédé linguistique de la substitution.....	95
5.2. L'euphémisme MPT et l'argumentation.....	97
5.2.1 Euphémisme et PDV.....	98
5.3. Toute formule est-elle un euphémisme ?.....	100
5.3.1 Les autres formules.....	101
CHAP VI.....	104
LA FORMULE ET SES HOMOLOGUES.....	104
6.1 L'origine de la formule MPT.....	105
6.1.1 De 2010 à 2012 : le MPT un lieu discursif.....	105
6.1.2 La formule MPT.....	108
6.1.3 Apparition de l'hashtag sur Twitter.....	109
6.1.4 La négociation sur Twitter.....	111
6.2 Le MPT et ses homologues.....	114
6.2.1 Mariage gay ou mariage pour tous ?.....	115
6.2.2 Les autres synonymes de MPT.....	117
6.2.3. Le MPT et ses synonymes dans le débat parlementaire.....	120
6.3 La mise en discours de la formule.....	122

6.3.1 Dans le débat parlementaire	124
6.3.2. Dans la presse.....	126
6.3.3. L’inscription discursive dans le réseau Twitter.....	128
CHAP VII.....	132
FORMULE ET ARGUMENTATION	132
7.1 Le caractère intrinsèquement argumentatif de la formule	132
7.1.1 L’extension d’un droit – un principe d’universalité.....	133
7.1.2 La limitation d’un droit : l’universalité face à ses détracteurs	135
7.1.3 Une généralisation absurde	136
7.2 L’argumentation à travers les locutions attributives	138
7.2.1 Les phrases attributives sur Twitter	139
7.2.2 Le dialogisme sur le réseau social : contexte et interdiscours.....	145
7.2.3 Les phrases attributives dans le débat parlementaire	147
7.2.4 Thématiques et dialogisme dans le CP.....	150
7.2.5 Dans la presse, attributions et interdiscours	152
7.2.6 Comparaison des corpus.....	158
7. 3 Formule et jeux de mots.....	164
CHAP VIII.....	168
LE DEBAT SUR LE MPT	168
8.1 Une analyse quantitative des corpus	169
8.1.1. Le débat sur Twitter analysé à travers les métadonnées et la fréquence des mots..	170
8.1.2 Dans la presse : sources et fréquence des mots.....	175
8.1.3 Parlement : fréquence des mots.....	179
8.1.4 Les analyse quantitatives en synthèse	181
8.2. Le projet de loi.....	183
8.2.1 L’exemple historique pro et contre MPT	184
8.2.1 Le discours Taubira: l’ exemple historique pour justifier le MPT	185
8.2.2 Loi de nature et institution du mariage.....	189
8.2.3 L’exemple géographique pro-MPT	193
8.3. Les droits des enfants et la famille.....	195
8.3.1 la dichotomie droit de l’enfant/ droit à l’enfant : un argument contre le MPT	196
8.3.2 Le slogan « 1père 1 mère » et ses contre-arguments.....	197
8.3.3 Le débat sur GPA et PMA s’invite dans le MPT	198
8.4.1 Taubira, une star dans l’hémicycle : le débat vu par la presse	202

8.4.2 Hashtag #debatan : les arguments <i>ad personam</i> et l'ironie.....	204
8.5 Les manifestations	207
8.5.1 Une guerre de chiffres : la presse entre argumentation et adhésion.....	208
CAP IX	210
LE CORPUS TWITTER	210
9.1 Exploitation d'un corpus politique.....	210
3.1.1 Une analyse guidée par l'hashtag	211
3.1.2 Analyse des influences dans le corpus Pre-MPT et Post-MPT	212
3.1.3 Analyse du corpus Post-MPT : la composition des nuages.....	214
9.2 Un sous-corpus pour l'analyse des sentiments	216
9.2.1 Le travail d'annotation.....	218
9.2.2 Le disagreement.....	223
9.2.3 Les stratégies linguistiques pour la détection de la polarisation	225
9.2.4 Les stratégies rhétoriques : l'ironie	227
CONCLUSIONS	230
I. Les instruments théoriques utilisés : l'analyse du discours	231
a. La formule.....	232
b. L'euphémisme.....	233
c. Le PDV et l'hétérogénéité énonciative	235
d. MPT et argumentation	235
II. Une méthode d'analyse	237
a. Le corpus hybride et la lexicométrie.....	237
b. Analyse quantitative et qualitative.....	239
c. La comparaison des corpus	240
d. Les analyses informatiques et la 'sentiment analysis'	240
BIBLIOGRAPHIE.....	244
Repères théoriques sur l'analyse du discours et argumentation	244
Repères théoriques sur rhétorique et figures.....	244
Repères théoriques sur la formule.....	246
Repères théoriques sur corpus et méthodologie.....	246
Repères théoriques sur Twitter	247
Sites internet consultés.....	248
REMERCIEMENTS	249
Table des matières	250

